MON CAPITAINE

TROISIEME PARTIE (1).

VIII.

Ce premier séjour à Paris, lequel ne dura pourtant que six semaines (et Dieu sait si nous étions affairées !), me parut long et me laissa froide. Mon frère, qui vint assez souvent nous voir et plus rarement dîner avec nous, dans notre appartement meublé de la rue Vivienne, m'expliqua que Paris, après la guerre, s'était endormi ; il ne s'est pas encore réveillé : c'est un cas de léthargie. Qui eût cru jadis que le gouvernement républicain, tant honni et redouté des pacifiques, et baptisé par eux du nom d'insurrection organisée, pût être à ce point engourdissant et somnifère ! Moi, j'en étais restée aux inventions métaphoriques et électorales de certains poètes-candidats parisiens, dont les odes-programmes et les manifestes-réclames avaient, plus d'une fois, pénétré dans ma province, sur l'aile complaisante de nos petites feuilles locales : je croyais à la Ville-Lumière et à Paris cerveau du monde. Aussi éprouvai-je un gros désappointement en constatant que la Ville-Lumière éteignait ses feux, ou du moins l'éclairage de ses magasins, presque aussitôt que nos petits boutiquiers de Méry ont accoutumé d'obscurcir leurs devantures pour aller se coucher. Quant à l'autre image, —

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 1er mars.

Paris cerveau du monde, — je me dis que, s'il fallait la prendre au pied de la lettre, ce grand cerveau devait être bien malade, à en juger par la prodigieuse quantité d'absinthe qu'absorbent quotidiennement les Parisiens, rien que sur le parcours des boulevards. Que de cafés pour une ville intelligente ! Il est vrai qu'il y a aussi beaucoup de libraires et beaucoup de marchands de journaux. Mais tant de romans et tant de fausses nouvelles, tant de fictions et tant de cancans délayés dans tant d'absinthe, quelle singulière alimentation intellectuelle !

Gérard, ayant obtenu un congé, vint nous retrouver. A partir de ce moment, je m'intéressai davantage à ce que je vis, — quoique je n'aie pas vu grand'chose de saisissant, à part Notre-Dame et le Louvre (ce n'est pas du magasin que je veux parler). Me l'avouerai-je à moi-même? Ma foi dans le génie national fut quelque peu ébranlée, à dater de ce voyage. Ou plutôt elle se déplaça, changea, si je puis dire, de perspective et de point de vue. Je compris mieux ce mot cruel d'un ennemi, — ou peut-être d'un ami rigoureusement sincère : « En France, il n'y a presque rien de grand, mais beaucoup de jolies choses. » Cruel ? pourquoi ? Une jolie femme qui n'a pas la *ligne* doit-elle se fâcher parce que tout le monde s'accorde à la trouver gracieuse plutôt que belle? Eh bien ! il n'y a pas à dire, notre caractère national n'a pas la ligne.

Quand j'en eus pris mon parti, je goûtai davantage certains détails de la vie parisienne, qui d'abord m'avaient choquée. Et, par exemple, je visitai, avec plus d'intérêt et de plaisir que je ne l'avais fait une première fois, le *Salon*, ce grand marché couvert de la peinture. L'affluence des toiles consacrées à la célébration de nos défaites m'avait particulièrement froissée dans mon amour-propre ou dans ma dignité patriotique ; je m'y habituai. Je m'y habituai surtout en constatant que Gérard n'avait pas eu l'air d'en être incommodé le moins du monde. De quel droit, moi qui ne portais pas d'uniforme, m'en fussé-je donc scandalisée? Non, il faut voir et juger tout cela en se plaçant au point de vue de certaines fatalités de tempérament ; c'est une optique spéciale, qu'on ne peut pas réformer, et dont il vaut mieux tirer parti que de s'en alarmer vainement. Nous avons besoin de nous dorer la pilule, même après l'avoir avalée. Comment y trouver à redire, après tout, si nous ne nous en portons que mieux? Et qui oserait nier que cette indomptable vanité ne soit le grand ressort de notre énergie? Si nous avions exactement mesuré la profondeur de notre chute, nous ne nous serions peut-être jamais relevés ; en tout cas, nous ne l'eussions pas fait si vite. — Tous ces tableaux militaires m'intéressèrent donc au plus haut point, dès que j'en eus pénétré le sens consolant et

les propriétés martiales. Mais, que d'hommes de talent, Seigneur! Et dire qu'il en va de même parmi les littérateurs, les musiciens, les acteurs, à tous les étages et à tous les degrés de l'art! On se plaint souvent de ce que nous n'avons plus d'hommes de génie; mais on ne s'aperçoit pas que, si le génie nous a quittés, il nous a laissé plus que sa monnaie. Il s'agit de savoir si, oui ou non, cent cinquante francs d'argent ou de billon valent bien une belle pièce de cent francs, même frappée avec un coin neuf dans un or resplendissant. Je n'ai pas là-dessus d'idée nette, et Gérard n'en avait pas plus que moi. Il regardait ce qui lui plaisait, dédaignait le reste ou s'en moquait, et il ne parut pas comprendre que je m'inquiétasse de rapporter de mes pérégrinations artistiques une idée générale. — Au surplus, je n'en rapportai aucune, mais seulement cette opinion particulière que la sculpture française de ce temps dépasse de mille coudées les autres arts contemporains et nationaux. Et, m'appuyant au bras de mon capitaine, dans ce singulier jardin, tout planté de statues, du Palais de l'Industrie, je pensais que des officiers comme lui pourraient un jour préparer et inspirer de belle besogne à des sculpteurs comme ceux dont j'admirais les œuvres. Avec une bonne armée et de grands tailleurs de marbre, un pays ne chôme pas longtemps de gloire. — Quant aux peintres d'en haut, je me disais qu'ils avaient reçu leur salaire.

Nous allâmes plusieurs fois au théâtre, mais je ne m'amusai que pendant les entr'actes. Ces pièces modernes, quand elles ne sont pas de simples calembredaines (et l'on ne me mena pas, bien entendu, dans les petits théâtres où se débite cette sorte de marchandise), pivotent autour de thèses ahurissantes. Nous incriminons volontiers, en France, nos propres lois et nos propres mœurs. Mais, que le ciel nous garde de réformateurs et de législateurs *dramatiques!* C'est pour le coup qu'on en verrait de belles! — On m'affirma qu'il en était de même dans le roman; mais il me fut interdit d'en juger, une jeune fille pouvant, à la rigueur, surtout quand elle va se marier, voir l'adultère et la bâtardise s'épanouir au feu de la rampe, tandis que la plus élémentaire morale défend qu'on la laisse se salir l'esprit par des lectures qui lui donneraient à deviner ce qu'on lui montre ailleurs. Tout ce qu'on me permit de lire, ce fut un livre de philosophie; je le lus avec sympathie, admirant qu'il y eût encore des hommes pour écrire de pareils traités au milieu d'une population affamée de spectacles et de jeux olympiques, et qui se plaint qu'on ne l'amuse pas assez.

Ah! le cirque, à la bonne heure! Voilà un plaisir sain, facile, national et sans prétention. Car le moindre défaut de ces piètres comédies, c'est de gonfler jusqu'à l'outrecuidance l'envahissante personnalité des histrions de tout rang. Amusez-nous, si vous pouvez, rien de

mieux; mais ne vous prenez pas, de grâce, pour des augures! A entendre ces braves gens et à lire les gazettes, — quand elles sont de leurs amies ou qu'ils les ont intéressées à leurs affaires, — rien n'importe à l'équilibre du monde comme la genèse et la destinée de leurs élucubrations plus ou moins littéraires. Le bonhomme Corneille n'y mettait pas, je pense, tant de façons; et ses tragédies avaient, abstraction faite de leur mérite, des chances de durée bien supérieures à celles que possèdent les pièces modernes. Outre que la postérité sera, selon toute vraisemblance, de plus en plus occupée, et que le tri des chefs-d'œuvre deviendra de plus en plus décourageant parmi la profusion qu'en dénotent les réclames amicales et autres (lesquelles ne font même plus rire, ce qui est dommage), on ne voit pas bien quelle figure ferait la meilleure de nos comédies devant un parterre plus jeune qu'elle de deux cents ans. Dans quel costume la jouerait-on? Et les idées? auraient-elles l'air assez vieillot ou assez niais, selon que le temps les aurait consacrées ou en aurait fait justice! La tragédie avait pour elle d'être une convention sans date; hors du temps et de la vérité, elle n'aurait dû logiquement ni se démoder ni vieillir, — non plus que les *jeux icariens*, qui me ramènent au cirque.

Là, nous passâmes une excellente soirée. Pas de contention d'esprit, nulle inquiétude de troubler ses voisins; et, pour comble d'aise, des stalles séparées les unes des autres seulement par un mince appui-coude, qui vous protège sans vous isoler. Comme il me suffisait de ne pas me sentir isolée du côté de maman et que je n'avais pas souci d'être protégée contre Gérard, je me plaçai de trois quarts, et nous n'eûmes, ni lui ni moi, besoin de crier pour nous entendre.

Pendant l'entr'acte, je promenai curieusement ma lorgnette sur l'assistance. Je remarquai que la partie masculine avait un air riant, dégagé, heureux, que je ne lui avais vu nulle part ailleurs. Et, chose bizarre! Gérard lui-même semblait plus à l'aise, plus épanoui; il respirait mieux et me souriait plus franchement que dans notre grande loge de la Comédie-Française. — C'est une atmosphère spéciale que celle des cirques, et qui doit convenir merveilleusement aux hommes, si j'en juge par ce que j'observai, ce soir-là et dans la suite. — Comme je communiquais ma remarque à Gérard, lequel profitait de la circonstance pour m'offrir obligeamment l'appui de son épaule, je fus soudain frappée par l'obstination avec laquelle un grand jeune homme, qui nous faisait face, nous lorgnait, — ou plutôt me lorgnait. Car cette lorgnette était évidemment braquée sur moi seule. Je ressentis un malaise que je suppose assez semblable à celui d'une personne qui s'aperçoit tout à coup qu'elle est couchée en joue par un adversaire, un ennemi masqué ou inconnu. Je ne voyais pas les traits de cet obstiné, et

ce que j'apercevais de sa silhouette ne me rappelait rien ni personne. Il était debout dans le large passage symétrique à celui des écuries; comme nous nous trouvions placés au-dessus de ce dernier, le jeune homme à la lorgnette n'avait, pour nous cacher son visage, qu'à ne pas cesser de nous lorgner. Sa mise était celle de tous les jeunes gens qui l'entouraient; un véritable uniforme civil: paletot clair, cravate blanche, gilet ouvert.

— Qu'avez-vous? me demanda Gérard.

— C'est stupide de ma part, répondis-je, mais je n'ai pas l'habitude d'être lorgnée, et... Vous ne sauriez croire comme cela me gêne de savoir,.. de sentir que quelqu'un est là, en face de moi, armé de verres grossissans qui lui permettent de surprendre mes moindres gestes, mes moindres grimaces,.. enfin, de m'examiner à la loupe.

Je m'étais écartée de Gérard en parlant.

— Voyons, qui vous lorgne?.. Ah! là, en bas, ce grand... Tiens! mais, c'est Pradieux!

— M. de Pradieux! En êtes-vous sûr?.. C'est vrai; maintenant, je le reconnais... Eh! oui, tenez, il abaisse son bras; c'est, ou plutôt c'était bien lui. Car il se retire, il a déjà disparu.

— Voilà qui est particulier, murmura Gérard.

Puis, il ajouta, en levant les épaules :

— Après tout, c'est bien son droit de venir au cirque, n'est-ce pas?.. Et même de vous lorgner.

— Ceci est plus discutable... Mais comment, vous étant absent... N'êtes-vous pas son capitaine?

— Moi, pas le moins du monde; vous savez bien que je suis présentement capitaine-instructeur.

— Ah!.. Et alors, le capitaine-instructeur n'a pas?.. Mais vous avez dit à mes parens, quand vous êtes venu à Méry pour la première fois...

— Oui, parce que c'était plus vraisemblable, parce que cela cadrait mieux avec ma fable... vous savez bien, la fable des achats de fourrage et des visites dans les fermes?

— Ah! très bien. Je comprends dès lors que M. de Pradieux ait pu obtenir une permission en même temps que vous.

— Rien de plus simple, en effet; nous sommes au même régiment, mais nous n'avons pas nécessairement des relations de service, hors les relations générales.

— C'est égal, je trouve étrange... Vous comprenez; après ce que vous m'avez raconté...

— Mon Dieu! même s'il était démontré qu'il y ait eu préméditation dans le cas de Pradieux, je ne vois pas bien ce qui vous tourmenterait.

— Mais... je trouve cela horriblement gênant.

A la vérité, j'avais éprouvé un sentiment de honte et de remords en constatant que mon adorateur malheureux avait le visage contracté, la mine défaite et le teint blême. J'avais deviné quelque chose de cette banale et abominable torture que l'on appelle la jalousie. C'est pourquoi je n'avais pas repris la position inclinée (sans abandon) qui avait fait la joie de mon voisin pendant une partie du spectacle. Jusqu'à la fin, je m'étudiai même à ne plus trahir par mon attitude, par aucune flexion du buste, par aucun mouvement de tête, la satisfaction qui résultait pour moi d'un si intime voisinage. Et, vraiment, c'était plus encore par charité que par pudeur, par compassion que par amour-propre ou dignité. — En tout cas, je songeais moins à tirer vanité de ce triomphe superflu qu'à déplorer la souffrance dont il était la cause pour un jeune homme qui eût pu mieux employer sa sensibilité. Toute velléité de coquetterie ou de sot orgueil s'évanouissait en moi, grâce à Dieu, devant la perspective d'une vraie douleur à provoquer.

Une pensée m'importunait, qui m'avait, une fois déjà, tracassée. Ce pauvre M. de Pradieux allait-il donc être invité à mon mariage ainsi qu'aux fêtes, aux réjouissances et aux banquets dont une cérémonie de cette importance ne manquerait pas de devenir le prétexte, en notre contrée si éminemment éprise des plantureux repas de noces et des ébats chorégraphiques qui en facilitent la digestion? — Un peu avant la fin de la représentation, Gérard ayant remarqué mon air pensif et absorbé, me questionna avec sollicitude.

— Si vous vouliez m'en croire, — lui répondis-je sans autre forme diplomatique et comme s'il eût dû, de toute nécessité, nourrir les mêmes préoccupations que moi, — vous n'inviteriez pas votre camarade au mariage.

— Procéder par simple omission est chose impossible en pareil cas, riposta le capitaine avec un petit mouvement d'épaules qui trahissait quelque impatience. Quant aux explications, vous comprenez... Laissez donc aller les choses, je vous en prie, selon leur cours naturel. Il n'en résultera rien, croyez-moi, que de simple et de pratique. Pradieux ne se rendra pas à l'invitation, ayant mille bonnes raisons à son service pour la décliner poliment. Et chacun, de la sorte, aura gardé son rôle.

Je n'insistai pas, mais j'aurais préféré une autre solution.

Quelques jours plus tard, nous avions terminé nos petites opérations. Corbeille et trousseau étaient en fort bonne voie. D'ailleurs, nous étions tous d'accord pour mener les achats avec autant de promptitude que de simplicité. — La simplicité, depuis que je me mêlais d'avoir du goût, c'était mon fort... et un peu mon faible

aussi, car les partis-pris de cette nature dénotent, le plus souvent, une certaine défiance de soi-même et de son propre goût : on a peur de se tromper dans le choix et dans l'arrangement des nuances ou des ornemens ; on esquive la difficulté en se vouant au noir et au gris sans garnitures ni rubans. Gérard, tout en me reprochant ces petits excès d'austérité (il aimait les couleurs gaies), faisait preuve de beaucoup de raison dans l'énoncé de ses projets. Il affirmait son désir de ne rien sacrifier au luxe, à la vanité. Maman et moi, nous en fûmes ravies, car nous n'avions pas été sans inquiétude à la pensée que ce brillant officier, qui avait un instant paru vouloir jeter l'argent par les fenêtres, — d'après ce qui nous avait été à demi-mot conté, — allait se trouver bien à l'étroit dans les limites d'un budget moyen. Vingt-cinq mille francs, même en province, même dans l'armée, pour un ménage, ce n'est pas de quoi mener grand train. Enfin, tout était pour le mieux, puisque, tôt converti, l'ancien prodigue donnait des gages de sagesse bourgeoise, dès le seuil du mariage. — Ce qui ne l'empêchait pas, du reste, de se montrer fort large quant à ces cadeaux préparatoires qui contribuent tant à entretenir les illusions dans le cœur des jeunes filles.

Au milieu de juin, nous rentrâmes à Méry. Mon père, ainsi que je l'avais prévu et redouté, exprima la volonté de se conformer aux traditions régionales en donnant à manger, le plus possible, à ses amis et connaissances, sous prétexte de fêter dignement une si honorable union. Et il tint à honneur d'aller inviter lui-même M. Brulard, à Châlons. Je fus du voyage ainsi que maman. — Nous arrivâmes à l'improviste chez l'ancien officier de marine.

Il n'y avait dans sa demeure aucune trace de confortable, à défaut de somptuosité. C'était, dans une vieille maison, un appartement composé de trois ou quatre petites pièces, nues comme des cellules. Quelques livres disposés sur des rayons de sapin, des paperasses parsemant des meubles rudimentaires ou avariés, voilà tout ce que nous vîmes.

— Ah, ah ! — dit papa en soufflant bruyamment, car les deux étages du commandant avaient réveillé son asthme, — vous ne vous attendiez guère à nous voir ici, mon cher?

M. Brulard avait un peu rougi, comme la plupart des gens qui cachent leur pauvreté et dont on surprend le secret. Mais il ne tarda point à recouvrer toute son aisance. D'ailleurs, mon père lui facilita la tâche, en reprenant avec autant d'empressement que lui en permettait son débit essoufflé :

— Il faut bien venir vous relancer dans votre tanière, mon cher misanthrope... Soit dit sans reproches, si l'on vous attendait... Considérez, en effet, que rien, jusqu'à ces temps derniers, n'avait pu

me révéler votre présence dans les environs, tandis que vous avez dû nécessairement avoir quelque soupçon de la mienne.

— C'est vrai; un médecin en exercice fait toujours parler de lui bien plus qu'un pauvre hère de marin retraité... Mais, outre que je vis en sauvage, j'ai pour excuse de n'aimer guère, en général, à ennuyer les gens et à les contredire. Or, c'est tout ce que je sais faire... Et, à ce propos, mademoiselle Rose, je vous dois mille excuses : j'ai risqué de vous attrister par de mélancoliques et sottes paroles. C'est une œuvre impie que de jeter le doute dans un jeune cœur. Ayez foi en votre pays,.. ayez foi en tout ce que vous aimez.

Je fus très émue de ce petit discours, parce que je crus deviner que le commandant faisait une allusion discrète à Gérard. J'avais eu l'intuition déjà que M. Brulard doutait un peu qu'un homme comme le capitaine Parsonnier pût rendre une femme heureuse, si séduisant qu'il fût. Je compris que le vieux sceptique en doutait encore sous son air de se rétracter et de venir à résipiscence. Et cela m'attrista.

Pas bien longtemps, du reste. Car, au sortir de la maison du commandant, nous rencontrâmes Gérard, qui, prévenu, venait au-devant de nous. — Jamais je n'aurais cru que Châlons, qui est une vilaine ville sans caractère, bien moins pittoresque que Troyes, pût revêtir de tels attraits, même avec un beau soleil d'été pour l'éclairer, même avec le concours d'un capitaine de chasseurs à cheval vous escortant à travers les rues.

Comme nous passions devant le quartier de cavalerie, nous croisâmes un soldat monté sur un alezan brûlé de fine encolure. Le soldat menait par la bride un autre cheval de bonne mine. Je crus reconnaître l'alezan. Et, en effet, ces deux chevaux étaient bien ceux de Gérard; ce soldat n'était autre que son ordonnance, Ambroise Bouquet, qu'il me présenta. — L'ordonnance avait une figure jeune et souriante qui me plut tout de suite.

— Voilà votre valet de chambre, me dit Gérard quand le soldat et les chevaux se furent éloignés. Aucun bureau de placement ne vous procurerait l'équivalent de ce garçon-là, fût-ce pour son pesant d'or, et il me coûte vingt francs par mois. Quant aux chevaux, il y en a un, le bai, que je vous destine. Les voitures étant un trop grand luxe, nous nous rattraperons sur l'équitation. Je dresserai le cheval, et je serai votre professeur, si vous le permettez.

Avec une ordonnance comme Ambroise Bouquet, deux chevaux comme *Églantine* et *Troubadour*, et surtout un mari comme le capitaine Parsonnier, Châlons ne devenait pas seulement habitable, mais paradisiaque.

La veille du jour solennel, il y avait, à la maison, un pantagruélique festin, un de ces déjeuners-*dînatoires* pour lesquels la Cham-

pagne fait une sérieuse concurrence à la Normandie. Ainsi en avait ordonné mon père, aux yeux de qui le sacrement n'eût pas été complet, s'il n'eût été précédé de cette débauche gastronomique. Les apprêts étaient imposans. Sous une tente, sous un dais plutôt, étendu au-dessus de notre cour, spacieuse comme une cour de ferme, une immense table rectangulaire avait été dressée, que surchargeaient les pièces montées, les pyramides de fruits, les terrines enguirlandées. Tout cela, encore que cette mode des festins de noces me parût un peu bien vulgaire, me fit l'effet d'avoir été largement conçu, et je ne laissai pas d'en ressentir quelque chose comme un petit chatouillement d'amour-propre : le docteur Chevry ne regardait pas à la dépense lorsqu'il s'agissait de marier sa fille; et, quoiqu'on ne la marie pas, comme on dit, tous les jours, je ne connaissais pas beaucoup de gens, dans l'arrondissement, qui fussent capables d'offrir à soixante invités des agapes de pareille ampleur. D'autant que le pluriel est, en ce cas, de toute rigueur : quand on invite plusieurs douzaines de personnes à se déplacer pour un repas, la veille d'un mariage auquel on les a conviées, le moins qu'on puisse leur offrir, c'est un souper après le dîner, et un déjeuner, le lendemain, après un bon gîte. Les camarades de Gérard (ancien et nouveau régiment), nos parens et nos amis formaient un total de cinquante-huit convives, dont les deux tiers étaient étrangers à la localité; soit une quarantaine de personnes à héberger, et non pas seulement à nourrir comme les autres. Mon père y avait pourvu en louant, tout exprès, la maison de son ancien ami le juge de paix, — lequel venait de quitter le pays, après avoir démissionné, se rendant en Bourgogne pour certaines raisons, de nous, hélas! trop connues.

A onze heures du matin, notre monde était là, — et M. de Pradieux au premier rang des camarades de Gérard, tous en tenue. Les portes du salon et de la salle à manger étaient grandes ouvertes. Nous recevions tous cinq (mon frère se trouvait parmi nous) nos invités au fond du salon. De là, traversant le cabinet de mon père, ouvert comme le reste, ils se rendaient dans la cour ou dans la salle à manger, transformée en buffet et en office.

Le défilé commença par les officiers. Je l'ai dit, au premier rang de ceux-ci se tenait M. de Pradieux-Tournans, pâle, raide et grave, en dépit d'un terne sourire avec lequel semblait se battre son chagrin. Il avait été prendre un énorme bouquet déposé sur une console, et il me le présenta sans aucune gaucherie. Mais, quand il voulut articuler le petit compliment dont les termes avaient été concertés à l'avance et dont la récitation lui avait été confiée, il ne put proférer aucun son distinct au-delà de ces mots : « C'est au nom, mademoiselle... »

Il était tout excusé aux yeux des assistans, car ce n'est pas le mé-

tier des soldats, — quoi qu'en pensent certains haut-gradés, — de débiter des harangues, et la véritable éloquence militaire, c'est le silence. Mais cet incident ne contribua pas à me mettre en appétit. Aussi le repas qui suivit, bien qu'il n'ait point excédé la durée moyenne de ces sortes de banquets (trois heures), me sembla-t-il interminable. Heureusement, Gérard fut gai pour deux. — Je ne sais, au reste, s'il n'avait pas attribué le trouble de son camarade à la timidité autant qu'à une angoisse du cœur, m'étant abstenue de lui demander là-dessus son sentiment. C'est ainsi du moins que je m'expliquai l'inaltérabilité de sa belle humeur.

Sauf M. de Pradieux, qui regarda tout le temps son assiette vide, le commandant Brulard, qui ne parlait guère, — quand il parlait, — qu'à voix basse et en s'adressant à un seul de ses voisins; sauf ces deux taciturnes et moi, je crois que tout le monde fut content du festin.

Lasse, étourdie, je m'étais réfugiée, aussitôt après le café, dans le cabinet de mon père. Là, assise au fond du grand fauteuil paternel, les oreilles encore bourdonnantes, les tempes encore serrées, je me passai la main sur le front, pour en chasser un commencement de migraine.

— Êtes-vous souffrante, triste ou simplement fatiguée, mademoiselle?

M. de Pradieux se tenait debout à côté du fauteuil. Il était encore plus pâle qu'avant le repas, et aussi grave, aussi raide. — Très beau, d'ailleurs, dans son uniforme clair qui donnait du relief à sa mâle figure et à sa mine sévère.

— Fatiguée, monsieur,.. simplement fatiguée, murmurai-je avec embarras.

— Tant mieux, mademoiselle.

— Je vous remercie de l'intérêt que vous paraissez prendre à ma santé, monsieur.

— Il est tout naturel que l'on désire voir heureux les gens au bonheur desquels on s'est efforcé de contribuer.

— Mais, monsieur...

— Oh! mademoiselle, j'ai été maladroit, ce matin... Je me suis trahi... Laissez-moi être franc... et hardi, en ce court moment que le hasard me donne et qui, dès lors, m'appartient... Mademoiselle, répondez-moi avec une sincérité parfaite... Si vous n'aviez pas rencontré le capitaine Parsonnier, et que, en son lieu et place, après vous avoir revue et approchée, je me fusse permis de vous demander en mariage, m'auriez-vous repoussé?.. Remarquez, je vous prie, que je puis vous adresser cette question dans l'espoir que votre réponse donnera satisfaction à mon amour-propre ou dans l'espoir, au contraire, que vous éteindrez tous mes regrets en protestant de votre

indifférence ou de votre dédain pour ma personne. Donc, vous pouvez faire fausse route sous prétexte de ménager ma susceptibilité... Ainsi, ne me ménagez pas, ne ménagez rien.

— J'ai d'autant moins à cœur de vous ménager, monsieur, que c'est la première fois, vous en conviendrez, que je suis informée... de ce que vous appelez vos regrets.

Sa ruse pour forcer ma franchise n'était pas habile; il était trop ému, trop triste, trop blême pour un homme qui recherche une vaine satisfaction d'amour-propre. Et, d'ailleurs, sa démarche eût été souverainement inconvenante et tout à fait en désaccord avec son éducation, si elle n'eût eu l'excuse d'une vraie douleur et d'une espérance d'atténuation à son chagrin. — Comme je n'avais qu'à être sincère pour être bienfaisante, je dis à M. de Pradieux en me levant et en étendant vers lui ma main :

— Quelle qu'ait été votre intention, je ne puis que vous donner cette assurance : J'épouse M. Parsonnier, parce que, du premier jour, il m'a plu, cela est vrai; mais ne l'eussé-je pas rencontré, que jamais je n'eusse agréé votre demande,.. si vous aviez cru devoir la formuler.

Et je passai devant l'officier en corrigeant par un sourire et une poignée de main ce qu'il y avait de brutal dans ma réponse. Lui s'inclina en murmurant :

— Je n'aurai donc plus de regrets; fasse le ciel que vous n'en ayez jamais!

Encore! encore cette espèce de menace! Tout le monde croyait donc que Gérard me rendrait malheureuse! Cela devenait odieux, à la fin; et d'autant plus odieux que la foi la plus robuste se laisse toujours ébranler quelque peu par ces insinuations répétées qui ressemblent à des avertissemens du ciel. — J'avais les yeux pleins de larmes quand Gérard, à ma recherche depuis un quart d'heure, me découvrit, au premier étage, dans la chambre de maman.

Sans réflexion, ni fausse honte, ni pudeur, je me jetai à son cou, toute sanglotante.

— Gérard, je vous en prie,.. pardonnez-moi... et rassurez-moi... Je suis superstitieuse; il y a des présages... J'ai peur de l'avenir.

— L'avenir?.. Rose, le voici, l'avenir : l'avenir, ce sera le présent prolongé, cette minute éternisée; vous dans mes bras,.. toujours,.. toujours, entends-le bien!

IX.

De quelle façon un jeune mari doit-il aimer sa jeune femme, pour l'aimer *bien?* Comme une maîtresse ou comme la future

mère de ses enfans? — Il y a d'excellentes choses, ou plutôt des choses excellemment spécieuses, à dire sur les avantages du respect mélangé avec l'amour. Le malheur est que le respect dénature l'amour, tout autant que l'eau dénature le vin : ce n'est plus que de l'abondance. Et personne n'aime ça. Tout au plus s'y résigne-t-on.

Gérard me traita comme une maîtresse adorée. Eh bien! quelles que doivent être la suite et la fin de leur aventure conjugale, je conseille à toutes les femmes de permettre, le cas échéant, qu'on les traite ainsi, pour commencer : cela ne dure jamais trop longtemps, et c'est fort agréable. D'ailleurs, il y aura toujours quelque humiliation à se dire que, venant après beaucoup d'autres, on n'a même pas de son mari ce que ces *autres* en ont eu ; c'est bien assez de songer que l'on n'est pas déjà en si bon rang, — ni en si bonne compagnie. Et puis, il ne faudrait pas s'illusionner outre mesure sur le mérite de ces belles et pompeuses professions de foi, où les hommes qui visent à la gravité attestent solennellement la grandeur et la dignité du mariage. — J'ose croire, quant à moi, que l'on peut cacher là-dessous, à volonté, beaucoup d'indifférence pour sa femme ou un singulier amalgame de prud'hommesque emphase et de grivoiserie conjugale. — Que l'on se reporte, par exemple, à ce qu'ont dit sur la matière certains philosophes genre Michelet.

Car, — il convient que nous ne nous y laissions pas prendre, — si nos maris ne nous aiment pas juvénilement, c'est-à-dire en fous, en amans, leurs sentimens à notre égard, encore que ces messieurs ne nous tournent pas le dos pour cela, n'ont plus rien qui nous puisse flatter ni qui nous doive satisfaire. Quelles considérations, en effet, peuvent alors les retenir près de nous, à part le désir d'avoir des enfans ou de faire l'économie d'une *liaison?* Or, je ne vois point que même la première de ces alternatives, qui n'est assurément pas la pire des deux, soit bien honorable pour nous et nous élève fort au-dessus du rang de simples poulinières. Les enfans doivent être une conséquence prévue et bénie, mais non un résultat cherché. — Au surplus, il faut se défier de tout ce qui a la prétention de rendre l'amour noble ou utile; ce qui le rend licite suffit. L'excuse de l'amour, c'est d'être spontané, irréfléchi; en un mot: naturel. Et, de toutes les choses qu'on fait sans y penser, celle-là est assurément celle sur laquelle il faut le moins s'appesantir, — une fois qu'on en a pris son parti. Dès là qu'on y regarde d'un peu près, qu'on l'analyse ou qu'on l'escompte pour le faire cadrer avec des vues sociales ou domestiques, l'amour n'est plus qu'un phénomène d'autant moins élevé qu'on en a rendu plus sensible la vulgarité, en voulant le justifier ou l'expliquer.

Je ne tentais rien de pareil, ni mon mari non plus.

Gérard m'aimait donc à la folie, sans me demander autre chose que ma tendresse, sans se mettre en peine de savoir si nous rehaussions ou si nous abaissions l'amour conjugal, si nous étions dans l'ordre ou en état d'insurrection contre la société, si notre bonheur était sublime ou égoïste, conforme à l'économie politique ou seulement à la loi naturelle. — Mon mari ne paraissait se préoccuper nullement de progéniture, car il me mit, — tout de suite après une brève excursion dans les montagnes, qui nous servit de voyage de noces, — au régime de l'équitation à outrance. Et j'avoue que, tout engourdie et grisée d'amour, j'avais déserté mes rêves de maternité. — L'amant, chez l'homme, tue le père ou l'empêche de se révéler ; la femme éprise craint pour sa beauté, pour son temps, car elle sait bien que l'enfant lui prendra l'une et l'autre : elle sacrifie l'avenir au présent, l'espérance à la réalité. Elle n'a pas raison peut-être ; mais, aujourd'hui encore, j'hésite à lui donner tort. C'est bien de se ménager des consolations pour son malheur ; c'est mieux d'être heureuse, — et même de l'avoir été.

Quelle existence enchantée !

Nous étions nichés dans une petite maison, située au bout de la ville, près de la Préfecture, sur les jardins de laquelle nous avions vue. Rien de plus modeste ni de plus gai que notre installation. N'ayant pas voulu faire la dépense d'un mobilier avant de savoir si notre séjour à Châlons serait de longue durée, nous avions accepté l'offre que mon père nous avait faite de nous octroyer le droit de choisir, en son garde-meubles de Méry, tout ce qui nous paraîtrait pouvoir combler les lacunes de notre gîte garni — et mal garni. A l'aide de quelques fauteuils et de quelques bahuts supplémentaires, nous nous étions composé un intérieur à peu près confortable. Beaucoup d'andrinople et beaucoup de fleurs, de plantes ; quantité de potiches et de bibelots, le tout disposé avec art par mes mains industrieuses, il n'en fallait pas davantage pour confiner au luxe, — en apparence. — De fait, notre *cassine*, comme l'appelait Gérard, était absolument délicieuse avec son simulacre de jardin et ses murs tout frais recrépis, la simplicité de son mobilier et ses richesses végétales ; et, fleurant partout, répandue parmi d'autres aromes, parfums de fleurs, parfums de femme, cette singulière odeur militaire (exquise, d'ailleurs !), faite des émanations du cuir de botte, du drap d'uniforme, des boutons astiqués et des armes fourbies.

La vie que nous menions là-dedans, pour n'être point compliquée, n'en était pas moins bien remplie. Nous nous y donnions à nous-mêmes de merveilleux festins, voire de petits concerts, grâce à la jolie voix de Gérard et à ma virtuosité sur le piano. Il nous arrivait

aussi de lire en commun, mais plus rarement, mon capitaine n'étant pas grand liseur, et n'ayant jamais l'air très sûr de la qualité de ce que nous lisions. Je remarquai même qu'il hésitait, presque toujours, avant de se prononcer, me regardant, avec une expression indécise ou embarrassée, comme s'il eût attendu mon arrêt pour formuler le sien. Cela m'amusait. Mais, bah! que de gens dont c'est le métier (à ce qu'ils disent) de juger les livres, et qui n'en font ni plus ni moins! Aussi bien, festins, concerts, lectures, qu'était tout cela au prix du reste?

Le reste, c'était un tête-à-tête pour ainsi dire ininterrompu, une causerie ponctuée de baisers et d'éclats de rire, qui commençait avec le jour quand mon capitaine était de service, un peu plus tard quand il avait du loisir, et qui se prolongeait fort avant dans la nuit. Nous vivions comme si notre intimité eût été de contrebande, et que le temps nous eût été mesuré. Et nous vécûmes ainsi longtemps, bien longtemps. — Mariée, n'ayant jamais aimé que mon mari, je sais pourtant ce que c'est que d'avoir un amant. La douce chose, en vérité!

Après un court voyage, nous nous étions installés. Nous avions expédié rapidement les visites réglementaires. Et, durant des mois, nous ne quittâmes guère Châlons que pour aller, le dimanche, déjeuner et dîner chez mes parens.

A franchement parler, nous ne sacrifiions pas grand'chose en négligeant de notre mieux la société locale et les relations de régiment. La société locale, c'était une demi-douzaine de familles bourgeoises et arriérées; les relations de régiment, c'étaient quelques ménages d'officiers, qui n'offraient pas grande ressource au point de vue des réjouissances mondaines non plus que de la conversation.— Ces intérieurs militaires, souvent très respectables, très dignes même d'intérêt et de sympathie, sont, il faut bien le dire, assez généralement dénués d'agrémens. Sauf exception, la modicité des fortunes les rend presque misérables; et les femmes d'officiers, lorsqu'elles se conduisent bien, — ce qui est l'ordinaire, — doivent se borner à être de bonnes ménagères. C'est la pauvreté des milieux de basse bourgeoisie avec ce qu'y peut ajouter de mesquinerie et de vulgarité l'obligation de vivre sans cesse en camp volant, souvent en garni, toujours dans le provisoire et l'incertain. On ne prend racine nulle part, on se désintéresse d'une installation précaire; on économise, on liarde par nécessité; les caractères s'aigrissent, les caquets vont leur train et descendent à la médisance. Parmi tant de petites misères, l'officier s'ennuie ou se lamente : neuf fois sur dix, il regrette de s'être marié. Et il n'a que trop sujet de le regretter. Car son existence eût pu être tout autre.— Aussi, ayant vu ce que j'ai vu, suis-je prête à excuser ceux qui pré-

tendent assimiler, au point de vue du célibat, la condition des officiers à celle des prêtres. Après tout, on n'aura jamais l'idée saugrenue d'exiger des uns tout ce qu'on demande aux autres : il y a, pour les militaires, des vertus plus essentielles que... celle qu'on n'obtiendra jamais d'eux ni d'aucun laïque.

Nous ne fréquentions donc personne, hormis le commandant Brulard, que je réussissais à entraîner de plus en plus dans notre orbite, et quelques officiers garçons, qui, séduits par ma gaîté, aimaient à nous accompagner dans nos promenades équestres. Gérard m'avait mise promptement en état de faire une figure honnête sur un cheval : sans se piquer de me métamorphoser en écuyère, il m'avait tout de suite appris à me tenir en selle, et avec grâce, — avec plus de grâce même que de solidité. Le temps lui manquant, il avait cru devoir aller au plus pressé, au plus nécessaire; et le plus nécessaire, pour une amazone, c'est de ne pas être disgracieuse, il l'avait bien compris. Le reste regarde le cheval. Or, *Troubadour* était d'un bon naturel; habilement stylé, il mettait beaucoup de liant dans ses actions : nos rapports furent toujours excellens.

L'unique point noir qu'il y eût eu jamais à mon horizon conjugal n'avait pas tardé à disparaître : M. de Pradieux, après deux visites *en cartes*, avait quitté Châlons, s'étant fait attacher à un état-major quelconque. J'en fus d'autant plus aise que, ne voulant rien celer à Gérard, je m'étais empressée de lui raconter, aussitôt après notre mariage, le petit épisode dont son camarade avait agrémenté la journée du banquet nuptial. Il n'y avait rien là qui pût resserrer des liens d'amitié condamnés à se relâcher fatalement. — Pour tout dire, cet amour d'allure sérieuse m'avait effrayée ; j'en craignais les suites, c'est-à-dire les retours involontaires ou les rancœurs violentes. Je respirai tout à fait, jusqu'au fond de l'âme.

Mais je ne m'endormis pas dans mon bonheur. Dès les premiers jours, je m'ingéniai à bien pénétrer le caractère de mon mari, pour m'assurer contre les surprises de l'avenir et contre les incartades que l'on m'avait si obligeamment prédites. Il était exquis, ce caractère : franc, joyeux, facile, — avec moi, du moins. Et s'accordant avec le mien d'une si providentielle manière! Nous avions les mêmes goûts, les mêmes habitudes d'esprit, — si ce n'est que je devais au recueillement forcé où j'avais souvent discipliné ma pensée plus de propension peut-être ou plus d'aptitude à la logique et au raisonnement que n'en témoignait mon mari. C'était un renversement des rôles qui eût pu, dans la suite, n'être pas sans danger pour la paix de notre ménage, car il n'est pas bon que la femme raisonne quand le mari veut s'amuser. Mais j'avais en horreur toute espèce de pédanterie ou de suffisance, et je n'exerçais

mes petites facultés que dans le secret de mes courtes heures de solitude. Ou, pour parler plus exactement, j'employais ces heures-là à me remettre en mémoire les faits et les dits de mon capitaine, pour en déduire une ligne de conduite, toute une politique conjugale. Lui présent, j'étais toujours et sans effort de son avis, aimant ce qu'il aimait, voulant ce qu'il voulait.

Je le suivais, d'ailleurs, à peu près partout, mon capitaine, et pour ainsi dire pas à pas, ayant remarqué qu'il avait plaisir à me rencontrer dans les endroits où il n'avait pu m'emmener : au retour du terrain de manœuvre, par exemple, ou aux abords du quartier, quand il en sortait entouré de ses camarades et de ses chefs. La vérité est qu'il éprouvait une grande satisfaction d'amour-propre à voir qu'on admirait sa femme. Je l'ai dit, il me traitait comme une maîtresse. J'étais pour lui une maîtresse qu'il avait le droit de produire et qu'il était fier de montrer, voilà tout. Et l'on est toujours plus fier d'une maîtresse que d'une femme légitime, à mérite égal, — ou même inégal. Dans ces circonstances, il était manifeste que ce qu'on voulait bien appeler ma beauté créait des envieux à mon mari ; mais il faut rendre cette justice aux camarades de Gérard, que jamais aucun de ceux mêmes qui nous escortaient le plus fréquemment dans nos chevauchées matinales ne fit mine de me manquer de respect par trop de prévenance ou de galanterie. Au reste, j'avais la meilleure des sauvegardes contre toutes les tentatives d'amourette : l'auréole d'amour que mon mari m'avait mise au front.

Il y avait des mois déjà que nous étions mariés, lorsque j'appris la mort de Zoé Roubaud. L'infortunée, après avoir donné le jour à un ravissant petit blondin, que mon frère avait reconnu, sans trop de difficulté ni d'hésitation, pour son fils, — encouragé, d'ailleurs, dans l'accomplissement de ce devoir par les conseils ou les injonctions de papa, — avait traîné quelque temps une lamentable existence, puis s'était éteinte, la santé ruinée par tant d'épreuves physiques et morales. Je la pleurai de tout mon cœur, et j'aurais bien voulu pouvoir l'embrasser avant sa mort, la pauvrette ! Ce n'est pas que je me fisse illusion sur sa responsabilité, sachant ce qu'il convient de penser de ces sortes d'aventures, qui n'arrivent pas aux plus aimantes, mais aux plus rusées parmi les jeunes filles sans expérience, à celles que l'on prend à leurs propres pièges. — L'amour est souvent une escrime où ce n'est pas à celui qui touche ou qui tue que l'on peut imputer la première attaque : les feintes sont parfois mortelles pour qui les exécute. — Mais elle avait dû tant souffrir ! Et l'indulgence est si facile aux honnêtes femmes ! C'est, en outre, une parure qui leur va si bien ! Il me semblait que j'aurais trouvé, si j'eusse été mandée à temps, les paroles consola-

trices qu'il fallait pour remettre sur pied mon ancienne amie, pour lui redonner le courage et presque le goût de vivre. Je jurai du moins de m'occuper de l'enfant, d'adoucir l'amertume de sa condition, de lui aplanir la route, d'en arracher les pierres et les ronces. Ce n'était déjà plus qu'un demi-bâtard, puisqu'on l'avait reconnu, puisqu'il avait un père et un nom. Je pouvais bien lui donner une mère : je la lui ai donnée par la suite. En attendant, on l'éleva, sur ma prière, dans les environs de Méry, où l'histoire de Zoé, qui me fut alors contée en détail, n'avait pas fait scandale et était même ignorée de bien des gens, grâce à la prompte émigration des principaux intéressés. L'enfant, sous son nom de Chevry, passa pour un petit-neveu ou un petit-cousin sans fortune de mon père, pour une épave vivante provenant du naufrage d'un parent.

Ce fut vers la même époque que j'obtins des données précises sur les frasques de mon mari, sur ces frasques de jeunesse dont on avait tant parlé à mots couverts. Il eut l'obligeance de me renseigner lui-même à cet égard. J'ai dit, au surplus, qu'il était franc ; je crois avoir dit également qu'il avait une modestie bien française, ou du moins la modestie des Français de bonne compagnie : un joli vernis d'indifférence railleuse sur une vanité à toute épreuve. Quand on gratte tant soit peu cette croûte décorative, ça s'écaille, la couche n'étant pas fort épaisse. Un soir, je grattai.

Nous étions seuls, — ainsi que tous les soirs où le commandant Brulard n'était pas notre hôte, — dans notre salon, qui avait des dimensions de boudoir. Comme onze heures allaient bientôt sonner, et que nous ne nous couchions jamais plus tard, je m'amusai à défaire mes cheveux, sans quitter le tabouret du piano. J'avais remarqué que cette opération avait le privilège d'attirer presque toujours Gérard, lorsque, d'aventure, il se trouvait à quelque distance. Il ne tarda guère, en effet, à se rapprocher. — Je crois que les cheveux de femme exercent une attraction magnétique sur la plupart des hommes, et c'est peut-être ce qui explique le prix que nous attachons à notre chevelure, — ou le prix que nous y mettons, selon les cas. — Quoi qu'il en soit, c'est une des plus vieilles roueries des femmes et un de leurs plus sûrs manèges que de se décoiffer. Seulement, ce n'est pas toujours dans leurs moyens.

— Jamais je n'ai vu des cheveux aussi...

— Combien as-tu vu de chevelures?

— Dame! pas mal, tu sais... Mais jamais...

— Oui, c'est entendu : tu n'as jamais vu des cheveux aussi parfaitement beaux que les miens... Mais, encore une fois, combien as-tu vu de chevelures?

— Déroulées?

— Déroulées... Voyons, combien?

— Parbleu! toutes celles... qui pouvaient se dérouler.

— Mais encore?.. Je croyais, de bonne foi, que ma question équivalait à celle-ci : Combien as-tu eu de maîtresses?.. Il y en avait donc de chauves?

— Ah! non, par exemple!

— Tu vas me soutenir peut-être qu'elles étaient toutes jolies?

— Ça, oui!.. C'est-à-dire que je le soutiendrais, si ce sujet de conversation n'était pas d'une inconvenance rare. Une femme ne doit jamais parler à son mari des maîtresses qu'il a eues.

— Il vaut mieux qu'elle attende qu'on lui en parle?.. Laisse donc! ce sont là des convenances... par trop convenues. D'ailleurs, on dit cela, on dit qu'il ne convient pas de parler de ces choses... et l'on en parle tout de même. Et d'abord, ça vous flatte, messieurs... Nous aussi, du reste.

— Comment! vous aussi?

— Certes... Rien ne nous est plus pénible que la pensée d'avoir épousé un homme... qui n'a su plaire à aucune femme avant de nous plaire à nous-mêmes.

Mon débit n'était pas très ferme peut-être, tandis que j'avançais cette énormité, — à moitié vraie pourtant. — Mais Gérard ne le remarqua point.

— S'il en est ainsi, répliqua-t-il en riant avec une expression d'aimable contentement, rassure-toi!

— Ah!.. Eh bien! je brûle du désir de savoir... Tu reconnaîtras que, jusqu'à présent, j'ai été d'une réserve exemplaire... Je brûle du désir de savoir ce qu'ont été... tes péchés de jeunesse.

Gérard s'était accoudé au piano, que je venais de fermer. Il se redressa avec un air de dignité.

— Je te répète, — fit-il, moitié sérieux, moitié enjoué, — que ce ne serait pas du tout convenable... Allons nous coucher.

— Voyons, les gros, les gros péchés seulement,.. ceux enfin qui t'ont fait honneur. Je t'en prie!

— Il n'y en a eu que deux, la modestie m'oblige à le proclamer.

La modestie! C'est qu'il le croyait comme il le disait! Ah! chers Français qui vous moquez de vos compatriotes méridionaux!.. Un Méridional, ce n'est pourtant qu'un Français et demi.

— Pas plus de deux? repris-je.

— Pas plus de deux,.. fretin à part, bien entendu.

— Enfin, que veux-tu? Avec deux gros péchés bien employés...

— Oh! pas bien gros.

— Avec deux jolis péchés successifs, on doit pouvoir occuper sa jeunesse.

— C'est qu'ils ne furent pas successifs,.. mais... concomitans.

— Bah !..

Je souffrais bien un peu. Mais mon mari avait si bonne grâce, dans sa tenue d'intérieur mi-bourgeoise, avec sa mine cavalière et effrontée, ses petites moustaches en crocs et son regard allumé, que je me fusse reproché de couper court à ces confidences par moi sollicitées. Je me le fusse reproché comme on se reprocherait de retrancher à un enfant gâté les gamineries qui l'embellissent ou dont se pare sa hardiesse mutine.

— Oui, j'ai été un peu pacha.

— Tu as aimé deux femmes à la fois ?

— Aimé? Non pas. Est-ce que c'est de l'amour, cela !

— Oh ! je sais, dis-je avec une ironie un peu amère, je sais que l'on répète cette phrase couramment dans son ménage... Il y a un malheur : c'est qu'on la répète aussi hors du mariage. Vous ne dites pas autre chose à toutes les femmes que vous aimez successivement... ou concurremment, puisque la variété successive ne vous suffit pas.

J'eus un moment de réflexion chagrine; il me sembla que mon bonheur était mal assuré, puisque celui qui en avait charge était capable de partager son cœur. Le donner ou s'imaginer qu'on le donne dix fois, cent fois de suite, passe encore ! Mais, le partager ! Quel précédent et quel augure !

— Eh ! non, ma chère petite Rose, rien de cela n'est l'amour.

— Qu'est-ce donc, alors? Et quelle différence, je te prie? Ces dames, quelle que soit leur origine et quelle que soit leur condition, ces dames ont des cheveux comme les nôtres...

— Pas toujours. Je t'ai affirmé déjà n'en avoir jamais vu d'aussi beaux que les tiens.

Je haussai les épaules, — en souriant toutefois, — et je continuai :

— Des cheveux que vous défaites et palpez comme vous défaites et palpez les nôtres. Vous les embrassez, leurs cheveux et elles, comme vous nous embrassez, nous et nos cheveux. Vous leur dites les mêmes paroles que vous nous dites, à nous. Ce sont les mêmes mots, comme ce sont les mêmes gestes... Eh bien ! la différence ?

Il ne put jamais me la dire, — parce que, hélas ! il n'y en a point. La différence, quand il y en a une, elle est toute dans le respect ou l'amitié, qui ne sont pas l'amour. — Il préféra me finir son histoire.

Pendant un assez long séjour à Paris, au sortir de Saumur, il avait connu deux femmes, une blonde et une brune, toutes deux fort jolies. L'une était mariée, et l'autre... célibataire. Cette dernière, qui avait des exigences tout autres (à tous les points de vue) que celles de sa rivale, n'avait pas tardé à découvrir ce qu'elle s'était empressée d'appeler une trahison et qui n'était pourtant que

simple affaire de réciprocité à son égard. Au lieu d'entrer en courroux, elle avait transigé. Au lieu de chasser Gérard, elle l'avait gardé, en le rançonnant de son mieux, en exploitant comme une mine la crainte qu'avait mon futur mari de voir se tourner en scandale une si exquise aventure. De là les folles dépenses qui eussent mis en péril la fortune de ce sultan près de ses pièces, si la guerre ne fût venue trancher la trame d'une existence amoureuse en partie double, — qui n'était plus, d'ailleurs, tissée d'or et de soie.

Malgré les vicissitudes et les traverses de ce gracieux épisode de sa jeunesse, Gérard en parlait avec une satisfaction mal déguisée. C'était presque de l'attendrissement. — Décidément, la vanité rend bête. Mais je comprenais ce défaut-là, comme tous ceux de mon capitaine, et je le lui pardonnai, avec son histoire, à la condition qu'il me jurerait de ne jamais chercher la nuance complémentaire de celle de mes cheveux.

— Il n'y en a pas, me dit-il en m'embrassant. Le brun doré, c'est ma nuance de prédilection, la nuance idéale et parfaite. Et tu vois comme j'étais excusable de prendre une brune avec une blonde : il n'y avait pas alors d'autre moyen pour moi de me la procurer.

Le lendemain, précisément, le commandant Brulard me vint rendre visite, pendant que Gérard était à la manœuvre. Ce brave Bouquet, notre ordonnance, — qui était un domestique comme personne n'en a jamais eu ni rêvé, — ouvrit la porte du salon et annonça le visiteur avec une solennité telle que ma pensée rechercha involontairement tout ce qui, dans cette visite, pouvait servir de prétexte à des communications d'ordre grave.

Quoique le commandant se fût bien départi, en notre faveur, de sa sauvagerie d'antan, il ne venait pas fort souvent à la maison, en dehors des heures où il savait devoir nous trouver réunis, Gérard et moi, sous la lampe ou au piano, — car l'ancien officier de marine était tant soit peu mélomane. C'était même, si je ne me trompe, la première fois que je me trouvais seule avec lui, depuis mon mariage, à part le cas fréquent de rencontre dans les rues. Il n'avait, sans doute, rien de particulier à me communiquer, ce jour-là. Mais je sentis que je prendrais, au besoin, les devans pour tirer de lui quelque chose.

Mes sentimens à l'endroit de M. Brulard étaient étranges et complexes. Il m'avait toujours attirée autant qu'inquiétée. Personne ne saurait être captivant à l'égal de ces hommes qui ont une manière originale de penser et au fond desquels on ne va jamais. Leur séduction est surtout incomparable quand ils ne se prodiguent pas, quand on sent qu'il n'y a chez eux ni affectation ni système, quand on sait que leur originalité n'est pas un vêtement ou une attitude, mais l'essence même de leur être. En revanche, personne ne vous

trouble comme eux; personne, comme eux, ne vous secoue dans la quiétude et la torpeur de vos idées toutes faites, ne vous ébranle dans vos croyances, ne vous démolit vos rêves, ne vous saccage vos illusions. Mais, depuis qu'il venait à la maison, M. Brulard semblait s'être imposé pour règle de ne contredire ni Gérard ni moi, sauf sur des points d'intérêt nul ou négligeable. Sa conversation y avait perdu de la saveur. Néanmoins, il avait assez de ressources dans l'esprit pour se faire écouter avec plaisir, même quand il ne malmenait aucune de vos opinions. — Je ne lui avais pas sérieusement tenu rigueur de ses paradoxes antipatriotiques ; je ne lui en voulais même pas d'avoir été loyal en ses explications plus ou moins détaillées sur la conduite de Gérard : ces choses-là sont de droit, lorsqu'on ne dit que ce qu'on sait ou ce qu'on pense. Gérard lui-même en avait toujours jugé ainsi. Mais j'aurais bien voulu savoir ce que le commandant pensait désormais du fils de son ami Parsonnier, et de mes chances de bonheur. Ayant affaire à un esprit aussi fin, il ne fallait pas essayer de ruser. J'allai tout droit et dis :

— Je suis seule, mais non pas abandonnée. Gérard ne me quitte que pour affaires de service.

Le commandant inclina la tête en souriant.

— Il y a des mois, repris-je, qu'il est mon mari, et il ne s'est pas encore ennuyé de l'être. Bref, je suis très heureuse.

Et, hardiment, vivement, j'ajoutai :

— Avouez que cela vous étonne?

Le commandant devint sérieux et me prit la main.

— Moi? fit-il. Pas le moins du monde... Ma chère enfant, vous vous êtes trompée, si vous avez cru que je doutais du cœur de Gérard. D'ailleurs, vous conviendrez qu'il faudrait avoir infiniment peu de délicatesse pour penser tant de mal de quelqu'un dont on est souvent l'hôte et le commensal... Gérard vous aime. Il vous aimait lorsque, pour la première fois, il m'a parlé de vous en me priant d'intervenir. Il vous aimera toujours, j'en suis convaincu. Seulement, il y a une foule de manières d'aimer sa femme ; et j'ai pu craindre un instant qu'il ne connût pas la bonne, qui est de l'aimer pour ce qu'on se doit à soi-même autant que pour ce qu'on lui doit. Je n'ai jamais douté que Gérard n'eût un bon cœur ; j'ai pu douter quelquefois qu'il eût un bon esprit. Et c'est pour cela que j'ai voulu, certain jour, vous éprouver, attirer votre attention sur le côté faible de ces aimables natures françaises. Gérard ne vous fera jamais de peine sciemment, volontairement. Mais il pourra vous en faire beaucoup, s'il suppose que vous n'en serez jamais informée et s'il estime que vous ne lui donnez pas ou ne lui donnez plus ce qu'une ou plusieurs autres femmes lui offriront... Tâchez qu'il soit toujours fier de vous...

Le retour de Gérard interrompit la conférence au moment le plus intéressant, au moment où M. Brulard allait me livrer, peut-être, le fond de sa pensée.

— Oh! tu ne sais pas? me dit mon mari. Je t'emmène à Paris. C'est une surprise. J'ai demandé, sans te prévenir, un congé. Nous n'avons fait qu'un semblant de voyage de noces. Nous allons nous dédommager.

J'eus la tentation de refuser. Je ressentais une appréhension qui pouvait bien être un pressentiment.

Le pressentiment était faux, comme la plupart des pressentimens. Car notre séjour à Paris fut enchanteur.

C'était le printemps, et j'étais toujours une maîtresse adorée. Nous dînâmes dans tous les restaurans où l'on peut dîner. Nous allâmes dans tous les théâtres où l'on ne doit pas aller, dans tous les cafés-concerts même. Nous fîmes un pèlerinage au Cirque, le jour anniversaire de celui où, fiancés, nous nous y étions parlé bas. Et, cette fois, nous n'y vîmes pas M. de Pradieux. — Que dirai-je? Je revins à Châlons plus heureuse, certes, et plus aimée, — peut-être.

Un grand chagrin m'attendait au retour. Mon père et ma mère étaient malades depuis quarante-huit heures. Ils moururent tous deux, dans la nuit qui suivit mon arrivée à leur chevet, enlevés par cette terrible maladie qu'on nomme la petite vérole confluente ou petite vérole noire, et qui ravageait, à cette époque, la contrée, où elle semblait vouloir s'établir à l'état endémique. Ils moururent côte à côte, en même temps. Papa reçut, bon gré mal gré, la moitié de la bénédiction suprême que l'archiprêtre de Méry venait apporter à maman, sa fidèle cliente. Et, côte à côte, ils furent ensevelis par mes soins. — C'était, après tout, bien finir une belle existence, toute d'union, de concorde et de mutuelle condescendance. — Que de fois n'ai-je pas envié cette fin-là!

Gérard, en cette douloureuse conjoncture, m'assista avec tout l'affectueux dévoûment que j'attendais de lui. Quant à mon frère, il arriva trop tard.

Aussitôt après avoir achevé notre navrante besogne, nous rentrâmes à Châlons. J'y rentrai plus riche de quatre à cinq cent mille francs, mais si appauvrie du côté des affections de famille! Privée de mon père et de ma mère, il ne me restait vraiment que mon mari. Julien ne comptait guère, car j'avais appris à le connaître. Quant au petit être qu'on élevait dans une ferme voisine de Méry, en attendant qu'on l'expédiât à Troyes, je n'avais pu m'y attacher encore que par devoir. Mais un mari aimé, c'est toute une famille — et quelque chose de plus. Jamais la maison n'est vide, où il est attendu. Ma tendresse pour Gérard s'accrut donc de cette part d'affection

que, sans lui, la mort de mes parens eût laissée en déshérence. Il hérita surtout de ces sentimens d'indulgente déférence que l'on garde à ceux dont on doit vénérer même les travers; quant à l'aimer davantage, il n'y avait guère moyen, la mesure étant comble : je crois pourtant que j'y réussis.

Que mon père avait donc raison et qu'il est bien vrai qu'un homme qui nous a plu est dispensé de travailler à nous plaire encore! Ce n'est pas que mon mari fût moins attentionné, moins aimant, moins prévenant à mon endroit; mais, à dater de notre retour à Châlons, où notre deuil nous obligeait à renchérir sur nos habitudes claustrales, je le vis plus souvent donner cours à son humeur, dans les incidens de la vie de chaque jour. Peu importait, puisque mon siège était fait, et que, d'ailleurs, je n'étais jamais directement en cause.—Volontiers, les moralistes, gent moutonnière, vont répétant que l'amour rend aveugle, et surtout les femmes. M'est avis qu'ils se trompent : une femme qui ne verrait plus clair ne serait plus une femme. La vérité est que, même amoureuses, nous distinguons assez bien les défauts de l'homme aimé. Seulement, comme ses défauts font corps avec sa personne, et que nous aimons l'ensemble, nous ne les aimons pas moins que le reste; — nous ne voudrions même pas toujours qu'il s'amendât.

Un des défauts de Gérard, c'était de se mettre quelquefois en colère et de jurer alors d'une manière effroyable. J'avais été si bien habituée par mon père à cette double imperfection que je ne songeais même pas à m'en alarmer. Et puis, je n'avais eu à essuyer encore aucune algarade personnelle ; je ne connaissais de mon mari que les coups de boutoir à la cantonade ou distribués à des comparses. Un jour, peu de temps après notre retour, j'eus la malencontreuse idée de vouloir provoquer sur ce point une réforme dans le caractère de Gérard. Je l'avais rencontré sur une place, près du quartier, en train de sabouler et presque de rudoyer un soldat négligent ou frondeur, coupable de l'avoir salué avec trop de nonchalance. Je comprenais parfaitement le motif de la réprimande, surtout à une époque où la nécessité de relever l'esprit militaire sautait aux yeux des moins clairvoyans. Mais je ne comprenais pas également bien qu'il fût indispensable, pour y parvenir, d'employer de vrais gros mots. Or, j'avais surpris, — comme plusieurs passans, du reste, — un : S. n. d. D., qui, précédant le mot « brute, » m'avait paru au moins superflu. J'en fis doucement l'observation à Gérard, qui commença par me donner une explication satisfaisante, quoique sur un ton assez rèche.

— Tu dis que « brute » tout court eût été suffisant... Eh bien! c'est ce qui te trompe. Quand on les appelle brutes, ils ne vous

comprennent pas, ils ne croient pas avoir à se reprocher un manquement grave. Ils vous trouvent simplement exigeant et injuste. Si, au contraire, vous faites précéder le mot d'un énorme juron, de l'un de ceux qui leur sont le plus familiers, ils comprennent tout de suite qu'ils sont en faute, ils sont convaincus... *Brute* et même *double brute* sont des appellations claires, mais qui ne portent pas. *S. n. d. D. de brute* ne signifie rien, mais ça fait merveille... Maintenant, ma petite Rose, je te serai fort obligé de te mêler de ce qui te regarde. Je te parle d'une façon et je parle à mes hommes de tout autre manière. Rien d'étonnant à cela, je pense... Ne me mets jamais dans le cas de confondre.

— Cela ne saurait arriver, répliquai-je, piquée et même blessée au vif. Il n'y a pas pour moi de salle de police ni de conseil de guerre, et je me chargerais de la réponse.

Là-dessus une sortie terrible, qui fut la première et la dernière, — la dernière de ce genre. Une heure plus tard, il demandait et obtenait son pardon. Jamais il ne recommença. — Que n'a-t-il recommencé souvent, au lieu de me fournir d'autres griefs ! Ce qu'une femme pardonne le plus aisément à son mari, c'est un mauvais caractère : elle trouve cela plus viril et y voit une garantie de fidélité. Gérard n'avait point un mauvais caractère.

Il resta donc rageur comme devant ; mais je n'eus plus à en souffrir personnellement. Je crois même que cette petite scène me valut un redoublement d'égards et presque un renouveau d'amour. Mon mari avait appris à compter avec moi. Et ce fut hors de ma présence qu'il continua de jurer comme un païen. — Païen, il ne l'était cependant pas. Nous allions, chaque dimanche, entendre la messe dans une petite chapelle que l'on appelait Notre-Dame-des-Armées et qui venait d'être inaugurée par les soins de l'*Œuvre des messes militaires*. En ce temps-là, l'autorité n'avait pas encore songé à interdire la piété aux soldats, — qui, du reste, n'en ont jamais abusé, — et de braves gens s'inquiétaient, selon le mot de l'aumônier qui faisait le prône, « de chercher pour la France des alliances au ciel. » — Je n'ai jamais pu démêler très exactement, par exemple, jusqu'où s'étendait la foi de mon mari ; je crois qu'il n'avait guère que des convictions neutres, consistant, comme celles de la plupart des Français, à ne pas vouloir se brouiller avec le Dieu de son enfance : cela n'implique que des visites de politesse, le dimanche, dans les églises.

L'été passa, puis l'hiver. Jusque-là, il n'y eut pas de changement notable dans notre régime d'existence. Nous n'avions pas augmenté notre train de maison, et nous continuiions de monter à cheval quotidiennement ou à peu près. On travaillait ferme dans l'ar-

mée, et Gérard avait de la tablature ; ce n'était vraiment plus un métier de paresseux que le métier militaire, — si c'en fut un jamais. J'admirais la constance de tous ces officiers voués à leur tâche ingrate de régénération, et qui, sans révolte, sans murmure, refaisaient chaque jour la besogne de la veille, plus ou moins compromise par l'ingérence de la politique dans les choses de l'armée, par l'ineptie ou la faiblesse des gouvernans. Sans murmure... Dame ! ce n'est pas à dire que je n'aie jamais entendu traiter certains hauts personnages de « sagouins » ou de « ganaches. » Mais c'était dans les épanchemens de l'intimité, et, pas une seconde, le service n'en souffrait. — A part ces menus propos, pas un mot de politique. Je n'aurais peut-être jamais su que mon mari n'était pas républicain, si, un jour que le commandant Brulard, qui ne l'était guère, ayant fait allusion je ne sais plus à quel gâchis ou à quels tripotages politico-financiers et ayant dit : « Il faudra bien qu'on se détermine à prendre enfin un grand balai, » Gérard n'eût répliqué, en sifflotant : « Peuh !.. Pour cette besogne-là, un petit balai suffira parfaitement. » — Il avait de ces mots un peu gaulois qui m'enchantaient.

Je ne m'ennuyais pas. — Et Dieu sait si cette pauvre ville de Châlons est déshéritée de tout agrément ! — J'avais, pour me distraire, quand mon mari n'était pas là, les mouvemens et les passages de troupes, toujours fréquens en cette cité devenue toute militaire, les exercices, les manœuvres, que sais-je ? Je m'intéressais aux moindres détails, j'épiais les moindres symptômes d'amélioration et de réveil dans cette armée mutilée, dont se cicatrisaient les plaies et qui allait sortir, rajeunie, revivifiée par une organisation nouvelle, de l'abattement léthargique où elle avait failli périr. Enveloppant d'une même sympathie cavaliers et fantassins, je suivais du regard, avec une même sollicitude, les progrès des petits chasseurs à pied si vifs, si prestes, si lestes, toujours pressés, et ceux de nos chasseurs à cheval, guère plus hauts de taille que leurs homonymes de l'infanterie, mais bien plus lourds, les jambes maladroites et les mains gourdes. — Je continuais, d'ailleurs, mes visites hebdomadaires à la maison de Méry, vide, hélas ! et qui était devenue mon bien, par suite de mes arrangemens avec mon frère. Les vieux serviteurs que j'avais hérités de mes parens m'y faisaient grand accueil. Ils m'appelaient maintenant « Madame Rose. » Gérard, le plus souvent, m'accompagnait, et nous poussions, presque chaque fois, jusqu'à la ferme où grandissait certain bambin, mon neveu illégitime, mon fils d'adoption, un adorable petit bâtard, vigoureux, éveillé, gourmand de la vie comme tous les irréguliers. Ce « petit corsaire, » ainsi que l'appelait le comman-

dant, — qui avait été mis dans la confidence et fut, plus d'une fois, des nôtres en ces excursions, — était déjà assez bien pourvu, mon père ayant prudemment distrait de la part de Julien un fort joli capital à l'intention du dernier venu de la famille.

Je ne m'ennuyais pas; mais ce fut vers ce temps-là que mon mari commença de s'ennuyer. Je n'avais jamais prétendu le chambrer, et, mon deuil tirant à sa fin, je n'aurais pas demandé mieux que de lui offrir quelques distractions, s'il y en avait eu à notre portée. Moi-même, quoique le roman de ma vie suffît pleinement à me charmer et que je ne pusse sans une secrète amertume constater mon impuissance à remplir l'existence de Gérard, j'aurais vite pris mon parti, remuante et gaie comme je l'étais, de faire appel à des ressources extérieures, — pourvu que je n'y eusse découvert ou soupçonné aucun élément féminin de nature à m'inquiéter. Mais, en dehors des jeunes officiers du régiment, que je ne pouvais décemment attirer chez moi davantage, il n'y avait pas plus d'hommes que de femmes à fréquenter dans la ville et ses entours; il n'y avait même pas de fonctionnaires : le préfet avait épousé sa blanchisseuse et se cachait avec elle, — par un retour de pudeur.

Quant à s'occuper chez lui d'une façon soutenue, Gérard en était incapable : il n'aimait pas la lecture; et il faut dire qu'il n'est pas commode de trouver à lire tous les jours dans un pays où les livres sérieux ne sont presque jamais accessibles aux esprits de moyenne culture, tandis que les autres ne le sont guère qu'aux esprits inférieurs, tant on met de soin à en bannir, par haine ou par effroi de la métaphysique, tout ce qui pourrait en élever le niveau. Gérard, au reste, traversait une période difficile, cet âge critique de toute vocation, où le métier, certains jours, vous pèse aux épaules. Il y a peu d'hommes, peu d'officiers surtout, qui ne connaissent cette phase douloureuse. Les motifs déterminans des vocations, et principalement des vocations militaires, sont futiles pour la plupart. On s'éprend du panache, de l'uniforme, du bruit, de la fumée. Mais il y a, dans toute carrière, un point culminant et lumineux auquel on a, dès le début, aspiré. Et c'est souvent pour avoir vu luire un instant ce sommet dans ses rêves qu'on engage sa vie. Après quelques années de pratique et de piétinement, on s'aperçoit qu'il faut en rabattre; on s'ennuie, on se décourage. La paix surtout est néfaste, à ce point de vue, pour les militaires : une bataille est chose superbe, mais les exercices quotidiens qui préparent au jour le jour la victoire semblent abrutissans. L'officier, las de rester inactif sans se reposer, songe vaguement à la démission. Il regrette ou croit regretter la vie civile; il vante les emplois lucratifs ou intéressans

qu'il n'eût pas manqué d'y obtenir. Il peste contre son « chien de métier » qui, à l'entendre, est la dernière des professions. Vienne un peu d'avancement, un simple changement de garnison; moins que cela, une belle revue, un beau défilé : la lassitude, le découragement, sont vite oubliés.

Gérard avait, depuis quelque temps, des boutades qui m'inquiétaient. Toujours exact et scrupuleux, par habitude, dans son service, il déblatérait, à tout bout de champ, contre « ce stupide servage. » Une fois, il alla jusqu'à me gratifier d'une théorie révolutionnaire en vertu de laquelle les peuples auraient dû refuser en masse le service militaire, ni plus ni moins. « Ce serait plus intelligent, me dit-il, que de faire des révolutions pour remplacer les grands seigneurs par des goujats millionnaires et les rois par des basochiens. »

Je compris que le cas était grave. Je n'hésitai pas.

— Permute; demande de l'avancement; remue-toi. Tu as assez de relations, Dieu merci! dans les états-majors, au ministère...

— Paris? fit-il. Si je demandais Paris?

Là, par exemple, j'hésitai. Son visage s'était illuminé soudain, mais le mien s'était rembruni.

— Si... tu demandais simplement une grande ville,.. comme... comme Marseille, je suppose?

J'avais dit Marseille au hasard, cherchant une ville gaie, ensoleillée, pour faire contraste à la boue et au ciel noirâtres de Châlons.

— Paris te fait peur?

— Eh bien!.. oui.

— Va donc pour Marseille! Nous allons tâcher de l'avoir; nous l'aurons. Je rentrerai dans les hussards. Car c'est un régiment de hussards...

Il était tout ragaillardi. Il m'embrassa et reprit :

— Je n'aurais pas voulu te priver, par caprice, de l'air natal. Mais, puisque toi-même... Merci, ma petite Rose, je t'aime!

A quelques mois de là, ayant pourvu à l'installation de mon neveu, non à Troyes, mais à Châlons, près du commandant Brulard, je partais pour aller rejoindre mon mari à Marseille. On l'avait nommé capitaine-commandant.

X.

— Où vas-tu?

— A la première répétition d'ensemble.

— Tu ne m'emmènes pas?

— A la répétition?.. Non. A quoi bon? D'ailleurs, il n'y aura pas de femmes.

Il s'agissait d'un grand carrousel militaire, dont la bienfaisance était le prétexte, et qui devait coïncider avec le passage à Marseille du ministre de la guerre, se rendant sur le littoral et à la frontière italienne, en tournée d'inspection des forts.

Nous étions à Marseille depuis cinq grandes années. Presque huit ans de ménage déjà! Et pas un accroc sérieux! La période critique était franchie. Nous avions même fait bonne mesure au Destin. Car je me rappelais encore les paroles de mon pauvre père : « Il faut cinq ans... C'est un terme extrême... Un homme qui serait capable de se contenir plus longtemps serait un héros. » Or, je savais Gérard capable de tous les genres d'héroïsme, hormis celui-là.

C'est à cela que je songeais tandis qu'il déposait, selon le rite usuel, un baiser sur mes cheveux. Et c'est encore à cela que je songeai en le regardant, de ma fenêtre, enfourcher son cheval, tenu par le brave Bouquet, qui avait permuté pour nous suivre, puis, son temps fini, était resté à notre service comme une sorte d'ordonnance civile adjointe à notre ordonnance réglementaire.

En ces cinq dernières années, j'avais bien eu quelques émotions; mais, en somme, plus de peur que de mal, — et même pas de mal du tout, je savais pouvoir m'en vanter. Et pourtant, j'avais traversé une passe difficile. Peu de temps après notre arrivée à Marseille, étant enceinte sans le savoir, je m'étais blessée en sautant une haie sur le champ de course, côte à côte avec mon mari. Je n'avais pas voulu renoncer à l'équitation, — ce qui eût été renoncer au meilleur ou au plus sûr de notre intimité. Et, comme je n'étais pas une fameuse écuyère, payant surtout de mine, et que *Troubadour* avait été remplacé par une belle jument à deux fins, qui avait des réactions assez dures, la secousse me fut dommageable et, sans chute, me mit au lit. Aussi bien, cette hygiène équestre devait-elle tôt ou tard porter ses fruits. Je fus horriblement malade des suites de cette fausse couche où je pensai perdre ma beauté, qui eût, en effet, sombré, sans un miracle de ma volonté.

Nous vivions tout autrement à Marseille qu'à Châlons. Riches de quarante mille livres de rente, nous habitions un joli hôtel, cours du Chapitre, et nous y recevions beaucoup. Le personnel féminin du régiment de hussards où mon mari avait pris rang était très peu semblable à ce que nous avions connu au 26[e] chasseurs. Il y avait de charmantes femmes appartenant à d'excellentes familles et qui devinrent vite mes amies. Seules, la femme d'un officier supérieur, que son mari appelait familièrement « l'Avocat » (sobriquet qui peut se passer d'explication), et celle d'un capitaine sortant de

la troupe, plus trivialement encore affublée par son seigneur et maître du surnom « d'Ustensile, » étaient, pour des raisons différentes, assez désagréables à fréquenter. Les autres, — cinq ou six en tout, — avaient du charme, de l'élégance, de la distinction, deux ou trois même de la beauté. C'est dire que nous ne pouvions pas nous ennuyer, la société marseillaise ne nous eût-elle fourni aucun appoint; — et, quoique les officiers n'y soient pas extraordinairement en faveur, nous y trouvions bien des ressources complémentaires. Gérard, redevenu alerte et joyeux, était le boute-en-train de cette aimable compagnie, qui ne tarda pas à tenir chez moi ses grandes assises. On organisait des parties, des simulacres de chasses au renard, que sais-je? tout ce que l'imagination peut suggérer à une société jeune et turbulente, en fait de divertissemens ou de remue-ménage. Ma maladie, en me retranchant du nombre des membres actifs de l'association, ne mit pas fin à cette agitation joyeuse, à cette continuelle frairie mondaine et militaire. Aussi eus-je bientôt à m'inquiéter de tant et tant de plaisirs auxquels je n'avais plus part, mais d'où mon mari n'avait pas cru devoir s'exclure. Bien que la vertu de mes nouvelles amies ne m'inspirât aucun doute sérieux, celle de Gérard ne m'inspirait pas, en revanche, une sécurité telle que je pusse me reposer en toute confiance et dormir sur les deux oreilles. A dire vrai, je me rongeais. Joignez à cela que ma beauté s'en allait grand train, à ce pitoyable régime de chaise longue et d'anxiété, de dépit et de séquestration. Mon teint se plombait, mes yeux se cernaient; mes traits étaient tirés, mon visage émacié; et, avec cela, mon corps ne maigrissait pas, au contraire. La taille épaissie et la figure ruinée, qu'allais-je devenir? « Tâchez qu'il soit toujours fier de vous... » Encore une parole que je n'aurais eu garde d'oublier. Un beau jour, je repoussai loin de moi, au mépris de tous les avis de médecin, la chaise longue et le repos, je dis adieu à la réclusion et à l'immobilité fiévreuse, et je domptai ma faiblesse, quitte à mourir de l'effort. Je n'en mourus pas, et, après un mois de tentatives vacillantes à huis-clos, je faisais une rentrée triomphale. J'avais maigri tout d'un coup; mes yeux étaient définitivement cerclés de bistre; mais le visage s'était remis : de belle personne en déclin que j'avais été quelque temps, j'étais redevenue jolie personne, voilà tout.

Voilà tout, mais c'était beaucoup. Car je repris le sceptre, et mon mari eut un regain de folle tendresse à mon endroit, tant il goûta cet avatar, tant on lui rebattit les oreilles de mes charmes renouvelés. — C'est à cette circonstance que je dus, sans doute, de ne pas passer encore au rang de vieille maîtresse, de maîtresse honoraire, ou à celui d'épouse aussi respectée que respectable, — pour lesquels rôles je ne me sentais nul goût, en vérité.

Nous en étions là, — quoique cette seconde ou troisième lune de miel fût entrée en son décours. Et, comme je n'avais encore que vingt-cinq ans (on a raison de se marier jeune), cela pouvait se prolonger ou se recommencer. — J'en étais là aussi de ma songerie quand je reconnus le trot du cheval de Gérard s'arrêtant net devant la porte. Mon capitaine, probablement, avait oublié quelque chose. En effet, il me dit tout de suite, en rentrant dans l'espèce de salon-bibliothèque où il m'avait laissée, et qui avait servi de cabinet de travail à un haut magistrat défunt dont nous avions loué, toute meublée, l'aristocratique demeure :

— J'ai négligé de te prévenir que je ne rentrerai peut-être pas de bonne heure, ce soir.

— Au moins pour dîner, je pense?

— Ce n'est pas sûr.

— Eh quoi! une répétition de carrousel va-t-elle durer jusqu'au milieu de la nuit?

— Ce n'est guère présumable. Mais il faut tout prévoir... Et puis, il y aura délibération après la séance, discussion, que sais-je?

— Ça m'amuserait, tout de même, d'y assister, à cette séance.

— Eh bien! la prochaine fois,.. là, c'est dit!

— Pourquoi pas aujourd'hui?

Gérard eut sa grimace des momens d'impatience, une espèce de tic nerveux qui lui fronçait le nez le plus drôlement du monde. Étant donnée l'étude minutieuse que j'avais faite de son caractère, facile au demeurant, mais opiniâtre et légèrement irritable, je ne pouvais avoir la tentation d'insister. Au surplus, je ne pensais pas à mal.

— C'est bon, c'est bon! fis-je en souriant. Ce n'est pas le jour, à ce qu'il paraît.

— Non, certes, ce n'est pas le jour. D'abord, il n'y aura là aucune femme, je te l'ai dit. Ensuite, je suis à cheval.

Ayant tourné dans la pièce, comme à la recherche d'un objet ou d'une phrase, il s'arrêta devant moi et reprit :

— Que vas-tu faire?

— Je vais faire atteler, puis j'irai voir Mme d'Avrange d'Ault.

— C'est cela... Si tu rencontres d'Avrange, dis-lui que je l'attends, que je compte sur lui... Ah! à propos... Sais-tu qui accompagne le ministre dans sa tournée, le ministre qui sera peut-être ici ce soir?

— Comme officier d'ordonnance?

— Oui; un capitaine de cavalerie... Devine.

— Dame! non, je n'en sais rien, moi... Qui est avec lui, d'abord, avec le ministre? Tout ça change si...

— Pradieux, ma chère !

Ce nom, qui avait eu jadis le privilège de m'émouvoir, me laissa, cette fois, absolument calme et indifférente. C'était un si vieux souvenir que celui-là ! et, rien de tragique ne s'y rattachant, un souvenir si décoloré, si pâle ! Il y avait pourtant quelque ingratitude dans mon fait, car, non-seulement cet officier m'avait honoré de son amour ou de ses illusions amoureuses, mais il n'était pas sans avoir contribué tant soit peu à mon mariage. — Hélas ! nous oublions d'autant plus vite les choses et les gens, que nous en avons eu d'abord plus de terreur injustifiée : nous les méprisons presque de n'avoir pas légitimé nos inquiétudes.

— M. de Pradieux va venir ici ? dis-je avec distraction.

Puis, ayant réfléchi, et m'étant souvenue avec plus de détail :

— Est-ce que cela te contrarie ? demandai-je.

Gérard me regarda, comme s'il ne m'avait pas comprise.

— Moi, contrarié ?..

Il se mit à rire.

— Ah, ah ! tu penses,.. tu te rappelles... Mais lui, le pauvre garçon, il l'a peut-être oublié... Je l'espère bien, du reste !.. Ah ! les femmes, quelle vanité ! Tiens, pour te mortifier, je l'inviterai à dîner, et on le placera à côté de toi. Je parie qu'il n'aura seulement pas l'air gêné.

Le ton de mon mari me déplut. Il était d'ailleurs forcé, peu naturel, ce ton, comme l'est celui d'un homme qui exagère son entrain pour prolonger une conversation, dans l'espoir que, d'elle-même, à un moment donné, elle déviera vers le sujet qu'il voudrait aborder. — Les hommes sont toujours maladroits dans ces petites besognes, que nous accomplissons, nous, comme en jouant.

— Tu as quelque chose à me dire ?

— Moi ? non... Pourquoi ?.. C'est-à-dire... j'avais à te faire part de cette nouvelle, que j'avais oublié de te communiquer. Dès l'instant que ça ne te passionne pas plus que moi... Enfin, nous le recevrons de notre mieux, ce brave garçon... Sans compter que c'est un personnage à ménager. On dit qu'il a le bras long.

— Ce simple capitaine ?

— Oui. Il est très bien apparenté... Beaucoup de relations dans les étoiles : tous ses parens sont généraux. C'est pour cela que le ministre, quoique un brin démocrate, l'a pris avec lui et lui passe volontiers la main sur le dos : tant de généraux qui, à l'occasion, pourraient être de son avis, ça lui impose, à cet homme !

— Eh bien ! te voilà avec un protecteur de plus. Quand nous serons à cent, nous ferons une croix... ou on t'en donnera une.

Le fait est que mon mari avait une quantité prodigieuse de ces

protecteurs subalternes dont le crédit n'est point à dédaigner. Il vaut quelquefois mieux, quoi qu'on en dise, s'adresser aux saints du bon Dieu qu'au bon Dieu lui-même, et aux petits saints qu'aux grands saints. Pour être moins nimbés que ceux-ci, ceux-là n'en jouissent pas moins d'une bonne audience en paradis; et ils ont souvent à cœur, plus que ne le font les chefs d'emploi, de justifier, par les services qu'ils rendent au pauvre monde, la place privilégiée qu'ils occupent. — En tout cas, nous en connaissions déjà beaucoup, de ces petits saints d'état-major ou bureaucratiques, auxquels mon mari se recommandait de loin en loin. Ils s'appelaient légion.

L'entretien n'ayant pas pris le cours que Gérard aurait probablement voulu lui voir prendre, il y eut un long silence.

— Alors, tu vas chez Mme d'Avrange?.. Tu y resteras, sans doute, une partie de la journée?

— Peut-être.

— Vous pourrez aller vous promener, puisque tu auras la voiture... C'est une occasion de pousser jusqu'aux Aygalades, que Mme d'Avrange disait, l'autre jour, ne pas connaître encore. Une promenade consacrée!

— Peuh! en février...

— A ta guise. Et au revoir!

Mon mari renouvela la cérémonie liturgique du baiser sur les cheveux avant de sortir, puis s'en alla, définitivement cette fois. Je le vis renfourcher sa bête et s'éloigner au grand trot, les épaules effacées, la tête droite, le képi à peine incliné sur l'oreille, rendant scrupuleusement le salut, avec un geste automatique en deux temps, au moindre pioupiou rencontré, tel enfin que je l'avais toujours vu, tel que je l'aimais. Et je me remis à rêver.

Quelque chose me disait que les dernières phrases de Gérard, si insignifiantes qu'elles fussent, ou même parce qu'elles étaient insignifiantes et que rien ne les avait amenées, devaient cacher une préoccupation secrète. Mais laquelle?.. Deux heures et demie sonnèrent. Je demandai la voiture. Et, à trois heures, je roulais en victoria vers Longchamp, où demeurait la baronne d'Avrange d'Ault, femme d'un capitaine en second du régiment et ma préférée parmi mes relations obligatoires.

Mme d'Avrange était une fort gentille petite baronne, toute blonde, fraîche débarquée à Marseille, mais qui m'avait plu tout de suite. Parisienne, ayant du monde, elle me plaisait surtout parce qu'elle se défendait, mieux que pas une, contre la contagion de l'humeur cancanière qui est la plaie des femmes d'officiers, — la partie féminine d'un régiment en garnison dans une ville de province n'étant

le plus souvent, pour les commérages, qu'une petite ville dans une autre petite ville. Car, à ce point de vue, toutes les villes de province sont petites. Julie d'Avrange ne parlait pas plus de la femme du capitaine un tel que du capitaine lui-même, ne s'occupait pas plus de la femme du colonel que de la maîtresse du trompette-major ou de la bonne du commandant. C'était parfait.

— Voulez-vous que je vous emmène? dis-je à *cette* aimable collègue après un court bavardage.

— Où?

— Mais, où vous voudrez.

— Si nous allions à la répétition du carrousel? M. d'Avrange m'a quittée tout à l'heure pour s'y rendre.

— Comme mon mari... Je vous avouerai que j'en grille d'envie. J'adore toujours ce genre de spectacle.

— Oui. Vous êtes restée une fanatique, vous. Moi, je suis déjà calmée... Mais enfin, étant donné que je n'ai rien à faire aujourd'hui, pas même à disputer avec M. d'Avrange, qui ne reviendra peut-être pas dîner, sur les avantages et les inconvéniens de la cuisine à l'ail, qu'il adore et que je ne peux pas souffrir, j'irais volontiers...

— C'est que j'ai demandé, sans succès, à M. Parsonnier de m'y conduire. Il ne l'a pas voulu, et, vous comprenez, je craindrais de le mécontenter... D'ailleurs, il paraît qu'il n'y a pas de femmes.

— Mais, ma chère, autre chose, vous en conviendrez, est de traîner sa femme avec soi comme son sabre, — et c'est surtout gênant quand il faut traîner les deux, — autre chose de la rencontrer, par hasard. Ceci ne ressemble pas à cela, car *cela* est un service commandé, autant dire une corvée, tandis que *ceci* est une surprise agréable... On sera, du moins, fort empêché de nous témoigner le contraire.

Je me rendis au raisonnement, d'autant plus volontiers que je me demandais pourquoi mon mari avait voulu m'envoyer promener... aux Aygalades; et nous partîmes pour le Prado, vers le milieu duquel était située l'enceinte découverte où se donnaient, en ce temps-là, les carrousels, les joutes, les tauromachies simulées et généralement toutes les fêtes en plein air.

HENRY RABUSSON.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

HEURES DE LECTURE

D'UN CRITIQUE

POPE.

Pope est, après Dryden, le nom le plus illustre de l'époque dite classique en Angleterre; mais je crains fort que cette réputation, déjà près de deux fois séculaire, ne lui soit à désavantage auprès de plus d'un lecteur de l'an de grâce 1888. Cette consécration classique détourne la curiosité au lieu de l'éveiller, et certainement ils sont nombreux ceux qui, s'ils étaient sincères, avoueraient qu'ils n'ont jamais ouvert ses poèmes, soit par crainte d'ennui, soit parce qu'ils croyaient savoir d'avance ce que pouvait contenir une poésie née d'une inspiration secondaire, enfermée dans des cadres de convention, et désormais surannée. J'entends d'ici leurs excuses : qu'avons-nous à faire aujourd'hui de Pope? trop de courans intellectuels ont passé sur nous, et de trop puissans. Cette poésie est refroidie désormais et fait partie de l'histoire littéraire, mais non de la poésie éternellement vivante où chaque génération peut venir puiser à tour de rôle l'enthousiasme et l'amour. Même en admettant qu'elle conserve en tout ou en partie les mérites qui ont fait la célébrité de son auteur, nous n'avons plus les qualités requises pour la goûter librement, puisqu'il faudrait oublier pour cela les sentimens nouveaux par lesquels nos âmes restent ensorcelées, et qui n'y laissent plus de place pour de plus petits et de plus dis-

crets. Pour nous y plaire, il faudrait n'avoir pas connu une poésie autrement féconde avec Goethe, autrement variée avec l'école romantique française, autrement éloquente avec Shelley et Byron; et que peuvent nous dire les élégantes descriptions de Pope, à nous qui avons été initiés par Wordsworth à une manière autrement profonde de voir la nature, et par Lamartine à une manière autrement vibrante de la sentir? Ces excuses sont, je crois, valables pour beaucoup; aussi ces pages ne s'adressent-elles qu'à ceux qui peuvent avoir conservé assez de souplesse morale pour sauver la liberté de leur esprit de la pression formidable des grandes poésies qui ont passé sur eux en ce siècle. Ceux-là peuvent ouvrir Pope sans crainte d'un froid voyage au pays des mânes, et ils s'étonneront, j'en suis sûr, de trouver ses sentimens et ses pensées si peu éloignés des leurs, et de découvrir en lui un précurseur inconscient sans doute, mais bien réel, de l'inspiration moderne.

I.

Pour comprendre d'abord d'une manière générale combien Pope est rapproché de nous, on n'a qu'à le comparer à son prédécesseur John Dryden. A coup sûr, des deux, Dryden est le plus grand, mais il n'y a que des lettrés accomplis qui aient le droit de prononcer un pareil jugement, parce qu'eux seuls peuvent connaître la raison de cette grandeur. Tout le Dryden qui vaut qu'on s'y arrête aujourd'hui est compris entre les années 1678-1688; c'est sur cette courte durée que le lecteur doit concentrer toutes les forces de son imagination s'il veut en saisir l'esprit et la passion. C'est dire qu'on ne peut aborder Dryden sans préparation prolongée et nombreuses lectures antérieures, car la moitié au moins de son solide mérite est comme enfouie sous l'amas des circonstances historiques de son temps : frénésies politiques, controverses théologiques, intrigues obscures de factions, scandales de cour et d'église, toutes circonstances qui laissent singulièrement froid un lecteur moderne, surtout s'il est étranger. De bonne foi, quel homme de nos jours peut partager les passions nées de la querelle sur le *bill d'exclusion* au point d'entrer dans les sentimens qui ont donné naissance à *Absalon et Achitophel?* Qui donc peut ressentir assez de haine contre Ashley Cooper, premier comte de Shaftesbury, pour lire avec l'enthousiaste ardeur de ses contemporains ennemis le poème de *la Médaille?* Qui peut s'associer avec assez de sympathie aux menées politiques de Jacques II contre l'église anglicane pour éprouver l'admiration qu'il convient à la lecture de *la Biche et la Panthère?* L'érudit qui a remué cette cendre refroidie a seul puissance pour ressusciter en lui ces haines et ces sympathies; c'est

donc pour lui seul que Dryden conserve encore tout son feu et toute son énergie. Jamais poète n'a été, au même point que Dryden, l'homme d'un temps; ce n'est pas assez de dire qu'il est l'esclave et le prisonnier du sien, qu'il écrit sous sa dictée immédiate comme un secrétaire ou un greffier; pour être tout à fait exact, il faut des images beaucoup plus fortes. Dryden est absolument enchâssé dans son époque, à la manière de ces cariatides à la posture robuste et pénible qui restent immobilisées dans l'édifice dont elles supportent les balcons et les galeries. De là une grandeur incontestable, puisque les poèmes de Dryden sont si indissolublement associés à cette courte et orageuse période, qu'ils sont assurés de vivre aussi longtemps que l'histoire d'Angleterre; de là aussi certaines conditions d'infériorité, et des défauts sérieux et souvent choquans.

Nous venons de nommer, dans les lignes précédentes, le premier et le principal de ces défauts, celui d'où découlent tous les autres. Comme Dryden, emprisonné qu'il est dans son temps, ne s'élève jamais au-dessus, il manque nécessairement d'idéal; et comme il ne peut jamais s'en échapper ni rétrospectivement du côté du passé, pour lequel son éducation primitivement puritaine ne lui a donné aucune tendresse, ni par anticipation du côté de l'avenir, que ses doctrines étroites ne lui permettent pas de pressentir, il manque nécessairement d'horizon. Par conséquent, absence de tout caractère d'universalité par lequel il puisse se rendre accessible aux hommes de tous les âges. Avec lui nulle rêverie n'est possible, nul voyage d'imagination : ses œuvres composent la lecture la moins suggestive qui se puisse concevoir, et l'on en sort sans accroissement aucun de vie morale. Un autre défaut de Dryden, c'est de traiter les choses les plus générales, non dans leur caractère d'universalité, ni même selon l'esprit restreint de son siècle, mais au point de vue de telle ou telle année particulière, et de les traiter ainsi avec toute la chaleur de cette conviction momentanée qui fait le parfait journaliste, mais que tout homme éclairé a bien soin de secouer de son esprit avec la circonstance éphémère qui l'a produite. Qu'est-ce, en effet, que la *Religio laici*, sinon la religion traitée au point de vue des années qui précédèrent la rupture de Jacques II d'avec l'église anglicane? Et qu'est-ce que *la Biche et la Panthère*, sinon la religion traitée au point de vue de 1687, après cette rupture? Toutefois, comme il n'est pas rare que nous soyons mieux servi par nos vices que par nos vertus, rien n'a plus contribué à la gloire de Dryden que ce défaut, par l'énorme prise qu'il lui donnait sur les hommes de son temps. Aussi ses vrais lecteurs furent-ils ses contemporains; mais, pour ceux d'aujourd'hui, qui ont plus souci de poésie que d'histoire, n'étaient ses deux admirables odes :

Sainte Cécile et *la Fête d'Alexandre,* il n'y aurait vraiment rien là pour eux.

La forme de ces œuvres, plus mémorables que séduisantes, et plus puissantes que sympathiques, est en rapport étroit avec cette servitude du poète. Elle a empêché et entravé en lui l'artiste à un degré presque incroyable. Par exemple, il aime à se servir de l'allégorie, et cette préférence est parfaitement justifiée par la nature des sujets qu'il a traités, l'allégorie étant en poésie le vêtement naturel des idées philosophiques, la forme qui peut le mieux les cacher et les montrer à la fois, leur enlever tout caractère d'abstraction et leur conserver en même temps leurs caractères d'idéalité et d'éternité; voyez l'emploi qu'en ont fait Dante, Spenser, Milton, Goethe. Seulement il est clair que, pour que l'allégorie ait son plein effet, il faut que le poète la soutienne jusqu'au bout, sans fléchir et sans laisser apparaître un seul instant l'idée ou les idées qu'elle est chargée de personnifier. Eh bien! si vous avez lu Dryden, avez-vous remarqué qu'il n'a jamais pu soutenir ses allégories vingt vers de suite? et d'où vient ce vice énorme, sinon de cette préoccupation constante des circonstances du moment qui le porte à moins se soucier de servir la vérité pour tous les âges que de la servir pour la semaine où il écrit? Voyez *la Biche et la Panthère;* le début allégorique en est des plus heureux, mais ce charme dure peu, et, dès la troisième page, la fiction s'est pour ainsi dire liquéfiée pour laisser à sa place une controverse entre un Burnet et un père Petre quelconques sur les mérites comparés de l'église catholique et des diverses sectes protestantes. De même que cette servitude du temps entrave l'artiste chez Dryden, elle altère en lui le poète en le réduisant à la seule éloquence, éloquence admirable sans doute, mais tellement passionnée, ardente et pressée de convaincre, qu'elle n'en respecte pas les lois naturelles du discours, et qu'argumens de l'exorde et argumens de la péroraison se joignent et se confondent. Ce tour oratoire donne aux poèmes de Dryden les défauts indispensables à l'avocat, au tribun, au controversiste, au prédicateur, qui veut emporter la conviction d'emblée, sans temps d'arrêt, sans intervalles, sans repos. Cela est lancé d'un jet ininterrompu, dur, compact, fort, et vaut surtout par l'énergie et la véhémence. Pas d'air, pas d'atmosphère où les pensées puissent librement se mouvoir et faire valoir leur beauté, pas de plans heureusement et naturellement distribués : jamais grand poète n'a moins connu que Dryden les lois et la valeur de la perspective. Ah! voilà une Muse pour laquelle n'a pas été faite l'expression antique, *Musa ales,* celle de Dryden; car, si l'on veut absolument associer l'idée de vol à cette poésie, il faut penser aux allégoriques animaux d'Ézéchiel, mieux encore à

leurs prototypes, les taureaux ailés des palais et des temples d'Assyrie : voilà la vraie figure de cette Muse. Le puissant quadrupède a beau être muni d'ailes, il est avant tout fait pour la terre, et si parfois il les agite, leur battement lourd, fort et court, ne sert qu'à faire mieux comprendre l'énormité du poids qu'elles soulèvent et la force d'attraction qui rappelle cet étrange Pégase au sol ferme d'en bas. Il est extrêmement remarquable que cette idée de puissante pesanteur s'est présentée presque toujours à l'esprit de qui a cherché à le juger d'un trait. Au cours d'une conversation, Voltaire dit à Boswell : « Pope conduit une belle voiture élégamment attelée de deux pur sang nerveux, et Dryden conduit un carrosse d'apparat attelé de six chevaux majestueux. » A quoi Johnson ajouta, lorsque Boswell lui rapporta cette comparaison d'une spirituelle justesse : « La vérité est qu'ils conduisent tous deux des carrosses attelés à six ; seulement les chevaux de Dryden sont toujours galopans ou trébuchans, tandis que ceux de Pope vont à un trot constant et égal. » Et Pope lui-même, lorsqu'il veut définir le génie de Dryden et les innovations dont la poésie anglaise lui fut redevable, comment s'exprime-t-il ? Il nous apprit, dit-il, à réunir

. . . the *full resounding* line,
The *long majestic march*, and energy divine (1) ;

vers superbe qui, sous une autre forme et avec plus de respect, exprime par anticipation le même jugement que la comparaison de Voltaire.

Lorsque Dryden mourut, en 1701, Pope avait neuf ans, et dix ans après il était déjà célèbre ; mais ce n'est pas pour ce peu d'années que nous disons qu'il est plus rapproché de nous : c'est parce que, n'ayant rien en lui de ce que nous venons d'observer en Dryden, il ne réclame pas des érudits pour uniques lecteurs et qu'il est accessible à tout venant, pourvu qu'il y ait chez ce tout venant innéité suffisante de bon goût, imagination ordinaire, facilité modérée à l'émotion, jugement sans trop de lenteur, et liberté d'esprit assez grande pour ne pas s'en laisser imposer par les étiquettes consacrées. L'époque dans laquelle vécut Pope n'était pas au fond meil-

(1) Thomas Gray, l'auteur de la célèbre *Élégie sur un cimetière de campagne*, dans sa belle ode intitulée *le Voyage de la poésie*, s'est souvenu de ces vers de Pope, précisément à propos de Dryden, qu'il représente emporté par deux chevaux de race éthérée, le cou enveloppé de tonnerre, le pas longuement retentissant.

With necks in thunder clothed, and long resounding pace.

Cette ingénieuse transformation des expressions de Pope laisse toujours subsister, comme on le voit, ces mêmes impressions de force et de puissance.

leure que celle où vécut Dryden, et si l'on tient que la brutalité séditieuse est moins dangereuse pour la moralité des sociétés que la pratique effrontée de l'intrigue, on peut soutenir qu'elle fut pire. Clandestinement factieuse, intolérante sous couleur de droits de conscience, oppressive sous couleur de libéralisme, corruptrice sous prétexte de bien public, elle réunit à la fois toutes les violences rusées des régimes encore mal assurés qui s'efforcent de s'affermir, et toutes les duplicités turbulentes des régimes renversés qui cherchent à revenir. L'égoïsme s'y déguise en prudence, la trahison y guette son heure sous le masque du patriotisme, l'esprit de parti y dissimule ce qu'il a de plus atroce sous le nom de loyauté. Mais que cette époque, dangereuse aux écrivains par les facilités de versatilité toujours justifiable qu'elle offrait à leurs consciences et les amorces qu'elle présentait aux gloutonneries de leurs ambitions, a peu pesé sur Pope! Vous pouvez le lire presque en entier sans prendre souci de l'histoire du temps, ce que l'on ne saurait dire ni de son ami Swift, ni de son confrère Addison, ni d'aucun autre de ses contemporains illustres. Vous pouvez ignorer à votre gré les victoires de Marlborough, le traité d'Utrecht, les intrigues jacobites de la cour de la reine Anne, le triomphe du parti protestant avec l'accession de la maison de Hanovre, car rien dans ces événemens ne vous est sérieusement nécessaire pour lire et goûter Pope, tant il a eu l'art de parler d'une manière générale, et de passer au travers de ses contemporains sans embarrasser son esprit, naturellement sain, de leurs opinions partiales. C'est que ce spectacle des luttes des partis lui était odieusement antipathique, et qu'il s'en tint toute sa vie à l'écart, non-seulement par obéissance à sa nature, mais par choix raisonné et volontaire. Pope eut très jeune l'ambition de la renommée, et semble avoir pris dès ce premier âge l'engagement envers lui-même de ne devoir cette renommée qu'à la seule poésie, tout autre moyen de la gagner lui paraissant acte d'intrigant politique ou de ruffian littéraire. Cet engagement intime, qui perce dès sa gentille petite ode à *la Solitude*, écrite dans sa douzième année, se découvre ouvertement dans nombre de passages de ses œuvres, mais nulle part avec autant d'éclat, d'éloquence et, disons le mot, de grandeur morale que dans la conclusion de son *Temple de la Renommée :*

. . . teach me, heaven! to scorn the *guilty bays ;*
Unblemished let me live, or die unknown;
Oh grant an honest fame, or grant me none (1)!

(1) Comme il ne faut jamais perdre une occasion de répandre les nobles sentimens, voici cette conclusion admirable : « Tandis que je me tenais là attentif à voir et à entendre, il me sembla que quelqu'un s'approchait et murmurait à mon oreille : Quoi donc, ton ambition téméraire prétend-elle si haut? es-tu donc, ardent jeune homme,

Le sentiment qu'il eut dès l'enfance d'appartenir à un parti irrévocablement vaincu, sentiment dont il est impossible de faire comprendre l'altière tristesse à qui ne l'a pas éprouvé, fut sans doute pour beaucoup dans cette résolution. Il était né d'un père catholique romain, si ardent contre le nouveau régime, qu'à la révolution de 1688 il abandonna les affaires et la capitale pour se retirer sur la lisière de la forêt de Windsor, où il préféra vivre sur ses capitaux plutôt que d'en aider le crédit public. On peut dire que Pope ne désavoua jamais l'héritage moral que lui faisaient de telles opinions. Quoique son catholicisme n'ait jamais été une gêne pour sa pensée, il se conduisit cependant toute sa vie comme s'il l'obligeait. On ne le vit jamais faire aucune avance aux sectes régnantes; il eut des évêques pour amis, et ne fut pas flatteur de l'église établie; il vécut au milieu de confrères et de rivaux qui appartenaient au christianisme protestant, et il n'eut aucune complaisance pour la religion triomphante. Il est vrai qu'il garda toujours à l'égard du catholicisme la même réserve ou la même neutralité; et si l'on songe que ses premiers maîtres étaient catholiques, qu'une grande partie de sa société habituelle, surtout dans sa jeunesse, était composée de catholiques, que les personnages de la *Boucle de cheveux enlevée* étaient tous catholiques, que ses deux amies, Thérésa et Martha Blount, sur lesquelles il porta tout ce que son pauvre corps débile permettait à son âme d'ardeur et de tendresse, étaient catholiques, cette neutralité ne sert qu'à faire mieux ressortir le souci constant qu'il eut de tenir son intelligence libre en restant à l'écart de toute controverse et de tout esprit de parti. Il n'eut donc avec la société de son temps d'autres relations que de vie mondaine; mais là encore il porta cette même indépendance et cette même réserve. Les noms aristocratiques que vous rencontrez dans

un candidat à la gloire? — C'est vrai, répondis-je, je ne suis pas venu sans espérances, car qui est aussi avide de renommée que les jeunes poètes? mais peu, hélas! peuvent se vanter de ce bonheur aléatoire, si dur à gagner, si aisé à perdre. Combien vains sont cette seconde vie que donne le souffle d'autrui, ce domaine dont les beaux esprits héritent après leur mort! La tenure en est sans sécurité, mais combien vaste en est la redevance! Aisance, santé, vie, il leur faut tout résigner pour cela, endurer les insultes des grands sans les profits, misérables être enviés et pauvres être flattés, avoir pour ennemis déclarés tous les beaux esprits malheureux, et pour amis jaloux au mieux tous les beaux esprits qui ont réussi. Je ne fais pas plus fi de la renommée que je n'appelle ses faveurs. Elle viendra sans que je l'attende, si elle doit venir jamais. Mais si elle coûte un prix aussi cher que flatter la folie et exalter le vice, si la muse doit courtiser la puissance illicite et marcher derrière la fortune dans le chemin qu'elle guide, ou si mon nom pour s'élever ne doit trouver d'autre base que les ruines de la renommée d'un autre, alors, ô ciel! apprenez-moi à mépriser les lauriers coupables, chassez de mon cœur cette misérable convoitise de louanges, faites-moi vivre sans tache ou mourir inconnu, accordez-moi une honnête gloire ou ne m'en accordez aucune! »

ses œuvres sont ceux d'amis et presque de confrères, nullement ceux de protecteurs, de patrons et de maîtres. A aucun il n'a donné le droit d'ordonner, d'aucun il n'a sollicité la faveur de la dépendance, d'aucun il n'a consenti à servir les intérêts. Ce qu'il veut d'eux, c'est leur compagnie, ou leurs louanges, ou des conseils d'architecture et des modèles de décors naturels pour sa maison et ses jardins de Twickenham, non leurs passions ou leurs opinions. Ces rapports libres que l'artiste et l'écrivain de notre XIXe siècle entretiennent avec le monde du pouvoir et de la richesse, Pope les a devancés d'un siècle, et cela dans un temps et dans un pays où le patronage était encore la condition presque indispensable du succès. Le vœu que sa jeunesse avait formé a été réalisé par lui avec autant d'adresse que de discrétion, sans lever aucun drapeau de révolté, sans s'insurger contre aucun despotisme de doctrine, et cette conduite était tellement dans sa nature que ses contemporains la remarquèrent à peine et n'y virent qu'une légitime obéissance aux penchans de son esprit. Simple spectateur des choses de son siècle, il n'a connu d'autres passions que littéraires, n'a livré de batailles que contre les *dunces* et a mérité le bel éloge qu'il se décerne justement dans son épître à Bolingbroke : « Ce qui est vrai, ce qui est juste, ce qui est convenable, que cela soit tout mon souci, car cela est tout... Mais ne demande pas à quels docteurs je m'adresse. Ne jurant par aucun maître, je ne suis d'aucune secte... » Si ce rôle de spectateur était celui d'un indifférent à la vérité, l'*Essai sur l'homme* et les *Épîtres* sont là pour répondre.

Il a été récompensé de ce noble souci de rester libre ; il lui doit en grande partie son inaltérable pureté et sa correction. Comme il n'appartient à aucune secte, il n'a besoin en effet de parler le jargon d'aucune, et il est exempt de ce pédantisme d'école et de ces modes de langage qui, de tous les vices d'esprit, sont peut-être ceux qui établissent les plus longues distances entre les écrivains et les lecteurs des générations suivantes. Comme il s'est abstenu de toute controverse, sa charmante voix qui, dans son enfance, l'avait fait surnommer le petit rossignol, est restée juste et sonore, et n'a contracté aucun accent rauque, comme il arriva à Dryden, qui, pour répondre aux sectaires de son temps, se vit amené à imiter leurs croassemens politiques et théologiques. Par la même raison qu'il chante avec justesse, il pense avec clarté. Ses idées qui ne prennent aucun mot de passe enflammé se déroulent harmoniquement, en bel ordre, enveloppées d'une lumière douce à l'œil de l'esprit, sans éclat fulgurant qui le tyrannise, ni ombre noire qui l'attriste, une lumière qui est bien le vêtement naturel de l'optimisme dont l'*Essai sur l'homme* est l'exposé si noble et parfois si

touchant. Pope fut un libéral dans la plus ancienne et la meilleure acception, et voilà pourquoi ses œuvres nous apparaissent tout près de nous, séparées seulement par une distance aérienne où notre œil les atteint du premier regard, et pourquoi le lecteur qui s'y engage ne s'y sent nulle part dépaysé.

II.

Cette proximité n'est encore que bien générale ; c'est celle qu'ont su se créer nombre de grands poètes avec les lecteurs de la plus lointaine postérité, et les plus étrangers aux formes de sociétés où ils ont vécu. Il y en a pour Pope une autre bien plus étroite et particulière. Par sa forme et ses cadres, il est presque notre contemporain, et il le paraîtra tout à fait par les sentimens, si l'on s'arrête plus exclusivement aux œuvres de sa jeunesse.

Il y a deux Pope, en effet, fort différens l'un de l'autre, séparés par l'énorme labeur de la traduction poétique d'Homère. Le premier est tout lyrique, d'une fantaisie ailée et hardie, d'une passion vive et charmante ; le second, fort noble de pensée et de faculté d'observation fort originale, est tout didactique. Aucun des deux ne nous est bien étranger, mais le plus voisin de nous c'est le premier. C'est aussi le plus vrai, celui que la nature avait voulu former, qu'elle avait pour ainsi dire décrété, et plus nous relisons celui-là, plus il nous semble apercevoir en lui un poète en puissance bien autrement grand que celui que nous connaissons. Ce premier Pope, en effet, a passé avec une rapidité extraordinaire et a été épuisé en quelques années. Il débute en 1709, atteint son zénith en 1711, et disparaît pour ne plus revenir avec l'édition générale des premiers poèmes en 1717. Pourquoi ce premier Pope s'éclipsa si vite sans tenir les promesses splendides de ses poèmes de jeunesse, il y a peut-être quelque intérêt à le chercher un instant.

Quand nous considérons d'ensemble la vie de Pope ou que nous sortons de la lecture de ses œuvres, nous éprouvons la sensation pénible d'un magnifique avortement, masqué de gloire et de succès. On n'aura aucune peine à comprendre que le poète qui était en lui en puissance n'ait pu se développer, si l'on sait qu'il y eut aussi en lui un homme moral qui ne parvint pas davantage à son plein épanouissement, et que ses contemporains ne surent pas toujours reconnaître. Il a gagné la réputation déplaisante d'un être taquin, susceptible à l'excès, irritable d'une manière enfantine, satirique jusqu'à la méchanceté, vindicatif et boudeur, mais il nous semble que la réputation qu'on a faite à son caractère, comme celle qu'on a faite à son talent, pourrait être soumise à délicate revision. Que Pope

ait eu une très belle âme, il serait difficile de l'affirmer, mais qu'il ait eu de très nombreuses parties d'une très belle âme, voilà ce qu'on ne peut contester sans justesse et sans justice. Il fut un fils admirable. Il entoura des soins les plus assidus sa vieille mère qui mourut nonagénaire, longévité qu'il a notée dans l'*Essai sur l'homme* comme une faveur particulière de cette Providence en laquelle il aimait à se confier. Et qu'elle est belle, la conclusion de l'épître à Arbuthnot où il venge avec une si noble fierté la mémoire de son père outragée par lady Mary Wortley Montague, assistée de lord Hervey! Il n'y a de comparable à cela que l'épître *Ad librum meum*, où Horace invite son livre à prendre sa volée et à aller raconter au monde comment, fils d'affranchi, il est devenu poëte illustre. Pope s'en est certainement souvenu; mais, malgré ce souvenir, j'oserai dire que l'avantage est de son côté par la noblesse exceptionnelle du sentiment qu'il exprime, car enfin Horace ne mentionne son père l'affranchi que pour tirer orgueil d'avoir su s'élever au-dessus de sa condition, tandis que Pope rappelle son père le drapier pour redescendre jusqu'à lui des hauteurs où la renommée l'a placé, et s'effacer respectueusement derrière ses vertus. Rebuté par l'amour et chassé hors de ses joies, Pope prit sa revanche avec l'amitié, et il la prit complète. Il fut, presque à tous les égards, un ami incomparable. Boileau seul a su parler mieux encore de ceux qu'il aimait et admirait, mais il manque chez ce dernier cet accent si particulier de tendresse qui distingue Pope lorsqu'il s'adresse à ses amis. *My saint John, my Swift :* ce qui résonne d'affection presque enfantine dans ce *my* ne se peut dire. Jonathan Swift a fait à cet égard l'apologie de Pope dans une certaine pièce où il se représente mort, et calcule combien durera le regret de chacun de ses amis : « Le pauvre Pope en sera triste tout un mois, et Gay une semaine, et Arbuthnot un jour. » Il fut souvent un confrère grincheux et susceptible, jamais injuste, indélicat et jaloux. Il eut au plus haut point le sentiment de ce que les lettrés se doivent entre eux d'égards et de tolérance. Il ne sollicita de sa vie jamais pour lui, mais les sollicitations ne lui coûtaient rien dès qu'il s'agissait de tirer un malheureux de la détresse, ou de sortir d'embarras un homme de mérite, et il sollicitait alors non-seulement ses amis tories, mais ses ennemis whigs, Robert Walpole comme Harley et Bolingbroke. Jamais il ne refusa un secours à un confrère malheureux, et sa libéralité fut sans morgue et sans pédantisme. Rien n'est touchant comme la protection qu'il ne cessa d'étendre sur le misérable Richard Savage, sans qu'aucune des *erreurs* énormes de cet énigmatique et équivoque personnage, ni l'inconduite confinant au crime, ni la prodigalité confinant au vol, parvinssent à le rebuter et à le lasser. C'est lui qui

eut l'idée d'une souscription pour faire vivre Savage dans le pays de Galles, et il fut un des seuls à la payer jusqu'à la fin.

Voilà bien des vertus, ce me semble, et de peu communes; elles autorisent à croire que la beauté morale eût été plus entière encore chez Pope sans les fatalités de la nature. Beaucoup de nos lecteurs connaissent sans doute l'amusant portrait que M. Taine a tracé de notre poète dans son *Histoire de la littérature anglaise*. Qu'ils se rappellent cet homme rabougri et souffreteux, toujours enveloppé de lainages, les jambes tapissées de trois paires de bas mises l'une sur l'autre pour en dissimuler la minceur, si faible qu'il ne pouvait ni se déshabiller ni s'habiller sans aide, si petit que, lorsqu'il dînait en ville, il fallait le hausser jusqu'au niveau de la table au moyen de coussins ou d'in-folio à mettre des rabats, et puis qu'ils disent si un tel homme n'est pas excusable de ressentir les menues contrariétés de l'existence avec moins de calme qu'un homme de cinq pieds et quelques pouces, joyeux compère de par la grâce de la santé et dédaigneux des roquets humains de par la grâce de la force? Et cette faiblesse physique, non-seulement lui faisait ressentir injures et railleries avec une vivacité exceptionnelle, mais elle l'y exposait par la prise facile qu'elle donnait à la malignité de ses ennemis. Une si ridicule personne physique, un tel *lusus naturæ*, quelle matière admirable de plaisanteries faciles pour le plus sot et le plus vulgaire, et puis il est clair que, contre un homme si faible, on peut tout se permettre, même de nier son génie contre toute évidence. Par exemple, un critique d'une certaine autorité, du nom de Dennis, se croyant outragé par Pope, imprima qu'avec les initiales et la dernière lettre d'*Alexandre Pope*, on obtenait le mot *ape*, singe, et le poète fut peut-être excusable de ne pas goûter cette fine plaisanterie. Il eut peut-être tort, un certain jour, de parler des chemises sales et des négligences de toilette de son ex-amie lady Montague; mais c'est qu'aussi il est bien blessant lorsqu'on est un Pope, parce qu'on a eu une minute de trop présomptueuse imagination, de se voir répondre par le plus insultant des éclats de rire et rappeler à l'humilité qui convient naturellement à un magot grotesque et impotent. La vie de Pope est pleine de ces misères-là; mais sous les irritations d'enfant qu'elles lui arrachaient, il y avait une raison supérieure qui les dominait au besoin de la manière la plus noble. Il vint un jour où ce John Dennis, qui l'avait si grossièrement insulté, vieux, malade, aveugle, tomba dans la plus noire détresse; une représentation à bénéfice fut organisée, et généreusement Pope écrivit le prologue chargé de recommander le vétéran à la bienveillance des contemporains. Plusieurs fois, il crut avoir à se plaindre d'Addison, la dernière fois assez grièvement; mais se refusant à croire

aux rapports qu'on lui faisait, il n'y répondit que par l'envoi de son épître sur le *Dialogue des médailles.* Nous voulions mettre les travers de Pope en regard de ses qualités ; remarquez-vous que, malgré nous, nous sommes ramenés à ses vertus?

Ce qui est certain, c'est qu'il ne permit jamais à son état d'éternel valétudinaire d'influer un instant sur son esprit. Pas le moindre accès d'amertume, nul mouvement de sérieuse misanthropie, nulle tristesse chagrine; sa pensée reste invariablement sereine. Satirique très aiguisé, il a des traits de malice pénétrante, voire de cruauté pour les individus, mais, les *dunces* mis à part, on ne lui voit sérieusement de mépris ou de haine pour aucune catégorie sociale. Voyez-le surtout dans son *Essai sur l'homme,* un vrai chef-d'œuvre, non-seulement pour la forme, qui est absolument exquise, mais pour le fond des doctrines, qui sont beaucoup plus fortes et plus neuves que ne l'ont cru Samuel Johnson et d'autres critiques à sa suite. C'est la seule œuvre poétique que je connaisse où le pessimisme des faits aboutisse à des conclusions optimistes, et cela naturellement, naïvement; si le poète n'est pas sans erreurs, il est au moins sans sophismes. La misère de la condition humaine est ouvertement confessée, la faiblesse et la cécité de la raison humaine sont hautement proclamées ; mais de cette misère Pope tire un motif d'espérance et de cette cécité un motif de confiance. Cette misère n'est extrême que pour nous et n'est que partielle pour l'ordre universel des choses; cette cécité nous ordonne non la révolte contre un plan dont nous ne connaissons que quelques points, mais la soumission à un pouvoir universel dont le but nous échappe. Tout mal n'est qu'un acheminement à un bien que nous ignorons, et toutes nos dissonances terrestres disparaissent dans la musique d'universel amour que chantent les sphères. De la part d'un homme qui a passé sa vie enveloppé dans la flanelle, et qui aurait été si excusable d'accuser la Providence et de tirer de son état de valétudinaire un motif de blasphèmes éloquens, savez-vous que cela a quelque noblesse?

L'histoire du poète répète celle de l'homme moral. Pas plus que de ses vertus, la nature, à la fois envers lui généreuse et marâtre, ne lui a permis le libre développement des dons qu'elle lui avait prodigués.

Sauf Victor Hugo, aucun poète n'a été célèbre aussi vite ni d'aussi bonne heure, et, sauf Mozart, personne n'a eu une pareille précocité de génie. En écrivant ces noms illustres, surtout le dernier, je n'entends faire aucune comparaison qui serait écrasante pour Pope; je veux simplement dire qu'il était maître de son art à un âge où d'ordinaire on a peine à en comprendre les premiers élémens. A douze ans, il était poète, ainsi qu'en témoigne une gentille petite

Ode à la solitude où le sentiment horatien de la vie studieuse et tranquille s'allie à ce désir de gloire honnêtement acquise que nous avons déjà signalé comme étant très caractéristique de sa nature. On peut dire en toute vérité que Pope dut sa célébrité aux travaux de son enfance. Lorsqu'en 1709, il goûta pour la première fois aux plaisirs de la renommée, ce fut avec ses *Pastorales*, qui remontaient à 1704, date de sa seizième année, et qui, depuis cinq ans, circulaient parmi ses premiers admirateurs, allant des mains du vieux Wycherley à celles du satirique Garth, et de celles de Walsh à celles de Granville. Presque tous les poèmes qui suivirent *les Pastorales* sont antérieurs à 1709. Les traductions et imitations de Stace, Ovide, Chaucer, Rochester, surprenantes par le sentiment exact, juste et fin d'originaux si scabreux, ont été écrites entre sa douzième et sa seizième année. En 1713, il publia *la Forêt de Windsor*; mais la presque totalité de cette œuvre datait de 1704, comme *les Pastorales*, et ce que le poète y ajouta lors de la publication ne vaut pas la partie composée par l'enfant. Ce *Temple de la Renommée*, dont nous avons cité la noble conclusion, son *Ode sur la musique*, où il a essayé la fusion des deux célèbres odes de Dryden, *Sainte Cécile* et *la Fête d'Alexandre*, sont de 1708, et c'est probablement aussi à cette année qu'il faut rapporter son charmant petit poème didactique, *Essai sur la critique*, bien qu'il ait suivi de près *les Pastorales* en 1709. Si le lecteur de ces divers poèmes ignore l'âge qu'avait l'auteur lorsqu'il les écrivit, rien ne le lui révélera, tant l'instrument est parfait et tant le poète en joue avec maîtrise. Cet instrument, c'est le vers de Dryden choisi par Pope avec clairvoyance, comme celui qui, assoupli et adouci, pouvait le mieux se prêter à l'expression des pensées du nouveau siècle où les généralités philosophiques d'une part et les descriptions naturelles de l'autre allaient tenir une place qu'elles n'avaient pas eue dans le passé. Quant aux secrets propres à la poésie, il n'en est aucun que cet enfant n'ait pénétrés. Il sait quels effets délicats on peut obtenir par la répétition d'un vers ramené avec adresse et sentiment, il connaît la valeur de l'énumération poétique, il sait qu'il n'y a pas d'heureuse composition sans une juste distribution des parties, et que cette distribution équivaut à celle des plans, qui, en peinture, créent la perspective. Il sait que le coloris en poésie s'obtient surtout par le choix des épithètes (1); il sait même sur ce sujet quelque chose de beaucoup plus important, c'est-à-dire

(1) Il en a de singulièrement nuancées, comme, par exemple, dans ces deux vers de *la Forêt de Windsor* :

Here in full light the *russet* plains extend :
There wrapt in clouds the *blueish* hills ascend.

que, quel que soit le mérite d'une œuvre, un coloris faux ou seulement défectueux suffit pour lui enlever tout naturel et toute vérité. Cependant, ce qui étonne le plus dans ces productions juvéniles qui témoignent d'une lecture si étendue et n'ont pu être accomplies sans un savoir déjà très profond, c'est l'absence absolue de pédantisme. Jamais esprit d'enfant n'a porté avec une telle légèreté le poids de ses études. Voyez-le surtout dans ces traductions et imitations que nous avons signalées. Le choix de la plupart des sujets est fort risqué ; c'est *l'Épître de Sapho à Phaon*, tirée d'Ovide, *le Prologue de la bonne femme de Bath*, et le conte fort équivoque de *Mai et Janvier* de Chaucer, tous sujets qui dépassent de beaucoup l'expérience des passions, surtout des passions amoureuses, que peut avoir une âme d'enfant. Eh bien ! ces sujets, il les interprète librement, et ce n'est pas la moindre preuve de précocité qu'il ait donnée. Il y a là un petit mystère que nous ne nous chargerons pas d'expliquer, mais qui peut nous aider à comprendre la ravissante audace des poèmes qui suivirent de si près ces productions juvéniles : *la Boucle de cheveux enlevée* ; *l'Élégie à la mémoire d'une dame malheureuse* ; *la Lettre d'Héloïse à Abélard*, tous poèmes nés d'une veine tendre, ardente, passionnée, qui surprirent visiblement les cœurs, car ils lui conquirent une célébrité aussi rapide que son génie fut précoce. Ces poèmes parurent entre 1709 et 1717, et cette dernière date est celle de la fin du Pope lyrique.

Comment donc cette veine tendre et ardente s'est-elle arrêtée de si bonne heure pour ne reparaître jamais, et si complètement que rien plus ne la rappelle dans les œuvres de sa maturité ? C'est que la faiblesse maladive qui fut la fatalité de Pope fit plus qu'altérer son caractère : elle restreignit son inspiration et en changea le cours et la direction. Il était fait pour la société des femmes, comme le prouvent les poèmes dont nous venons de citer les titres, et des relations de compatissante sympathie furent tout ce qu'il put obtenir d'elles. Ses aventures avec lady Montague et Thérésa Blount sont célèbres, et si la société de Martha Blount lui resta jusqu'à la fin, ce fut à titre d'affectueuse garde-malade plutôt que d'amie enthousiaste. A cette défaveur de l'amour, il perdit toute cette source d'inspiration qui s'était exprimée par *la Boucle de cheveux enlevée* et *la Lettre d'Héloïse à Abélard* pendant le printemps si rapide de sa jeunesse. Sans la pratique des passions, il aurait pu suivre encore cette veine féconde de poésie par la simple ardeur de l'âme, mais cette ardeur ne peut aller sans une certaine force de tempérament qui puisse soutenir la verve et la renouveler lorsqu'elle est dépensée, et par là aussi cette veine lyrique était condamnée à se refroidir et à s'éteindre. Le pauvre Pope sentit de très bonne heure

qu'il n'avait rien à espérer des Grâces et qu'il faudrait faire sa compagnie des seules Muses, et il concentra toute sa vie et tout son génie sur la seule littérature. Ah! qu'ils sont touchans et qu'il y a de tristesse réprimée dans les vers qu'il adresse à Martha Blount en lui envoyant sa *Forêt de Windsor* : « Salut, ombrages autrefois aimés, autrefois inspirateurs, scènes de mes jeunes amours et de mes heures heureuses, où les tendres Muses m'arrêtèrent comme j'allais rêvant, et, me pressant doucement la main, me dirent : *Sois nôtre*. Prends tout ce que tu auras jamais, *une Muse constante*. A la cour, tu pourrais être apprécié, mais tu n'y gagnerais rien; tu peux acheter et vendre des fonds, mais pour toujours perdre (1), et aimer les yeux les plus brillans, mais les aimer en vain. » Hélas! le commerce des Muses, même lorsqu'il est entièrement chaste, ne va pas non plus sans certaines conditions qui étaient encore refusées à Pope. Son imagination était curieuse, et toute sa vie il rêva voyages, vain rêve qu'il ne put jamais réaliser. Il aimait la nature, et il aurait excellé à la décrire : toute sa vie il lui fallut se contenter de celle qu'il pouvait embrasser de sa terrasse de Twickenham. De véhémente et d'errante qu'elle était à l'origine, son inspiration devint donc forcément casanière, sédentaire, et voilà l'origine de cette poésie de cabinet, de cette poésie *chambrée* qui remplit la seconde et plus longue partie de sa vie. Voilà aussi l'origine de cette correction qui lui est quelquefois reprochée comme excessive. L'inspiration étant chez lui intermittente, il employait le peu qui lui en venait chaque jour à remanier, retoucher, refaire. Nul poète n'a moins rougi des ratures, et ne s'est moins fié à la spontanéité de la verve. En vérité, de quelque côté qu'on regarde, on ne voit qu'empêchemens à la pleine expression de son génie poétique. Ainsi, il avait le goût de la peinture, et il en poussa l'étude et la pratique assez loin sous la direction de son ami Jervas (2); mais sa myopie coupa court à cette poursuite et priva sa poésie des ressources qu'elle aurait pu trouver dans ce second art, qu'elle y trouva même dans un moment unique, ainsi que nous en témoignera tout à l'heure l'adorable poème de *la Boucle de cheveux enlevée*. Enfin, son indépendance même lui fut fatale. Dès qu'il fut arrivé à la célébrité, il pensa prudemment à l'avenir et s'attela à l'immense besogne de sa traduction poétique

(1) Allusion probable à une perte qu'il éprouva dans la faillite de la compagnie de la Mer du Sud, faillite célèbre sous le nom de *South sea Bubble*, l'équivalent de notre *crac* de la rue Quincampoix.

(2) Suivant Johnson, un portrait de l'acteur Betterton de la main de Pope était en la possession du lord Mansfield de l'époque, et un des récens éditeurs du poète nous parle aussi d'un portrait qui est la propriété du duc de Norfolk et se trouve au château d'Arundel.

d'Homère. Il y gagna sa jolie maison de Twickenham, mais il y perdit ses années les plus fertiles, et avec elles l'inspiration charmante qui avait fait son nom. Toutes les circonstances se réunirent donc pour rejeter Pope dans une vie exclusivement et étroitement littéraire. Or, une vie littéraire trop assidue entraîne qui la mène à donner à la longue aux questions de forme et de technique une importance exagérée ; en sorte qu'on peut dire sans paradoxe que favorable à l'acquisition des subtilités et délicatesses du métier, elle est mortelle à l'inspiration, et qu'elle dépouille le poète tout en enrichissant l'ouvrier. Si jamais carrière poétique témoigna avec éclat des profits et des dangers d'une vie trop strictement littéraire, à coup sûr ce fut celle de Pope.

III.

Le romantisme est tellement l'essence du génie poétique anglais, qu'il n'a jamais épargné aucun des vrais poètes qui ont eu des aspirations au classicisme. Voyez, par exemple, la très originale et très glorieuse mésaventure de Ben Jonson. En face de l'inspiration libre de Shakspeare, il eut la prétention de fonder un théâtre classique, soumis à l'observation des règles transmises par la critique et où l'exploitation habile et savante des richesses de l'antiquité aurait plus de part que les fantaisies d'une imagination relevant d'elle seule. Heureusement pour sa gloire, il y a mal réussi. Tous ses efforts pour vaincre sa robuste originalité ont été inutiles ; ils ne sont parvenus qu'à la meurtrir, à la fausser, à la faire dévier dans l'excentricité, à lui imprimer les formes les plus étrangement martelées qui se puissent concevoir. Cela un théâtre classique ! Figurez-vous un théâtre composé de personnages qui sont au moral ce que les Han d'Islande, les Quasimodo et les Triboulet de Victor Hugo sont au physique : des personnages porteurs d'âmes bossues, bancroches, affectées de strabisme, chargées de verrues et d'excroissances bizarrement placées, possédées de manies énormes offensives envers la morale à l'égal d'un crime, décorées de groins aptes à fouiller la fange appétissante et de gueules armées de crocs de mastiff anglais destinées à retenir sous leur prise cruelle la proie où elles ont une fois mordu. Ces âmes si singulièrement difformes, Ben Jonson ne se contente pas, pour nous les faire comprendre ou haïr, des actions résultant de leurs vices, il nous fait assister, par la plus monstrueuse des psychologies, à leur vie secrète, aux mystères à faire frémir de leurs convoitises, au somnambulisme de leurs vanités, aux gloutonneries de leurs ambi-

tions, aux châteaux en Espagne de leur bestialité imaginative. Regardez-les agir, ivres de leurs vices comme des buveurs invétérés sont ivres de vin; écoutez-les parler, éloquentes d'effronterie inspirée; entendez-les rêver, apoplectiques de sanguine sensualité, chaudes de passions grasses sous lesquelles elles étouffent et qu'elles suent par tous leurs pores! En créant de tels personnages, Ben Jonson croyait créer la comédie de caractère, mais il s'est trouvé qu'en poursuivant ce projet il n'a réussi qu'à peindre encore plus de simples individus qu'aucun de ses contemporains, c'est-à-dire des personnages singulièrement dramatiques et intéressans, mais qui ne représentent rien qu'eux-mêmes et ne peuvent en rien aspirer à la dignité de types. Cet ambitieux de classicisme, après avoir bien sué, bien peiné dans sa forge savante pour fabriquer des créatures harmonieusement classiques, à l'instar du divin Vulcain, en sort avec des créatures barbarement romantiques, à l'instar du magicien-forgeron Veland des traditions norses ou du magicien-forgeron Ilmarinen du *Kalewala*.

Cependant Ben Jonson, bien qu'appartenant aux règnes d'Élisabeth et de Jacques, peut être dit un attardé de la pleine renaissance, et l'on sait ce que charriait d'élémens romantiques la sève épaisse et abondante que les hommes de cette époque puisaient, avec une avidité sans choix, dans le trésor de l'antiquité. Peut-être ce romantisme aura-t-il épargné les poètes de l'époque dite classique, qui ont subi l'influence de la littérature française? Charles II est monté sur le trône apportant avec lui la mode de l'esprit précieux des poètes qui fréquentaient à l'hôtel de Rambouillet, le goût des grands romans de La Calprenède et de Mlle de Scudéry, et l'enthousiasme de la tragédie représentée par Corneille, laquelle, changeant de nom en Angleterre, va s'appeler *heroic play*. Tenons-nous à ce dernier genre, qui est le seul important, et à l'homme qui, pendant les vingt-cinq années du règne de Charles, l'a représenté avec le plus d'abondance et de génie, John Dryden. Certes, il fut un grand admirateur de la tragédie française, car c'est à elle qu'il doit les innovations qu'il introduisit dans le drame anglais, par exemple la substitution du vers rimé au vers blanc et l'abus de la tirade. Que Corneille ait eu sur lui une prise assez facile, il n'y a pas à s'en étonner, car il y avait entre eux une certaine similitude de facultés, par exemple cet esprit de controverse et ce besoin de plaidoirie que l'un tenait de son origine normande et l'autre de son origine puritaine. Ce genre singulier de dialogue, renouvelé pour ainsi dire du jeu de volant, où les deux interlocuteurs se renvoient, comme à coups de raquette, leurs aimantes injures ou les subtilités de leurs raisonnemens, Dryden l'a emprunté à Corneille, comme Corneille l'avait emprunté au théâtre

espagnol. C'est dire que le poète anglais a poussé l'imitation de notre grand tragique jusqu'à ses défauts ; il n'y a que sa mâle décence et sa haute moralité qu'il ne lui ait pas empruntées. Mais, cela dit, on se tromperait grossièrement si l'on croyait que cette admiration pour la tragédie française l'empêcha de mettre quelque chose au-dessus du drame héroïque, et ce quelque chose c'est le drame anglais tel qu'il fut pratiqué par Shakspeare et ses contemporains. Tout ce qu'il vantait de la tragédie française, c'étaient ces innovations prosodiques dont nous parlons plus haut, mais il en repoussait le système comme monotone, manquant de variété et conduisant à des invraisemblances pires que l'indiscipline de composition qu'elle prétendait condamner ; les principes qu'il a exposés sur ce point, dans son *Essai sur la poésie dramatique*, auraient été acceptés par tout romantique. Classique, ce Dryden ! Il a eu beau faire effort pour le devenir, ses conceptions dramatiques, violentes, turbulentes, immorales, effrontées, font craquer de toutes parts le moule pur et correct du drame français. Il suffirait vraiment, pour dénoncer ce qu'il est réellement, du choix de ses sujets qui ressemblent aux sujets *cosmopolites* des contemporains de Shakspeare, surtout de Fletcher et de Massinger, plutôt qu'aux sujets, de nos deux célèbres tragiques. Et ne dites pas que le choix des sujets importe peu, car les sujets sont une indication probante de la nature de l'imagination de l'auteur, des tableaux où elle se complaît, des passions qu'elle préfère. Le sujet influe fatalement sur la liberté du poète, qui est entraîné à lui donner une expression qui lui soit adéquate, et c'est là ce qui arrive à Dryden ; par la véhémence des discours, la profusion des images, l'audace des sentimens, sa poésie, qu'elle s'exprime en vers rimés ou en vers blancs, reste romantique au premier chef. Non moins que par l'expression des sentimens, Dryden est romantique par la pompe du spectacle et l'emploi qu'il fait du merveilleux et du surnaturel : apparitions, fantômes, démons et génies, tout comme s'il était un contemporain même de Shakspeare, et comme si cette tragédie française, objet de son admiration, n'avait pas réduit tout le merveilleux aux seuls songes. La part faite à l'imagination reste aussi grande chez Dryden que chez aucun de ses prédécesseurs, et il suffirait de ce caractère pour dénoncer le romantique caché sous le classique équivoque, incertain, partagé.

A l'époque de Pope, l'influence de notre véritable littérature classique, celle qui va de 1660 à 1700, avait eu le temps de se faire sentir, et on ne peut pas dire que Pope ne l'ait pas subie, mais il l'a subie beaucoup moins qu'on ne le croit et qu'on ne le dit. Et d'abord il eut toujours une connaissance extrêmement imparfaite de notre littérature et de notre langue. Nous avons à cet

égard deux témoignages de premier ordre. Le premier est celui de Johnson, qui nous apprend que Pope apprit le français en même temps que l'italien, ses études classiques une fois terminées, c'est-à-dire à une date très rapprochée de la publication de ses premiers poèmes. Or, si l'on songe que tout ce que Pope sut jamais bien, il l'avait appris dans son enfance, cette date qui, pour tout autre, serait précoce, est pour lui relativement tardive, d'où l'on peut conclure qu'il ne poussa jamais loin cette étude. Le second témoignage est celui de Voltaire, qui, dans ses *Lettres anglaises*, nous dit que Pope ne fut jamais familier avec notre langue. On s'en aperçoit, en effet, aux très rares jugemens qu'il a portés sur nos écrivains, car, pour ne citer qu'un seul exemple, comment un homme d'un tel goût, s'il eût vécu dans un commerce plus intime avec nos écrivains, n'aurait-il pas trouvé pour caractériser Racine une autre épithète que celle d'*exact*, même en prenant ce mot dans le sens de justesse ou de fidélité à la nature? D'ailleurs, s'il accepte les doctrines françaises, c'est avec des réserves dont quelques-unes sont peu flatteuses pour notre amour-propre. Que disait-il de Boileau, lorsque, tout frais sorti de ses lectures françaises, il écrivit son charmant poème didactique : *Essai sur la critique?* « La science de la critique fleurit principalement en France : *Une nation née pour servir obéit aux règles,* et Boileau gouverna de par le droit d'Horace. » Lequel de ses lecteurs n'a pas gardé dans sa mémoire ce célèbre passage de son épître-satire à George II, ingénieuse imitation de l'épître d'Horace à Auguste : « Nous conquîmes la France, mais nous sentîmes les charmes de notre captive ; ses arts victorieux triomphèrent de nos armes... Ce n'est que tard, très tard, que la correction fit l'objet de nos soucis, lorsque la nation fatiguée respira au sortir des guerres civiles. L'*exact* Racine et Corneille au noble feu nous montrèrent que la France avait quelque chose à faire admirer. Ce n'est pas que le génie tragique ne fût nôtre; il brilla avec plénitude dans Shakspeare, avec beauté dans Otway, mais Otway oublia de polir et de purifier, et l'abondant Shakspeare ne ratura jamais une ligne : le fécond Dryden lui-même ignora ou négligea ce dernier et ce plus grand des arts, l'art d'effacer. » On le voit, c'est moins le génie de Racine et de Corneille que leur souci de la correction qu'il propose à l'imitation de ses compatriotes, et remarquez bien que son admiration pour nos deux tragiques ne l'empêche pas de placer au-dessus d'eux ce Shakspeare dont il fut le premier éditeur moderne, et dont il se recommande tout autant que Dryden.

Il nous semble, d'ailleurs, qu'on se méprend quelque peu sur le classicisme de Pope. Bien lu, son *Essai sur la critique* nous en révèle le vrai caractère. Il y enseigne que la seule source d'inspira-

tion véritable du poète est la nature, et que les règles auxquelles le poète est tenu d'obéir ne sont pas distinctes de la nature, mais se confondent avec elle. D'où sortent les règles, en effet, si ce n'est des modèles classiques institués par la critique des anciens? Et pourquoi les en tira-t-elle, si ce n'est parce qu'elle avait reconnu que ces modèles étaient la nature même, et que, par conséquent, obéir aux règles serait se conformer à la nature? Mais ces règles demandent à être interprétées librement, en esprit, non pédantesquement et selon la lettre, et quiconque s'en tiendra aux règles sans avoir préalablement consulté la nature d'où les premiers modèles classiques sortirent, ne pourra créer qu'une œuvre morte s'il est poète, ou énoncer un jugement sans valeur s'il est critique. Ce que Pope propose réellement à l'imitation non passagère, mais permanente de ses compatriotes, ce sont les modèles anciens, parce qu'il identifie la nature avec eux. Son classicisme n'est pas une affaire de mode littéraire ni d'influence momentanée, c'est une foi très ferme et qui s'est choisi une base faite pour durer.

Ce romantisme inconscient, inéluctable, natif et de race que nous avons remarqué chez un Ben Jonson et un Dryden n'est pas aussi apparent chez Pope, parce qu'il est plutôt dans les sentimens que dans les formes, qui restent sagement correctes; cependant il est une de ses œuvres au moins où il a tout pénétré, genre, cadre, machines, et cette œuvre est justement celle qu'on aime le plus communément à rapporter à l'influence étrangère, *la Boucle de cheveux enlevée*. Certes, il nous serait doux de pouvoir revendiquer pour notre littérature l'origine de cette bagatelle merveilleuse; malheureusement, la vérité nous oblige à reconnaître que cette fantaisie est essentiellement anglaise, et qu'elle reste anglaise même dans les choses qu'elle prétend avoir tirées de notre pays.

La Boucle de cheveux enlevée est rangée d'ordinaire parmi les poèmes héroï-comiques, mais il n'y a rien là qui oblige le lecteur à se rappeler les maîtres du genre, Tassoni et sa *Secchia rapita*, Boileau et son *Lutrin*, voire même Gresset et son *Ver-Vert* (1); toute comparaison qu'on essaierait serait bientôt reconnue boiteuse, ou forcée, ou artificielle, et forcément abandonnée. Si l'on veut que *la Boucle de cheveux enlevée* soit un poème héroï-comique, il faut dire alors que *la Princesse* de Tennyson en est un aussi, et ce n'est pas à l'aventure que je mentionne cette dernière œuvre, car, quelles que soient les différences de sujet et d'étendue entre les deux poèmes, ils se ressemblent par quelque chose de tout à fait essentiel, l'élé-

(1) Comme *Ver-Vert* est de beaucoup postérieur à la *Boucle de cheveux enlevée*, il n'est ici cité que pour le genre.

gance absolument parfaite obtenue par l'emploi exclusif de la grâce que repousse le genre héroï-comique. Non-seulement Pope a transformé ce genre, mais il en a changé ce que l'on appelle les *machines*, et celles qu'il a inventées sont issues du romantisme. Avec un sentiment profond du surnaturel que réclamait son sujet, aux divinités et aux allégories classiques il substitua les esprits élémentaires, sylphes et gnomes. Il prétendit, il est vrai, les avoir empruntés au roman célèbre de l'abbé de Villars, *le Comte de Gabalis*, ce qui leur donna une apparence d'origine française; mais il n'avait pas besoin d'aller les chercher outre-Manche, et il les aurait facilement trouvés dans les traditions et chez les poètes de son pays, où ils font assez gracieuse figure, ainsi qu'en témoignent Ben Jonson, Michel Drayton, Spenser, surtout Shakspeare, dont l'Ariel a laissé son nom au sylphe en chef de *la Boucle de cheveux*. A chacune des prétendues imitations ou réminiscences françaises ou italiennes de ce poème, il est facile, comme pour les sylphes, d'assigner une origine purement anglaise. On n'y trouve qu'une seule allégorie à la manière classique, celle du *Spleen*, divinité anglaise s'il en fût. Voltaire s'est rappelé à son sujet la mollesse de Boileau; plus familier avec l'ancienne littérature anglaise, il se serait aussi bien rappelé les allégories et les descriptions de Spenser. Et le badinage de Pope, comme il est loin du badinage classique! C'est en vain que le correct bon goût voudrait retenir son imagination qui s'amuse, Pope porte dans les jeux de l'imagination une verve hasardeuse, une véhémence drôlatique, une poésie caricaturale qui ne sont que de son pays. Voyez, par exemple, comme, dans la scène de la partie d'*hombre*, le tableau devient naturellement fantastique, comme ces figures des cartes prennent aisément une personnalité. Il n'y a vraiment que Dickens qui ait su créer des visions lilliputiennes aussi vivantes avec les riens du ménage et de la chambre. Voyez encore les métamorphoses opérées par la déesse *Spleen* pour meubler sa caverne, ces théières vivantes qui se tiennent dans l'attitude indispensable pour verser la liqueur, ces pots qui marchent comme les trépieds d'Homère, ces cruches qui soupirent, ces hommes en mal d'enfant et ces filles changées en bouteilles, qui crient qu'on vienne les déboucher. Voilà des métamorphoses fort différentes de celles dont Circé peuplait ses parcs. C'est le genre de comique des caricaturistes anglais, et si, en dehors des papiers satiriques de la Grande-Bretagne, vous avez par hasard rencontré quelque part ces fantasques drôleries, c'est dans les œuvres peu classiques de la peinture flamande ou hollandaise, dans quelque *Tentation de saint Antoine* de Téniers, quelque *Réception de sorcière* d'Adrien Brauwer, ou dans les bouffonneries amusantes de notre Callot, tous noms que les œuvres

classiques, même gaies et comiques, n'ont pas d'ordinaire l'habitude d'évoquer.

IV.

On connaît l'anecdote qui a donné naissance à *la Boucle de cheveux enlevée*. Un jeune beau, lord Petre, féru d'un caprice irrésistible, a commis l'amoureuse espièglerie de couper subrepticement une des boucles de la chevelure de miss Arabella Fermor, et, pour comble d'audace, il a aggravé sa faute en refusant de rendre son larcin; de là, brouille envenimée entre deux familles jusqu'alors en rapports des plus intimes. Caryll, secrétaire de la reine Marie de Modène, femme de Jacques II, qu'il avait suivie en exil, entreprit de réconcilier ces deux familles dont il était l'ami commun, et proposa à Pope, alors dans sa vingtième année, d'écrire un poème sur cette aventure, comme le meilleur moyen d'atteindre le but qu'il désirait. Pope accepta, et il en résulta ce poème que nous ne craindrons pas d'appeler une des plus heureuses rencontres de talent dont jamais poète ait été favorisé, tant toutes les qualités nécessaires d'élégance, de subtilité, de grâce, d'enjouement, se sont trouvées réunies au juste point et amalgamées dans la juste proportion pour produire ce rien tissu d'air et de lumière où la recherche même est exquise, où la mièvrerie même est délicieuse, tant enfin toutes les difficultés de cette délicate entreprise ont été tournées avec dextérité et résolues avec finesse.

Je ne sais si Pope a donné jamais une preuve de génie supérieure à la transformation qu'il a fait subir dans ce poème au genre héroï-comique. Avec un tact admirable, il comprit que les lois ordinaires du genre n'étaient pas applicables à cette aventure, dont les deux héros étaient jeunes, beaux, élégans et amoureux. La bouffonnerie, la parodie, sont l'essence de ce genre, qui appelle nécessairement pour héros des personnages à qui le ridicule est légitimement dû. Mais tel n'était pas ici le cas. Il n'y a rien de ridicule dans le fait d'être jeune, rien de comique dans le fait d'être beau, rien de burlesque dans le fait d'être amoureux, lorsqu'on réunit toutes les conditions requises pour l'être; ce serait perdre ses peines que de vouloir se moquer de ces privilèges divins, et il n'y aurait en tout cela de risible que le rieur malavisé. Rarement on a mieux observé ce respect que le poète doit toujours garder pour la jeunesse et la beauté, respect auquel il ne peut manquer qu'au détriment de son caractère et de son talent, parce que par là il dénonce lui-même son infériorité et révèle qu'il lui manque quelque chose d'essentiel que rien ne peut remplacer. Mais si le rire n'est

pas de jeu en pareilles aventures, elles appellent, en revanche, les sourires les plus radieux, et Erato, la seule Muse consultée pour ce poème, y a partout répandu la lumière des siens et partout remplacé la bouffonnerie railleuse par un ton de galanterie enjouée.

Cette difficulté si bien résolue n'était pas la seule, ni même la principale. Qui dit poème héroï-comique dit une action bouffonne présentée et racontée avec les formes parodiées de l'épopée héroïque. Le sujet, aussi léger soit-il, doit donc offrir assez de substance pour se prêter aux développemens. Mais ici où trouver cette substance? Supposons un poète préoccupé d'obéir aux lois du genre, et il sera clair que l'enlèvement de la boucle de cheveux de miss Arabella ne pourra être qu'un exorde, un point de départ, et que le véritable sujet sera la querelle des deux familles. Et ce sujet s'imposait si naturellement, qu'une fois accepté, vous pouvez aisément constituer vous-même le poème ou deviner ce qu'il aurait été sous la plume d'autres poètes, sous celle de Pope même, s'il eût été plus désintéressé dans la question. Supposez ce sujet traité, par exemple, par un poète de la renaissance, et voyez comme il va dérouler lentement son action au travers d'épisodes accumulés à plaisir pour la suspendre ou la retarder. Une machinerie toute classique, appelant les substantielles divinités de l'Olympe à prendre part à la querelle, va rendre le cas de lord Petre aussi fécond en catastrophes que le jugement de Pâris. Voyez-vous les deux familles combattant sous un nuage épaissi à plaisir par les dieux, les rencontres chevaleresquement bouffonnes d'oncles et de cousins, ou risiblement plébéiennes de valets et de cliens, la vengeance de l'aimable offense remise au sort des armes, une joute solennellement instituée à cet effet dans des conditions burlesques, et, pendant que les hommes combattent, les dames des deux familles s'assemblant en parlement à l'instar des cours d'amour provençales et s'évertuant à discuter le larcin de lord Petre dans des discours pleins de subtilités captieuses ? Enfin, tous ces moyens n'aboutissant pas, sur une inspiration venue d'Apollon ou des Muses, par quelque songe ou quelque oracle, un ami commun, jouant le rôle de Caryll, aurait proposé l'intervention de la poésie, la puissance pacificatrice dont les bêtes et les pierres même ont ressenti l'influence, — vous devinez le défilé de noms et d'histoires qui prouvent cette influence : Orphée, Amphion, Arion, David, — et là-dessus le poète aurait terminé son poème en faisant, en manière d'*envoi*, un appel à la paix. Supposez, au contraire, le sujet traité par un poète de la fin du XVIIe siècle, ou même contemporain de Pope, la composition sera à peu près la même, avec cette différence que les moyens de la ruse seront substitués partout aux

moyens de la force, et que le monde des Gérontes et des Sbrigani remplacera celui des don Quichotte ou des Hudibras. Il s'agira, cette fois, d'enlever par manèges secrets la précieuse boucle transformée en talisman, car là où le lion ne peut réussir, le renard doit entrer en scène. Que de conciliabules nocturnes pour arrêter les voies et moyens de l'entreprise! que de mines et contre-mines pour surprendre le ravisseur, et que de précautions subtiles inventées par ce dernier pour ne pas se laisser surprendre! que de messages trompeurs fabriqués par d'artificieuses Nérines pour préparer l'occasion favorable, et que de fausses clés essayées par des Frontins gagés pour forcer la précieuse cassette où le trésor est enfermé! Oui, certes, le sujet entendu et traité de l'une ou l'autre de ces deux façons aurait fourni très aisément la matière d'un poème héroï-comique où toutes les lois inhérentes au genre auraient été respectées; mais alors que serait devenu le but proposé à l'auteur, et accepté par lui, la réconciliation des deux familles? Ce but aurait été complètement mis en oubli, ou si, par hasard, le poète avait fait appel à la paix, c'eût été après avoir ri tout son saoûl des ennemis en lutte, ce qui n'eût pas été précisément le moyen de les décider à s'embrasser.

Tel est le délicat petit problème qui se posait à Pope, et il l'a résolu avec une adorable hardiesse. Cette boucle de cheveux enlevée, qui semblait n'être et n'était en effet qu'un point de départ, il en a fait le dénoûment. Mais alors, demanderez-vous, de quoi le poème se compose-t-il? De rien, si ce n'est des préparatifs du larcin. Tout le poème est combiné de manière à prêcher la paix sans en prononcer le nom, en montrant comment le larcin a été possible, quels sentimens secrets ont poussé les deux personnages de l'aventure, et en attribuant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. En un mot, Pope s'est tiré d'affaire en faisant, en même temps qu'un délicieux poème, une œuvre d'une psychologie élégante et fine au possible, digne en tout point de ces sylphes à qui il en rapporte l'honneur, une œuvre dans laquelle on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de la subtile intuition des petits mobiles de l'âme révélée par le poète, ou du tact merveilleusement discret avec lequel il a su faire entendre à l'héroïne la part qu'elle a prise elle-même à l'offense dont elle se plaint. Si jamais homme a su bien parler aux femmes dans ce langage couvert, enveloppé, à distantes allusions, qu'elles préfèrent, comme étant celui qui rend seul inoffensive l'approche de la vérité et laisse ses visites sans blessures, c'est Pope dans ce poème.

Supposons-le un instant chuchoter à l'oreille de son héroïne et dévoiler ainsi tout bas les intentions voilées de son poème, et puis dites s'il est un poète qui ait saisi de plus près ces mouvemens

particuliers aux passions amoureuses à leur naissance, ces mouvemens si secrets qu'ils en sont occultes, si finement équivoques que, tout en les ressentant, on refuse d'y trouver un blâme pour soi-même ou une excuse pour les entreprises audacieuses d'autrui, et qu'ils restent toujours inavoués.

« Certes, votre indignation est légitime, Belinda; cependant n'y entre-t-il pas quelque feintise? Vous saviez d'avance qu'il se tramait quelque dessein amoureusement pervers contre votre adorable personne, et vous saviez quel serait le doux malfaiteur; tout ce que vous ignoriez, c'était seulement la forme que prendrait ce dessein, serrement de main téméraire, baiser furtif, gant dérobé ou boucle de cheveux prestement coupée; car c'était l'heure, l'occasion imprévue, la circonstance d'être assise ou debout, au repos ou en mouvement, l'inattention momentanée de vos adorateurs ou la complicité sournoise de vos rivales qui devait décider de la nature du larcin. Vous le saviez, car vos sylphes vous l'avaient dit. Est-ce que jamais ils ont négligé de faire une aimable belle comme vous devineresse des dangers qui la menacent? C'était là le secret de ces inquiétudes vagues qui vous remplissaient d'une angoisse voluptueuse, comme une pythonisse qui pressent l'approche du Dieu. C'était là le secret de ce songe par lequel ils vous ont envoyé leurs oracles protecteurs. Vous le saviez, et vous le dirai-je, Belinda? vous avez ressenti avec délices ces aimables anxiétés, vous avez pris plaisir à les accroître, pis encore, à attendre le danger que vous redoutiez, et vous en avez souhaité la réalisation. Vous saviez que l'attentat serait pour le jour même où il a été commis; je n'en veux pour témoignages que la dévotion exceptionnelle que vous avez apportée ce jour-là au culte de votre divine personne, le scrupule avec lequel vous avez accompli tous les rites de cette toilette que j'ai décrite, j'ose m'en flatter, avec un bonheur rarement égalé. Ainsi parée, vous êtes allée au-devant du danger avec une anxieuse curiosité, et toute la journée vous avez épié l'heure qui serait propice au forfait. Vous l'attendiez sur la Tamise, dans l'élégant bateau où vous voguiez avec les jeunes beaux et les jeunes belles; mais vos sylphes faisaient trop bonne garde, c'est-à-dire qu'il y avait là trop de lumière, trop d'yeux attentifs ou jaloux, que le théâtre était à la fois trop ouvert et trop étroit pour l'accomplissement du crime. Vous y avez pensé encore, une fois arrivée à Hampton-Court, pendant toute la partie d'*hombre;* mais là encore le tête-à-tête obligé des joueurs n'était pas favorable, et vous avez été rassurée plus que vous ne désiriez l'être. Enfin est venue l'heure du café, heure où, quoique étroitement réunis dans un même lieu, tous vos amis étaient cependant séparés par la dégustation égoïste de la délicieuse liqueur, et vous avez saisi cet instant, Belinda, car votre

sylphe protecteur a vu votre pensée coupable et s'est enfui en vous abandonnant à ses conséquences, qui n'ont pas tardé à se produire. Une fois, deux fois, vous avez donné à votre tête une inclinaison enchanteresse ; oseriez-vous dire que c'était en toute innocence? Le forfait prévu accompli, vous avez poussé un cri, était-il bien de surprise, et l'évanouissement qui a suivi n'était-il pas quelque peu rusé? Faites l'examen de votre conscience, Belinda ; voyez combien vous avez péché par pensée sinon par paroles, par curiosité sinon par volonté, par omission sinon par actions, et, cela fait, pardonnez généreusement à l'audacieux. Laissez-le en possession paisible de ce larcin que vous vouliez si peu lui refuser et, en récompense de cette noble action, je vous promets d'assurer à cette boucle les plus glorieuses destinées. Comme la chevelure de Bérénice, elle passera au rang des astres, et conservera le nom de Belinda aussi longtemps qu'il y aura dans le monde des cœurs sensibles à la grâce et des oreilles ouvertes à l'harmonie. »

S'il est vrai que cette fine et enjouée psychologie soit l'âme secrète du poème, on voit à quel point la substitution du surnaturel des sylphes au surnaturel des amours mythologiques a été un coup de génie, combien elle a été motivée par des raisons plus profondes que ne le dit Johnson, qui l'admirait cependant, et combien Addison, lorsqu'il déconseilla à Pope l'emploi de ce surnaturel, était mal inspiré et avait peu pénétré la délicate structure de cet élégant édifice poétique.

Nous avons dit que Pope était quelque peu peintre, ayant pratiqué cet art sous la direction de son ami Jervas. Je ne sais quelle est la valeur des peintures qui restent de lui ; ce qu'il y a de certain, c'est que, dans ce poème, il a montré les qualités du peintre au premier chef, et, parmi ces qualités, celles qui sont particulièrement propres aux artistes de son pays, la finesse des tons, la science des secrets les plus rares de la lumière, la transparence embrumée des ombres. Combinez ce que les teintes de l'aquarelle ont de plus tendre et le pastel de plus souriant à l'œil, et vous obtiendrez à peine la couleur exquise de ce poème, où il n'y a pas une sécheresse de ligne, pas une dureté de pinceau, pas une note violente, où tout est noyé, estompé, vaporeux, *flou*, comme disent les artistes. Mais il y a, sous ce rapport de la peinture, dans *la Boucle de cheveux enlevée*, quelque chose de beaucoup plus singulier, quelque chose qui semble presque une révélation des sylphes du poème, et ferait croire que, de même que certaines idées, certaines formes de l'art sont suspendues dans l'air à telles ou telles époques, attendant qui les apercevra le premier. *La Boucle de cheveux enlevée*, c'est véritablement la révélation par la poésie de l'art qui fut

propre au XVIIIe siècle, et cela au début même du siècle (1711), alors que cet art n'existait encore dans aucun pays. Que la scène de la partie d'*hombre*, celle du café, celle de l'émoi général après le larcin de la boucle, fassent penser par anticipation à Hogarth, cela peut s'expliquer assez naturellement; ce qui est beaucoup plus surprenant, c'est qu'on puisse mettre au-dessous de la plupart des épisodes du poème les noms de nos artistes français du XVIIIe siècle, sans s'exposer à la plus petite inexactitude. N'est-ce pas le plus voluptueux Watteau que Belinda enveloppée de ses sylphes noyés dans le jour dormant de cette chambre où elle rêve assoupie, et ne serait-ce pas le plus joli pendant à l'*Embarquement pour Cythère* que la promenade sur la Tamise? Ces peintures où Fragonard s'amuse, avec une sentimentalité si pleine de recherches, à donner aux choses de l'amour et aux habitudes d'élégance des airs de rites sacrés et de cérémonies dévotieuses, aux pâmoisons sensuelles des aspects d'évanouissemens conventuels et aux flammes amoureuses des affinités avec les trépieds des vestales, n'ont-elles pas été devinées par avance dans cette scène où Belinda procède à sa toilette avec toute la piété que lui commande son idolâtrie d'elle-même, et dans celle où le jeune lord brûle en sacrifice religieux ses lettres d'amour pour se rendre digne du larcin projeté? Une heureuse fortune analogue échut plus tard à Sterne, lorsqu'il écrivit *le Voyage sentimental*; mais lorsqu'il présenta ses petites scènes de mœurs françaises et ses petits personnages français sous les formes et avec les couleurs de l'art du XVIIIe siècle, cet art existait au grand complet depuis longtemps, et le spirituel humoriste n'eut qu'à se souvenir ou à regarder autour de lui. L'application ingénieuse autant qu'imprévue qu'il sut faire de l'art de l'époque reste bien surprenante, mais l'aimable prescience de Pope l'est bien plus encore.

Littérairement, le petit poème dont nous venons d'essayer de saisir la subtile beauté constitue à lui seul un genre à part, qui marque la transition entre l'ancien poème héroï-comique et le poème lyrique et de fantaisie tel que les poètes modernes, et en particulier les Anglais, l'ont pratiqué. Ne serait-ce qu'à ce seul titre, Pope mériterait justement d'être considéré comme un initiateur et un précurseur.

V.

L'accord, exceptionnellement rare, d'un goût d'une extrême pureté avec une grande hardiesse de pensée et de sentiment, telle

est la définition la plus générale qu'on puisse donner de Pope. Cette définition cependant est bien éteinte dans son exactitude. Samuel Johnson va nous en donner une plus vive. Pope avait, nous dit-il, l'imagination ambitieuse, *aventureuse*, et ces épithètes sont d'un maître critique qui sait voir à travers les formes l'élément original qu'elles dissimulent aux yeux mal exercés. Son imagination était aventureuse en effet, et aventureuse au point de ne redouter ni le paradoxe dans les sentimens, ni les combinaisons les plus téméraires dans la fantaisie. Ce qu'il a soumis aux règles, c'est l'expression de sa pensée, nullement sa pensée elle-même, qui reste presque toujours d'une singulière nouveauté. Que vous dirai-je? Pope, au moins celui de la première heure, fut un véritable hérétique dissimulé sous les formes les plus scrupuleuses de l'orthodoxie classique, un hérétique qui, par le choix risqué de ses sujets, les thèses dangereuses qu'il soutient et l'audace compromettante des sentimens qu'il expose en toute franchise, a devancé un instant les romantiques modernes les plus intransigeans sur le sujet délicat et scabreux des choses de l'amour. Lorsque, sur la fin du XVIIIe siècle, le poète Lisle Bowles leva l'étendard de la révolte contre l'autorité jusqu'alors incontestée, quoique souvent désobéie de Pope, un des reproches qu'il lui adressa fut celui de *grossière licence*. L'exagération fait plus d'honneur à la candeur de Bowles qu'à la fermeté de son goût; toutefois, il y a là un atome de vérité, qui d'ailleurs est loin d'être au désavantage de notre poète. Il est certain que Pope comprend tout, absolument tout, des choses de l'amour, depuis les plus triviales jusqu'aux plus nobles et depuis les plus futiles jusqu'aux plus hautes. Sur ce sujet, quand il est enjoué, son imagination est libertine avec délices, et quand il est sérieux, son âme est passionnée avec emportement. Et il exprime ces choses avec autant de finesse et de force qu'il les sent, sans pruderie, sans réticences, sans hypocrisie de langage, pensant sans doute avec Montaigne qu'il n'est pas d'un esprit ferme et sain de n'oser parler qu'entre les dents du plus universel de nos sentimens. Le vice même n'a rien qui l'effraie; voyez-le dans ses portraits de femmes, Atossa-Sarah Marlborough, Chloë-Lady Suffolk, Narcissa-Duchesse Hamilton, voyez-le surtout dans cette amusante *églogue de la ville*, dialogue entre deux mondaines dont l'une est la proie du démon du jeu, et dont l'autre exprime les tourmens cuisans et chers que lui fait ressentir sa basse passion pour un beau tricheur qu'il lui faut disputer à quantité de rivales dont quelques-unes sont son œuvre, ayant été formées par elle aux arts de l'élégance et de la galanterie; c'est la vérité même, aujourd'hui comme il y a cent cinquante ans. La passion vulgaire et quasi honteuse est là au complet, non-seulement

dans sa substance et sa forme, mais dans son accent même. Si, comme il est probable, l'auteur du *Demi-Monde* et de *l'Étrangère* ignore cette idylle de Pope, je la recommande à sa curiosité : il y retrouvera le genre de passion de plus d'une de ses héroïnes, jusqu'au son de voix inclusivement (1).

Je viens de parler des paradoxes et des thèses risquées et scabreuses de Pope. Une telle assertion demande des preuves immédiates. En voici une qui paraîtra peut-être décisive. Savez-vous que Pope, avant Saint-Preux, avant *Werther*, avant les romantiques du XIXe siècle, a fait l'apologie du suicide par amour, et l'a faite avec la même chaleur, la même éloquence, les mêmes argumens? Parmi les poèmes de sa première jeunesse, il en est un de dimensions modestes qui va faire en une minute cette preuve que le lecteur est en droit de réclamer, *l'Élégie sur la mort d'une dame malheureuse*.

On ignore la date de la composition de cette élégie, qui parut dans l'édition générale des premiers poèmes de Pope en 1717, et l'on est encore moins fixé sur l'héroïne de cet événement tragique, laquelle est restée si mystérieuse qu'il s'est formé à son sujet presque autant de conjectures que pour le masque de fer. Une jeune femme de haut rang et de grande fortune, placée sous l'autorité d'un tuteur, s'éprit d'un jeune homme de condition inférieure à la sienne. Sur la découverte de cette passion, le tuteur, espérant que le temps et l'absence en auraient raison, envoya la jeune femme en France ; mais les deux amans ayant persisté à correspondre plus que jamais, et le tuteur ayant alors entouré sa pupille d'une surveillance de plus en plus gênante, celle-là, exaspérée par cette tyrannie, se procura une épée par une suivante et se donna la mort. Telle est la version adoptée par Samuel Johnson, sur la foi d'un seul témoin de la vie de Pope, ses recherches pour arriver à la découverte de la vérité étant restées, nous apprend-il, absolument stériles. Selon d'autres, l'héroïne en question serait la même dame à laquelle le duc de Buckingham aurait adressé une pièce sous ce titre : *A une dame qui veut se retirer au couvent*, et c'est de notre duc de Berry qu'elle aurait été éprise. Enfin, selon une autre tradition qui porte certains caractères de vérité, et qu'on aimerait à croire tout à fait fondée, cette dame s'appelait Withinbury ou Winsbury, était de taille déformée, et c'est de Pope même qu'elle fut éprise.

(1) Je lui recommande surtout le passage qui commence par ce vers

But oh! what aggravates the killing smart...

La pièce est courte, mais tellement significative qu'elle rend tout commentaire superflu. Qu'est-ce que les commentaires, en effet, pourraient ajouter de clarté à l'expression si nette des sentimens qu'elle contient?

Quel est ce fantôme qui me fait signe et invite mes pas à se diriger sous la lumière ombreuse de la lune vers cette clairière, là-bas, qu'il me montre? C'est elle! Mais pourquoi cette poitrine souillée du sang qui s'en échappe? pourquoi cette vision d'épée au pâle éclat? O toi, toujours belle, toujours amicale, dis-moi, dans le ciel, est-ce un crime d'aimer trop bien, de porter en soi un cœur trop tendre ou trop ferme, d'accomplir l'acte d'un Romain ou d'un amant? N'y a-t-il pas là-haut d'éclatantes compensations pour ceux qui pensent avec grandeur ou meurent avec bravoure?

Si cela n'était pas, ô puissances divines, pourquoi auriez-vous ordonné à son âme d'aspirer plus haut que là où peut atteindre le vol vulgaire des bas désirs? L'ambition est née à l'origine dans vos sphères heureuses, l'ambition, cette faute glorieuse des anges et des dieux; de là elle est ensuite descendue chez leurs images terrestres, et elle brille dans les cœurs des rois et des héros! C'est à peine, il est vrai, si la plupart des âmes, maussades et lourdes prisonnières dans la cage du corps, regardent une fois par hasard hors de leur geôle; obscures lumières de vie, elles brûlent toute leur existence, invisibles, inutiles, comme des lampes dans les sépulcres; pareilles aux rois d'Orient, elles gardent un état de torpeur et dorment étroitement fermées dans leur propre palais.

C'est de telles âmes peut-être que la destinée, devançant l'heure de la nature, l'arracha prématurément pour la transporter au ciel compatissant. Comme dans l'air flottent les esprits d'ordre plus pur, séparés de la lie de leur parenté d'en bas, ainsi son âme s'envola vers sa place naturelle, sans laisser derrière elle une vertu pour racheter sa race.

Mais toi, faux gardien d'un dépôt trop noble, toi vil déserteur du sang de ton frère, regarde palpiter sur ces lèvres de rubis le souffle qui s'en échappe, vois ces joues se faner sous le souffle de la mort : froid est ce sein qui échauffait naguère tout autour d'elle, et ces yeux qui dardaient l'amour sont pour toujours inanimés. Ah! si l'éternelle justice gouverne la sphère, c'est ainsi que périront vos femmes, ainsi que périront vos enfans; une vengeance imprévue guette toute votre lignée, et de fréquens chars funèbres assiégeront vos portes. Les passans s'arrêteront et diront en vous montrant du doigt, pendant que la procession funèbre noircira tout le chemin : Voyez, ce sont ces gens dont les furies ont fait les âmes de fer, et qu'elles ont maudits de cœurs

qui ne savent pas céder! Ainsi passe sans emporter un regret l'orgueilleux, admiration des sots, splendeur d'un jour! Et qu'ils périssent tous de même, ceux dont les cœurs n'apprirent jamais à brûler pour le bonheur d'autrui, à se fondre devant le malheur d'autrui!

O ombre pour toujours outragée, qu'est-ce qui peut être une expiation pour ta destinée qui ne rencontra pas pitié et pour tes droits qui te furent refusés? Pas une plainte d'ami, pas une tendre larme intime, ne charmèrent ton pâle fantôme ou n'honorèrent ta lugubre bière! Par des mains étrangères, tes yeux mourans furent fermés; par des mains étrangères tes membres décens furent arrangés, par des mains étrangères, ton humble fosse fut ornée. C'est par des étrangers que tu fus honorée, par des étrangers que tu fus pleurée. Mais qu'importe l'absence de parens en vêtemens noirs qui se seraient affligés pendant une heure peut-être, puis auraient pris le deuil pour un an et auraient porté la moquerie de leurs douleurs aux bals nocturnes et aux spectacles publics? Qu'importe que des *Amours* en larmes ne décorent pas tes cendres et que le marbre poli n'ait pas essayé la copie de ton visage? Qu'importe que tu n'aies pas trouvé place en terre bénite, et qu'aucun chant consacré n'ait été murmuré sur ta tombe? Les fleurs n'en pousseront pas moins sur ta fosse et le vert gazon n'en pèsera pas moins légèrement sur ton sein: le matin y répandra ses premières larmes, l'année y fera fleurir ses premières roses, et des anges étendront le voile de leurs ailes d'argent sur la terre devenue sacrée par tes restes.

Que repose donc en paix sans une pierre, sans un nom, ce qui eut autrefois beauté, titres, richesses, célébrité! Combien tu fus aimée, combien honorée, à qui tu fus alliée, par qui tu fus engendrée, tout cela ne te sert de rien; un monceau de poussière est tout ce qui reste de toi, c'est tout ce que tu es, et tout ce que seront les orgueilleux.

Les poètes eux-mêmes passeront comme ceux qu'ils ont chantés; sourde est l'oreille à laquelle s'adresse la louange, muette deviendra la langue qui la donne. Oui, celui-là même dont l'âme, à cette heure, se fond en vers plaintifs, aura bientôt besoin pour lui-même de la larme généreuse qu'il donne; alors ta forme se séparera de ses yeux mourans, et la dernière angoisse t'arrachera de son cœur, la futile bagatelle de la vie aura été engloutie en un clin d'œil, la Muse tombera en oubli, et tu ne seras pas aimée plus longtemps.

Si l'on songe à la date de cette pièce, aux idées traditionnelles encore régnantes dans toute leur force à l'époque de Pope, à l'opprobre cruel dont l'opinion flétrissait la mémoire du suicide, à la sévérité des doctrines chrétiennes pour cet acte de désespoir, la hardiesse en paraîtra étonnante. Que le cœur de Pope sentait avec

autant de liberté que son esprit pensait, cette élégie le prouve. Il y a devancé sur le sujet du suicide les sentimens, les révoltes, les paradoxes même, si vous voulez, que la littérature moderne, depuis Goethe et Rousseau, nous a rendus familiers. Malgré l'extrême unité de style de cette pièce, il n'y a pas un romantique moderne qui n'eût pu y retrouver quelque chose de sa ressemblance. Le sentiment général pourrait être de George Sand dans sa première et plus éloquente période. Tout le début de la pièce, la vision, l'interrogation aux puissances suprêmes, pourrait être de Shelley, car il y règne ce ton d'aristocratisme platonicien qui lui fait prodiguer les beaux mépris aux tyrannies vulgaires d'ici-bas, et les superbes images des vies inutiles assimilées aux lampes sépulcrales, des âmes indolentes assimilées aux rois d'Orient prisonniers dans leurs palais, sont entièrement dans le goût de celles dont fourmillent *la Reine Mab* et *Alastor*. La malédiction pourrait être de lord Byron, dont elle a l'accent vengeur. L'opposition qui suit entre les funérailles qui n'ont pas été célébrées, et les soins que la nature et le ciel prendront du tertre funèbre, pourrait être de Heine ou de Tennyson dans ses rares momens d'élégante indignation. Enfin, la conclusion, l'idée si poignante de cette survivance de l'héroïne par la présence de sa forme incorporelle dans l'esprit du poète, de cette survivance qui durera autant que le poète, mais pas davantage, nous fait penser à certains traits de Robert Browning, et aussi, — faut-il oser le dire? — à ce satanique Baudelaire, qui me paraît avoir lu Pope (de quoi n'était-il pas capable?) sans s'en être jamais vanté, et s'y être emparé de cette idée d'une si profonde tristesse pour lui faire subir diverses métamorphoses dans le goût de cette impureté métaphysique qui est particulière à sa macabre originalité.

Cette conclusion ramène cette question : Pope a-t-il été vraiment le héros de cette aventure? Aucun fait ne le prouve ; mais, à défaut de faits, il faut avouer que le texte même autorise toutes les conjectures. Le poète parle en son nom, et le ton qu'il y prend est celui d'un amour désespéré, ou sinon d'une amitié si ardente qu'elle peut porter le nom d'amour. Si, en réalité, il n'y avait pas eu chez Pope pour l'héroïne de cette pièce quelque chose de plus qu'un sentiment d'admiration ordinaire, se serait-il cru en droit de prendre un ton si personnel? Il nous semble que la critique n'a pas accordé à cette conclusion l'attention qu'elle mérite; sans cela, il ne lui aurait pas échappé que les derniers vers de l'*Épître d'Héloïse à Abélard* la répètent exactement. Ce n'est plus le poète qui parle directement, il est vrai, mais Héloïse parle pour lui, et en termes si clairs qu'il n'y a pas à s'y méprendre : « Et assurément, si la destinée associe à mes douleurs, par la triste ressemblance des siennes pro-

pres, quelque poète condamné pendant le tout de ses années à pleurer l'absence d'un être aimé et à imaginer des charmes qu'il ne doit plus contempler, s'il doit en être un de tel, qui aime aussi longtemps, aussi bien, que celui-là raconte notre triste, notre tendre histoire! Nos malheurs bien chantés adouciront mon fantôme pensif; celui-là peut les peindre le mieux qui les a le plus fortement ressentis. » Comme la date de l'*Épître d'Héloïse à Abélard*, restée également incertaine, ne peut être éloignée de celle de l'élégie, il faut en conclure qu'à cette époque, pour une raison ou pour une autre, Pope était sous l'obsession d'une tristesse qui n'avait rien de général ni de conventionnel, d'une tristesse d'une nature très particulière, d'un caractère très précis, affectant la forme d'un regret de fraîche origine qui croit ne pouvoir jamais être consolé. Je n'insiste pas davantage, et je me contente d'énoncer cette conjecture sans essayer aussi peu que ce soit d'en faire une assertion.

Dire que l'amour se joue des inégalités conventionnelles de la société aussi bien que des inégalités fatales de la nature, qu'il ne reconnaît ni maîtres, ni lois, ni conditions, ni âges, c'est énoncer une vérité vieille comme l'expérience et certaine comme la vie. Mais d'une vérité incontestable on peut tirer des conséquences beaucoup moins sûres, même lorsque ces conséquences semblent porter même figure que les prémisses, et c'est ce que les romantiques ont fait pour l'amour. D'un fait ils ont conclu à un droit, et donné le caractère d'une royauté légitime à ce qui est par nature violente tyrannie. Parce que l'amour a pouvoir sur tous, ils ont conclu qu'il était de tout devoir de s'y soumettre, que les crimes qu'il pouvait commettre pour assurer son triomphe n'avaient pas besoin d'excuse et exigeaient au contraire une certaine admiration, qu'il n'y avait d'ailleurs de crimes que les obstacles qu'on lui opposait, enfin que c'était faire acte d'athéisme brutal que de nier sa divinité et de lui refuser obéissance. Telle est la thèse avouée ou latente de tous les romantiques modernes, de Shelley et de lord Byron, de George Sand et de Victor Hugo, de Henri Heine et de Musset. Eh bien! cette thèse n'a rien de trop audacieux pour Pope. Dans l'*Élégie sur la mort d'une dame malheureuse*, nous venons de voir qu'il repousse comme criminelle la résistance à l'amour, même lorsqu'elle est autorisée par les droits du sang. Dans l'*Épître d'Héloïse à Abélard*, il n'admet pas que l'amour ait rien d'égal, et ne place rien au-dessus, pas même Dieu.

Dans les *Reliques* de l'évêque Percy, vous trouverez une ballade du XVe siècle, *the Nut brown maid*, qui est bien une des expressions les plus admirables que nous connaissions de l'amour vaillant, décidé à tout braver. Pour s'assurer de l'intrépidité et de la

constance de sa maîtresse, un amant tente une épreuve qu'il a raison de croire décisive, car on ne voit pas comment il pourrait en imaginer une plus forte. Il se présente inopinément devant elle, lui dit qu'il vient de commettre un crime et qu'il est désormais *outlaw*. Il évoque successivement à ses yeux toutes les formes de malheur et de misère qui accompagnent la vie d'un proscrit : la faim, la soif, l'absence d'abri, la nudité, l'anxiété éternelle, la vie errante sans trêve, le mépris et la haine des hommes, la vengeance possible, le supplice probable, et devant chacun de ces fantômes d'infortune la jeune fille répond invariablement qu'elle est prête à tout endurer pour lui. De cette ballade, Mathieu Prior, ce spirituel parvenu bombardé diplomate par la grâce des tories, et si connu par la part qu'il prit aux négociations pour le traité d'Utrecht, fit un poème dialogué intitulé *Henri et Emma*, qui n'est ni sans passion ni sans vigueur, mais qui reste fort au-dessous du modèle populaire dont il s'est servi. Ce poème de Prior semble avoir beaucoup frappé Pope et lui avoir suggéré l'idée de donner à son tour une peinture de cette tyrannie inéluctable de l'amour. Seulement, son goût, plus hardi encore que la vieille ballade, lui révéla que l'amour dont elle était l'expression était, au fond, plus limité qu'il ne le paraissait, qu'il ne dépassait pas un certain état de civilisation et un certain développement de l'âme, que c'était la passion barbare de Médée pour Jason, d'une walkyre scandinave pour un pirate proscrit, d'une Marianne quelconque pour un Robin Hood quelconque, que la loyauté y était plus grande que l'adoration, le dévoûment que la soumission, et qu'en somme le rôle de la volonté farouche dans ce don de la personne rendait ce don nécessairement incomplet. Il chercha un type d'amour qui engageât l'âme plus entièrement, où l'abandon de soi fût absolu, et où la volonté n'eût plus de place que pour l'obéissance, et il écrivit l'*Épître d'Héloïse à Abélard*.

Comprendre, a-t-on dit, c'est égaler. Si le mot est vrai, il ne l'a jamais été davantage que pour Pope dans ce poème. Nombre de passages sont tirés des lettres d'Héloïse, ce qui fait parfois improprement donner à cette œuvre le nom de traduction ; mais ce que Pope a ajouté à ces emprunts est digne d'Héloïse, et l'unité qu'il a su leur imprimer montre avec quelle sympathie son âme de poète est entrée dans la passion de l'héroïne pour l'embrasser dans son étendue et la pénétrer dans son essence.

Il a compris admirablement ce qui fait de cette passion d'Héloïse quelque chose qui ne s'est jamais vu qu'une seule fois dans l'histoire de l'humanité, l'absorption absolue de l'être aimant dans la pensée d'une personne en qui commencent et finissent l'univers et la vie. L'unité, la fixité, l'immensité de cet amour que l'infini

n'est pas trop large pour contenir, et que l'éternité est trop courte pour lasser et détruire, ont été rendues avec une ampleur, une énergie et une beauté magistrales. Ce qu'il y avait à craindre dans l'expression d'un tel amour, c'était la monotonie; mais Pope a su faire un véritable drame de ce soliloque de l'âme d'Héloïse par la variété des mouvemens de la passion, pour employer l'expression pleine de justesse de Goldsmith à ce sujet. Il n'y a qu'une seule pensée, mais cette pensée prend les formes les plus imprévues, les plus audacieuses, les plus téméraires, les plus sacrilèges même. Tentation, regret, souvenir, obsession, tous ces mots sont trop faibles pour exprimer cette permanence de la pensée d'Abélard sous laquelle Héloïse succombe et sans laquelle elle ne peut vivre. Il n'est rien qui ne le lui rappelle lorsqu'elle ne le cherche pas, et il n'est rien dont elle ne s'éloigne lorsqu'elle ne l'y trouve pas. Ce cloître où elle vit séparée de lui est son œuvre, et ces religieuses, ses compagnes, lui parlent de lui sans en rien dire. Cherche-t-elle la solitude, le fantôme d'Abélard vient l'y trouver; cherche-t-elle le silence, elle le trouble par le bruit des sanglots que la pensée d'Abélard lui arrache. Cherche-t-elle la méditation, c'est encore Abélard qu'elle rencontre, car il fut le maître de son intelligence comme de son cœur, et il ouvrit l'une aux divines clartés, comme il ouvrit l'autre aux flammes inextinguibles. Dieu seul peut donc la sauver de cet invincible attachement; mais lorsqu'elle se fond en prières et qu'elle se croit déjà délivrée, la crainte de perdre Abélard la fait se détourner du ciel avec épouvante. Laissons Héloïse dire elle-même ce qui se passe alors dans son âme :

Ton image se glisse entre mon Dieu et moi; dans chaque hymne je crois entendre ta voix, à chaque grain de mon chapelet je laisse tomber une larme trop douce. Lorsque des encensoirs montent en spirales d'odorans nuages, lorsque les grondemens de l'orgue aident l'âme à s'élever, une seule pensée de toi met en fuite toute cette pompe : prêtres, flambeaux, temple, nagent devant mes yeux; mon âme plonge dans des mers de flammes, où elle se noie, tandis que tout autour de moi les autels resplendissent de clartés et que les anges tremblent.

Pendant que je gis là prosternée dans ma douloureuse humilité, que des larmes vertueuses, bienfaisantes, s'assemblent dans mes yeux; que priante, tremblante, je me roule dans la poussière, que l'aurore de la grâce ouvre mon âme à ses clartés, viens, si tu l'oses, tout charmant comme tu es! Oppose-toi au ciel, dispute mon cœur; viens, et d'un regard de ces yeux enchanteurs efface toute brillante idée des cieux; mets à néant cette action de la grâce, ces chagrins,

ces larmes, mets à néant mes prières et ma stérile pénitence ; éloigne-moi du bienheureux séjour au moment même où j'y monte, assiste les démons et arrache-moi à mon Dieu !

Lorsqu'une passion est aussi absolue que celle d'Héloïse, elle fait véritablement hésiter la conscience, car on sent que les lois morales ordinaires ne peuvent lui être appliquées, et que celle par laquelle elle pourrait être seulement jugée n'est pas en notre pouvoir. Ce qui est certain, c'est qu'une telle passion fait craquer comme verre la société, ses lois, ses conventions, ses institutions, mariage, parenté, vertu, honneur, et non-seulement la société, mais le monde même de l'âme, croyances et religion, pour ne laisser subsister sur les débris de Dieu et du monde, selon l'expression de Chateaubriand, que la seule nature. Dans les premiers siècles chrétiens, on vit un jour une femme courir les rues d'Alexandrie une torche enflammée dans une main, une cruche pleine d'eau dans l'autre, et comme on l'interrogeait, elle répondit qu'elle voudrait avec cette torche incendier le ciel et avec cette eau éteindre le feu de l'enfer, afin que Dieu pût être aimé pour lui-même, et non obéi par crainte des châtimens qu'il peut infliger ou par espoir des récompenses qu'il peut accorder. Voilà l'image même de la passion d'Héloïse, à cette différence près qu'Abélard y tient la place de Dieu. Qu'une telle passion contienne tout de l'amour, même ses paradoxes, même ses sophismes, ou plutôt ce que nous considérons comme des paradoxes et des sophismes dans notre froide sagesse et notre indigente expérience, cela s'explique assez aisément ; ce qui est fait pour étonner cependant, c'est l'intelligence ardente, fougueuse, avec laquelle Pope est entré dans le secret de ces paradoxes et de ces sophismes. Parmi ces paradoxes, il en est un plus scabreux, plus singulier, plus obscur que tous les autres, qu'il a compris avec une finesse et rendu avec une audace rares. De même qu'aujourd'hui dans le cloître Héloïse n'a souci d'une damnation qui lui laisserait Abélard, autrefois, dans le monde, elle n'a pas eu souci d'un honneur qui le lui aurait enlevé et lui a préféré une honte qui le lui donnait. Cette honte, c'est sa gloire, c'est sa récompense, et c'eût été un outrage envers Abélard que de ne pas la vouloir et la subir. Il y a un moyen, cependant, par lequel les cœurs plus petits l'évitent, ce que l'on appelle mariage, union consacrée, mais c'est que ces cœurs-là n'aiment pas assez et ne comprennent pas ce qu'exige l'amour. Il n'est parfait que lorsque l'on ne cherche rien que lui, il n'est fort que lorsqu'on lui sacrifie tout. Le consacrer selon des rites sociaux, c'est le diminuer, c'est surtout l'attiédir ; en termes nets, le véritable amour redoute le mariage et

le repousse non-seulement comme une entrave, mais comme une profanation. Pope a insisté sur ce sentiment singulier d'Héloïse comme s'il l'avait ressenti pour son compte. Sa vie de célibataire lui avait-elle fait comprendre et accepter quelque chose de semblable? Ce qui est certain, c'est qu'il semble avoir eu sur le mariage cette opinion qu'il enlevait à l'amour son charme, son brillant, sa lumière, et qu'on la trouve çà et là dans ses œuvres à l'état d'ombre vague, notamment dans les deux épîtres adressées à Thérésa Blount sur son départ de Londres après le couronnement de George Ier, et en lui envoyant les œuvres de Voiture.

Samuel Johnson n'a pas craint d'écrire que *la Lettre d'Héloïse à Abélard* était une des plus belles productions de l'esprit humain, et lord Byron, dans sa lettre sur les *Observations critiques* de Bowles, a dit quelque chose de plus fort : « Ovide, Sapho, tout ce que nous avons de la poésie ancienne, tout ce que nous avons de la poésie moderne, tout cela est comme rien en comparaison. » Voilà de grosses louanges et qui tombent de haut; eh bien! en vérité, elles n'ont rien de trop. Ce qui nous étonne après lecture répétée, c'est que cette œuvre ne soit pas plus célèbre qu'elle ne l'est, car ce n'est pas seulement une des expressions les plus fortes de la passion qui aient été données, c'est la seule qui existe de l'amour absolu. Toutes les autres peintures sont partielles : amour du cœur, amour de l'âme, amour des sens; celle-là seule comprend toutes ces variétés et les dépasse encore. De la *Nut brown maid*, Héloïse a la vaillance avec l'humilité en plus; de Sapho elle a l'ardeur charnelle qu'elle écrase de tout le poids de l'âme; de Didon elle a l'énergie désespérée avec tout ce que les croyances chrétiennes peuvent ajouter d'énorme au sacrifice de soi; de Mlle de Lespinasse elle a l'entraînement et l'obsession inéluctable; mais cette obsession chez elle possède plus que la chair, plus que le cœur, elle s'étend à l'intelligence et tient la raison même sous son esclavage.

La Lettre d'Héloïse à Abélard est la dernière production du premier Pope. Il avait alors environ vingt-cinq ans, et comme sa vie, malgré son éternel état de valétudinaire, s'est prolongée jusqu'à la cinquante-sixième année, de quelle quantité de chefs-d'œuvre de fantaisie et de passion ces deux merveilles : *la Boucle de cheveux* et *Héloïse* n'étaient-elles pas la promesse? Pourquoi la postérité lettrée aura toujours à regretter les chefs-d'œuvre qui auraient pu être et qui n'ont pas été, Pope nous en a donné lui-même une des raisons à la fin du troisième livre de sa *Dunciade*, lorsque l'ombre du rimailleur Settle montre à l'enfant chéri de la déesse Dullness les conquêtes que la grande reine a accomplies dans le passé et celles qu'elle est en train d'accomplir sous le règne de

George Ier, l'Auguste qui ramène les jours de Saturne, c'est-à-dire l'âge de plomb, au sens astrologique du mot. Que de triomphes déjà! « Wren descend dans sa tombe, le chagrin dans l'âme ; Gay meurt sans être pensionné, malgré ses cent amis. Que les choses politiques d'Irlande soient ton lot, Swift; et à toi, Pope, dix ans de commentaires et de traductions! »

VI.

Montrer comment il y eut dans Pope un premier poète qui, par la force innée des qualités poétiques propres à sa nation, put résister inconsciemment aux doctrines littéraires qu'il avait volontairement adoptées; comment, par les fatalités de la vie et de la nature, ce poète disparut brusquement après avoir produit des œuvres qui, par l'éclat et la hardiesse de la fantaisie, le sentiment profond de l'amour, la véhémence passionnée, le rapprochent tellement de nous qu'il peut être dit un précurseur, telle est la tâche que nous nous étions proposée, et elle est maintenant terminée. Toutefois, elle serait incomplètement remplie si nous ne nous arrêtions pas un instant devant le Pope d'après la traduction d'Homère, le Pope satirique et didactique. L'unité de ces pages n'en sera pas troublée, car l'examen, même sommaire, des œuvres de cette seconde période nous montrera la même résistance de ses qualités natives aux formes adoptées par lui. De même, en effet, qu'il y eut un romantique en puissance dans le premier Pope, il y eut dans le second un humoriste en fait, et c'est très justement que Thackeray lui a donné une place dans sa galerie. Humoriste, il l'est doublement, et comme poète et comme observateur de la nature humaine.

D'ordinaire, les célébrités rapides ont l'avantage de ne pas laisser à la malveillance et à l'envie le loisir de les contester. Pope fit exception à cette règle; il fut célèbre dès la première heure, et dès la première heure aussi, il fut attaqué sans merci. Il était, on le sait, très sensible à la critique et irascible comme un enfant devant l'injure; aussi, lorsque l'achèvement de sa traduction d'Homère lui laissa quelques loisirs, les employa-t-il à se venger de toutes les blessures d'amour-propre dont tous les Giboyers de *Grub street* lui avaient fait acheter sa réputation. Cette vengeance s'appelle *la Dunciade*, c'est-à-dire l'épopée des savantasses, pédans, rats de bibliothèques, vers de bouquins, distillateurs d'essence de pavot, spadassins de la plume, tous gens compris sous la dénomination générale de *dunces* (1), et formant un peuple véritable par le

(1) Je rencontre, sur ce mot de *dunce*, une explication étymologique assez curieuse. De même que notre mot espiègle vient du petit livre allemand d'*Eulenspiegel*, si cé-

nombre, la puissance et les ramifications infinies. C'était là un véritable sujet de poème héroï-comique, et, cette fois, l'intention de Pope a bien été d'en faire un. Nous y avons donc la parodie des formes, des aventures, des machines naturelles et surnaturelles propres à l'épopée, jeux et joutes, visions et prophéties, miracles et interventions des dieux; mais la violence de sa passion n'a pas permis au poète de soutenir le ton qui sied au genre, lui en a fait violer les lois et verser son poème dans la satire, genre très proche parent du poème héroï-comique, il est vrai, assez distinct cependant, pour qu'une association indiscrète de l'un et de l'autre ne soit pas sans inconvéniens au point de vue de l'art. Dans l'emportement de sa fureur, Pope, craignant de ne jamais massacrer assez de *dunces*, ne s'est pas contenté de ses contemporains, il a étendu ses attaques aux mauvais auteurs de toutes les époques précédentes, et même à ceux de l'avenir. Il a multiplié les noms propres outre mesure, des noms dont la plupart ne rappellent quoi que ce soit au lecteur moderne, ce qui rend aujourd'hui son poème difficile à lire, et quelquefois assez fatigant. Un critique avait entrepris autrefois ici même une série d'articles sur les victimes de Boileau; il s'arrêta prudemment au troisième; et qu'est-ce que les victimes de Boileau à côté des victimes de Pope? Pour savoir à quoi s'en tenir sur chacune, il faudrait y passer sa vie. Mais pareille à la lance merveilleuse qui guérissait les blessures qu'elle faisait, la passion qui a nui à la composition de ce poème en a doublé et triplé la portée. Ses *dunces*, qui, traités dans le véritable esprit du poème héroï-comique, auraient fourni quelque petit groupe de gens comiques à l'instar des chanoines et des chantres du *Lutrin*, se sont transformés en un peuple immense et se sont élevés à la hauteur de criminels de lèse-intelligence, de lèse-moralité, de lèse-civilisation.

Cette passion frénétique a appelé à son aide celle de toutes les formes de l'esprit qui lui ressemble le plus, c'est-à-dire l'esprit de tempérament que les Anglais ont très justement nommé du mot tout physique d'*humour*, et il a répondu à l'appel. C'est le même genre d'*humour* fertile en imaginations bizarrement fantasques et en allégories falotes que nous avons signalé déjà dans *la Boucle de cheveux enlevée*, à propos de la caverne du *Spleen*, seulement porté à son plus haut degré de puissance. Tout est excessif, en effet, dans ce poème. La bouffonnerie y est sans retenue et sans mesure, la verve audacieuse, outrageante, triviale avec délices, les inventions grotesques,

lèbre au XVI[e] siècle, *dunce* viendrait du fameux scolastique Duns Scot. Quand on voulait désigner une variété de pédant quelconque, on disait c'est un *Duns*, comme nous disons un Harpagon pour un avare; avec le temps, le nom propre disparut, et il ne resta qu'un substantif.

cyniques, obscènes, malpropres même. On sent à cette lecture que Pope n'avait rien à envier à son ami Swift, ou qu'il avait su tirer admirablement parti de son amitié pour s'assimiler son art des noirs sarcasmes et des caprices salissans. N'est-ce pas un épisode de Swift que ce concours de plongeons dans l'ordure imposé à ses *dunces* bien-aimés par la déesse *Dullness?* Et le concours de vocifération n'est-il pas un épisode digne de Rabelais? Le paysage inventé par Pope, ce que l'on peut appeler le *panorama* du poème, est en rapport parfait avec les scènes qui s'y déroulent. Ni lumière, ni air respirable; des grottes méphitiques, lieux de plaisance de la déesse Stupidité, fille aînée de la nuit et du chaos, des cloaques asphyxians chers à la déesse Cloacina, des marais fétides, des bras de rivières où viennent aboutir les cadavres des chiens noyés. De puantes vapeurs émules des *fogs* les plus épais de Londres, chargées de tous les typhus de la fausse science, de toutes les pestes des fausses doctrines, de toutes les contagions du mauvais goût, enveloppent cet aimable paysage, et au milieu de ces vapeurs, piquées çà et là de points vaguement lumineux comme un semblant d'idée, on aperçoit d'étranges choses : des vers de *dunces* grouillent comme des têtards et rampent comme des limaces, des mots vont cherchant un sens qu'ils rencontrent quelquefois, des métaphores mal formées se livrent à des émeutes enragées, et les genres les plus ennemis se confondent dans de sales unions dignes du *Brocken*. Et c'est, en effet, le paysage du *Brocken* que nous venons de décrire, avec ses vapeurs, ses lumières errantes, ses glapissemens, inventé soixante-dix ans avant Goethe, le *Brocken* de la sottise, crime cent fois pire aux yeux de Pope que la sorcellerie. Dans la description minutieusement exacte que nous venons de donner de ce poème, dites-moi cependant si vous reconnaissez à un trait quelconque la figure de l'esprit classique?

Cette œuvre, malgré ses défauts, et par ses défauts même, fait ressortir avec force le mérite par excellence du génie de Pope. Satire dirigée contre des contemporains que l'ombre recouvre à jamais, elle serait absolument illisible aujourd'hui, si une idée d'un intérêt général et éternel n'en était pas le principe et le but. Pope voyait dans le mauvais goût, la lourdeur d'esprit, la sottise et toutes les infirmités de l'esprit littéraire, lorsqu'elles devenaient arrogantes, la cause première de la perversion des idées morales, et par suite de la décadence des nations. Le retour lent, mais sûr, à l'ignorance et à la barbarie, voilà ce qui est caché au fond du mauvais langage qui présente incorrectement les idées, ou de la pesanteur qui en écrase la beauté, ou des faux raisonnemens qui en blessent la vérité. C'est là ce qui le remplit d'une fureur si

implacable, ce qui lui fait massacrer tant de *dunces* de toute robe, de toute condition et de tout sexe, prédicateurs anglicans aux gages des ministres whigs, *suisses* du ciel, comme il les appelle spirituellement, dissidens au jargon populaire, mondains aux mièvreries prétentieuses, libres penseurs aux témérités dangereuses. Nous n'avons plus souci aujourd'hui de Colley Cibber et de tous les *dunces* de sa suite, mais nous pouvons encore faire notre profit de cette magnifique conclusion où le poète nous montre la nuit s'étendant sur l'univers et le chaos reprenant son ancien empire, conclusion qu'il ne pouvait, paraît-il, lire lui-même sans émotion. Dites-moi si, dans les temps où nous vivons, vous n'avez pas eu cent fois l'occasion de sentir et de comprendre que le sort de la civilisation est à la merci des fausses représentations des choses et que le danger signalé par Pope est éternel?

Pas plus que le poète lyrique et satirique, l'observateur de la nature humaine n'échappe chez Pope aux qualités et aux défauts de sa nation. Sur cette plus importante de toutes les matières dont puisse s'occuper l'intelligence, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans un vers resté célèbre :

The proper study of mankind is man,

le psychologue chez Pope domine le moraliste, ce qui est fait, par parenthèse, pour le rapprocher singulièrement de nous, qui sommes en voie de faire de la morale une annexe secondaire de la psychologie. Au fond, sa conception de l'homme est shakspearienne, et le conduit à des pénétrations et à des curiosités qui sont le domaine propre de l'humoriste, mais que le moraliste classique, à moins qu'il n'ait été élevé à l'école de Montaigne, repousse comme trop peu sévères. L'homme est un composé de contradictions et d'antithèses, un être coulant comme l'eau, dont l'observation est presque impossible, car il change sous le regard même de l'observateur, et cet observateur fait partie lui-même de cette nature incessamment variable. Il est presque toujours téméraire de prononcer un jugement sur un homme, car, par suite de cette fluidité de notre nature, ce jugement arrive toujours ou trop tôt ou trop tard, et s'adresse, soit à un caractère qui était hier, mais qui n'est déjà plus, soit à un caractère qu'on suppose, mais qui n'est pas encore et ne sera peut-être jamais. Nos vertus, pas plus que nos vices, ne gardent longtemps leur ressemblance ; car, par des transformations étranges et quelquefois scandaleuses, nos vertus agissent comme des vices, et nos vices, par les mêmes métamorphoses, agissent comme des vertus. Notre volonté et nos passions, même les plus

fortes, sont à la merci des moindres incidens, une intempérie de saison, une mauvaise digestion, un accès de fièvre, le froncement de sourcil d'un puissant, la grimace d'une maîtresse. De tout cela, il résulte que nos actions sont toujours obscures dans le bien comme dans le mal. « Nos actions ne montrent pas toujours l'homme : qui fait acte de bienveillance n'est pas nécessairement bienveillant; peut-être la prospérité a-t-elle pacifié son cœur, peut-être le vent souffle-t-il justement de l'est : qui cherche la retraite n'est pas nécessairement humble, l'orgueil guide ses pas et l'avertit d'éviter les grands : qui combat bravement n'est pas nécessairement brave, il craint la mort à domicile comme le plus vil esclave : qui raisonne sagement n'est pas nécessairement sage, il met son orgueil à bien raisonner et non à bien agir. » Le moraliste classique répond à Pope que ces variations et métamorphoses n'atteignent pas l'homme *en soi*, qui leur reste supérieur, et n'atteignent que les individus; à quoi Pope réplique à son tour qu'il n'a d'autre manière d'atteindre cet homme général que les individus, et cette réplique suffit pour nous apprendre à quelle nation appartient Pope, et que la méthode à laquelle obéit instinctivement son esprit est aussi éloignée de la logique classique que Bacon peut l'être de Descartes ou de Pascal.

A moins de s'arrêter dans le scepticisme universel, Pope sent bien cependant qu'il doit y avoir malgré tout une unité dans ce chaos apparent, et il s'applique ingénieusement à chercher la loi qui réconcilie ces contradictions et rend compte de ces métamorphoses. Il résout la difficulté par sa théorie de la passion maîtresse, car c'est lui qui est l'inventeur de cette théorie, qui, transportée des passions aux facultés de l'esprit, a fait depuis, sous la plume de M. Taine, une si belle et si méritée fortune, et produit des conséquences dont le poète était loin de se douter. Il y a dans tout homme une passion principale qui, pareille à la verge d'Aaron, laquelle dévora, comme on sait, toutes les verges des magiciens d'Égypte, s'engraisse et se fortifie de toutes les autres, après s'en être fait servir comme un conquérant par ses soldats, un architecte par des maçons, un musicien par des exécutans. Comme nous portons, en venant au monde, notre principe de mort, nous portons aussi cette passion maîtresse, principe de notre vie morale future pour le bien et pour le mal. Il est aussi fatal de lui résister sans prudence que de lui obéir aveuglément; car malheur à qui essaierait de la supprimer, ou seulement de la mutiler! Il faut l'accepter et la traiter, non en ennemie, mais en amie; car si c'est d'elle que viennent tous nos vices, c'est d'elle aussi que viennent nos vertus, œuvres de la seule nature, que la raison peut corriger, mais non créer. « La route

de la nature doit toujours être suivie; la raison n'est pas ici un guide, mais un gardien; c'est à elle de *rectifier*, non de *renverser*. Les plus fortes vertus sortent des passions, la vigueur sauvage de la nature faisant son œuvre de vie à la racine... » Et il montre la transformation des vices en vertus par l'action de cette greffe opérée par la raison sur la passion maîtresse respectée. Comment et pourquoi, en psychologie, en morale, en poésie, en art, en éducation, cette théorie est en tout le contraire de la théorie classique, qui n'attend que de la raison ce que Pope attend de la nature, je n'ai pas besoin d'insister pour le faire comprendre. A un point de vue supérieur encore au précédent, elle est opposée à l'esprit classique. Cette passion maîtresse n'a rien de général, car il y en a autant que d'individus, et, par conséquent, cette prétendue loi morale nous laisse sans morale assurée. Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est l'esprit classique qui n'admet qu'un type universel d'homme dont tous les caractères individuels ne sont que des déviations ou des approximations, tandis que Pope accepte les caractères individuels formés par la passion maîtresse intérieure comme des mondes au complet, des microcosmes originaux, qui n'ont que faire de cet homme universel qu'aucun de nous ne contient en lui.

Cependant, en un sens, l'esprit classique peut s'accommoder de cette théorie. Apportant la fixité dans ce qui est essentiellement variable et l'unité dans ce qui est contradictoire et discordant, elle permet d'établir au moins avec logique, avec suite, avec harmonie, des caractères nettement définis, sans confusions, supérieurs à toutes les menues contingences, tels, en un mot, que les aime l'art classique. Eh bien! il est remarquable que, dans les portraits dont il a semé ses *Essais moraux* et ses *Satires*, Pope n'a jamais pu arriver à présenter un caractère véritable, mais toujours quelque variété secondaire d'un type général ou quelque forme inférieure d'une passion maîtresse quelconque. Il serait facile de multiplier les exemples; je n'en citerai qu'un seul pour abréger. Voyez, dans l'incomparable épître à lord Cobham, le portrait de comte de Wharton, si célèbre à cette époque par les extravagances de sa conduite. Pope énumère avec une finesse pleine d'art les contradictions de ce bizarre personnage, débauché ce soir, mystique demain, cynique qui finit par se faire moine, partisan de la maison de Hanovre qui passa plusieurs de ses dernières années auprès du prétendant. Vous attendez que Pope vous donne, comme il a annoncé qu'il allait le faire, le nom que porte le caractère de cet homme. Eh bien! au bout de cette longue description, tout ce que vous apprenez, c'est que Wharton fut tel par la crainte « que les coquins ne le traitassent de sot, »

en sorte que voilà un caractère qui résulte non d'un vice général, mais d'un mode de ce vice; non de la vanité, mais de cette variété de la vanité qui s'appelle respect humain, et encore faut-il descendre à une subdivision de cette variété. Qui ne comprend que c'est là la méthode propre aux humoristes, lesquels considèrent tout caractère général comme une véritable entité métaphysique, et pour trouver l'homme s'arrêtent de préférence à quelque particularité occulte dont le jeu produit des résultats imprévus à la logique? Qui ne sait que c'est là aussi le procédé par lequel ils arrivent à des effets de surprise si singuliers et si amusans? Inconsciemment, Pope est donc retiré par ses qualités d'Anglais de ce qui est général, et rejeté dans l'individuel, voire même dans l'anecdotique. Sous ce dernier rapport, voyez la série d'anecdotes si divertissantes qui termine cette même épître à lord Cobham : toutes feraient la plus brillante figure dans le *Tristram Shandy*, et l'on conçoit très bien en les lisant le compliment du vieux lord Bathurst à Sterne, lors de son premier succès : « J'ai connu Addison, Pope et les autres beaux esprits du temps de la reine Anne; vous seul depuis lors me les avez rappelés. »

Parmi les poèmes moraux de Pope, il en est un qu'il faut séparer des autres pour son importance exceptionnelle et l'influence prolongée qu'il eut sur les esprits du dernier siècle, le célèbre *Essai sur l'homme*, dédié à ce lord Bolingbroke à qui, dit-on, revient l'honneur des idées qui y sont exprimées. C'est certainement le plus beau poème didactique des temps modernes; je cherche en vain une autre œuvre qui puisse lui être comparée avec justesse. Ce genre, quelque peu froid, ennuyeux et ingrat, a produit sous la plume de Pope plus que la moisson de poésie qu'on est en droit d'en exiger, et plus que la somme de plaisir qu'on est en droit d'en attendre. Comme l'œuvre porte bien la marque de son auteur, et répond exactement à la nature que nous lui connaissons ! Ce ne sont point les méditations soutenues et rigoureuses d'un philosophe enfermé dans sa doctrine, ni les soliloques mystiques d'une âme croyante, ni les conférences délivrées d'une seule haleine d'un professeur de morale; ce sont les causeries éloquentes d'un mondain éminent, qui a conquis le droit de parler sans être interrompu et que l'on écoute en silence sans lui répliquer autrement que par une muette admiration. Un auditeur invisible est présent dans ces pages, Pope le voit, le comprend, le devine, et lui parle comme il ferait à la table de lord Bolingbroke ou avec les visiteurs de sa maison de Twickenham. Selon ce que lui dit cet interlocuteur invisible ou la pensée qu'il lui suppose, Pope varie son discours avec une souplesse admirable. Tantôt il réplique avec une pétulance ironique qui veut punir quelque impertinente observation, tantôt

il se laisse aller à une véhémence qui fait subitement monter le sensible baromètre de son âme; plus loin, fier d'être compris, il insiste avec bonheur sur le point qu'il vient de mettre en lumière, ou bien il s'indigne avec des accens de satirique ou s'afflige presque avec des tons d'élégie. Et quel beau style ! C'est merveille de voir comme toutes ces notions abstraites de fini et d'infini, de droit et de devoir, de raison et de passion enveloppées de mots concrets, vivans, colorés, ont « fleuri comme le désert et verdoyé comme la ronce. » Si ce que dit Pope n'a, comme on l'a prétendu, qu'une valeur secondaire, il faut avouer qu'il le dit d'une manière incomparable, avec des tours si variés et un style si original que cela s'imprime de soi-même dans la mémoire. Aussi n'y a-t-il pas de poète en Angleterre dont un plus grand nombre de vers soit passé en citations courantes.

Voilà pour la forme générale du poème. Le fond, je le crains, trouverait aujourd'hui moins d'enthousiastes que par le passé, et même moins de juges disposés à l'indulgence. Médiocre philosophie, et d'ailleurs surannée, tel serait probablement le verdict de plus d'un. Est-ce bien exact ? Surannée, elle ne l'est peut-être pas plus que celle de tant d'autres œuvres dont les doctrines sont désormais oubliées ou dépassées, que la théologie janséniste de Boileau, par exemple, dans cette épître *Sur l'amour de Dieu*, qui conserve encore cependant une certaine valeur. « Ce que la Muse a chanté durera, » a dit Pope lui-même, et ce mot heureux trouve ici sa juste application. C'est le propre des vérités et des erreurs, lorsqu'en leur saison florissante elles ont eu la fortune d'être enfermées dans la poésie, de conserver leur valeur, leur beauté, leur prestige, même lorsqu'elles ne sont plus admises par la simple prose et que le monde les a rejetées. Il n'y a plus de jansénistes parmi nous, mais le jansénisme de l'épître de Boileau reste encore éloquent et terrible comme le jour où il la composa. Il y a peut-être moins encore de déistes que de jansénistes à notre époque, mais le déisme de l'*Essai sur l'homme* conserve encore pour tout lecteur lettré ce qu'il eut à son heure de hardiesse et de religieuse liberté.

La philosophie de l'*Essai sur l'homme* n'est pas plus médiocre qu'elle n'est surannée. Loin de la trouver trop maigre, nous la trouverions volontiers trop touffue. L'impression, toujours identique, qui nous en reste après une lecture dix fois répétée à de longs intervalles, c'est que cette œuvre, loin de retenir l'esprit sur le terrain ferme et bien délimité d'une doctrine unique, le promène à travers les provinces les plus différentes de la spéculation philosophique. Cherchez les doctrines qui ont participé à la philosophie de l'*Essai sur l'homme*, il y en a dix; non qu'il y ait là au-

cun éclectisme, mais Pope, à l'instar de ces voyageurs qui ont gardé à leur insu quelque chose des mœurs des nations qu'ils ont traversées, a retenu quelque chose de la beauté, ou de la grandeur, ou de la vérité des doctrines avec lesquelles il a entretenu commerce plus ou moins intime, ou dont il a eu la curiosité de s'approcher. Voyez plutôt à combien de systèmes nous nous heurtons. Son catholicisme de naissance, — les doctrines catholiques ont gardé sur l'esprit de Pope une influence beaucoup plus grande qu'on ne le dit, — ne se reconnaît-il pas à ce point de départ de son poème, l'aveu de l'infirmité de la raison humaine, et à la conséquence qu'il en tire immédiatement, le devoir pour l'homme de se soumettre sans prétendre à trouver le mot des mystères dont il est environné et se révolter contre des lois dont le but lui est inconnu? Cependant, cette conséquence, très nettement chrétienne, est amenée par un raisonnement qui l'est beaucoup moins et qui fait penser à la théorie que Kant développera à la fin du siècle, c'est qu'en définitive notre raison n'atteint des choses que ce qui est nécessaire à notre existence. La doctrine métaphysique générale du poème est l'optimisme leibnizien, fondé sur une harmonie préétablie dans l'univers par une sagesse qui ne veut ni ne peut nous tromper; cependant l'image de cet équilibre divinement ordonné ne reste pas toujours si invariablement présente dans son esprit que l'idée d'identité de substance et de cause n'y fasse aussi parfois son apparition pour absorber cette symétrie dans le grand tout spinosiste. En morale, Pope est croyant au libre arbitre; il ne l'est pas si fermement toutefois qu'il ne croie encore bien davantage au fatalisme des instincts. Par sa théorie de la passion maîtresse qu'il expose si fréquemment, et toujours avec une si ingénieuse éloquence, il se rapproche étonnamment de nos plus récentes doctrines psychologiques, qui sont fort ingrates si elles ne reconnaissent pas en lui un précurseur. La morale pratique qui découle, soit de cette croyance quelque peu chancelante au libre arbitre, soit de cet entraînement vers le fatalisme des instincts, est une morale singulièrement anglaise, mais fort inconnue encore de son temps, tantôt la morale de l'intérêt personnel telle que Bentham l'a tirée de l'idée de l'utile, tantôt la morale de l'*altruisme* fondée sur l'égoïsme même, telle que les plus récentes évolutions des écoles positiviste et spensérienne l'ont établie. Ce n'est donc pas par la disette d'idées que pèche l'*Essai sur l'homme*. Je veux bien que cette abondance ne témoigne pas que Pope fût un philosophe, mais elle témoigne au moins de l'habitude qu'il avait de la méditation, et dit sur combien de problèmes, tant de métaphysique que de morale, son esprit s'était arrêté.

De même que *la Boucle de cheveux enlevée* fut par avance l'ex-

pression de l'art du XVIIIe siècle, l'*Essai sur l'homme* fut, pour le déisme de cette époque, le poème par excellence, une sorte de livre sacré, une manière d'évangile rythmé où les hommes d'alors aimaient à trouver justifiées, en beaux vers, les espérances qu'ils avaient mises en cette semi-religion, destinée à un règne si horriblement tourmenté et à un abandon final si complet et si froid. Il n'y a pas de livre qui ait été plus lu, plus souvent cité, ni qui ait exercé une plus longue et plus aimable influence. Il serait amusant de rechercher, dans les écrits de nos philosophes du dernier siècle, les traces de cette influence ; nous n'avons pas aujourd'hui le loisir d'entreprendre une telle enquête : bornons-nous à un seul exemple, et choisissons-le parmi ceux que tout lecteur lettré retrouvera aussitôt dans sa mémoire. L'*Essai sur l'homme* était au nombre des œuvres que Voltaire admirait le plus, qu'il lisait le plus fréquemment, et dont il a le plus profité, en dépit du soufflet que l'optimisme de ce poème donnait à *Candide*. Il n'est personne qui n'ait lu *Micromégas*, et qui ne sache que le cadre de ce joli conte est une combinaison ingénieuse de l'île de Laputa et du pays de Brobdingnac de *Gulliver*; ce que l'on sait moins, c'est que nombre de pensées en sont de Pope. Cette idée de l'*Essai* que l'homme est nécessairement à la juste place qu'il doit occuper dans l'ordre du monde, parce que, ses facultés, son degré de raison et ses besoins étant donnés, il doit y avoir convenance et rapport direct entre la planète et son habitant, n'est-elle pas allégorisée avec infiniment d'esprit par l'embarras amusant du Sirien et du Saturnien lorsqu'ils touchent notre terre? Ils ont peine à s'y mouvoir, et, malgré la portée exagérée de leur vue, ils ne peuvent en discerner les habitans, parce que cette terre n'est pas la leur et qu'elle a été faite pour des habitans de cinq pieds cinq pouces et non pour des créatures hautes de mille toises. L'emprunt est ici indirect, enveloppé ; en voici un autre moins déguisé. Le passage le plus éloquent de *Micromégas* est celui où il est raconté comment le Sirien, ayant posé le vaisseau des philosophes sur la paume de sa main, finit par entendre le langage des mites qu'il y remarquait, lia conversation avec elles, et tomba en étonnement religieux devant ce contraste si frappant, l'exiguïté de ces animalcules et la haute raison dont témoignait l'infaillibilité scientifique avec laquelle fut calculée instantanément sa taille gigantesque. Or, Pope avait dit exactement la même chose en quatre vers de l'*Essai sur l'homme :* « Lorsque les êtres supérieurs virent dans ces derniers temps un mortel dérouler toute la loi de la nature, ils admirèrent une telle sagesse sous une forme terrestre, et se montrèrent un Newton comme nous montrons un singe. » L'épisode de *Micromégas*, on le voit, n'est pas

autre chose que la traduction dramatisée, mais littérale, de la boutade humoristique de Pope.

La conclusion que nous voulons donner à cette étude, bien sommaire malgré son étendue, c'est qu'il ne convient de parler de Pope qu'avec le plus extrême respect. En tous sens, c'est un ancêtre. Nous avons vu combien il est près de nous, par les pensées et les sentimens, en poésie, en psychologie, en morale; combien il s'en rapproche aussi par son caractère, son souci d'indépendance et toutes les habitudes de sa vie. Il est un patron pour tous ceux qui aiment à voir la vérité face à face, sans s'attrister niaisement s'ils la trouvent contraire à leurs désirs, sans triompher insolemment s'ils l'y trouvent conforme, et qui n'ont pas plus besoin de fanatisme pour lui être attaché, qu'ils n'ont besoin d'alcool pour l'enthousiasme ou d'opium pour la rêverie. Il n'y a chez lui aucune complaisance aux erreurs populaires, aucune servilité superstitieuse pour les préjugés de rang et de condition. Son intelligence saine, droite, ouverte, est merveilleusement perméable à la lumière, et elle la renvoie comme elle l'a reçue, sans une ombre, sans un nuage, sans une impureté. En politique, ce fut un tory républicain, ce qui est la combinaison à laquelle doit aspirer nécessairement tout honnête homme qui a l'ambition, rarement poursuivie, il est vrai, d'arriver à la perfection morale, tory pour accomplir ses devoirs envers les autres en respectant leurs intérêts, républicain pour accomplir ses devoirs envers soi-même en prenant soin de sa dignité et en la préservant de toute atteinte. Comme poète, c'est le plus grand nom de l'Angleterre au XVIIIe siècle, et pour en mesurer la grandeur, on n'a qu'à le comparer aux poètes éminens qui furent ses contemporains ou lui succédèrent jusqu'aux approches du présent siècle. Au fond, — Gray, Collins, Chatterton et autres, ne pouvant entrer en comparaison à cause de l'insuffisance de leur bagage, — ces poètes se réduisent à deux, Thomson et Cowper. Certes, il y a chez Thomson bien de l'envergure, bien de l'essor; mais l'oiseau ne vaut pas les ailes, le génie qu'il déploie ne vaut pas la singulière facilité qu'il possède pour s'élever et planer. Il y a chez Cowper un enthousiasme descriptif d'une continuité admirable et des sentimens d'une incontestable profondeur; mais cet enthousiasme descriptif, qui atteint fréquemment à l'émotion, atteint rarement à la vraie beauté, et ces sentimens, — inquiétude du salut, vertiges d'une âme qui est trop sortie « de la petite île de vie » où elle est enfermée et s'est trop approchée des abîmes de l'éternité, — sont d'une nature tellement exceptionnelle qu'ils sont plus intéressans qu'accessibles et échappent nécessairement au grand nombre. Que nous sommes loin avec ces successeurs, si éminens qu'ils soient, de ce don des sentimens

généraux qui font de Pope non le poète d'un état d'âme excentrique, mais un poète ouvert à tous, de ce don des idées générales qui le rendent intéressant pour tous, de cette aptitude facile à saisir la beauté et à la donner à tout ce qu'il touche. Walter Scott écrivait dans je ne sais laquelle de ses préfaces, en réponse à certaines critiques venues de l'école des lacs : « J'en demande bien pardon à quelques-uns de nos contemporains, mais si, comme poète, je ne suis pas digne de dénouer les sandales de certains d'entre eux, je sais mieux qu'eux ce qui peut intéresser la majorité des hommes. » S'il fut revenu au monde, Pope aurait pu répondre quelque chose de semblable par rapport à ses successeurs.

Sa renommée est restée supérieure à tous les changemens du goût public et à toutes les révolutions qui se sont accomplies dans la poésie. Elle a eu à subir de fortes attaques, cependant, dont quelques-unes partaient de talens singulièrement originaux et profonds. Il est remarquable, toutefois, que ces attaques ne sont jamais venues que de poètes et de critiques prenant la nature de biais, obliquement et par détours, comme Wordsworth et son école; mais toutes les fois qu'il s'est rencontré un grand poète de race, entrant d'emblée dans la nature, directement et non par chemins de traverse et sentiers cachés, il n'a jamais eu envie de médire de Pope et l'a salué comme un maître. En dépit de ce romantisme dont il poussa si loin les conquêtes, Walter Scott ne s'associa jamais aux réactions dirigées contre Pope et lui garda toujours une judicieuse admiration. C'était bien mieux pour Byron, car c'était un véritable culte, passionné, presque fanatique. Les lettres qu'il écrivit pour venger le poète des critiques de Bowles sont d'une telle virulence qu'il n'aurait pu la dépasser s'il se fût agi de lui-même, en sorte qu'elles donnent par momens l'illusion d'un plaidoyer pour son propre génie. Et c'était en effet quelque chose de tel, car l'étude profonde, constante de Pope se révèle à chaque instant dans ses poèmes. Si Byron doit quelque chose à quelqu'un de ses prédécesseurs, c'est à Pope, et il lui doit beaucoup. Les formes de l'ironie byronienne, par exemple, croiriez-vous qu'elles sont presque toujours les formes mêmes de l'ironie de Pope? Innombrables sont les passages des *Satires* et des *Épîtres* qui trouveraient place dans le *Don Juan*, sans que le gourmet poétique le plus exercé pût s'apercevoir de la plus subtile différence. Quelle est l'opinion de lord Tennyson sur Pope? Nous regrettons de ne pas la connaître, mais nous oserions parier qu'il l'a beaucoup lu et admiré en ses jeunes années, et que cette admiration n'a pas nui à cette souplesse de versification, à cette constante élégance, à ce coloris sans vio-

lences, mais si brillant, si varié, si harmonieusement assorti à ses sujets, qui ont fait de lui, en dehors de ses autres mérites poétiques, l'homme qui a le mieux *écrit en vers* qu'il y ait eu en Angleterre depuis l'auteur de *la Boucle de cheveux enlevée*. Chez nous, enfin, notre pauvre Alfred de Musset l'avait lu, et probablement l'aimait, car je rencontre la trace de Pope en plus d'une de ses pages, notamment dans la prière de l'*Espoir en Dieu*, dont la première strophe est une adaptation de la *Prière universelle*, qui fait suite à l'*Essai sur l'homme*.

Un dernier mot. Pope fut un grand talent, mais il y a plus et mieux que cela chez lui, et cette qualification ne nous suffit pas. Faut-il dire alors qu'il fut un homme de génie? Aujourd'hui que nous jugeons le génie à l'énormité de l'effort qu'a dû coûter l'œuvre accomplie, je crains qu'il n'y ait chez Pope trop peu de fracas et de violences pour lui mériter ce titre auprès de plus d'un contemporain. Mais ce que l'on appelle génie dans les choses littéraires varie singulièrement selon les siècles, les nations, les états de civilisation; il n'y a jamais eu réellement rien de fixe à cet égard. Certaines époques l'ont placé dans la force et l'énergie, et ces époques-là n'ont pas eu tort; d'autres l'ont placé dans la facilité, la simplicité, l'aisance à porter ses dons, et celles-là ont encore eu plus raison. Il en est vraiment du génie comme de la divinité, dont la conception varie d'âge en âge, mais qui est autant la divinité sous la forme qu'elle vient de quitter que sous celle qu'elle va revêtir. A ce propos, la Bible nous présente un curieux rapprochement. Lorsque Dieu parlait à Moïse, c'était au sommet du Sinaï, au milieu d'éclairs et de tonnerres, et nous comprenons aisément que ce cortège de terreurs convenait à sa majesté. Or, plusieurs siècles plus tard, Élie le solitaire, qui cependant faisait tomber le tonnerre sur les autels des infidèles, eut de Dieu même la révélation que cet appareil formidable ne lui était pas nécessairement associé. Sur sa montagne d'Horeb, où il s'était placé par ordre du Seigneur pour attendre son passage, il s'éleva un vent furieux, et l'esprit de Dieu n'était pas dans ce vent; puis la montagne trembla dans sa base, et l'esprit de Dieu n'était pas dans ce tremblement; puis il s'alluma un feu où il n'était pas davantage; enfin, un petit vent doux vint à souffler, et Dieu était dans ce petit vent. Eh bien! le génie de Pope, c'est en toute vérité ce petit vent d'Élie.

ÉMILE MONTÉGUT.

LA
CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL BUGEAUD.

IV[1].

CONSTANTINE. — LES OASIS. — LES BUREAUX ARABES. — LA KABYLIE.

I.

Convoitée par Abd-el-Kader, effleurée quelquefois par ses tentatives, la province de Constantine avait pu, grâce à l'éloignement, échapper toujours à ses prises.

Après la rapide excursion que le général Bugeaud y avait faite, au mois de mars 1841, il avait laconiquement résumé son impression d'ensemble en deux phrases : « Si les troupes y sont aussi mal et plus mal qu'ailleurs, l'état politique est beaucoup moins mauvais ; mais je ne saurais appeler cela *le système qui fait la prospérité de la province de Constantine*. Si cette prospérité durait cin-

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1887, du 15 janvier et du 15 février 1888.

quante ans, elle nous coûterait près d'un milliard et nous n'aurions fondé rien de solide ; il faut entrer dans une autre voie. » Ce qui choquait le gouverneur, c'était la bonhomie de l'autorité française, qui se laissait abuser, duper et voler par les grands chefs arabes. Les grains, par exemple, lui étaient vendus à des prix trois ou quatre fois plus élevés qu'ils n'étaient en 1836 ; il en était de même pour les transports, dont les tarifs étaient exorbitans.

Le général Bugeaud imputait ces abus à l'administration trop douce du général Galbois, le plus digne et le plus honorable des hommes, mais qui avait fait de la mansuétude à l'égard des indigènes le principe et la base du *système* contre lequel protestait la rude équité du gouverneur. Le résultat fut que le général Galbois, qui avait eu pour prédécesseur, en 1838, le général de Négrier, l'eut, en 1841, pour successeur. Le nouveau commandant supérieur était connu pour sa sévérité parfois excessive ; le souvenir en était resté dans la province, et l'annonce de son retour n'y fut reçue qu'avec tremblement.

La première action de guerre du général de Négrier fut dirigée contre la petite ville de Msila, située à l'extrémité occidentale de la province, à 28 lieues au sud-ouest de Sétif, dans ce prolongement des Hauts-Plateaux qu'on appelle Hodna. Hadj-Moustafa, le propre frère d'Abd-el-Kader, s'y était établi depuis trois ans, et de là il exerçait une influence qui s'étendait au nord jusque dans la Medjana, au grand détriment de l'autorité française et du khalifa Mokrani, son représentant attitré. Parti de Constantine avec 1,700 hommes, le 29 mai, le général de Négrier prit en passant à Sétif toutes les troupes disponibles du général Guesviller, et parut, le 11 juin, devant Msila, où il entra sans coup férir. Hadj-Moustafa s'était retiré avec ses principaux adhérens dans le sud, à Bou-Sâda. Après avoir rétabli l'autorité de Mokrani dans ces parages, le général reprit, par Bordj-Medjana, Sétif et la plaine des Abd-en-Nour, le chemin de Constantine, où il rentra le 26 juin.

Dans le même temps, et pour ajouter dans une certaine mesure au succès de l'opération, Ben-Ganah, le cheikh-el-Arab, avait reçu du commandant supérieur l'ordre d'aller déloger de l'oasis de Biskra Farhat-ben-Saïd, son ancien compétiteur, qui, malgré d'anciens griefs contre Abd-el-Kader, était passé au service de l'émir. Il en fut de Biskra comme de Msila : l'ennemi s'étant dérobé, l'occupation se fit le plus aisément du monde ; mais les suites furent bien différentes. Ben-Ganah, qui avait été reçu d'abord avec empressement, ne tarda pas à se faire exécrer de la population par sa rapacité. Non content de frapper sur l'oasis une contribution de 40,000 francs à son profit personnel, il voulut faire contribuer aussi

les tribus du voisinage. Il y eut alors un soulèvement général qui le contraignit à se retirer au plus vite, de sorte que les gens de Biskra retournèrent à Farhat-ben-Saïd, c'est-à-dire au parti d'Abd-el-Kader.

A Msila, un autre agent de l'émir, Bel-Azouz, essaya de provoquer, au mois de juillet, un revirement du même genre. Il en fut pour sa courte honte et même un peu davantage ; accueilli par les habitans, qui faisaient en même temps prévenir Mokrani, l'agitateur fut pris au piège et conduit à Constantine, d'où il alla rejoindre, aux îles Sainte-Marguerite, les prisonniers indigènes que, pour plus de sûreté, les gouverneurs de l'Algérie avaient pris l'habitude de déporter en France.

Il serait fastidieux de suivre toutes les courses de police et les tournées fiscales que les troupes étaient obligées de faire de temps à autre. On doit se borner à celles de ces opérations qui se distinguent par un sérieux intérêt, politique ou militaire. Telle est l'expédition dirigée, au mois d'octobre 1841, dans le Djebel-Aurès, où l'ancien bey de Constantine Ahmed avait réussi à se maintenir et d'où le général de Négrier ne parvint pas à le déloger encore ; telle est dans la subdivision de Bône, au mois de novembre, celle que conduisit le général Randon à la recherche du cheikh Si-Zerdoud. Ce cheikh, au mois de juin précédent, avait assassiné le sous-lieutenant de spahis Alleaume. Si-Zerdoud échappa au général Randon comme Ahmed au général de Négrier ; toutefois, l'incursion du commandant de Bône dans la montagne de l'Edough ne fut pas inutile, car elle lui donna l'excellente idée d'en ouvrir l'accès par une bonne route militaire, qui fut exécutée dès le commencement de l'année suivante.

En somme, la campagne de 1841 n'avait pas eu beaucoup d'importance ; la campagne de 1842 en eut un peu davantage. Dans le mois de mai, il n'y eut pas moins de trois opérations simultanées. La première en date avait pour objectif la répression d'une insurrection soulevée dans les montagnes du cercle de Philippeville, où Si-Zerdoud, chassé de l'Edough par le général Randon, l'année précédente, était venu prêcher la révolte. Tout le pays kabyle, depuis El-Arouch jusqu'à Collo, était en armes.

Parti de Philippeville, le 1er mai, avec une colonne composée de 850 hommes du 19e léger, de 250 *zéphyrs* du 3e bataillon d'Afrique, d'une quarantaine de spahis, de deux pièces de montagne et d'un détachement de sapeurs, le colonel Brice, commandant du cercle, apprit en route qu'il devait y avoir le surlendemain, à Souk-Tléta, un grand rassemblement d'insurgés. Contrairement à l'avis des kaïds alliés qui lui conseillaient d'attendre dans une position bien

choisie l'attaque des Kabyles, le colonel voulut les aller chercher chez eux. Arrivé à Souk-Tléta, il trouva la place du marché vide, mais toutes les hauteurs au-dessus garnies d'hommes armés qu'il se mit en devoir de déposter. Le combat s'engagea vivement; l'arrière-garde, comme toujours, ayant le plus à faire, c'était elle que Si-Zerdoud s'attachait particulièrement à retarder. L'avant-garde, au contraire, avançait rapidement, parce que l'ennemi, au lieu de lui faire obstacle, s'ouvrait devant elle et se répandait sur les flancs. Il arriva donc bientôt que la colonne trop allongée, trop amincie, faillit être coupée par tronçons. Il fallut se resserrer, à tout prix, non sans peine, ni sans pertes; quand la colonne rentra, le 4, à Philippeville, elle ramena 9 morts et 56 blessés.

Encouragé par ce qu'il avait le droit de considérer comme un succès, Si-Zerdoud se porta, le 20 mai, sur le camp d'El-Arouch. Afin de donner plus de confiance à sa troupe, il s'avança jusqu'au bord du fossé, un grand drapeau rouge et vert à la main, en vociférant des imprécations entremêlées de paroles magiques qui devaient frapper les Français d'engourdissement et d'impuissance. Réfractaire à l'incantation, un sergent-fourrier abattit d'un coup de fusil le cheval du sorcier, pendant qu'un feu de salve accompagné de mitraille mettait toute la bande en déroute. Ce résultat, tout à fait contraire aux assurances de leur chef, découragea pour longtemps les Kabyles, et Si-Zerdoud fut obligé de se retirer chez les Zerdeza, plus à l'est.

Pendant ce même temps, le général Randon était sortit de Bône pour se porter au sud contre une fraction de la grande tribu des Hanencha, dont les douars étaient le rendez-vous de tous les bandits de la région jusqu'à la frontière de Tunis et au-delà. La colonne, concentrée à Ghelma, comprenait 510 zouaves, 540 hommes de la légion étrangère, 250 tirailleurs indigènes, 400 spahis; avec les artilleurs et les sapeurs, l'effectif était de 1,800 combattans. Le 11 mai, après avoir franchi le défilé d'Akbet-el-Trab, le général Randon atteignit sur un plateau les Arabes, les chargea vivement et les mit en fuite. Avant de reprendre la marche que le mauvais temps avait arrêtée pendant deux jours, le général jugea nécessaire de faire reconnaître et fouiller les profonds ravins qui entouraient le bivouac. La direction de la reconnaissance fut confiée au commandant Frémy des zouaves, qui se mit en mouvement, le 14, avec trois compagnies de son bataillon, une compagnie de tirailleurs indigènes et deux escadrons de spahis.

On rencontra d'abord les traces d'un troupeau, que ses gardiens entraînaient au plus vite; le troupeau fut bientôt rejoint, pris et ramené au bivouac de la colonne par les tirailleurs; d'autre part,

les spahis, lancés sur une autre piste, se trouvèrent séparés des zouaves, qui continuèrent à marcher seuls. Tout à coup, ceux-ci tombèrent au milieu d'une grande population qui se tenait prête à fuir. Surpris d'abord, les Arabes furent bientôt rassurés en voyant le petit nombre des survenans. La disproportion était énorme : 200 contre 1,200. Entourés, perdus dans cette foule, les zouaves réussirent d'abord à se faire jour et à gagner la crête d'une roche dont l'accès était difficile. L'ennemi, qu'il fallait tenir à distance de baïonnette, suivait en hurlant. Arrivé sur la position, le commandant Frémy fit coucher ses hommes, et, pour ménager les cartouches, leur recommanda de ne tirer qu'à coup sûr. Des heures se passèrent ainsi. Étonné de ne voir pas revenir le détachement, le général Randon allait sortir à sa recherche, un peu à l'aventure, quand un spahi, que la maraude avait conduit vers le lieu du combat, accourut à toute bride et lui fit connaître la direction qu'il fallait prendre. Immédiatement il partit au galop avec la cavalerie ; l'infanterie suivait au pas de course. Il y avait 3 lieues à faire ; elles parurent bien longues à l'impatience des sauveteurs ; enfin ils arrivèrent. A leur vue, les Arabes se dispersèrent et les zouaves descendirent du rocher, aux acclamations des camarades. Un tiers de l'effectif était blessé ou mort. La colonne rentra, le 14 juin, à Bône.

La troisième opération du mois de mai fut dirigée par le général de Négrier en personne. Il s'agissait de pousser au sud-est, jusqu'au voisinage de la Tunisie, dans le pays des Nemencha, une forte reconnaissance, et de rétablir, à la sollicitation même des grands de la tribu, l'ordre gravement compromis dans ce coin de la province. Parti, le 27 mai, d'Aïn-Babouch avec 3,000 hommes, le général arriva, le 31 au soir, sous les murs de Tebessa. Le kaïd, le cadi, les ulémas, une députation des Coulouglis qui formaient en majorité la population de la ville, étaient venus au-devant de la colonne, et bientôt les couleurs françaises flottèrent au-dessus de l'antique Theveste, une des plus intéressantes parmi les colonies que Rome avait semées en Afrique.

« Les principaux, écrivait le général de Négrier dans son rapport, vinrent me recevoir, et, après m'avoir salué de leurs drapeaux, me présentèrent les clés de leur ville ; je les pris au nom du roi. Un vieux marabout, nommé Si-Abd-er-Rahmane, qui la veille était venu à ma rencontre et dont je voulus visiter la zaouïa, ayant reçu de mes mains le burnous vert, me pria d'accepter sa bénédiction. Ayant levé les yeux au ciel, il appela à haute voix sur le sultan des Français et son khalifa la protection de Dieu et du Prophète. Les nombreux musulmans qui assistaient à cette scène touchante unirent leurs prières à celle du vieillard. L'iman et les desservans de la

grande mosquée m'en ouvrirent à deux battans les portes; mais je m'arrêtai sur le seuil, voulant respecter les mœurs religieuses du pays. Le soir, je reçus une députation des gens de Bekaria, ville située à 2 lieues 1/2 au sud-est de Tebessa. Leur iman, avec les drapeaux de la mosquée, venait m'offrir leur soumission, et comme symbole de leurs bonnes dispositions, il m'apportait du miel et des gazelles, le mets le plus doux et l'animal le plus pacifique de ces contrées. »

Après avoir autorisé, sur la demande des Nemencha, la levée d'une sorte de maghzen chargé de maintenir la paix entre les tribus et de protéger particulièrement Tebessa, le général venait de reprendre, le 3 juin, la direction du nord, quand, au passage de l'Oued-Chabro, la colonne fut insultée par quelques centaines de Hanencha dissidens, qu'il ne fut pas difficile de mettre en déroute. C'était l'avant-garde du fameux cheikh El-Hasnaoui, qui se présenta lui-même, trois jours après, avec le gros de ses forces, mais pour recevoir une correction encore plus sérieuse. Après avoir donné quelque repos à ses troupes en attendant un convoi de Constantine, le général de Négrier se porta sur un autre théâtre de guerre, chez les Zerdeza, les alliés et fauteurs de Si-Zerdoud; mais sa seule approche avait fait tout fuir, et, ne trouvant personne à combattre, il rentra, le 17 juin, à Constantine. Le général Levasseur, qui opéra, quinze jours plus tard, dans le cercle de Philippeville, n'eut pas une meilleure fortune; devant lui également les Kabyles se dérobèrent, abandonnant maisons et moissons, qui furent livrées aux flammes.

II.

Au mois de décembre 1842, le général Baraguey d'Hilliers, toujours protégé par le gouverneur et rentré en grâce, succéda au général de Négrier dans le commandement de la province de Constantine. L'état des affaires laissait beaucoup à dire : au nord, Si-Zerdoud, entre Collo et Bône; à l'est, El-Hasnaoui, chez les Hanencha; au sud, Ahmed, dans l'Aurès; plus au sud encore, Mohammed-bel-Hadj au nom d'Abd-el-Kader, dans le Zab, chacun pour sa part tenait en échec l'autorité française. Les instructions de Baraguey d'Hilliers lui prescrivaient d'agir d'abord contre Si-Zerdoud. Le 13 février 1843, quatre colonnes, sorties de Bône, de Philippeville, de Constantine et de Ghelma, attaquèrent par quatre côtés à la fois les montagnes des Zerdeza. Devant ce concert de forces agissantes, la résistance fut à peu près nulle et les Zerdeza se soumirent. Expulsé

de chez eux, Si-Zerdoud se rejeta dans l'Edough ; les colonnes de Constantine, de Philippeville et de Bône l'y poursuivirent.

Dans la nuit du 2 au 3 mars, un Kabyle se glissa furtivement jusqu'à la tente du colonel Barthélemy, commandant de la colonne de Philippeville ; il lui dit qu'il était le secrétaire de Si-Zerdoud, que le cheikh se proposait de fuir le lendemain vers Collo, et qu'en attendant il se tenait caché au fond d'un ravin, à 3 lieues du camp.

Voici, d'après Montagnac, alors chef de bataillon au 61ᵉ, le récit saisissant de ce dramatique épisode : « Le 3 mars, le colonel Barthélemy me fait appeler à six heures du matin : « Le refuge de Si-Zerdoud est connu ; vous allez l'enlever, me dit-il ; combien voulez-vous d'hommes pour ce coup de main ? — Donnez-moi, lui répondis-je, deux compagnies de grenadiers et deux de voltigeurs ; avec cela et l'appui de la Providence, nous ferons de la besogne. » Le secrétaire de Si-Zerdoud se chargeait de nous conduire à l'endroit où se trouvait son maître et que lui seul connaissait. Me voilà donc guidé par cet ignoble brigand. Au bout de deux heures de marche, le traître me dit : « Il y a là, derrière cette montagne, un ravin très profond couvert de buissons, de broussailles impénétrables ; dans cette direction — qu'il m'indiquait du doigt — est Si-Zerdoud. » D'après ces renseignemens, il ne me restait plus qu'à entourer mon homme, comme un renard, par un cercle de soldats qui irait toujours en se resserrant vers le point où il était réfugié. »

Le mouvement fut d'abord mal exécuté. « Quoique le coup me parût à peu près manqué, continue Montagnac, je fis prendre le pas de course aux grenadiers, en leur ordonnant de couper le ravin à deux cents pas de là ; il était temps. Au moment où les premiers grenadiers arrivèrent, ils aperçurent quelque chose qui se glissait dans le ravin, sous les broussailles ; c'était Si-Zerdoud. Il fut fusillé ; sa femme et quatre enfans furent pris à hauteur de l'endroit où j'avais fait rebrousser chemin aux grenadiers. Si-Zerdoud avait assassiné M. Alleaume, sous-lieutenant de spahis, que le général La Fontaine avait envoyé de Bône, avec vingt-cinq cavaliers, dans le pays que nous venons de parcourir, pour percevoir l'impôt. Si-Zerdoud lui prit ses pistolets, son fusil à deux coups, son cheval et tout ce qu'il avait. Lorsqu'il fut tué, il tenait à la main les pistolets de l'officier ; le fusil à deux coups a été trouvé dans l'endroit où il s'était caché.

« La mort de cet homme influent frappa de stupeur tous les spahis qui étaient là, à ce point que je ne pus en trouver un de bonne volonté pour prêter son cheval, quand il s'agit de le transporter du fond du ravin, où il avait été tué, jusque sur le haut du versant, où je voulais lui faire couper la tête, en présence de tout le bataillon et des spahis réunis. Je dus jeter par terre un d'eux et

lui prendre son cheval de force; il pleurait comme un imbécile. Ce fut une bien autre histoire pour lui faire couper la tête. Je tenais beaucoup à ce que l'opération fût exécutée par les spahis nouvellement organisés, afin de les compromettre complètement vis-à-vis des autres Arabes du pays. Je ne pus trouver personne parmi les indigènes; enfin, je vis venir à moi un jeune Turc qui sert dans les spahis et qui parle français. Ce jeune garçon, de seize à dix sept ans, qui est depuis longtemps avec nous, professe pour les Arabes la haine qu'avaient ses pères, anciens dominateurs du pays, et il a tranché la question à merveille.

« La décapitation de ce Si-Zerdoud, qui, chez les Arabes, passait pour faire des miracles, les a tous jetés dans la consternation. Le petit Turc qui lui a coupé la tête est menacé par ses camarades d'être tué. On ne se fait pas d'idée de l'effet que produit sur les Arabes une décollation de la main des chrétiens; ils se figurent qu'un Arabe, un musulman, décapité par les chrétiens, ne peut aller au ciel; aussi une tète coupée produit-elle une terreur plus forte que la mort de cinquante individus. » Le Kabyle qui avait vendu son maître reçut 6,000 francs pour prix de sa trahison.

La mort de Si-Zerdoud fit tomber l'agitation qu'il entretenait depuis deux ans dans le vaste triangle de montagnes compris entre Philippeville, Bône et Constantine. Restait la région insoumise à l'ouest de Philippeville jusqu'à Collo. Le général Baraguey d'Hilliers la fit attaquer, au mois d'avril, par trois colonnes. Celle de Constantine, qu'il commandait en personne, eut, le 9, une rude rencontre avec les Beni-Toufout, au défilé de Djebeïl. Collo fut occupé le lendemain. Du 15 au 19, il y eut toute une série d'engagemens plus ou moins vifs avec les mêmes Beni-Toufout, renforcés par les tribus environnantes. On brûla les maisons, on coupa les arbres fruitiers, on enleva les troupeaux; rien n'y fit d'abord : les hostilités, interrompues par des pluies torrentielles, durent être reprises. Ce fut seulemenl le 10 mai que les Beni-Sala et quelques fractions des Beni-Toufout firent un semblant de soumission qu'on s'empressa d'accueillir.

Au mois de juin, comme la grande tribu des Harakta, au sud de Constantine, refusait obstinément l'impôt, le général Baraguey d'Hilliers fit une grande razzia sur son territoire, tandis qu'une visite de même sorte était faite chez les Hanencha par le colonel Herbillon et le colonel Senilhes.

Toujours satisfait de lui-même, Baraguey d'Hilliers écrivit alors au gouverneur que la division à ses ordres avait soumis toutes les montagnes, de Collo à la frontière de Tunis, forcé l'Edough à accepter la domination française, et conquis à la France le quart de

cette province de Constantine dont la soumission, disait-il, n'avait jamais été qu'apparente, et dans laquelle nos bases d'opération et nos lignes de communication étaient sans cesse menacées. Ce tableau flatteur et flatté faisait plus d'honneur à l'imagination du peintre qu'à la sûreté de son coup d'œil; de toutes ces assertions confiantes il y avait beaucoup à rabattre.

Après les grandes chaleurs, une opération combinée, analogue à celle qui, l'année précédente, avait conduit l'une au-devant de l'autre les divisions d'Alger et d'Oran dans la vallée du Chélif, mit les divisions d'Alger et de Constantine en communication sur leur commune frontière. Deux colonnes, la première venue de Médéa sous les ordres du général Marey, la seconde de Sétif avec le général Sillègue, se rencontrèrent, le 3 octobre, à la limite orientale du Titteri, au pied du Djebel-Dira, dont quelques expéditions antérieures avaient fait le tour, mais où les troupes françaises n'étaient pas encore entrées. La montagne fut parcourue en tous sens pendant quinze jours, mais sans combat, parce que les tribus qui s'étaient d'abord enfuies vers le nord sollicitèrent l'aman. Quand les deux colonnes se furent séparées, le général Sillègue fit une pointe au sud, à travers le Hodna, jusqu'à Bou-Sâda, qui, le 25 octobre, lui ouvrit sans difficulté ses portes. Ce fut plutôt une course de police qu'autre chose. Les gens de Bou-Sâda réclamaient, par exemple, contre les Ouled-Sidi-Brahim, qui détruisaient le commerce du Hodna en pillant les marchandises dirigées sur Msila ou sur Médéa. Il y avait encore les Ouled-Naïl, dont les caravanes étaient inquiétées par les gens de Msila et les tribus du voisinage. Après avoir fait raison à tous les plaignans et réglé autant que possible les choses pour l'avenir, le général Sillègue revint par Msila et Bordj-bou-Aréridj, le 4 novembre, à Sétif.

Baraguey d'Hilliers, nommé lieutenant-général au mois d'août, avait, dès cette époque, demandé à rentrer en France. C'était le duc d'Aumale qui devait lui succéder à Constantine.

III.

Le 20 août 1843, le maréchal Bugeaud écrivait au maréchal Soult : « L'intention du roi étant que S. A. R. Mgr le duc d'Aumale soit investi du commandement de la division de Constantine, je crois devoir appeler votre attention sur les officiers-généraux qui y sont actuellement employés, afin que vous puissiez prendre telles mesures que vous jugerez convenables pour que S. A. R. soit secondée efficacement pendant le temps qu'elle restera revêtue de ce commandement. Je ne crois pas à M. le général Sillègue, com-

mandant à Sétif, une très grande portée. M. le général Randon, qui commande à Bône, est bon administrateur; malheureusement, il ne possède pas la confiance des troupes d'infanterie à un assez haut degré pour leur faire entreprendre des opérations de quelque importance, qui demanderaient de l'énergie et du coup d'œil. Malgré les qualités administratives de M. le général Randon, comme il m'est bien prouvé aujourd'hui qu'on est loin d'en avoir fini avec les tribus de la frontière de Tunis, et qu'il y aura là à montrer de l'énergie et l'entente de la conduite de l'infanterie, je propose de remplacer cet officier-général par M. le maréchal de camp Magnan, dont on m'a vanté le zèle et la capacité. Cet officier-général m'a témoigné deux fois le désir de rentrer en Afrique. »

Après avoir conseillé de mettre à la retraite, comme insuffisans, quatre ou cinq des colonels qui servaient dans les troupes d'Algérie, et proposé au ministre de retenir en France, où il était alors en congé, le général Sillègue, il ajoutait encore en *post-scriptum:* « Quant à M. le général Randon, j'ai acquis de nouveaux renseignemens qui me prouvent qu'il ne peut rendre aucun service à la tête des troupes, parce qu'elles n'ont aucune confiance en lui. Cette opinion existait déjà dans la province d'Oran, mais je l'ai ignorée jusqu'au moment où il a été fait maréchal de camp. C'est, dit tout le monde, un homme de détails intérieurs : ce n'est pas un homme de guerre. »

Prononcée de si haut et par un tel juge, la sentence assurément était grave. Hâtons-nous de dire, pour en atténuer l'effet, que, quatorze ans plus tard, l'ancien officier de cavalerie qu'elle mettait en suspicion gagna sa cause et fit casser l'arrêt, en achevant, par la conquête de la Kabylie, le programme du maréchal Bugeaud et en terminant sa grande œuvre. Quoi qu'il en soit, le général Sillègue et le général Randon furent maintenus l'un et l'autre à leurs postes.

Le duc d'Aumale arriva, le 5 décembre 1843, à Constantine. Quelques jours après, une des principales fêtes de l'islam y amena, selon l'usage antique et solennel, les grands des tribus, d'autant plus empressés et nombreux qu'ils étaient flattés d'avoir pour khalifa *Ould-el-Rey,* le fils du sultan de France. Par la dignité de son attitude, jointe à cette bonne grâce qui l'avait rendu si populaire dans l'armée, le prince, en leur faisant accueil, sut leur imposer et les charmer tout ensemble. Les fêtes qu'il leur donna furent splendides, et la *fantasia* qu'ils lui offrirent en retour dépassa tout ce que l'imagination arabe avait rêvé de plus magnifique. Quand ils revinrent dans leurs tribus, ils y rapportèrent un double sentiment de crainte respectueuse et de sécurité confiante que les derniers

prédécesseurs du duc d'Aumale ne s'étaient pas assez mis en peine de leur inspirer.

Les premiers soins donnés aux affaires générales et administratives de la province, le commandant supérieur se livra tout entier à la préparation des opérations militaires, qu'il était de plus en plus urgent d'exécuter dans le sud. Son plan comprenait d'abord quatre objets : 1° expulser du Zab les agens d'Abd-el-Kader; 2° constituer dans ces parages le pouvoir du cheikh-el-Arab, de telle sorte qu'il pût s'y maintenir, administrer le pays et percevoir les impôts au nom de la France; 3° régler les rapports des nomades sahariens avec les tribus du Tell; 4° enfin, rétablir les anciennes relations commerciales du Zab avec Constantine. Plus tard, on verrait à faire pénétrer la domination française dans l'Aurès.

Le 8 février 1844, le lieutenant-colonel Buttafuoco sortit de Constantine avec 1,000 hommes d'infanterie, une section d'artillerie de montagne et 100 spahis, pour conduire, à 80 kilomètres de distance, dans le sud-sud-ouest, un grand convoi de vivres à Batna. Cet ancien poste romain commande au nord une longue vallée qui, longeant le versant nord-ouest de l'Aurès, débouche à l'autre bout par le défilé d'El-Kantara, dans le Zab; c'est la principale des communications suivies par les nomades sahariens quand ils viennent échanger leurs dattes contre les grains du Tell.

Afin d'assurer les transports de la colonne, dont le détachement dirigé sur Batna n'était que l'avant-garde, le duc d'Aumale avait prescrit au cheikh-el-Arab de faire dans les Ziban une grande réquisition de chameaux. En dépit des menaces lancées par Mohammed-bel-Hadj, le principal agent d'Abd-el-Kader dans les oasis de Biskra et de Sidi-Okba, une longue caravane de plusieurs centaines de ces animaux s'était acheminée vers El-Kantara; mais elle y avait été arrêtée, à l'instigation de l'ancien bey Ahmed, par 500 ou 600 cavaliers des Ouled-Soltan. A la nouvelle de cet incident, le lieutenant-colonel Buttafuoco fit marcher de Batna quatre compagnies d'infanterie et 200 chevaux, qui eurent bientôt fait de disperser le contingent arabe et de rouvrir le passage intercepté.

Le 25 février, le duc d'Aumale, avec le gros du corps expéditionnaire, rejoignit à Batna l'avant-garde. Pendant sa marche depuis Constantine, le général Sillègue, sorti de Sétif à la tête de deux bataillons et de 200 chevaux, avait couvert son flanc droit; attaqué dans son bivouac, pendant la nuit du 24 au 25 février, par les Ouled-Soltan, le général les avait repoussés et s'était rendu maître, le lendemain, du village de Ngaous, point stratégique important, parce qu'il commande le chemin de Sétif à Biskra.

La colonne réunie à Batna comprenait 2,400 baïonnettes,

600 chevaux, 3 pièces de campagne et 3 de montagne. Elle se mit en marche le 26 février. Le lieutenant-colonel Bouscaren, des spahis, l'éclairait d'un côté, de l'autre le lieutenant-colonel de Mac-Mahon, de la légion étrangère. Le 29, elle atteignit El-Kantara, dont le défilé avait été reconnu et rendu praticable par les soins du duc de Montpensier, commandant de l'artillerie. Quatre jours de marche conduisirent le duc d'Aumale à l'oasis de Biskra. Mohammed-bel-Hadj l'avait évacuée à l'approche de la colonne et s'était retiré dans l'Aurès, mais la population avait refusé d'émigrer avec lui. Le prince resta dix jours dans le Zab, occupé à faire reconnaître et à consolider l'autorité de Ben-Ganah, le cheikh-el-Arab, à fixer le taux des contributions, à donner des instructions pour assurer la sécurité des caravanes entre le désert et le Tell. La garde de Biskra fut confiée au commandant Thomas, des tirailleurs indigènes, avec 300 hommes de son bataillon. Le kaïd de la ville fut autorisé à entretenir un petit maghzen de 50 cavaliers, choisis parmi les tribus sahariennes.

Du village de Mchounèche, situé à 8 lieues nord-est de Biskra, au pied du Djebel-Ahmar-Khaddou, Mohammed-bel-Hadj observait la colonne française; le duc d'Aumale résolut de l'y aller chercher. Il commença par renvoyer l'artillerie de campagne sous l'escorte d'un bataillon et de 200 chevaux, qui devaient former la garnison de Batna. Le Djebel-Ahmar-Khaddou est une de ces arêtes qui, courant parallèlement du sud-ouest au nord-est, constituent le massif de l'Aurès. On ne pouvait arriver à Mchounèche que par un vallon étroit et difficile. Perché sur le roc et solidement retranché, le village avait pour avancées trois redoutes ou fortins. La guerre sainte, prêchée dans la montagne, avait fait accourir à la défense de la position 2,000 ou 3,000 Kabyles. Le 12 mars, une première reconnaissance fut faite; elle débarrassa le vallon des postes qui l'occupaient. Le 15, la colonne agissante, composée de 1,200 hommes d'infanterie, de 400 chevaux et d'une section d'obusiers de montagne, commença l'attaque.

Voici textuellement le rapport du duc d'Aumale : « Arrivés devant Mchounèche, nous vîmes toutes les hauteurs chargées de monde, et de grandes clameurs s'élevèrent de toutes parts. Notre convoi se masse sur un plateau, où il reste gardé par quelques compagnies; le reste de l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie se massent pour l'attaque. La position ouest est enlevée au pas de course par le bataillon du 2ᵉ de ligne. J'y envoie la section de montagne, qui lance des obus dans l'oasis et sur les groupes nombreux qui occupent les hauteurs à l'est du village; ces mamelons sont bientôt emportés par trois compagnies de tirailleurs indigènes, commandées par le

capitaine Bessières, qu'appuient le goum et un peloton de spahis. Cette attaque était dirigée par M. le lieutenant-colonel Tatareau, chef d'état-major. En même temps, le 2e de ligne enlève le bois de palmiers. La cavalerie et trois compagnies de la légion étrangère suivent le lit de la rivière et arrivent au pied des rochers escarpés où l'ennemi se croyait à l'abri de nos poursuites. Il est bientôt débusqué, avec grande perte, du village retranché, où s'établit le 2e de ligne; mais le fort, situé à mi-côte, sur une arête fort étroite, au-dessus de la gorge de l'Oued-el-Abiod, présente une vive résistance et inquiète par un feu plongeant les troupes, qui se rallient après l'enlèvement des premières positions. Un petit plateau, où se trouvent deux forts de moindre importance, est occupé par la légion étrangère et par l'artillerie. Quelques obus lancés avec bonheur tuent ou blessent une partie des défenseurs et favorisent le mouvement de M. le commandant Chabrière, qui, avec deux compagnies de la légion, gravit les rochers pour tourner le fort, en se défilant le mieux possible du feu très vif qui est dirigé sur lui de toutes parts. Le 2e de ligne débouche en même temps du village, et le fort est enlevé.

« Cependant une compagnie de la légion étrangère, détachée sur la droite, pour contenir les Kabyles qui gênaient l'attaque du fort, cheminait avec succès vers la crête supérieure de la montagne, lorsque les réguliers accoururent pour la défendre. Ils font pleuvoir sur les assaillans une grêle de balles et roulent sur eux des quartiers de rocher. Des difficultés de terrain épouvantables arrêtent l'élan des braves grenadiers; les officiers et sous-officiers cherchent à s'ouvrir un passage : ils sont les premiers atteints. Une lutte corps à corps s'engage; écrasés par le nombre, nos hommes vont reculer; mais les troupes qui ont pris part à l'attaque du fort et du village voisin arrivent à leur aide. Les tirailleurs indigènes, après le succès de leur première attaque, accourent et essaient de tourner la position par la droite; les obusiers sont traînés à bras jusqu'à mi-côte; les tambours battent; on s'élance à la charge et les dernières hauteurs sont enlevées à la baïonnette. La fusillade cesse instantanément. L'ennemi épouvanté s'enfuit de toutes parts, abandonnant toutes ses provisions et laissant sur le terrain des cadavres que la précipitation de sa retraite ne lui a pas permis d'enlever. Mon frère le duc de Montpensier, qui paraissait pour la première fois à l'armée, dirigea pendant tout le jour le feu de l'artillerie. Le soir, il eut l'honneur de charger avec plusieurs officiers, à la tête de l'infanterie, et il fut légèrement blessé à la figure. »

Mohammed-bel-Hadj s'était enfui dans le Djerid. La colonne expéditionnaire reprit la direction de Batna, où elle arriva, le 21 mars,

sans avoir brûlé une amorce. La garnison du poste avait été attaquée, le 10 et le 12, par un rassemblement d'un millier de montagnards de l'Aurès et de 500 à 600 cavaliers des Ouled-Soltan.

Rentré à Constantine, le duc d'Aumale résolut de châtier cette tribu agressive. Il fit marcher de Sétif un détachement sur Batna, où s'opéra la concentration des troupes. Elles se composaient de trois bataillons détachés des 2ᵉ, 22ᵉ et 31ᵉ de ligne, de deux bataillons du 19ᵉ léger, des tirailleurs indigènes, de quatre escadrons du 3ᵉ chasseurs d'Afrique, de trois escadrons de spahis, d'une batterie de montagne et d'un goum arabe. Le 20 avril, le bivouac fut pris à Ras-el-Aïoun, au pied de la montagne des Ouled-Soltan. Cette région, désignée sous le nom de Belezma, comprend une large et riche vallée qui est, après la voie de Batna, la communication la plus fréquentée entre le Sahara et le Tell. Le 24, trois heures après s'être engagée dans la montagne, la colonne, qui gravissait une pente raide et boisée, fut tout à coup enveloppée par un brouillard épais. Aussitôt les Kabyles en profitèrent pour se jeter avec furie, les uns sur les voltigeurs d'avant-garde, les autres sur le goum qui côtoyait la colonne. Après un moment de surprise, les premiers furent énergiquement repoussés à coups de baïonnette ; mais le goum, effrayé, se jeta sur le convoi qu'il mit en désordre. Les muletiers arabes, perdant la tête, coupaient les cordes, jetaient les charges dans le ravin et se hâtaient de fuir avec leurs bêtes. Heureusement, la panique ne fut pas de longue durée. Le lieutenant-colonel Tatareau assura le flanc découvert par la retraite précipitée du goum, et quelques paquets de mitraille mirent les assaillans en déroute. Cependant, l'obscurité ne permettant plus à la colonne de continuer sa route, elle revint sur Ngaous, où elle avait laissé ses munitions de réserve. La plus grande partie des vivres transportés avait été perdue dans la bagarre ; le général Sillègue alla chercher de quoi réparer le déficit à Sétif.

Aussitôt après son retour, la colonne rentra, le 1ᵉʳ mai, dans la montagne et prit avec éclat, à peu près sur le même terrain, la revanche de l'échauffourée du 24 avril. Les Kabyles châtiés, le duc d'Aumale redescendit vers Ngaous, d'où il se mit à la poursuite des Ouled-Soltan, qui se hâtaient d'émigrer au sud. Le 8, vers cinq heures du soir, on trouva toutes dressées les tentes d'Ahmed-Bey, qui n'avait pas eu le temps de plier bagage. A chaque minute, on ramassait des prisonniers et du butin. Poursuivis, l'épée dans les reins, pendant quatre jours sans relâche, les fuyards eurent la mauvaise chance de donner de la tête au milieu des Saharis accourus du Zab avec Ben-Ganah. Dès lors, il fallut se rendre à discrétion. Le 13 au soir, les grands de la tribu vinrent se jeter aux pieds du

prince, qui leur fit grâce et leur permit de regagner leur territoire. Ahmed presque seul avait réussi à s'échapper.

Cette affaire des Ouled-Soltan heureusement conclue, le duc d'Aumale revenait doucement à Batna, quand il reçut du Zab une surprenante et désagréable nouvelle. Le commandant Thomas avait accueilli, à Biskra, dans ses compagnies de tirailleurs, de soi-disant déserteurs du bataillon régulier de Mohammed-bel-Hadj. Celui-ci, qui s'était retiré à Sidi-Okba, profita d'une tournée que le commandant faisait parmi les douars sahariens pour fomenter dans Biskra, au moyen de ses prétendus déserteurs, une insurrection qui éclata pendant la nuit du 11 au 12 mai et gagna les tirailleurs eux-mêmes. De 8 officiers et soldats français qui se trouvaient isolés dans la place, 4 furent massacrés, 3 faits prisonniers; il n'y eut que le sergent-major Pélisse qui parvint à s'enfuir jusqu'à Tolga, où il fut rejoint par le kaïd de Biskra, seul demeuré fidèle. Accouru à marches forcées, le duc d'Aumale était, le 19, devant la place révoltée; mais à sa grande surprise, au lieu des rebelles il en vit sortir à sa rencontre le sergent-major Pélisse et le kaïd, qui, soutenus par les gens de Tolga, venaient d'y rentrer après le départ de Mohammed-bel-Hadj, lequel, au su de l'arrivée du prince, s'était hâté encore une fois de déguerpir.

Réintégré dans son commandement, le commandant Thomas garda provisoirement deux bataillons sous ses ordres, jusqu'à ce que les travaux entrepris à la kasba pour la mettre en bon état de défense permissent de réduire la garnison à 500 hommes. Le 4 juin, le duc d'Aumale revint à Constantine avec le gros de la colonne.

Pendant cette expédition, le général Randon avait parcouru sans incident, du milieu d'avril à la fin de mai, depuis Ghelma jusqu'à Tebessa, la lisière orientale de la province.

IV.

Dans le même temps que le duc d'Aumale étendait, pour la première fois, au sud de la province de Constantine, la domination française, le général Marey, au sud de la province d'Alger, dirigeait une entreprise analogue et parallèle. Parti de Médéa au mois de mars 1844, il fit une première course chez les Ouled-Naïl. L'effet de cette apparition fut considérable. Le cheikh de Laghouat, Ahmed-ben-Salem, s'empressa de dépêcher son frère Yaya vers le gouverneur-général, avec la mission de demander pour lui-même le titre de khalifa et l'investiture de l'autorité française, moyennant quoi il promettait de payer tribut et d'administrer, au nom de la France, toutes les oasis de la région, Aïn-Madhi compris dans le nombre.

Le maréchal Bugeaud se prêta volontiers à l'arrangement. « Il ne faut pas, écrivait-il au maréchal Soult, négliger les dons que la fortune nous offre. La partie habitée du désert nous est nécessaire politiquement et commercialement. Nous devons régner partout où a régné Abd-el-Kader, sous peine d'être sans cesse sur le qui-vive dans le Tell. Ce n'est que par la domination que nous pouvons ouvrir à notre commerce des relations avec l'intérieur de l'Afrique. Il faut aussi enlever à Abd-el-Kader les ressources qu'il pourrait trouver dans cette contrée et jusqu'à l'apparence même d'un reste de puissance. »

On a déjà vu comment, pour agir rapidement dans le sud, le colonel Jusuf avait inventé le *cavalier-fantassin* monté à mulet : le général Marey voulut faire mieux ; ayant à s'enfoncer plus avant dans le désert, il s'inspira des souvenirs de la grande expédition d'Égypte et rétablit à sa façon le régiment de dromadaires jadis institué par le général Bonaparte. Pour commencer l'expérience, il mit 100 hommes sur 100 chameaux et leur fit exécuter des manœuvres : marches en bataille, marches en colonne, formations sur la droite, sur la gauche, en avant, en bataille. Au commandement : A terre ! les hommes sautaient à bas de leur monture ; les numéros de 1 à 3 se formaient en ligne, tandis que les numéros 4 gardaient les animaux. L'épreuve ayant été satisfaisante, le général Marey organisa sa troupe.

Le chameau portait un homme avec son fusil, les sacs de deux hommes, une besace contenant leurs vivres pour vingt-cinq ou trente jours, et deux outres contenant ensemble de 10 à 12 litres d'eau, en somme, une charge de 150 à 160 kilogrammes. Un bridon de corde, un bât arabe légèrement modifié avec des étriers de bois à deux échelons, constituaient tout le harnachement. L'un des deux hommes marchait à pied avec son fusil, pendant que l'autre était monté ; toutes les 2 lieues ils alternaient. De la sorte, on pouvait faire de 12 à 13 lieues par jour.

Le 1er mai, la colonne chamelière partit de Médéa ; elle était le 14 à Taguine, où elle acheva de s'organiser. Elle comprenait 1,700 hommes du 33e de ligne, 230 du train, 30 artilleurs avec 2 obusiers de montagne, 140 spahis, 400 cavaliers des goums, 300 serviteurs arabes, 100 chevaux et mulets, 1,300 chameaux de guerre et de charge. Le 18, elle entra dans le Djebel-Amour, d'où elle déboucha, le 21, sur Tadjemout. Là, le général Marey trouva le khalifa Ben-Salem et les chefs des Ksour qui l'attendaient avec les chevaux de soumission.

Pour Aïn-Madhi, les choses n'avaient pas marché toutes seules. Mohammed-el-Tedjini, le marabout vénéré, l'ennemi juré d'Abd-

el-Kader, avait déclaré qu'il ne recevrait à aucun prix la colonne dans son ksar. « Un général français, avait-il écrit à l'interprète principal de l'armée, M. Léon Roches, veut pénétrer dans ma ville à la tête de ses troupes, c'est-à-dire enlever à la zaouïa de mes ancêtres le prestige dont elle jouit dans le Tell et le Sahara; mais, en permettant un acte qui sera considéré par tous les Arabes comme un acte d'hostilité, le khalifa du sultan de France ne détruirait-il pas l'influence que j'exerce à son profit? Voudrait-il me traiter comme m'a traité mon ennemi et le sien, le fils de Mahi-ed-Dine? Je suis prêt à acquitter l'impôt dû au gouvernement. J'enverrai au général les principaux d'Aïn-Madhi donner l'exemple de la soumission; mais s'il persistait dans le projet de pénétrer avec son armée dans ma ville, je le dis à toi qui sais que le fils de mon père conforme ses actes à sa parole, je saurais m'ensevelir sous ses ruines. »

De part et d'autre on transigea : il fut convenu qu'une délégation française aurait seule accès dans Aïn-Madhi. « En effet, raconte le commandant Durrieu dans une lettre à M. Léon Roches, un escadron d'élite, composé de 10 officiers pris dans chacun des corps de notre colonne expéditionnaire, et placé sous le commandement du colonel de Saint-Arnaud, se présentait, le 22 mai, à la porte d'Aïn-Madhi, ayant pour escorte 12 chasseurs d'Afrique. Le khalifa Ben-Salem et 100 cavaliers, montés sur des jumens de pure race et coiffés du grand chapeau garni de plumes d'autruche, nous attendaient le fusil haut. Les deux premiers khoddam du chérif, Sidi-Mohammed-Tedjini, ayant à leur suite une partie de la population, nous souhaitèrent la bienvenue au nom de leur maître et nous introduisirent dans la ville dont les nouvelles murailles nous ont tous étonnés par leur force et la bonne disposition du plan, qui diffère, d'ailleurs, très peu de celui qui accompagne le récit émouvant que vous avez rédigé des épisodes du siège mémorable d'Aïn-Madhi. La ville est restée livrée à notre curiosité pendant trois heures; les crayons des topographes et des paysagistes ont fait leur jeu. » Le lendemain, Tedjini fit porter au général les 500 boudjous qui représentaient le montant de sa taxe, mais le général les lui renvoya gracieusement.

Le témoignage du lieutenant-colonel de Saint-Arnaud est encore plus curieux et pittoresque : « Nous avions, écrivait-il, traversé la zone des gazelles, celle des autruches et celle des dattes. Quel pays! Pas de végétation, pas d'eau, pas un arbre! Des ondulations de terre comme les vagues d'une mer sans bornes, un horizon grisâtre qui recule toujours et ne finit jamais; pas un objet où l'œil fatigué puisse se reposer; de loin en loin, un troupeau de gazelles qui fuit, quel-

ques gerboises effrayées qui rentrent dans leur trou; sur nos têtes, le vautour, le milan qui, par instinct, suivent la colonne.

« A Tadjemout, nous n'étions plus qu'à 6 lieues d'Aïn-Madhi. J'offris d'y aller moi-même avec ce qu'on voudrait me donner et d'entrer dans la place. Le lendemain matin, le général Marey me fit demander à six heures et me dit : « Vous allez partir avec quelques officiers que vous choisirez dans toutes les armes pour représenter l'armée; je vous donnerai 12 chasseurs à cheval et 100 hommes des goums, et vous entrerez à Aïn-Madhi. Le khalifa Zenoun vous accompagnera. J'espère que vous serez bien reçu. Soyez prudent. Vous visiterez la ville et ferez vos observations; vous ferez aussi lever des plans et me rendrez compte. Je désire que vous soyez rentré avant la nuit. »

« Ravi de cette mission, je suis parti du camp, à huit heures du matin, avec un état-major de 10 officiers et la petite escorte de 115 chevaux environ. A onze heures et demie, j'étais sous les murs d'Aïn-Madhi ; je faisais venir les principaux habitans et je leur disais que nous venions en amis, qu'ils s'étaient soumis et que nous leur devions protection, mais que partout les Français étaient maîtres, et que rien ne les arrêtait pour entrer où il leur plaisait d'entrer. Ensuite, j'ai fait prendre 12 des principaux comme otages, je les ai mis entre les mains de 6 chasseurs et de quelques cavaliers du goum, avec ordre de les bien traiter, mais de ne les lâcher qu'après mon retour, et je suis entré dans Aïn-Madhi avec mes 10 officiers, 6 chasseurs et quelques chefs des goums. Je me suis promené partout à cheval pendant le temps nécessaire pour parcourir la ville, qui est petite et en ruines; puis j'ai mis pied à terre et je me suis encore promené. Nous avons été reçus dans la maison d'un chef qui nous a donné des dattes à manger. Nous les avons dévorées, nous mourions de faim. Des dattes ont été portées par les gens de la ville à notre escorte. A midi, j'avais envoyé un courrier au général Marey avec deux lignes : « Je sais que vous êtes inquiet; rassurez-vous. Je suis entré dans la ville sans coup férir et je m'y promène. Nous avons été bien accueillis. Ce soir, à six heures, je serai au camp. »

« Quant à Tedjini, se renfermant dans sa dignité de marabout et de chérif descendant du Prophète, il était resté fort inquiet dans sa maison. Par le moyen du khalifa Zenoun, je l'ai fait engager à recevoir mon chargé d'affaires arabes, le capitaine d'état-major Durrieu, qui le rassurerait sur nos intentions toutes pacifiques et conciliantes. Il y a consenti après bien des hésitations. Tedjini est un homme de trente-six à quarante ans, replet, bien portant, la peau cuivrée, se gardant dans sa maison comme dans une forte-

resse. Du reste, Aïn-Madhi est une ville forte pour des Arabes. Il peut y avoir un millier d'âmes et 300 fusils. Plus du tiers de la ville est en ruines; l'intérieur des maisons est misérable. La seule kasba de Tedjini a un étage. Aïn-Madhi est moins important que Laghouat, qui compte 3,000 habitans et 500 fusils. Comme Tadjemout, comme Laghouat, Aïn-Madhi est une oasis dans le désert. Hors l'enceinte des jardins, plus un arbre, plus la moindre végétation : des sables, des terrains rocheux. Le soir, à six heures, j'étais au bivouac, où j'ai reçu des complimens du général Marey.

« Le lendemain, nous quittions Tadjemout, et, pour servir la politique du khalifa Zenoun, nous faisions une pointe sur El-Aouta, autre ksar du désert. Deux jours après, nous étions à Laghouat. Là, toute la population mâle et militaire, environ 500 à 600 Arabes, sont venus au-devant de nous, faisant de la fantasia, tirant des coups de fusil, et musique en tête.

« Laghouat est fort grand; en comptant les jardins, il a environ une lieue et demie à deux lieues de tour. La ville sépare les jardins en deux, et est séparée elle-même par un rocher sur le haut duquel est bâtie la kasba. Du haut de cette kasba, la vue est admirable : à l'est et à l'ouest, le désert; derrière, les contours de la rivière; au nord et au sud, les deux parties de la ville, avec ses hautes murailles grises sans ouvertures que des portes de trois pieds de haut, et plus loin les jardins, avec des forêts de palmiers si élevés que les autres arbres paraissent au-dessous absolument comme des plants de fraisiers-ananas. Du reste, cette ville, l'une des plus importantes du désert, est pleine de malheureux qui meurent de faim. Je suis entré dans plusieurs maisons. Il y a de jolies femmes à côté d'horribles créatures. J'ai vu vingt vieilles auxquelles j'aurais donné plus de cent ans : elles n'en avaient pas cinquante. On fait commerce de burnous, de peaux d'autruche et de dattes. Nous sommes arrivés le 25 mai sous Laghouat, et nous le quittons demain 28. »

Enfin, après cette longue excursion, qui avait mené la colonne à plus de 120 lieues de la mer, elle rentra, le 11 juin, dans le Tell, par Tiaret.

V.

Ces expéditions au-delà des limites telliennes des provinces de Constantine et d'Alger devaient avoir d'importantes conséquences. Elles habituaient les tribus, même les plus lointaines, à l'idée d'accepter la suprématie française. C'était déjà, dans la plus grande partie du Tell, un fait accompli. Comme les premiers mois de l'an-

née 1844 s'étaient écoulés paisiblement, le maréchal Bugeaud avait profité de cette accalmie pour régler méthodiquement l'administration des indigènes. Ses idées à cet égard ont été recueillies par le général Rivet, l'un de ses anciens aides-de-camp.

Le maréchal, d'après ce témoin considérable, confident du grand chef, pensait qu'on ne pouvait pas imposer à un peuple conquis un système quelconque de gouvernement, fût-il plus moral, plus paternel, plus parfait que celui sous lequel il avait précédemment vécu. Il croyait qu'il fallait tenir un grand compte des traditions, des habitudes, en un mot du génie des races. Aussi songea-t-il à se servir des rouages qui fonctionnaient antérieurement, sauf amélioration. Il avait à choisir entre deux systèmes, celui des Turcs, celui d'Abd-el-Kader. Le système turc était abhorré des indigènes, non-seulement à cause de son arbitraire, mais surtout à cause de l'inégalité des charges, et notamment des privilèges accordés aux tribus maghzen sur les tribus rayas.

Tout autre était le système d'Abd-el-Kader. Son premier soin avait été de proclamer l'égalité générale, de faire taire, au nom de la religion, les vieilles rancunes, afin de constituer, s'il était possible, une forte unité nationale sous une hiérarchie de pouvoirs nettement définis. Au sommet, lui, l'émir, le sultan; au second rang, les khalifas; au-dessous des khalifas, les aghas; sous les aghas, les kaïds à la tête de chaque tribu. Un cadi supérieur, par aghalik, surveillait les cadis subalternes et maintenait la bonne administration de la justice. Ce fut ce système que le maréchal Bugeaud entreprit d'accommoder avec la domination française.

« Changer les hommes, dit le général Rivet, sans toucher aux institutions fondamentales; faire succéder, sans secousse, notre autorité à l'autorité déchue; supprimer par des réformes successives les abus inséparables de tout gouvernement absolu; moraliser les nouveaux chefs indigènes par l'exemple de notre probité politique et administrative; conquérir peu à peu l'affection des administrés en leur faisant entrevoir constamment, dans les commandans français détenteurs de l'autorité supérieure à l'égard des chefs indigènes, un recours contre l'injustice et l'arbitraire de ceux-ci, tel fut le but que le gouverneur-général se proposa d'atteindre. »

Le difficile était de faire de bons choix parmi les grands chefs; Abd-el-Kader, avec une admirable sûreté de coup d'œil, en avait pris l'élite; on fut donc obligé de s'adresser à des hommes du second ordre, à qui furent conférées les fonctions de kaïd et d'agha; quant aux khalifas qui avaient été nommés d'abord, c'étaient de trop gros personnages, souvent embarrassans, comme ce Moham-

med-ben-Abdallah, qui gênait l'administration du général Bedeau à Tlemcen. Le maréchal Bugeaud commença par restreindre leurs attributions, et, quand il y eut lieu de les remplacer, ce fut par des commandans supérieurs français qu'il les remplaça. Mais, pour aider les commandans supérieurs dans l'administration délicate des affaires arabes, il leur fallait des auxiliaires familiarisés avec la langue, les habitudes, les idées des populations indigènes.

Sur ce point-là comme sur beaucoup d'autres, la province d'Oran, grâce à l'esprit d'initiative de La Moricière, pouvait servir d'exemple. Dès 1843, dès 1842 même, il avait institué une véritable direction des affaires arabes; le commandant Daumas d'abord, puis le commandant de Martimprey, les commandans Bosquet et de Barral, le capitaine Charras, lui avaient servi ou lui servaient encore d'assesseurs. Il n'y avait qu'à se régler sur ce modèle pour organiser partout l'administration des indigènes. C'est ce que fit le maréchal Bugeaud.

Une ordonnance royale, provoquée par lui et promulguée le 1er février 1844, institua dans chacune des trois provinces, sous l'autorité immédiate de l'officier-général commandant supérieur, une direction des affaires arabes. La direction d'Alger, chargée de centraliser le travail des deux autres, avait le titre de direction centrale. Dans chaque subdivision ou cercle, le commandement militaire était assisté d'un bureau arabe chargé de la correspondance avec les indigènes, de la surveillance des marchés, et généralement de tous les détails dont la connaissance importait au gouvernement de la colonie.

« Le bureau arabe, dans la pensée du maréchal, dit le général Rivet, ne devait pas être une autorité proprement dite, mais comme un état-major chargé des affaires arabes auprès du commandant supérieur, et n'agissant qu'au nom et par ordre de celui-ci. Ainsi, chaque cercle, chaque subdivision eut un bureau arabe ou état-major spécial des affaires arabes; le directeur central fut, auprès du gouverneur-général, le chef d'état-major-général des affaires arabes de toute l'Algérie. De cette manière, les commandans de cercles, de subdivisions, de divisions, le gouverneur-général lui-même, pouvaient changer; mais les institutions ne changeaient pas, et les traditions du gouvernement des Arabes se transmettaient sans qu'il y eût interruption dans le fonctionnement général de l'administration. »

Un arrêté du maréchal Bugeaud, daté du 1er mars 1844, institua : sous la direction centrale d'Alger, les bureaux arabes de Blida, Médéa, Miliana, Orléansville, Tenès, Cherchel, Boghar et Teniet-el-Had; sous la direction d'Oran, les bureaux de Mascara, Mostaganem,

Tlemcen et Tiaret; sous la direction de Constantine, les bureaux de Bône, Philippeville, La Calle, Sétif et Ghelma. Une sorte de code succinct, renfermant les principales mesures applicables aux tribus, suivant les lieux et les circonstances, en matière administrative et judiciaire, fut rédigé par le lieutenant-colonel Daumas, directeur central des affaires arabes, et envoyé à tous les bureaux pour leur servir de règle.

VI.

Par l'organe des bureaux arabes, le gouverneur-général pouvait donc faire connaître sa volonté, depuis la frontière du Maroc jusqu'à la frontière de Tunis, on devrait dire dans l'Algérie tout entière, s'il n'y avait pas eu ce large et profond massif, qui, sous le nom de Grande-Kabylie, interposait entre les provinces de Constantine et d'Alger son indépendance. Le maréchal avait beau dire, à Paris, dans le gouvernement, et surtout dans les chambres, on se refusait à convenir avec lui que, pour la sécurité de la conquête, il y avait péril à négliger cette enclave. « Ces gens-là ne nous disent rien, laissons-les tranquilles ; » c'était le thème qu'on opposait aux objurgations du gouverneur.

Telle n'avait pas été d'abord l'opinion du maréchal Soult, ministre de la guerre, et vraiment les rôles paraissaient renversés ; car, « dès 1842, écrivait à M. de Corcelle le maréchal Bugeaud, M. le ministre, à qui nos victoires avaient ouvert l'appétit, me pressait de prendre tout ce qui restait du pays kabyle *dans la campagne d'automne*. Voici un paragraphe de sa lettre du 9 juillet [1842] : « Je vois avec la plus grande satisfaction que les provinces d'Alger, de Titteri et d'Oran sont entièrement soumises ou à peu près. J'ai l'espoir qu'il en sera bientôt de même à l'est, et que, dans la campagne que vous devez faire cet automne, vous obtiendrez la soumission des tribus kabyles qui sont entre Sétif, Constantine, Djidjeli, Bougie, Philippeville et Bône. » Je répondis par une longue lettre pour exposer l'inopportunité et les difficultés de cette entreprise. Depuis 1842, le ministre m'a plusieurs fois entretenu de la soumission du grand pâté du Djurdjura; mais, quand il a vu l'opinion des chambres et de la presse se prononcer contre cette entreprise, il a imaginé une expédition bâtarde qui consisterait à s'emparer d'une bande sur le littoral, depuis notre frontière jusqu'à Bougie... »

Le maréchal Bugeaud avait trop l'esprit d'initiative et trop peu la crainte de la responsabilité pour ne prendre pas sur lui d'agir

quand il était convaincu que l'action était indispensable. « Si je crois, écrivait-il encore à M. de Corcelle, qu'il n'est pas sage d'attaquer les Kabyles de la grande chaîne, je crois tout aussi fermement qu'il faut renverser le drapeau d'Abd-el-Kader dans les petits coins où il reste encore debout. Ce sont de très petits foyers, il est vrai, mais ils pourraient ramener l'incendie ; il faut donc y promener la pompe. Je compte m'avancer un peu entre le Djurdjura et la mer pour en chasser le khalifa Ben-Salem, et ranger sous notre drapeau cinq ou six tribus qui avaient obéi et payé l'impôt à Abd-el-Kader. »

Déjà, en 1842, il avait poussé une forte reconnaissance au sud-ouest du Djurdjura contre Ben-Salem. En 1844, il méditait une grande opération à laquelle auraient concouru les forces de Constantine avec celles d'Alger. « Pour espérer des succès un peu prompts, écrivait-il au maréchal Soult, il ne faut pas moins de trois colonnes, et je préférerais en employer quatre, partant de Bougie, Djidjeli, Djémila et Sétif, pendant que les troupes d'Alger s'avanceraient entre le Djurdjura et la mer. Chacune de ces colonnes ne peut être moindre de 4,000 hommes, car on peut rencontrer 20,000 Kabyles réunis et même plus. Je pense que tôt ou tard cette partie de l'Algérie doit nous appartenir comme tout le reste ; mais, si on la veut dès à présent, il faut vouloir y employer les moyens nécessaires. »

Comme à Paris on ne la voulait pas du tout, les moyens nécessaires lui furent péremptoirement refusés. Réduit à ses propres ressources, il restreignit son plan à l'occupation de Dellys et à la soumission de la Kabylie occidentale. Le 26 avril, trois colonnes se formèrent en avant de la Maison-Carrée. L'effectif total était de 5,000 baïonnettes et de 400 chevaux.

Le 28, les trois colonnes arrivèrent sur l'Isser, où le khalifa Mahi-ed-Dine les rejoignit avec 600 cavalier arabes. Le 2 mai, elles bivouaquèrent à Bordj-Mnaïel, au pied des montagnes qu'habitent les Flissa. Bordj-Mnaïel était un ancien poste turc. Le maréchal y fit construire un camp retranché, afin d'y pouvoir laisser un grand dépôt de munitions de guerre et de bouche. Tandis qu'une partie des troupes travaillait à cet ouvrage, il mena l'autre à Dellys, petite ville maritime située à 7 lieues de distance, au nord-est. Il y arriva le 8 mai ; une flottille de bateaux à vapeurs, venus d'Alger, l'y attendait avec un chargement de vivres.

La ville, adossée à la montagne dont le dernier éperon forme le cap Bengut, contenait une centaine de maisons et quelques centaines d'habitans vivant en général du produit de leurs jardins et d'un petit commerce de volailles et de fruits secs qu'ils faisaient

avec Alger par mer. Le maréchal y laissa une garnison de 250 hommes et reprit, le 11, le chemin de Borj-Mnaïel.

Dans l'après-midi, on aperçut, le long des pentes, des groupes de Kabyles, et le soir, de grands feux au sommet des montagnes. Parmi les tribus du voisinage, surtout chez les Amraoua, la plus considérable, il y avait deux partis, celui de la soumission, celui de la résistance. Le dernier avait à sa tête Bel-Kassem; comme il était soutenu par l'influence du khalifa d'Abd-el-Kader dans le Sebaou, Ben-Salem, ce fut lui qui l'emporta; le chef des amis de la paix, Medani-ben-Mahi-ed-Dine, fut obligé de suivre le mouvement et de donner au parti triomphant sa famille en otage.

Le 12, les hostilités commencèrent. Les Kabyles vinrent attaquer la colonne du maréchal au passage du Sebaou. L'affaire fut engagée par la cavalerie des deux parts; le lieutenant-colonel Daumas, à la tête du goum, fit d'abord reculer l'ennemi. « J'avais réuni sous les ordres du capitaine d'état-major de Cissey, dit le maréchal Bugeaud dans son rapport, 50 maréchaux-des-logis ou brigadiers du train des équipages militaires, 9 gendarmes, 20 spahis et quelques chasseurs de mon escorte, pour former la réserve du goum arabe. C'étaient les seuls cavaliers français dont je pouvais disposer, ma cavalerie régulière ayant été laissée à Bordj-Mnaïel. J'ai eu beaucoup à me louer de cet escadron vraiment d'élite. Vers la fin de la charge, qui s'est terminée à 3 lieues 1/2 de la rivière, il était en tête, et c'est à lui et à quelques officiers énergiques que nous devons d'avoir sabré bon nombre d'Arabes. »

Les fantassins kabyles occupaient les hauteurs à droite de la direction que le maréchal devait nécessairement suivre. Il fit donc faire à l'infanterie tête de colonne à droite, pendant que la cavalerie se rabattait à gauche sur l'ennemi, dont la ligne, coupée par tronçons, s'éparpilla dans les ravins. « Mes cavaliers arabes, ajoute le maréchal, ne savaient se décider ni à prendre ni à tuer leurs coreligionnaires, malgré tous les efforts des officiers français. Ils se bornaient à leur enlever leurs armes et leurs burnous, puis ils les laissaient aller. Toutefois, il resta sur ce point environ 150 hommes sur le terrain; on y recueillit un drapeau, beaucoup de fusils, de yatagans et de flissas. » La prise et l'incendie du village de Taourga mirent un terme au combat, qui prit le nom de ce village.

Le lendemain 13 mai, le jeune Ben-Zamoum, fils du fameux chef qui avait donné tant de besogne aux Français dans les premières années de la conquête, fit porter au maréchal des promesses d'obéissance, à la réserve de l'impôt, auquel il ne voulait pas être soumis; à quoi le maréchal fit répondre qu'il n'avait pas deux poids et deux

mesures, que les Kabyles de l'ouest, c'est-à-dire ceux de la province d'Oran, payant l'impôt, les Kabyles de l'est devaient le payer de même. Ces pourparlers eurent du moins pour effet de sauver pour le moment les villages des Flissa, que le général Gentil avait reçu l'ordre de brûler en venant de Bordj-Mnaïel rallier le gouverneur.

Tout le corps expéditionnaire se trouva réuni, le 16, à Tamdaït. En face du bivouac, on voyait grossir à vue d'œil les rassemblemens hostiles; par les cheikhs des Isser qui marchaient avec le goum, on ne tarda pas à savoir que Ben-Salem et d'autres chefs venaient d'amener aux Amraoua et aux Flissa de nombreux contingens et qu'il en arrivait encore. Dans une énumération digne de l'*Iliade*, ils citaient les tribus que conduisait le marabout Si-el-Djoudi, celles qui suivaient Rabeha-ben-Idir, et tous les guerriers descendus des hautes montagnes de l'est. Les positions occupées par l'ennemi, naturellement très fortes, étaient couvertes par des redans en pierre sèche. Le village d'Ouarezzeddine se présentait en saillie au centre; il partageait la ligne de bataille occupée, à droite, par les contingens étrangers, à gauche, par les dix-neuf fractions des Flissa et les Amraoua.

Le 17, à trois heures du matin, le maréchal fit commencer l'attaque. Une avant-garde, composée de deux compagnies de zouaves, d'un détachement de sapeurs et des carabiniers du 3e bataillon de chasseurs, sous les ordres du lieutenant-colonel de Chasseloup-Laubat, des zouaves, gravissait en silence la principale arête. Le jour commençait à poindre, quand elle atteignit un village situé à mi-côte. Le premier coup de fusil donna l'éveil aux Kabyles, et la longue crête de leurs retranchemens ne fut plus qu'une ligne de feu. Emportés par leur ardeur, les zouaves se trouvent un moment compromis; dégagés par le 3e léger et le 48e, tous ensemble s'élancent vers Ouarezzeddine qu'ils emportent. Désormais les Kabyles sont coupés en deux; leur droite s'enfuit dans une vallée, où la cavalerie du général Korte, arrêtée par des marais, arrive trop tard pour lui couper la retraite. Les Flissa de la gauche font meilleure contenance; il faut un effort simultané des zouaves, du 3e léger, du 26e et du 48e pour les refouler; mais ils ne sont pas en déroute. Au moment où le vainqueur, croyant l'affaire achevée, se prépare à prendre, un peu en arrière du champ de bataille, son bivouac, les voici qui, à la faveur d'un bois, se jettent sur une compagnie de grand'garde et la mettent en désordre; heureusement la réserve accourt et la surprise n'a pas de suite fâcheuse.

Commencé à trois heures du matin, ce combat, on pourrait dire cette bataille, ne prit décidément fin qu'à cinq heures du soir. On

ne put pas connaître exactement les pertes de l'ennemi ; celles du corps expéditionnaire furent de 32 tués et de 105 blessés. Le maréchal, qui avait fait venir des vivres de Bordj-Mnaïel, attendit au bivouac les conséquences de sa victoire.

Pendant deux jours, on ne vit rien venir ; mais on sut que les contingens étrangers avaient regagné leurs montagnes. Enfin, le 20 mai, le jeune Ben-Zamoun, accompagné des principaux des Flissa, se présenta devant le maréchal, le suppliant de faire cesser la dévastation des villages et la destruction des vergers, et promettant, au nom de tous, la soumission la plus complète. « Nous ne pouvions, disaient ceux qui lui faisaient cortège, nous dispenser de combattre. Nos femmes n'auraient plus voulu ni faire le couscouss ni avoir commerce avec nous. Vous êtes victorieux ; nous nous soumettons : vous pouvez compter sur notre fidélité. Si Ben-Salem était resté au milieu de nous, vous auriez pu nous tuer jusqu'au dernier avant d'avoir raison de nous : il nous a lâchement abandonnés au moment du combat ; il ne peut plus reparaître dans nos tribus. »

Sur ces assurances, le maréchal descendit de la montagne, donna l'ordre d'évacuer Bordj-Mnaïel et reporta son bivouac à Tamdaït. Ce fut là que, le 23 mai, il reçut solennellement, au bruit du canon, l'hommage de Ben-Zamoun et le fit reconnaître, au nom de la France, agha des Flissa. L'ancien chef du parti de la paix, Medani-ben-Mahi-ed-Dine, eut l'aghalik de Taourga et Allal-ben-Ahmed celui des Amraoua. Les chefs subalternes reçurent des burnous d'honneur et des armes de prix.

Cette organisation achevée, le maréchal s'en alla prendre la mer, le 26 mai, à Dellys. Trois bataillons furent laissés au général Korte, avec l'ordre d'exécuter, depuis le col des Beni-Aïcha jusqu'au bord de l'Isser, une bonne route muletière qui n'aurait besoin que d'être élargie pour devenir carrossable. Le reste des troupes rentra dans la province d'Alger.

Le maréchal Bugeaud avait terminé un peu brusquement sa campagne et bien facilement pardonné aux Flissa, puisqu'il ne leur avait même pas imposé la moindre contribution de guerre. C'est qu'il venait de recevoir, le 20 mai, du général de La Moricière, des dépêches inquiétantes et qu'il avait hâte d'arriver dans la province d'Oran. « Ce que je demande à Dieu avant tout, écrivait-il au moment de s'embarquer à Dellys, au maréchal Soult, c'est que nos ennemis temporisent assez pour me donner le temps de rejoindre M. le général de La Moricière. »

CAMILLE ROUSSET.

LE

CODE CIVIL ET LES OUVRIERS

I. *Le Code civil et la Question ouvrière*, par E. Glasson, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris. Paris; librairies Cotillon et Alphonse Picard, 1886. — II. *Le Droit et les Ouvriers*, par Alfred de Courcy. Paris; librairie Cotillon, 1886. — III. *De la Responsabilité et de la Garantie*, par Ch. Sainctelette, avocat, représentant, ancien ministre. Bruxelles; Bruylant-Christophe et Ce, éditeurs. Paris; librairie Marescq, 1884.

I.

Il faut, dit-on, réformer le code civil dans l'intérêt des ouvriers. Ce ne sont pas seulement des tribuns et des hommes d'action qui demandent cette réforme, mais des savans, des hommes d'étude, des juristes. Pourquoi? La première raison, c'est qu'il est indispensable de « faire quelque chose » pour les ouvriers; la seconde, c'est que la loi civile française est muette, ou peu s'en faut, à leur égard, et qu'il y a lieu, même au point de vue doctrinal et spéculatif, de combler une lacune.

Il importe de réduire sans délai la première de ces deux raisons à sa juste valeur. Si l'on veut dire que les ouvriers, amassant difficilement un pécule, adonnés souvent à un rude labeur et sans cesse aux prises avec les difficultés matérielles de la vie, méritent la sollicitude du législateur, tout le monde sera d'accord. L'accord cessera si l'on prétend, au contraire, qu'il faille nécessairement occuper le législateur de la « question ouvrière » pour ne pas laisser

croire aux ouvriers qu'on les néglige. On se proposerait moins, dans ce cas, de faire que de paraître faire quelque chose. Or il ne faut pas donner des lois à ceux qui les demandent dans la seule vue de leur être agréable, le métier du législateur n'étant pas œuvre de complaisance ou de courtoisie. Avant de légiférer, il faut voir si l'intérêt de la république commande de légiférer. C'est pourquoi, de ces deux raisons que j'énonçais tout à l'heure, la seconde mérite seule qu'on l'expose et qu'on l'examine.

Les rédacteurs du code civil et de toute notre législation civile auraient donc, d'après un certain nombre de publicistes, failli complètement à leur tâche. Le chapitre du « louage d'ouvrage et d'industrie » se subdivise, dans le code français, en trois sections, dont la première, intitulée « du louage des domestiques et ouvriers, » contient seulement deux articles. L'un de ces deux articles, qui obligeait le juge à croire le maître sur sa simple affirmation pour la quotité des gages et pour le paiement du salaire de l'année échue, a été abrogé en 1868. L'autre, toujours en vigueur, se borne à dire qu'on ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée : l'une de ces deux injonctions est obscure et l'autre est une pure banalité, car il était vraiment superflu de rappeler, dans une œuvre législative issue de la révolution française, l'abolition de l'esclavage et du servage. Voilà tout ce qu'a fait pour les ouvriers le gouvernement du premier consul, car il serait presque dérisoire de citer l'article 14 de la loi du 22 germinal an XI, qui recommande aux ouvriers et aux patrons d'exécuter leurs contrats de bonne foi, et l'on reproche aux gouvernemens qui ont suivi de s'être complu dans l'inaction. Remarquons en passant que les promoteurs de la réforme font assez bon marché de lois très nombreuses et très importantes, qui ont été promulguées, sous tous les régimes, dans l'intérêt des ouvriers. Tels sont les lois de germinal an XI sur les manufactures, fabriques et ateliers, de 1851 sur le contrat d'apprentissage et sur les avances aux ouvriers, de 1854 sur les livrets, de 1864 sur les coalitions, la loi de 1874 et un grand nombre de décrets sur le travail des enfans mineurs, etc. C'est là, paraît-il, du droit purement industriel, et l'on ne rencontrerait, en général, dans cette partie de notre législation, « aucune disposition se rattachant au droit civil. »

On reconnaît pourtant que les rédacteurs du code civil étaient des gens instruits, avisés, pratiques, et que ce code, en général, protège la liberté individuelle, organise la famille, sanctionne la propriété, garantit le respect des contrats. Comment expliquer que ces législateurs, lorsqu'il s'est agi de régler le louage de services, aient ainsi méconnu leurs propres traditions? Ils avaient amplement traité

de la vente, de l'échange, du louage ordinaire; ils allaient amplement traiter de la société, du prêt, du dépôt, du mandat, etc. Arrivant à ce point précis, ils ont à peu près perdu la parole! « Il ne faut pas s'en étonner, dit à ce propos M. Glasson. Tel qu'il existe aujourd'hui, l'ouvrier, travailleur libre et indépendant, est un homme tout nouveau dans notre société. » Jadis enveloppé, comme le patron, dans le réseau des corporations et soumis, pour presque tous les actes de sa vie industrielle et civile, à leurs règlemens minutieux, il venait enfin d'échapper au régime des maîtrises et des jurandes qui l'astreignait à des stages interminables, l'emprisonnait dans un métier spécial et lui imposait de vive force certains procédés de fabrication; il était émancipé! Mais quelles seraient les conséquences de cette révolution économique? Quels deviendraient les rapports de ces nouveaux patrons et de ces nouveaux ouvriers? On ne s'en doutait pas encore. Réduit à prévoir, le législateur aurait tâtonné dans le vide : il n'avait qu'à se taire, et se tut, en effet. Aujourd'hui, le régime de liberté qu'inaugura la révolution française a fait ses preuves et porté ses fruits; tout le monde sait à quoi s'en tenir. Si le code civil était à faire ou à refaire, le législateur moderne réglerait assurément le louage de services comme l'ancien a réglé le louage des choses. Le nouveau code civil italien n'a pas, il est vrai, procédé de la sorte et ne s'est pas montré plus prolixe que le code français de 1804; mais c'est une inconséquence qui ne prouve rien. D'ailleurs, on ferait beaucoup, parce qu'il y a beaucoup à faire. Comprend-on que notre code ne nous renseigne pas sur la nature de ce contrat spécial? A le lire, nul ne sait au juste en quoi le louage de services diffère du mandat. On ne sait pas non plus comment se dissout ce contrat. Chacune des parties peut-elle le rompre à sa guise? Celle qui le rompt arbitrairement doit-elle indemniser l'autre? Jusqu'à quel point le juge peut-il apprécier les causes et déterminer les effets de la résiliation? C'est au législateur de prononcer.

Nous ne demandons à la France, poursuit-on, que d'imiter un certain nombre de nations étrangères. Elle aurait pu, comme dans d'autres circonstances, donner l'exemple; elle n'a rien de mieux à faire que de le suivre. Sans parler des peuples qui ont réglé par des lois spéciales la responsabilité des patrons en cas d'accident, comme l'Allemagne (7 juin 1871), l'Angleterre (7 septembre 1880), la Suisse (25 juin 1881), plusieurs gouvernemens ont senti, de nos jours, la nécessité de promulguer un code du travail. Ainsi la Norvège, ayant rompu définitivement avec le régime des corporations, s'est donné, le 15 juin 1881, une loi de cette espèce qui traite des apprentis dans un premier chapitre, « des ouvriers et compagnons »

dans un autre : on y défend de rompre les accords conclus pour un travail déterminé tant que ce travail n'est pas achevé, on y impartit un délai pour la dénonciation des contrats, on y détermine pour quelles causes l'ouvrier peut être congédié sur-le-champ ou quitter sur-le-champ son patron, etc. La loi canadienne du 30 juin 1881 détermine avec un surcroît de précision les rapports des maîtres avec les « apprentis, serviteurs, compagnons ou journaliers. » Mais le type le plus achevé qu'on puisse offrir aux gouvernemens de l'Europe occidentale, le véritable code de la matière, est la loi hongroise du 21 mai 1884, qui ne compte pas moins de cent quatre-vingt-six articles. Celle-ci divise les industries et les métiers en trois catégories, selon que l'exercice en est libre ou seulement autorisé après l'apprentissage et deux ans de pratique, ou soumis à l'octroi d'une concession. Il est traité des apprentis et du contrat d'apprentissage avec un luxe de détails et de dispositions protectrices qui n'a jamais été dépassé, après quoi (art. 88 à 121) des ouvriers en général et des ouvriers de fabrique en particulier. Ainsi le contrat de travail n'est, en principe, exécutoire qu'après un temps d'essai ; il ne peut être rompu qu'après une dénonciation faite tantôt quinze jours, tantôt six semaines ou trois mois d'avance ; néanmoins, l'ouvrier peut être congédié sur-le-champ sans dénonciation dans huit cas déterminés, et peut lui-même, dans cinq cas, quitter immédiatement son patron : il doit posséder un livret dont la forme, les rubriques et la confection sont fixées par des arrêtés ministériels ; il peut, quand il a mis fin au contrat par un motif légitime, exiger du patron un certificat de congé ; un ordre de travail *doit* être affiché dans les fabriques et indiquer la distribution et l'occupation des ouvriers, la durée du travail, les dispositions relatives à l'époque de la paie et au paiement des salaires, les droits des surveillans, etc. ; il doit être accordé aux ouvriers des fabriques, dans la matinée et dans l'après-midi, un repos d'une demi-heure, et à midi un repos d'une heure ; la journée de travail ne doit pas commencer avant cinq heures du matin ni se prolonger après neuf heures du soir ; le fabricant est tenu de payer les salaires en argent comptant, et, s'il n'a pas été fait d'autre convention, chaque semaine, etc. La Russie n'a pas échappé à cette contagion salutaire, et le conseil de l'empire vient d'y promulguer, après d'orageux débats, paraît-il, un nouveau code du travail manuel sanctionné par le tsar. Là, bien entendu, l'état reste, en cas de conflit, seul maître et seul juge entre les capitalistes et les salariés ; par exemple, la répression est fortement organisée contre les grévistes qui n'ont pas repris leur travail à la première sommation. Nul n'a le droit d'engager un ouvrier non muni d'un passeport, etc. Mais du moins le contrat d'engagement est

étudié législativement sous ses diverses faces : formé pour un temps indéfini, il ne peut être rompu qu'après une dénonciation faite quinze jours d'avance ; formé pour un temps fixe ou pour un travail déterminé, il devient la loi des parties, qui n'en peuvent modifier les clauses. Les salaires doivent être payés, dans le premier cas, deux fois ; dans le second, une fois par mois. Des dédommagemens égaux à deux mois de salaires ou à quinze jours de travail peuvent être accordés à l'ouvrier en cas de faillite ; tout salaire doit être payé en argent, etc. On sait enfin que le mouvement a gagné la Belgique : en 1886, après les désordres qui s'étaient produits dans le bassin de Charleroi, le gouvernement belge jugea le moment opportun pour faire étudier par une grande commission extraparlementaire, recrutée dans tous les partis politiques, non-seulement les questions qui concernent le régime du travail lui-même et son organisation dans l'atelier, mais encore spécialement celles que suscitent les rapports des patrons et des ouvriers.

Tant de raisons et d'exemples décident plusieurs juristes et quelques publicistes à demander que le louage de services soit réglé, dans notre pays, par une série de dispositions nouvelles. Le législateur, « s'inspirant des usages établis, mais les précisant, » déterminerait les effets du contrat. Les jacobins, les collectivistes et les gens qui exploitent à leur profit la « question ouvrière, » réclament, en général, des lois impératives auxquelles on ne puisse pas déroger. Les libéraux, les hommes de science préfèrent manifestement des dispositions offertes et non imposées. Celles-ci ne laissent pas que de présenter, à leurs yeux, un grand intérêt pratique : elles dispensent les contractans d'un effort; ces derniers s'abandonnent volontiers aux prévisions tutélaires du législateur, au lieu d'entrer dans de longues explications et de faire péniblement leurs conditions au moment où se forme l'accord des volontés.

Ce système, quelque séduisant qu'il paraisse, n'est pas le nôtre : nous ne nous joignons pas aux promoteurs de la réforme.

D'abord il ne faut pas mêler le législateur aux controverses des juristes. Le code civil, on s'en étonne, n'a pas défini le louage de services; mais ces définitions ne sont pas nécessaires, et j'ai souvent entendu, dans ma jeunesse, un professeur distingué, que ses élèves avaient surnommé « le chef de l'école philosophique, » railler les faiseurs de lois de leurs définitions incomplètes ou ridicules. Ce n'était pas leur affaire, mais celle des docteurs! et ces définitions, au surplus, n'obligeaient personne. D'ailleurs est-ce qu'on reproche au code de commerce français de n'avoir pas défini le contrat d'assurance? Ce silence a-t-il entravé le développement des assurances maritimes et de toutes les assurances imaginables? a-t-il

empêché les assureurs et les assurés de voir clair et de marcher sans béquilles? On se désole de ne pas savoir au juste, à la lecture du code civil, en quoi le louage de services diffère du mandat. Mais on demande précisément au législateur une leçon de droit qu'il ne doit pas donner : c'est seulement à l'école qu'on dresse ces tableaux comparés des différens contrats, en faisant ressortir leurs points de contact et leurs dissemblances. Cujas avait fait depuis longtemps ce que n'a pas voulu faire le conseil d'état en 1804, et de nombreux disciples ont, depuis quatre-vingts ans, suivi son exemple. Il est vrai que ces disciples ne s'accordent pas entre eux. Mais a-t-on la prétention d'accorder les jurisconsultes? et ne sait-on pas que, si le code avait parlé, de nouveaux débats se seraient élevés sur le texte du code? On s'entendrait peut-être moins encore.

M. Larombière me faisait un jour remarquer que les rédacteurs du code français avaient eu, non-seulement pour ne pas définir, mais pour ne pas réglementer le louage de services, une très bonne raison : c'est qu'il n'en est pas de ce contrat comme du bail à ferme ou à loyer. Il se présente sous les faces les plus diverses et déjoue, par la variété même de ses combinaisons, les prévisions du législateur. La loi hongroise de 1884 a dû traiter, dans deux sections distinctes, des ouvriers en général et des ouvriers de fabrique. Mais ce cadre même est trop étroit, et le nombre des subdivisions est presque indéfini. Est-ce que les mêmes règles peuvent s'appliquer aux ouvriers de l'agriculture et aux ouvriers de l'industrie? aux « travailleurs manuels » et aux employés? aux ouvriers quelconques et aux artistes ou aux acteurs? aux rédacteurs de journaux et aux domestiques? Qu'on veuille bien consulter la loi hambourgeoise du 5 janvier 1881 et le projet de loi brésilien du 7 juillet 1883 : on comprendra facilement que les rapports de maîtres à domestiques diffèrent des rapports entre ouvriers et patrons, c'est-à-dire qu'on risquerait de tout embrouiller en voulant tout uniformiser :

> Verum, ubi correptum manibus vinclisque tenebis,
> Tum variæ illudent species...
> Omnia transformat sese in miracula rerum.
> . . . .

Rien ne ressemble moins à tel louage de services qu'un autre louage, et c'est pourquoi les sages rédacteurs du code civil ont laissé beaucoup à l'initiative individuelle.

Cette objection des jurisconsultes n'arrête, à vrai dire, que certains jurisconsultes et n'embarrasse pas les hommes d'état. Ceux-ci se soucient peu que le code renferme une analyse exacte du contrat

et nous en décrive scientifiquement les élémens principaux. Il leur semble impertinent que la loi civile garde un tel silence et nécessaire qu'elle le rompe. Ils veulent faire aux ouvriers leur part, c'est-à-dire leur découper un petit code dans le grand, en façonnant le droit à leur mesure. Mais ces hommes politiques, s'ils sont de bonne foi, rencontrent aussitôt une difficulté presque insoluble. Qu'est-ce que l'ouvrier? M. P. Leroy-Beaulieu demandait judicieusement, dans une séance de l'Académie des Sciences morales, à quels signes on peut aujourd'hui le distinguer des autres hommes. Le fameux *Livre des métiers*, du prévôt Étienne Boyleau, est fermé depuis bien longtemps : on ne sait plus trop aujourd'hui ce qu'étaient « l'apprentissage et le compagnonnage; » les débris mêmes des anciennes classes ont péri. L'ancien ministre belge Charles Sainctelette était réduit à dire, en 1884, pour justifier sa nouvelle théorie de la « responsabilité : » — « J'entends parler de l'*ouvrier*, c'est-à-dire de celui qui engage ses services, non de l'*entrepreneur* qui s'oblige à faire; de celui qui a cessé d'être son maître et non de celui qui l'est resté; de celui qui travaille chez autrui, dans un milieu créé et dirigé par autrui, non de celui qui travaille chez soi, dans son propre milieu; de l'ouvrier *dépendant* et non de l'ouvrier *indépendant*. » Ainsi, réplique M. de Courcy, le couvreur que j'appelle d'urgence après un orage pour réparer mon toit, n'étant pas « dépendant, » ne serait pas un ouvrier proprement dit et ne devrait pas profiter de la législation nouvelle. Cependant, reprend M. Leroy-Beaulieu, l'employé de bureau ou de commerce, louant aussi sa force de travail et vivant de ses salaires, n'est-il pas encore un ouvrier? L'ingénieur, le chimiste, engagés au mois dans une manufacture, ne sont-ils pas des ouvriers? Le journaliste qui a un contrat, soit à la tâche pour chaque article fourni, soit au temps pour chaque mois, diffère-t-il par quelques traits essentiels de l'ouvrier? « Ouvriers, patrons, » termes surannés et qui manquent de précision : il n'y a plus que des *employeurs* et des employés. La tisseuse, dans une fabrique, est une ouvrière dans toute la force de l'expression vulgaire; mais la femme qui, à domicile, fait de la couture pour des clientes diverses, et dont la vie, en fait, est encore plus précaire, plus dépendante, cesse-t-elle d'être une ouvrière? Faut-il également retirer ce titre et les avantages qui peuvent en dériver à la brodeuse des Vosges, à la dentelière en chambre, à toutes les femmes qui se louent à la journée? L'éminent directeur des services statistiques du *Board of trade*, M. Giffen, tient à peu près le même langage à la Société de statistique de Londres. Dans les tableaux qu'il a dressés, en 1886, pour établir la situation des *classes ouvrières* et leurs progrès depuis un demi-siècle, il n'applique pas seulement cette dénomination géné-

rale aux « travailleurs manuels : » — lorsque nous parlons de la classe des travailleurs (*working class*), dit-il, nous y comprenons tout homme qui travaille : les artistes, les auteurs, les acteurs, les chanteurs et « bien d'autres » lui paraissent être des « travailleurs » autant que les ouvriers de l'industrie.

C'est pourquoi la réforme qu'on propose est entachée d'un double vice. Si l'on veut entamer le droit que les législateurs de la révolution et du consulat ont entendu constituer pour tout le monde, encore doit-on savoir qui l'on va favoriser. Quand on déroge au droit commun, il faut déterminer avec une grande précision jusqu'où l'on y déroge. Or c'est précisément au moment de tracer la ligne de démarcation qu'on cesse de s'entendre. Les uns réclament un code du travail dans l'intérêt de tous ceux qui se livrent à des travaux *manuels* pour le compte d'autrui et moyennant salaire. D'autres, présentant une nouvelle théorie des risques, songent exclusivement aux industries dans lesquelles, « à raison, soit des moteurs, soit des matières employées ou fabriquées, » l'ouvrier est exposé à un accident dans l'exécution de son travail. En un mot, on scinde, à un certain point de vue, l'unité de la nation, sans comprendre au juste où sera le point d'intersection. Mais, quelle que soit la fissure, on aura touché à l'égalité civile, et ce n'est pas seulement l'égalité des citoyens, c'est l'égalité même des « travailleurs » qui est menacée. Ainsi que l'a naguère établi M. Courcelle-Seneuil, toutes ces propositions, conçues pour diminuer l'inégalité des conditions sociales, auraient pour effet de la déplacer ou de l'augmenter.

Peut-être les promoteurs de la réforme ne songent-ils pas à quel point il est difficile de toucher législativement aux rapports du capital et du travail. Quoique cette vérité soit devenue banale à force d'avoir couru le monde, il est bon qu'elle frappe, de temps à autre, l'oreille des juristes. Ceux-ci consulteront avec fruit, pour choisir un document entre mille, le rapport de la commission supérieure du travail des enfans dans les manufactures, publié par le ministère du commerce, sur les résultats des visites faites par les inspecteurs du service en 1885. L'état ne sort pas de son rôle, à coup sûr, quand il réglemente à certains égards le travail des enfans, incapables de se défendre contre une avidité tyrannique. Que ceux-ci ne puissent être employés dans les usines, manufactures, ateliers ou chantiers avant l'âge de douze ans, sauf dans certaines industries où ils sont admis à dix ans ; que le maximum de la journée de travail, avant douze ans, soit de six heures divisées par un repos ; que le travail de nuit soit prohibé pour les enfans mâles jusqu'à seize ans, pour les filles mineures jusqu'à vingt et un ans (dans les usines et manufactures) ; qu'il soit défendu d'employer les enfans

dans des établissemens où l'on redoute des émanations corrosives, des dangers d'explosion ou de brûlures, ou à des travaux effectués sur les toits, ou à des travaux de traction trop pénibles, soit sur la voie publique, soit dans l'intérieur des ateliers, les économistes les plus intolérans ne contestent pas la légitimité de ces prohibitions. Cependant, même sur ce terrain, les intérêts privés luttent pied à pied contre la sage intervention de l'état. Les inspecteurs sont obligés d'avouer qu'on ne peut, du jour au lendemain, modifier les usages en vigueur; que dans les verreries, par exemple, le travail des enfans est un rouage des plus utiles; que, dans les familles nombreuses des centres manufacturiers, le salaire des parens et des aînés serait insuffisant pour couvrir les dépenses du ménage sans l'infime salaire des plus jeunes, et qu'il est indispensable d'appliquer avec certains ménagemens les lois protectrices. On se heurte même, au moins dans certains départemens agricoles, à l'inertie ou à la mauvaise volonté des conseils-généraux. C'est ainsi qu'en Suède le gouvernement avait été lui-même contraint de réagir, en 1883, contre les ordonnances de 1881, limitant le travail des enfans dans les manufactures. Il n'est pas douteux que, si l'on voulait étendre la tutelle de l'état français sur le travail des femmes et des adultes, on se heurterait non pas seulement à des difficultés, mais à des obstacles insurmontables.

Les sages, les hommes de science répondent aussitôt qu'ils ne veulent rien imposer. Ils se figurent qu'un simple conseil, une fois donné par le législateur, deviendrait aussitôt la règle générale, et qu'il faudrait, pour s'en écarter, une certaine insubordination mêlée à beaucoup d'audace. Mais on présume trop de la docilité contemporaine, et c'est peut-être ici que l'esprit d'audace ou d'insubordination se donnera le plus aisément carrière. Telle est du moins l'opinion d'un homme fort distingué, qui croise quelquefois le fer avec les légistes et les déconcerte souvent par son profond dédain de la routine, uni à une intelligence supérieure de toutes les nécessités pratiques. « Comme l'œuvre serait nécessairement imparfaite, écrit M. de Courcy, on y dérogerait le lendemain, et la liberté des conventions, usant de ses droits, mettrait à profit les leçons de l'expérience. » Le législateur, dira-t-on, ne se résignerait pas à cette défaite et saurait bien avoir le dernier mot! J'en ai peur, et c'est précisément ici que j'attends les novateurs. Il faut bien reconnaître que le règlement russe de 1886 laisse au gouvernement la haute main dans les grèves et sacrifie incessamment la liberté des contractans aux droits souverains de l'état. La loi roumaine du 13 mai 1882 sur les contrats agricoles est un type de réglementation puérile et met des menottes aux laboureurs. Le législateur hongrois

de 1884, tout en énonçant avec une certaine pompe que « les rapports entre le patron et ses ouvriers sont réglés par un libre accord, » plie encore la liberté des conventions à ses vues personnelles, ne fût-ce qu'en imposant le livret avec un luxe inouï de dispositions restrictives, en limitant la durée du travail des adultes, en déterminant d'avance à quelles heures et pendant combien de temps un repos doit leur être accordé, etc. La proposition de loi soumise à notre chambre des députés en février 1885 est conçue dans le même esprit; on le verra bientôt. Le législateur, craignant de n'être pas écouté, veut se faire obéir : il touche résolument, en vertu de son immuable sagesse, aux rapports du capital et du travail.

On semble craindre, il est vrai, que, si le législateur n'intervient pas, les ouvriers et les patrons ne sachent plus à quoi s'en tenir sur la nature de leurs rapports juridiques et sur les conséquences de leurs engagemens réciproques. La jurisprudence elle-même ne saurait, paraît-il, mettre un terme à leurs incertitudes, car les tribunaux changent souvent d'avis, et la règle qu'un arrêt a posée peut être détruite par un autre arrêt. On oublie peut-être un peu trop aisément qu'il existe au-dessus de toutes les juridictions françaises une juridiction suprême, appelée à régulariser, sur tout notre territoire, l'interprétation des lois. Or la cour de cassation ne s'inflige pas de démentis et, quand elle a fixé la jurisprudence, elle ne défait pas son ouvrage de ses propres mains. Par exemple, on presse le législateur d'organiser lui-même la résiliation du louage de services. Au demeurant, il s'agit avant tout de savoir si l'on accordera des dommages-intérêts en cas de résiliation à celui qui loue ses services pour une durée indéterminée. Eh bien! les textes actuels suffisent. La question fut posée à la cour de cassation le 4 août 1879 : il est aisé, dis-je alors à la cour, puisque le législateur a eu la sagesse de ne pas établir une règle fixe, de résoudre la question conformément aux notions générales de justice et aux principes du droit. Il fut donc jugé que, si le louage de services sans détermination de durée pouvait, en thèse, cesser par la libre volonté des contractans, c'était à la condition qu'on observât *les délais commandés par l'usage*, ainsi que les autres conditions expresses ou *tacites* de l'engagement. C'est bien seulement aux résiliations insolites ou vexatoires qu'il faut rattacher l'action en dommages-intérêts, et les ouvriers ne seraient pas mieux protégés par une loi nouvelle. De bons juges appliquant avec discernement le droit commun, quel idéal!

C'est ce que M. Loubet, ministre des travaux publics, a dit en de fort bons termes au sénat, le 20 février 1888. La haute assemblée,

dans un vote émis à la suite d'une première lecture, s'est proposé de compléter l'article 1780 du code civil ainsi qu'il suit : « Le louage de services fait sans détermination de durée peut toujours cesser par la volonté de l'une des parties contractantes. Néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractans peut donner lieu à des dommages-intérêts. Pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il sera tenu compte des usages, de la nature des services engagés et des conventions légalement formées entre les parties. » — « C'est la consécration d'une jurisprudence qui tendait à s'établir de plus en plus dans ce sens, a dit très exactement le ministre ; de sorte que l'on pourrait affirmer, sans crainte d'être démenti, que la nécessité de l'article ne se faisait pas sentir (1). »

Enfin les jurisconsultes ont, dans cette campagne entreprise pour la refonte du code civil, de dangereux alliés, qui pourraient bien les traîner à leur remorque. Tandis qu'ils poursuivent un but scientifique, ceux-ci ne se proposent qu'un but politique, et sont les plus ardens, les plus influens, les plus forts. Il suffit, pour connaître exactement leur programme, de rappeler comment la question fut

(1) L'alinéa suivant du même article, adopté en première délibération par 133 voix contre 98, malgré l'opposition du gouvernement, contient, au contraire, une innovation : « Si le contrat de louage implique une participation à une caisse de retraites, y est-il dit, la rupture du contrat entraîne de plein droit et à quelque époque que ce soit la liquidation de la portion de rente acquise à l'employé, soit à raison des retenues opérées sur son salaire, soit à raison des versemens effectués en vertu de la convention. » Le ministre des travaux publics fit inutilement observer qu'une caisse de retraites ne vit pas seulement de versemens opérés, mais aussi de divers bénéfices aléatoires : décès, départs, renonciations, et que, si l'on supprimait toutes ces choses, on porterait un coup funeste à ces institutions de prévoyance. M. Lenoel ajouta vainement : « Si vous donnez une retraite à tous les employés qui ont appartenu à une compagnie au *prorata* du nombre d'années et de mois qu'ils y ont passé, je vous assure qu'après trente ans, le vieux serviteur qui sera resté à son poste dans l'espoir de se retirer avec une obole pour le temps de sa vieillesse verra sa part considérablement diminuée. Vous me paraissez, sans le vouloir, faire une situation plus favorable aux moins méritans au détriment des plus méritans... » Le sénat ne les écouta point. Toutefois, le nouveau texte, remanié par l'adoption d'un amendement de M. Paris, se borne, en définitive, à proposer un type général de convention, une clause de droit commun à laquelle une convention spéciale peut déroger. On a fait deux pas en avant et un pas en arrière. On introduit dans l'organisation des caisses de retraites un principe dangereux et qui, transporté dans le système des pensions civiles, peut entraîner des conséquences désastreuses, le gouvernement l'a bien senti ; mais la disposition législative, en elle-même, n'a pas une bien grande portée. Au demeurant, voici le résultat du vote : d'après le contrat-type, si les parties ne se sont pas expliquées, l'*employé*, même au bout de quelques semaines, même au bout de quelques jours, même quand la convention aura été rompue par son fait ou par sa faute, même quand cette rupture l'exposerait à certaines condamnations, pourra faire liquider à son profit une pension proportionnelle.

posée à Paris, dans la conférence internationale ouvrière d'août 1886, à laquelle soixante chambres syndicales parisiennes et quinze groupes corporatifs de la province, sans compter les délégués étrangers, s'étaient fait représenter. Les problèmes de pur droit civil ne sont pas, sans doute, exclus des débats ni du vote : un délégué belge dénonce les fabricans qui paient leurs ouvriers avec de la farine ou du café, et l'assemblée décide que la responsabilité des « employeurs » en cas d'accident doit être réglée législativement. Mais ce qui préoccupe avant tout la conférence, c'est l'*organisation* du travail. Le premier article du questionnaire est ainsi conçu : « Législation internationale du travail, y compris la réglementation internationale des heures de travail. » Je relève, en effet, dans le procès-verbal de la dernière séance, le vote des conclusions qui suivent : « ... 3° Fixation à *huit heures* de la journée de travail, avec un jour de repos par semaine; 4° interdiction du travail de nuit, sauf dans certains cas déterminés;.. 7° établissement d'un *minimum* de salaire dans tous les pays, permettant à l'ouvrier de vivre honorablement et d'élever sa famille. » Il faut rapprocher de ces décisions la violente sortie d'un délégué australien contre les Chinois, « qui, travaillant seize heures par jour, dimanche compris, pour un salaire dérisoire et vivant de rien, » doivent être évidemment expulsés. Voilà le code du travail rêvé non par tous les ouvriers, mais par une sorte d'avant-garde bruyante qui mène à l'assaut une partie de la classe ouvrière, et telles sont les grandes lignes de la réforme générale qu'on dicterait au parlement. Celui-ci, s'il se bornait à faire ce que demandent les hommes de science et de liberté, devrait écarter d'abord ces prétentions déraisonnables. Nos députés seraient donc réduits à cette alternative : apporter toutes les entraves imaginables à la liberté des conventions, du travail, de la concurrence, et reconstituer au profit d'une caste nouvelle les privilèges abolis par la révolution de 1789, ou proscrire définitivement ces projets tyranniques en rédigeant pour les ouvriers un code du travail malgré les ouvriers. Si nos jurisconsultes arrivent à mettre le parlement dans cette position critique, il ne pourra leur être pardonné que sous un seul prétexte : ils n'auront pas su ce qu'ils faisaient.

II.

Parmi les questions de législation civile que le code du travail aurait à résoudre, il en est une qui divise et passionne avant tout les publicistes : la détermination des responsabilités enfantées par les accidens du travail.

Pendant quatre-vingts ans, on s'était accordé sur l'interprétation de notre loi civile. « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, dit l'article 1382 du code français, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » On avait cru sans hésitation que cette disposition concernait même les rapports des patrons et des ouvriers. Les mots « à autrui » paraissaient avoir une portée très générale : *autrui*, pensait-on, c'est n'importe quel autre homme. Les ouvriers de l'agriculture ou de l'industrie, malgré leur qualité de « contractans, » sont assurément *autrui* pour les patrons et les entrepreneurs. Donc lorsque « l'employé » aura été blessé dans l'accomplissement de son travail, il devra, pour obtenir une indemnité, prouver que l'accident est arrivé par la faute de « l'employeur. » Cette faute était tout simplement la faute ordinaire, issue d'une imprudence, d'une négligence ou d'une infraction aux règlemens. On a créé fort inutilement, pour la qualifier, un néologisme barbare : on la nomme, depuis quelques années, la faute « délictuelle. »

Le jurisconsulte belge dont j'ai déjà parlé, M. Sainctelette, a lancé tout à coup, en 1884, une idée nouvelle. L'idée a fait son chemin et conquis, en France, d'imposans suffrages : par exemple, ceux de MM. Labbé, Glasson, professeurs à la Faculté de droit de Paris, Marc Sauzet, professeur à la faculté de Lyon. On avait jusqu'ici, d'après ces jurisconsultes, mal compris le code civil. Autrui, dans l'article 1382, c'est le tiers, l'étranger, le passant, l'inconnu, le voisin à qui vous n'êtes lié par aucun contrat, mais non pas la personne avec laquelle vous avez contracté directement. Le contrat de louage de services fait naître des droits et des obligations au profit et à la charge de chaque partie : l'ouvrier s'oblige à fournir le travail promis et, si une chose lui a été remise pour la façonner, à la préserver de tout dommage ; le patron s'oblige à payer le salaire et à préserver, par toutes les mesures nécessaires, la vie ou la santé des ouvriers, spécialement à leur livrer des outils, des machines, des instrumens en bon état. Sa responsabilité n'est qu'un corollaire de ces obligations ; elle est purement contractuelle.

Le *délictuel* et le *contractuel* ont ainsi leurs champions, qui descendent tour à tour dans la lice et se portent des coups terribles. « Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, » qu'importe ? dira peut-être le grand public. Toutefois, ce ne sont pas là seulement des disputes de mots et des jeux d'école. On va s'en convaincre.

Il est vrai que les partisans du *contractuel* ne s'accordent pas eux-mêmes. On trouve dans leurs rangs quelques dissidens qui restreignent la portée du nouveau principe. Tandis que, d'après l'article 1382 du code civil interprété par la jurisprudence française,

les patrons ne pouvaient pas se soustraire aux conséquences de leurs fautes, ils pourraient, au contraire, si leur responsabilité ne dérive que du contrat, la limiter ou même la supprimer par une clause formelle. Tandis qu'on pouvait leur demander compte, d'après la théorie des délits et des quasi-délits, même de la faute la plus légère, ils répondraient seulement, à l'avenir, des fautes que ne commettrait pas un bon administrateur. Rien de plus, aux yeux de M. Glasson. Ce sage et scrupuleux jurisconsulte n'admet pas, avec M. Sainctelette et toute son école, que, la faute étant contractuelle, le patron soit par là même présumé responsable et doive, pour écarter cette présomption, prouver la faute de l'ouvrier. A-t-on établi, dit-il, qu'un des contractans n'a pas exécuté son obligation? Il ne peut sans doute échapper aux dommages-intérêts qu'en prouvant le cas fortuit ou la force majeure; mais il faut d'abord savoir s'il est vrai qu'il ne l'ait pas exécutée. L'ouvrier a été blessé par un éclat de la machine; le patron soutient qu'elle était en bon état au moment où il l'a livrée, et l'ouvrier dit le contraire. Pourquoi croirait-on l'un plutôt que l'autre? Puisque le code n'a pas, sur ce point, modifié les principes élémentaires de notre législation civile, la faute, cette fois encore, ne se présume pas, et c'est à l'ouvrier, par conséquent, de la démontrer. Ainsi comprise, la théorie de la garantie contractuelle est beaucoup plus favorable aux patrons qu'aux ouvriers : elle autorise les premiers à stipuler leur irresponsabilité, les affranchit de leurs fautes très légères et ne renverse pas l'obligation de la preuve! Si tel était l'avis général dans le camp des novateurs, on ne se serait pas tant échauffé sur cette question; le débat n'aurait pas retenti hors de l'école et ne mériterait pas d'être soumis aux lecteurs de la *Revue*.

Mais ce n'est pas pour aboutir à cette insignifiante conclusion que les inventeurs de la théorie nouvelle ont noirci tant de papier. La plupart d'entre eux soutiennent que, la responsabilité dérivant du contrat, l'ouvrier demandeur, après un accident, n'a rien à prouver. Nous planons enfin au-dessus des subtilités juridiques, et tout le monde aperçoit quel intérêt on peut avoir à changer l'interprétation presque séculaire du code. L'intérêt est « énorme, » s'écrie M. de Courcy, et nous n'y contredisons pas. On laisse encore aux ouvriers la charge des accidens causés par leur faute; mais il faut démontrer leur faute : on leur laisse aussi la charge du cas fortuit et de la force majeure, mais les patrons supportent le risque des accidens sans cause connue. C'est un bouleversement complet non-seulement des rapports juridiques entre les « employeurs » et les employés, mais encore des rapports économiques entre le capital et le travail. Comment justifier cette révolution?

Par une raison d'équité, par une raison de droit. Le patron doit

être présumé responsable, d'après M. Sainctelette, parce qu'il est « de beaucoup le principal partenaire de l'opération. » Il doit l'être encore, parce que tout contrat de louage d'ouvrage contient implicitement cette clause : « Le patron, en louant les services d'un ouvrier, lui promet non-seulement un salaire, mais encore *la sécurité.* » La première de ces deux raisons, la prétendue raison d'équité, nous paraît être la moins équitable du monde. Un entrepreneur, un chef d'usine ou de manufacture, emploie mille ouvriers : pourquoi donc l'envisager comme « le principal partenaire » de l'opération? Parce qu'il doit tirer un plus grand profit de l'œuvre commune? Qu'en savez-vous? Combien d'entreprises industrielles ne donnent pas de bénéfices! Combien d'autres se liquident par des pertes! Au terme d'une campagne industrielle, l'ouvrier peut avoir touché de beaux salaires et même, s'il a le goût de l'épargne, avoir fait des économies, pendant que le patron s'est ruiné. Parce que vous lui attribuez, abstraction faite de l'opération elle-même, plus de ressources de toute nature, à l'aide desquelles il saura toujours se tirer d'affaire? D'abord, c'est une supposition gratuite. Ensuite, c'est le plus extraordinaire des raisonnemens et la plus étrange manière de déterminer les conséquences d'engagemens réciproques. Quoi! cet homme ne sera plus, pour le législateur et pour le juge, un simple contractant! Il faudra chercher en dehors du contrat lui-même ce que sont ses lumières, ses appuis, ses capitaux, sa situation sociale et régler par ces considérations extérieures ses obligations ou ses droits! Étrange équité, dont le double fondement est un arbitraire sans limite et l'inégalité des citoyens devant la loi!

Pour apprécier la raison de droit, analysons le contrat et cherchons à pénétrer l'intention des contractans! Est-ce que le louage d'ouvrage contient implicitement une « promesse de sécurité? » Bornons-nous à quelques exemples : un maître charpentier embauche un ouvrier et lui offre de poser un plancher sur un toit avec certaines chances de chute; un artificier embauche un ouvrier qui accepte en connaissance de cause toutes les perspectives inhérentes à l'exercice d'une profession très périlleuse; un propriétaire de mine embauche un ouvrier sachant assurément, au moment où la contrat se forme, qu'il faut, pour descendre dans la mine, se servir d'appareils dangereux, que le grisou peut s'enflammer, que des inondations ou des éboulemens peuvent se produire. Quoi! le patron fait, dans ces divers cas, une promesse de sécurité! Mais c'est interpréter le pacte au rebours de l'intention commune et du bon sens. L'ouvrier se soumet, au contraire, à toutes les chances d'accident inséparables du travail auquel il est astreint. Ce risque qu'il court est un élément même du service qu'il va rendre, en détermine la nature et en règle le prix. Les ouvriers mineurs,

plus exposés, reçoivent d'autres salaires que les ouvriers de l'agriculture. M. de Courcy raconte, avec beaucoup de verve, l'histoire d'un grimpeur agile, qu'il a chargé d'élaguer ses grands arbres, et qui, s'exposant à se rompre le cou, lui a demandé 15 francs par jour : « Cet homme, dit-il, avait un autre métier qui lui rapportait des journées de 4 francs, quand il ne chômait pas ; je lui payais le risque plus de 10 francs par jour. » Mais, si le risque est déjà payé, « l'employeur » ne peut pas, au moins de plein droit, en rester garant! A-t-on songé, d'ailleurs, que cette prétendue promesse de sécurité ne peut pas être unilatérale, c'est-à-dire que l'ouvrier la fait au patron, si le patron la fait à l'ouvrier? Comment celui-ci, *bailleur* de ses services, ne serait-il pas tenu de faire jouir paisiblement le *preneur*, pendant toute la durée du bail, selon les principes généraux du droit? C'est donc, à son tour, un redevable, astreint à une garantie de sécurité, par conséquent présumé responsable si le patron est blessé dans l'inspection des ateliers ou même si les chaudières éclatent, si quelque incendie se déclare dans l'usine, etc. Peut-être n'a-t-on pas assez réfléchi à cette réciprocité de la responsabilité contractuelle et de ses suites. Non-seulement l'analyse sincère et sérieuse de l'intention commune condamne la théorie de M. Sainctelette ; mais il suffit, pour détruire tout son raisonnement, de le pousser à ses conséquences logiques.

Quelques jurisconsultes, et non des moins considérables, contestent, il est vrai, cette réciprocité de garanties en rattachant plus étroitement l'un à l'autre, par un abus de mots, le louage de services et le louage de choses. Le locataire d'une chose livrée en bon état, disent-ils, est présumé, s'il la rend en mauvais état, l'avoir détériorée. Eh bien! le *locataire* du service, c'est-à-dire le patron, est mis, par son contrat même, en contact direct avec une personne et serait forcé, par une extension de la même idée, de rendre la personne en bon état. Quelle confusion! Dans le premier cas, c'est la chose, immobilière ou mobilière, qui fait l'objet du louage ; dans le second, la personne loue son travail, son savoir-faire, et ne se loue pas elle-même. La personne n'est pas un outil sur lequel on exerce une mainmise ; on ne peut pas faire abstraction de son initiative et de sa liberté. La chose louée est inerte ; elle n'agit ni ne se défend, et, par conséquent, n'est pas la cause directe de sa propre destruction : le prestataire agit, se défend, désobéit, résiste, est capable d'éviter ou de provoquer l'accident auquel son métier l'expose, et, par conséquent, d'en être l'auteur. C'est pourquoi l'assimilation est fausse.

« Mais tout au moins, dit M. Labbé, lorsque l'ouvrier aura établi une corrélation entre la blessure éprouvée et un instrument, un appareil

fourni, une disposition pour le travail prise par l'entrepreneur, celui-ci sera forcé de convaincre le juge qu'aucune mesure de prudence n'a été négligée, que l'événement a défié la prévoyance humaine, que l'ouvrier a commis une faute. L'incertitude sur ces points à mettre en lumière doit aboutir à la condamnation du maître. » Comment? Il suffirait à l'ouvrier, pour imposer la preuve au patron, d'établir une relation entre la machine et l'accident! C'est supposer, encore une fois, que le travail enfante l'accident comme les prémisses d'un syllogisme enfantent sa conséquence; on retombe dans la même erreur. Le patron a mis aux mains de l'ouvrier une substance explosible, de la poudre à feu, par exemple; la poudre éclate et blesse l'ouvrier. L'explosion peut être causée, sans doute, par le vice propre de la substance, mais aussi par une imprudence de « l'employé. » Ces imprudences sont très fréquentes. Cependant, quelque effort qu'on ait fait pour assigner l'une ou l'autre cause à l'événement, on est resté dans l'incertitude. Pourquoi le doute profiterait-il à l'ouvrier qui se plaint? Comment astreindre le patron à prouver, ce qui sera presque toujours impossible, que la substance détruite était de bonne qualité? Tout ce système pourrait encore se concevoir et devenir le principe d'une réforme législative si les données de la statistique permettaient d'affirmer que la plupart des accidens survenus dans le maniement des instrumens ou des appareils avec lesquels les ouvriers sont mis en rapport dérivent du vice propre et non de la faute. Mais telles ne sont pas les données de la statistique.

Résumons cette partie technique du débat. Rien, dans l'analyse juridique des rapports qui unissent « l'employeur » à l'employé, ne permet de déroger à ces deux principes élémentaires du droit civil : le demandeur doit justifier sa demande ; la faute ne se présume pas. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'un des contractans eût pris à sa charge la garantie des risques. Mais nous touchons à l'absurde. Est-ce que le louage de services implique un contrat d'assurance contre les accidens? Est-ce que le patron, quand même il n'a rien promis, est un assureur? Est-ce que le prestataire du service est un assuré, quand même il n'a rien stipulé? La tradition, l'usage, le sens commun, condamneraient également cette prodigieuse interprétation du contrat.

Cependant, non-seulement M. Sainctelette et son école, en scrutant l'intention des parties et en décomposant les élémens du contrat, trouvent dans le louage de services ce que les docteurs et les tribunaux n'y avaient pas découvert avant eux, mais ils entendent imposer à tous les contractans le joug de leur interprétation. Nul n'a le droit de transiger avec le nouveau principe. « Les parties pourraient-elles, en ce qui concerne cette garantie, dit l'ancien mi-

nistre belge, déroger par la convention à la formule légale du contrat et réduire l'obligation de droit? Elles ne pourraient pas la réduire; car ce qui touche à la sûreté des personnes est d'ordre public. Sous aucun prétexte, vous ne pouvez valablement consentir à ce que je vous empoisonne, vous blesse et vous rende malade : votre consentement le plus positif n'empêchera pas que, ce faisant, je commette un désordre, un attentat. » Décidément notre cas est pendable! Se figurait-on que tant de gens, par centaines de mille, eussent consenti doucement à se laisser égorger? Quoi! l'ouvrier livre sa tête au bourreau dès qu'il se résigne à justifier ses demandes en dommages-intérêts, et par cela seul que, conformément au droit commun, la faute du patron ne se présumera pas? Ce ne sont là, grâce au ciel, que d'éclatantes métaphores.

On n'avait pas assez réfléchi jusqu'à ce jour aux conséquences économiques de cette tyrannie législative. D'abord « l'employeur, » astreint désormais, quoi qu'il fasse et malgré tout pacte contraire, à dédommager les « employés, » même blessés par leur faute, s'il ne parvient pas à réunir les élémens d'une démonstration très difficile, essaiera d'écarter, par tous les moyens possibles, le danger suspendu sur sa tête. Malheur à l'ouvrier qui aura tenté de s'affranchir et de ne relever que de lui-même! Le bourgeois qui le faisait travailler n'osera plus contracter directement avec lui, craignant de devenir un patron d'occasion et d'encourir les formidables responsabilités attachées à ce titre; il appellera quelque entrepreneur. Cet ouvrier garde encore aujourd'hui l'ambition de grandir, c'est-à-dire de travailler à un moment donné pour son compte en commençant à devenir petit patron. Pour atteindre ce but, il est capable de donner tout l'essor possible à son activité physique comme à sa force intellectuelle, de perfectionner ses méthodes de travail, d'épargner, de borner ses désirs, etc., et la société tout entière y gagne. A l'avenir, tout le dissuadera de ce grand effort, car il verrait se retourner contre lui les armes que va mettre à sa disposition, s'il reste dans le bas de l'échelle, la nouvelle législation civile. Il ne faut pourtant pas trop intimider « l'employeur, » si l'on veut qu'il y ait des employés. M. Sainctelette, il est vrai, pour ne pas décourager à l'excès les patrons, leur promet qu'ils ne seront pas garans des apoplexies, des paralysies ni d'autres accidens analogues. Mais on permet rarement à ceux qui ont posé quelque faux principe de s'arrêter à mi-chemin, et les chambres syndicales qui se sont fait représenter à la conférence internationale d'août 1886 relèveraient aisément cette inconséquence. M. de Courcy l'a déjà relevée. « Pourquoi ces exceptions, dit-il, s'il est vrai que le patron doit restituer l'ouvrier sain et sauf? Une insolation sur un toit, une congestion dans un atelier trop chauffé, etc., sont bien des accidens

du travail, et la garantie qui ne s'y appliquerait pas serait incomplète. » Quelles ne seront pas, dès lors, pour les ouvriers eux-mêmes, les conséquences d'une épidémie! Un abîme est entr'ouvert sous les pas du patron, le plus souvent incapable de démontrer que la communication de la maladie épidémique est imputable à l'ouvrier. S'il plie sous la menace des responsabilités qu'accumulera le déplacement de la preuve et ferme ses ateliers, la production nationale se ralentira, certains objets de consommation renchériront, et les ouvriers, obligés de porter ailleurs leurs services, verront probablement diminuer leurs salaires. Voilà ce qu'on peut gagner, dans l'ordre économique, à la réforme de notre loi civile.

Toutes ces idées ne devaient pas, on le pense bien, rester ensevelies dans la poussière des bibliothèques, et diverses propositions assaillirent bientôt la chambre des députés. Nous nous bornons à mentionner la proposition de loi, purement socialiste, de M. Peulevey, qui mettait à la charge de l'état tous les accidens graves arrivant dans l'exécution d'un travail commandé, lorsqu'ils seraient causés par un cas fortuit ou même par une imprévoyance légère de la victime. Mais il faut insister sur les projets de MM. Nadaud et F. Faure. « Lorsqu'un homme, louant son travail à un autre homme, s'est blessé ou tué à son service, dit le premier, l'employeur sera de plein droit responsable, à moins qu'il ne prouve que l'accident a été le résultat d'une faute commise par la victime. » — « Le chef de toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole, dit le second, est responsable, dans les limites de la présente loi, du dommage causé à tout ouvrier ou employé tué ou blessé dans le travail, soit que l'accident qui a amené la mort ou les blessures provienne du bâtiment, de l'installation, de l'entreprise ou de l'outil employé, soit qu'il provienne du travail même. Il ne sera fait d'exception à cette règle que pour les faits criminels ou délictueux, dont l'auteur reste responsable suivant les principes du droit commun. » Il est à peine utile de faire observer que ce dernier projet mettait à la charge de « l'employeur » les conséquences de *toutes* les fautes, même des fautes lourdes commises par l'employé! La commission parlementaire chargée d'examiner toutes ces propositions les remplaça par une proposition différente et plus restreinte, laissant sous l'empire du droit commun l'ouvrier agricole, l'ouvrier qui loue son travail à un particulier, même l'ouvrier qui, travaillant pour un patron, ne serait pas employé, soit dans les usines, manufactures, fabriques, chantiers, mines, carrières et chemins de fer, soit dans toute autre exploitation où il serait fait usage d'un outillage à moteur mécanique. Celle-ci, soumise à la chambre le 13 mai 1882, fut jugée peu complète et renvoyée à la commission. Mais une nouvelle édition, assez semblable à la première, quoique

revue et corrigée, fut offerte, le 27 février 1885, à la représentation nationale. C'est ce dernier projet qu'a disséqué naguère, avec une sagacité remarquable, M. de Courcy.

Nous n'en voulons extraire, en ce moment, que deux dispositions. D'après l'article 1er, dans les usines, manufactures, etc., le « chef de l'entreprise » est présumé responsable des accidens survenus pendant le travail à ses ouvriers et préposés ; « mais cette présomption cesse lorsqu'il fournit la preuve, ou bien que l'accident est arrivé par force majeure ou cas fortuit qui ne peuvent être imputés ni à lui ni aux personnes dont il doit répondre, ou bien que l'accident a pour cause *exclusive* la propre imprudence de la victime. » Voilà deux dérogations exorbitantes à la loi commune. Selon les principes généraux du droit, le patron, même présumé responsable, devrait être libéré en établissant tout simplement que l'accident provient d'un cas fortuit. Eh bien! la présomption survit même à la force majeure, et ce patron doit encore prouver qu'aucune faute antérieure au sinistre n'a préparé, précipité ou aggravé le phénomène naturel, l'action des élémens, le coup apparent du sort : preuve négative et le plus souvent impossible à fournir. Selon le droit commun, si la faute est partagée, la responsabilité se partage également : en vain, dans le nouveau système, deviendra-t-il évident que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la faute sont imputables à l'ouvrier ; s'il subsiste un doute sur l'imputabilité du dernier centième, la responsabilité tout entière est encourue par « l'employeur. » La nécessité de démontrer la faute exclusive de l'ouvrier, pour ne pas supporter la responsabilité de toutes ses fautes, est un pur chef-d'œuvre d'imagination législative, et, de toutes ces nouveautés, la plus admirable. Cependant nous nous étions figuré, d'accord avec la Convention nationale et la *Déclaration des droits* (24 juin 1793), que tous les hommes sont égaux « par la nature et devant la loi. » C'était une erreur. Il s'en faut que tous les ouvriers (ne parlons plus des autres hommes) soient égaux à ce double titre. S'ils ne travaillent pas dans une usine, dans une manufacture, dans une fabrique, dans un chantier, dans une mine, dans une carrière; s'ils ne sont pas employés dans une industrie où, à raison, « soit des moteurs, soit des matières employées ou fabriquées, » ils se trouvent exposés à un accident dans l'exécution de leur travail, ils ne peuvent pas s'emparer de la présomption légale, ils retombent, chose étonnante! du « contractuel » dans le « délictuel, » et voici que le code civil lui-même, le code de 1804, avec la jurisprudence « surannée » qui l'interprète, leur devient applicable! Il y aurait donc des ouvriers privilégiés; par une conséquence déplorable, mais fatale, il y aurait aussi des pa-

trons privilégiés! et cela juste un siècle après la révolution française, au moment où l'on s'apprête à fêter le centenaire de 1789 et la mémoire de cette grande assemblée constituante qui fonda l'égalité civile sur les débris des anciens privilèges.

On entend, il est vrai, définir législativement les industries qui présentent un risque professionnel, et voici la formule, apparemment « scientifique, » selon laquelle le conseil d'état en dressera la nomenclature : L'ouvrier est-il exposé, soit à raison des *moteurs*, soit à raison des *matières* employées ou fabriquées? Nous sortons du « délictuel » pour entrer dans le « contractuel, » ce qui signifie, dans la langue de M. Sainctelette et de son école, que le patron est présumé responsable. Alors ni le maçon, ni le charpentier, ni le charretier, ni le batelier, ni le chaufournier, ni le couvreur, ne pourront invoquer cette protection exceptionnelle : où le moteur manque, le vieux code reprend ses droits. Peut-être, en revanche, les « employés » des épiciers et des apothicaires, appelés à manipuler des « matières premières, » pourront-ils échapper au code civil. Mais les ouvriers de l'agriculture n'auront pas cette bonne fortune. « Si le bouvier est éventré par une bête à cornes, remarque M. de Courcy, ce n'est pas un risque professionnel. » En effet, la bête à cornes n'est pas un moteur. *O nomen dulce libertatis! o jus eximium nostræ civitatis! Huccine tandem omnia reciderunt!..*

III.

De quelque façon que les juristes décomposent le louage de services, ils n'y trouvent pas, même en germe, un contrat d'assurance. Ainsi que nous l'avons établi plus haut, ni le patron de profession ni le patron d'occasion ne sont des assureurs. Mais il ne s'ensuit pas qu'on doive renoncer à combiner l'un et l'autre pacte. En un mot, et pour parler net, « l'employé » peut être « assuré. » Telle est même aujourd'hui la principale ressource de l'ouvrier; tel est, par excellence, le bouclier qu'il peut opposer aux coups de la fortune. Il n'est pas toujours commode de faire, au lendemain de l'accident, un procès au patron : d'abord le procès peut être perdu, même sous le nouveau régime législatif qu'on prétend substituer au code civil; ensuite un procès coûte cher, du moins à ceux qui n'obtiennent pas l'assistance judiciaire; enfin un procès peut traîner en longueur, surtout devant les tribunaux surchargés comme ceux de la Seine, et si l'on songe que la voie d'un appel suspensif est, sauf pour les litiges dont l'intérêt ne dépasse pas 1,500 francs, ouverte au plaideur. Ce n'est pas qu'on ne plaide

jamais contre les compagnies d'assurances; mais celles-ci, quand la police est bien faite et que la victime du sinistre se prévaut manifestement de ses dispositions précises, n'ont aucun intérêt à ne pas s'exécuter. Le chiffre même de l'indemnité n'est plus à débattre, puisqu'il a été fixé d'avance. Enfin, comme les dispositions restrictives du code de commerce, qui traite exclusivement des assurances maritimes, ne sont pas applicables aux assurances contre les accidens du travail, on admet généralement que l'ouvrier peut se faire assurer contre les suites de sa propre imprudence, pourvu qu'elle ne dégénère pas en faute lourde, assimilable au dol. Aussi nous paraît-il tout à fait désirable que les ouvriers, surtout ceux qui exercent des professions périlleuses, s'habituent à l'assurance. Tel est d'ailleurs aujourd'hui le vœu de tous les gouvernemens, car il n'y a pas un gouvernement en Europe qui ne s'intéresse au sort des classes ouvrières et qui ne cherche à l'améliorer.

Mais il y a plusieurs manières d'entendre l'assurance des ouvriers contre les accidens du travail et d'en accélérer le développement. Le procédé le plus simple et le plus expéditif paraît être tout d'abord de la leur imposer.

Quoi! disent aux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie un certain nombre de gouvernemens, vous pourriez concevoir un moment le projet de ne pas figurer dans un contrat d'assurance! Mais vous ne comprenez donc pas vos intérêts? Je me chargerai de vous les faire comprendre. Vous manquez à ce point de prévoyance! Je serai prévoyant pour vous. Il vous plaît de courir certains risques, et vous vous figurez que je vais vous laisser faire! Je prends en main vos affaires sans votre aveu, et, s'il le faut, malgré vous. Mais vous pourriez encore éluder mes efforts et déconcerter mes prévisions : je vous conduirai jusqu'au bout sans vous permettre une seule incartade. Non-seulement vous vous assurerez, bon gré mal gré, mais vous vous assurerez selon mes conseils et comme il me plaira. Vous pourriez être dupés par un assureur quelconque et subir des conditions désavantageuses : sachant mieux que vous ce qui vous convient, je dicterai les conditions du contrat, et, s'il le faut, je vous désignerai moi-même un assureur que j'aurai fabriqué de mes propres mains. C'est à peu près ainsi qu'a raisonné le gouvernement de l'empire allemand. Le type achevé de cette législation radicalement paternelle est la loi allemande du 6 juillet 1884.

D'une part, diverses lois de la Prusse et de l'empire qui avaient modifié, dans l'intérêt des ouvriers, les principes généraux de la responsabilité, n'avaient pas donné les résultats qu'on en attendait; d'autre part, il entrait dans les vues politiques de M. de Bismarck, qui venait de faire voter des mesures répressives contre

les démocrates socialistes (octobre 1878), de pousser les pouvoirs publics à prendre une série de mesures tutélaires en faveur de la classe ouvrière, les unes devant être la contre-partie des autres. C'est ainsi qu'un premier projet de loi sur l'assurance des ouvriers contre les accidens, centralisant tout aux mains de l'administration impériale, fut présenté au Reichstag (8 mars 1881). Cette assemblée admit l'assurance obligatoire, mais lui donna pour organes, au lieu d'une administration impériale, les administrations instituées par les divers états confédérés. Le conseil fédéral ayant refusé (25 juin 1881) de sanctionner le vote du Reichstag, deux nouveaux projets furent déposés l'année suivante : l'un sur l'assurance obligatoire contre les accidens, l'autre sur l'assurance obligatoire contre les maladies. Celui-ci fut seul voté dans la session de 1883 : le nouveau projet sur l'assurance contre les accidens avait soulevé les objections les plus graves et ne sortit pas des bureaux. Une troisième proposition fut soumise au Reichstag le 6 mars 1884, vivement débattue pendant quarante-trois séances, et finit par être adoptée. C'est la grande loi de juillet 1884, qui ne compte pas moins de neuf chapitres et de cent onze articles. Il importe d'en esquisser les traits principaux :

Sont nécessairement assurés contre les accidens qui peuvent se produire dans leur profession tous les ouvriers occupés dans les mines, les salines, les établissemens où l'on traite les minerais, les carrières, les lieux d'extraction, sur les chantiers et les bâtisses, dans les fabriques et les établissemens où l'on travaille les métaux, ainsi que les employés industriels occupés dans les mêmes industries, lorsque la rémunération annuelle de leur travail ne dépasse pas 2,000 marks. Les fabriques sont, au sens de la loi nouvelle, les établissemens dans lesquels on se livre à la fabrication ou au façonnage de certains objets et où sont occupés régulièrement au moins dix ouvriers, ainsi que les établissemens où l'on fabrique industriellement des matières explosibles. L'administration impériale des assurances détermine quels établissemens doivent, en outre, être envisagés comme des « fabriques. » Enfin les ouvriers et employés industriels occupés dans des industries que la loi n'a pas comprises dans ses prévisions expresses, mais qui comportent des travaux de bâtisse, peuvent être soumis à l'assurance obligatoire par décision du conseil fédéral. On aperçoit tout d'abord le vice principal du système. Pourquoi faire ce triage dans la classe ouvrière? pourquoi soumettre les uns et soustraire les autres à l'assurance obligatoire? A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, qu'il fallait, pour compléter la liste, élaborer une loi nouvelle. A peine avait-on voté cette nouvelle loi (28 mai 1885), qu'il fallait

préparer la troisième. Mais la loi du 5 mai 1886 (1) sera-t-elle jugée suffisante?

Tandis que la loi de 1883, sur l'assurance des ouvriers *contre les maladies*, les soumet à des cotisations prélevées sur leurs salaires et n'astreint le patron qu'au tiers de la cotisation totale versée en leur nom, la loi de 1884 met toute l'assurance *contre les accidens* à la charge des entrepreneurs industriels (2). Mais, en leur imposant cette charge, elle atténue, par une équitable compensation, leur responsabilité civile : ils ne répondent plus de tout le dommage causé par l'accident « que s'il est établi par une sentence pénale qu'ils l'ont causé à dessein. »

Les organes de l'assurance contre les accidens sont des « associations professionnelles » librement fondées sur le principe de la mutualité, moyennant l'approbation du conseil fédéral, qui d'ailleurs, à défaut d'entente mutuelle, les constitue d'autorité. Ces associations, minutieusement organisées par la loi, jouissent de droits importans et même ont reçu en quelque sorte une délégation de la puissance publique, puisqu'elles peuvent faire des règlemens, sanctionnés par l'application d'une amende, soit « sur les mesures à prendre pour prévenir les accidens dans les industries, » soit « sur la discipline qui doit être observée dans l'industrie par les assurés. » Au-dessus d'elles, pour les contrôler et les diriger, plane une administration qui constitue un service de l'empire, *l'administration impériale des assurances*. Celle-ci se compose de trois membres permanens nommés par l'empereur et de huit membres élus pour un certain temps : quatre par le conseil fédéral, deux par les directions des associations professionnelles et deux par les représentans des ouvriers. Certaines décisions de « l'administration impériale » peuvent être déférées au conseil fédéral. Enfin, des juridictions arbitrales (une au moins pour la circonscription de chaque association professionnelle) sont instituées pour le règlement des indemnités litigieuses; l'appel de leurs sentences peut être porté devant l'administration impériale. Quant au paiement des pensions, qui forment la plus importante partie des indemnités, il se fait par l'intermédiaire de la poste.

(1) La loi du 5 mai 1886 débute ainsi : « Tous les ouvriers et employés d'exploitations agricoles et forestières, dont les gains annuels n'excèdent pas 2,000 marks, doivent être assurés, conformément aux prescriptions de la présente loi, contre la suite des accidens auxquels leur travail les expose... »

(2) Pour comprendre dans tous ses détails la situation de l'ouvrier allemand assuré, il faut combiner la loi de 1883 (*maladies*) avec les lois de 1884, de 1885, de 1886 (*accidens*) : travail complexe auquel nous ne pourrions nous livrer ici sans sortir de notre cadre.

Tel est, en quelques mots, le mécanisme de cette œuvre législative. Elle porte, dans presque toutes ses dispositions, l'empreinte de l'homme qui l'a conçue, pétrie, imposée. C'est du socialisme! a-t-on dit en-deçà comme au-delà du Rhin. Cette objection n'a pas gêné M. de Bismarck, et peut-être ne lui a-t-elle pas déplu. L'exposé des motifs du deuxième projet de loi sur l'assurance contre les accidens déclare hardiment que l'état est, entre autres choses, une institution de bienfaisance. Dans la discussion de la loi sur l'assurance contre les maladies, le commissaire du gouvernement énumère avec complaisance les diverses restrictions apportées depuis quelques années à la liberté du travail, et se félicite hautement de ce que le projet soumis au Reichstag sape une fois de plus « ce principe fondamental de l'état économique moderne. » Ajoutons qu'une législation pareille est un excellent moyen d'influence électorale, et que, maniée avec dextérité, elle peut devenir, par exemple dans les pays annexés, un instrument redoutable de propagande politique; nous aurons fait connaître toute la pensée du grand chancelier.

En Italie, le législateur, tout en donnant aux ouvriers un témoignage éclatant de sa sollicitude, n'a pas procédé de la même manière. Il a simplement approuvé une convention passée, le 8 février 1883, entre le ministre du commerce et les caisses d'épargne de Milan, de Turin, de Bologne, de Rome, de Venise, de Cagliari, le « monte dei Paschi, » à Sienne, le mont-de-piété et la caisse d'épargne de Gênes, la banque de Naples, la banque de Sicile, pour fonder « une caisse nationale en vue d'assurer les ouvriers contre les accidens auxquels ils sont exposés dans leurs travaux, » autorisant en outre cette caisse à se servir gratuitement des caisses d'épargne postales pour l'établissement des contrats d'assurance et pour tous les actes qui s'y rattachent, y compris les recouvremens de primes et les paiemens d'indemnités. Cette caisse constitue une personne morale autonome, administrée par le comité exécutif de la caisse d'épargne de Milan. Un conseil supérieur, composé des membres de ce comité et d'un représentant de chacun des établissemens signataires, détermine la marche générale de l'administration, délibère sur la réforme éventuelle des tarifs, établit les règles suivant lesquelles chacun des établissemens fondateurs doit procéder à la vérification de l'accident et à la liquidation des indemnités. Le fonds de la caisse nationale est composé des primes d'assurance, du revenu des capitaux employés, des legs, des dons et de tous autres produits éventuels ou volontaires. « *Peuvent* être assurées, dit l'article 8 de la convention, toutes personnes résidant dans le royaume, ayant atteint l'âge de dix ans, qui se livrent à des

travaux manuels, ou qui louent leurs services à la tâche ou à la journée. » L'assurance est d'ailleurs individuelle ou collective. Elle est faite soit par les patrons seuls, soit par les patrons et les ouvriers, soit par les ouvriers seuls réunis en syndicat. L'assurance individuelle et l'assurance collective sont établies pour tous les cas d'accidens qui ont amené : la mort de l'assuré, l'incapacité de travail, soit absolue et permanente, soit permanente et partielle, soit temporaire lorsqu'elle dépasse un mois. Le comité exécutif de la caisse d'épargne de Milan prépare les tarifs des primes et le tableau proportionnel des indemnités, qui sont soumis à la double approbation du conseil supérieur et du gouvernement. Les tarifs eux-mêmes, ainsi que la qualification et la détermination des cas d'incapacité de travail, font l'objet d'un règlement approuvé par décret royal, le conseil d'état entendu. Ces tarifs doivent être revus tous les cinq ans. Enfin les indemnités sont liquidées en capital, entre les mains de celui qui éprouve le dommage ; mais ce capital, sur la demande de l'ayant-droit, peut être versé à la caisse nationale des pensions, pour que celle-ci le convertisse en une rente viagère ou temporaire.

Tandis que la nouvelle législation de l'empire allemand est une œuvre de contrainte, la loi italienne du 8 juillet 1883 est une œuvre de liberté. Obligatoire en Allemagne, l'assurance est facultative en Italie. Tandis qu'elle est nécessairement, d'après les lois allemandes de 1884, de 1885, de 1886, à la charge des entrepreneurs, elle peut être souscrite, en Italie, soit par les ouvriers, soit par les patrons, soit par les uns et les autres, selon le procédé qu'ils auront choisi. Le gouvernement se réserve un droit de contrôle sur les tarifs, mais ne les dresse pas lui-même. Loin d'envisager la caisse nationale comme une institution d'état, il la débarrasse de presque tous les obstacles administratifs ou fiscaux qui en eussent entravé le développement. S'il intervient, c'est pour l'émanciper, non pour l'asservir.

La France n'a copié ni l'un ni l'autre de ces deux peuples. Elle n'a pas, jusqu'à ce jour, contraint ses ouvriers à l'assurance ; elle ne les y a pas même formellement encouragés, à moins qu'on ne considère comme un encouragement le vote de la loi du 11 juillet 1868. A cette date, le fondateur de notre deuxième régime impérial, caressant deux ou trois utopies socialistes, et cherchant d'ailleurs à resserrer la chaîne qui liait la démocratie française à son gouvernement, imagina de transformer l'état en assureur. Deux caisses publiques d'assurances furent créées, l'une « en cas de décès, » l'autre « en cas d'accidens résultant de travaux agricoles ou industriels. » Nul n'était tenu de s'assurer, mais « toute per-

sonne » *pouvait* contracter une assurance en s'adressant aux receveurs-généraux ou particuliers, aux percepteurs des contributions directes, aux receveurs des postes ou à la caisse des dépôts et consignations : des comités, composés du préfet ou du sous-préfet et de quatre « délégués, » nommés par l'administration préfectorale, devaient donner leur avis sur les demandes d'indemnités, et le directeur-général de la caisse était chargé de statuer sur les avis des comités. La porte une fois ouverte, tout le monde, ou peu s'en faut, s'abstint d'y frapper, et cette maladroite tentative échoua de la façon la plus piteuse. Il faut, quand on traite du régime des assurances françaises contre les accidens, raisonner comme si la loi de 1868 était sortie d'une de ces « conférences » dans lesquelles les jeunes aspirans au baccalauréat politique se forment à l'art de remplacer les vieilles lois par des neuves.

Il y a donc, en France, une vingtaine de compagnies d'assurances contre les accidens, dont plusieurs sont fortement organisées. Nul ne doit, chacun peut s'adresser à l'une d'elles. Ce régime de liberté, qu'anathématisent aujourd'hui certains hommes d'état français, offre de grands avantages. D'abord chacun fait ce qu'il entend faire, et c'est quelque chose; car enfin, parmi les ouvriers que l'on contraint à l'assurance, il y en a qui ne courent aucun risque et qui ne se soucient pas, à bon droit, de sacrifier la moindre parcelle de leur salaire; il y en a d'autres qui, déjà nantis d'un petit pécule, peuvent très légitimement, toute réflexion faite, tenir à rester, selon l'expression technique, « leurs propres assureurs. » Ensuite l'ouvrier qui consent à s'assurer reste libre, soit de proportionner la prime à ses ressources, soit de stipuler le genre d'indemnité qui lui convient. Célibataire ou veuf sans enfans, il a le droit de ne penser qu'à lui, aux risques de blessures ou de mutilation, et de diriger son effort vers la pension viagère : marié, il se préoccupera de sa veuve; père de famille, de ses enfans. La caisse publique instituée en 1868 n'a qu'un seul tarif, qui ne peut tenter que les professions les plus dangereuses, et obère nécessairement le trésor. Où l'état confond, l'industrie privée discerne; elle sait graduer les risques et, par conséquent, les primes. Celles-ci, d'après les tableaux dressés par quelques compagnies, varient, calculées sur la journée de dix heures de travail effectif, de 0 fr. 02 à 0 fr. 18 par jour. M. de Courcy nous signale comme une prime courante celle de 0 fr. 06, qui, sur trois cents journées, produit 18 francs. Pour ces 18 francs, l'assureur promet, en cas d'accident mortel, une somme de 1,000 francs à la veuve; en cas d'accident entraînant une incapacité de travail, une pension viagère de 300 francs à la victime, et d'autres pensions proportionnées à la gravité de l'acci-

dent. C'est beaucoup que de laisser aux contractans toute la liberté de leur initiative, toute la précision de leurs mouvemens, toute la flexibilité de leurs volontés. Dans telle industrie où le patron se débat contre une crise économique ou lutte péniblement contre la concurrence, on aurait tort de lui imposer la charge exclusive de l'assurance; dans telle autre où il fait de grands bénéfices, on aurait tort de tout mettre à la charge de l'ouvrier. Cependant le législateur, avec les meilleures intentions du monde, est incapable de forger tout d'une pièce un système qui donne à tous les intérêts une satisfaction équitable, étant incapable d'adapter ses prévisions fixes à l'infinie variété des situations qu'engendrent les rapports du capital et du travail.

Par malheur, M. de Bismarck, même quand il ne fait que des lois sur les assurances, exerce sur beaucoup d'esprits une séduction irrésistible, et la plupart de nos hommes d'état ne demandent qu'à s'élancer sur ses traces. M. Peulevey, invoquant « les grands principes de la solidarité démocratique, » avait proposé de mettre à la charge de l'état « tous les accidens graves survenus dans l'exécution d'un travail commandé » : les ouvriers devaient verser annuellement une somme de 2 francs, et l'indemnité n'aurait pas dépassé 800 francs; on aurait fondé une « caisse des accidens du travail » dont le service eût été fait gratuitement par la caisse des dépôts, tandis qu'une commission administrative spéciale était appelée à statuer sur les réclamations des victimes ou de leurs familles. Le projet déposé par M. F. Faure, en 1882, était moins radical, plus complet et mieux coordonné; il fondait, « sous la garantie de l'état, » une caisse d'assurances « ayant pour objet de garantir les chefs d'entreprises industrielles, agricoles et commerciales des conséquences pécuniaires de la responsabilité mise à leur charge, » moyennant le paiement des primes dont le taux « serait établi par un tableau classant les industries en cinq catégories, suivant le degré de danger que présente chacune d'elles. » Outre ces primes, les ressources de la caisse se composaient d'abord « du capital appartenant en commun à ladite caisse et à la caisse d'assurances en cas d'accidens, » fondée par la loi de juillet 1868, ensuite d'une subvention annuelle de l'état, s'il y avait lieu. Les ouvriers n'avaient aucune annuité à verser. Un tribunal arbitral devait fixer le montant des indemnités. Enfin parut, le 27 février 1885, un nouveau projet, — je parle de celui qui déplace la preuve des responsabilités au profit de certains ouvriers et dont j'ai commencé l'examen critique.

Tandis que la loi allemande de 1884 ne soumet, on l'a vu, les entrepreneurs industriels au fardeau de l'assurance obligatoire

qu'en dérogeant pour eux aux principes généraux du droit germanique sur la responsabilité civile, les auteurs de cette dernière proposition dérogent deux fois contre les patrons, ou plutôt contre une catégorie de patrons, au droit commun français, d'abord en mettant à leur charge une présomption de faute, ensuite en décidant que l'assurance sera nécessairement contractée par leurs soins. Système trois fois inique ; d'abord parce qu'il écrase les uns au profit des autre, ensuite parce qu'il empêche les « employés » de s'assurer directement à leur convenance, enfin parce qu'il met hors la loi nouvelle, soit les ouvriers qui travaillent directement pour leur compte, soit les membres des sociétés coopératives, qui n'ont pas de patron. Il ne restait qu'à laisser forcément à la charge définitive de « l'employeur » une partie de la prime, et c'est à quoi l'on n'a pas manqué : l'ouvrier ne peut pas être tenu d'en payer plus de la moitié. Après avoir ainsi tarifé la contribution des patrons, le projet établit naturellement au profit des indemnitaires un minimum d'indemnité : l'assurance devra leur garantir au moins ce qu'ils auraient touché de la caisse publique instituée par la loi de 1868. La logique exigeait dès lors qu'on imaginât un monopole au profit de quelques assureurs : en effet, il sera loisible aux ouvriers de s'adresser, soit à cette caisse d'état, soit aux compagnies qui rempliront certaines conditions déterminées par un règlement d'administration publique, et voici que, après avoir investi certains industriels d'un privilège, on organise législativement la plus étrange des concurrences, celle de l'état et des privilégiés. Or, il est bon de le remarquer, l'état ne peut pas s'enrichir à ce métier, car il exploiterait alors à son profit la gêne des prolétaires ; mais il peut encore moins s'y appauvrir par un abaissement exagéré des tarifs, car il ferait supporter à la masse des contribuables les mauvais résultats de ses fausses combinaisons, et ruinerait du même coup une industrie privée des plus importantes, en laissant pâtir les assurés d'une insolvabilité qu'il aurait provoquée. Enfin, comme s'il n'y avait eu coin ni recoin où la liberté des conventions ne dût être traquée, tout pacte contraire aux injonctions de la loi proposée, qu'on veuille obliger, selon les anciens principes du droit civil, le demandeur à prouver la faute, ou tempérer par quelque adoucissement le régime de l'assurance obligatoire, est déclaré nul, et l'on inflige une responsabilité pécuniaire égale à celle de l'assureur, couronnée par un système d'amendes, au chef de tout établissement industriel qui n'aura pas fait assurer ses ouvriers.

En revendiquant la liberté civile, nous craignons de commettre un anachronisme. Ce mot de « liberté, » qui charma jadis nos oreilles, est de ceux qu'il faut prononcer avec discrétion, en choi-

sissant habilement son heure, si l'on ne veut pas détonner. Je voudrais pourtant redire aux partisans de la liberté politique, qui sont encore nombreux dans ce pays et qui n'ont pas séparé de cette noble cause l'avenir de la troisième république, que toutes les libertés se tiennent; que la liberté politique est moins un but qu'un moyen; qu'elle devient un leurre dès qu'elle ne nous empêche pas de craindre pour notre repos ou pour notre honneur, et ne nous permet plus d'accomplir au grand air les actes quotidiens de notre vie civile. Si l'état détermine de vive force les rapports du capital et du travail dans les questions d'assurances, pourquoi ne réglerait-il pas de la même manière le temps du travail et le taux des salaires? Pourquoi ne punirait-il plus, comme avant la réforme législative de 1864, les coalitions de patrons et d'ouvriers? Un grand pays ne vit pas seulement d'expédiens, même dans l'ordre économique. Quand on a fait un certain nombre de brèches aux principes fondamentaux de la législation civile et du droit public, l'édifice entier vacille et croule au premier souffle. Enfin l'inégalité naît fatalement de l'arbitraire, et c'est peut-être l'argument le plus propre à toucher notre société démocratique. On se demande, à chaque ligne du dernier projet de loi que nous avons étudié, pourquoi les uns sont soumis et les autres sont soustraits au droit commun. Il y a là, nous le répétons, comme un essai de reconstitution des castes, non plus au profit des nobles, mais au profit d'un autre oligarchie, soigneusement triée parmi les ouvriers. Après tout, dira-t-on peut-être, c'est la revanche définitive du nouveau régime contre l'ancien. Non, dès le 4 août 1789, la revanche était complète, puisque l'égalité civile était fondée.

Voici notre conclusion. C'est un service à rendre aux ouvriers que de leur inculquer le goût de l'assurance, et l'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui exercent sur eux quelque autorité morale de les éclairer, à ce point de vue, sur leurs véritables intérêts. Mais il nous paraît inutile d'introduire dans le « code du travail, » en supposant qu'on fasse un code du travail, une loi spéciale sur l'assurance contre les accidens. Si l'on tient à faire une loi, c'est en Italie, non en Allemagne, qu'il faut chercher un modèle.

IV.

S'il ne faut pas bouleverser à la légère un système de lois sages, équitables, bien coordonnées, qui a fait ses preuves, on doit encore moins se figurer que la loi n'est plus perfectible. Le législateur n'a jamais dit son dernier mot. Or la situation des gens qui

vivent de leur travail manuel et dont le patrimoine se réduit à des salaires gagnés au jour le jour est particulièrement intéressante : si l'on peut l'améliorer par voie législative, sans porter une atteinte aux principes généraux du droit civil et sans rompre l'unité de la nation, il faut le faire. Nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu de promulguer un code du travail ni même de refondre le chapitre du code civil qui traite du louage d'ouvrage et d'industrie : on sait pourquoi. Mais tout ne nous paraît pas chimérique dans les réformes proposées par les jurisconsultes, et nous allons chercher, avec ceux que nous réfutions tout à l'heure, s'il n'y a pas moyen de corriger ou de compléter dans l'intérêt des ouvriers, sans nuire à l'intérêt général, plusieurs dispositions éparses dans notre législation civile.

Une loi d'août 1868, accordée par l'empereur aux délégations ouvrières, qui l'avaient sollicitée à l'exposition de 1867, a purement et simplement abrogé l'article 1781 du code civil, d'après lequel, en cas de litige sur la quotité des gages ou sur le paiement des salaires, le maître ou le patron était « cru sur son affirmation. » Nous ne saurions nous associer aux critiques qui furent dirigées contre cette loi dans les deux dernières années du second empire. Pourquoi croire le maître ou le patron plutôt que le serviteur ou l'ouvrier? Parce qu'il a, disait-on, un moindre intérêt à trahir la vérité? Mauvais moyen de discerner le droit, car il suffisait que le maître eût un intérêt quelconque à la trahir ; mauvais moyen de rendre « à chacun le sien, » car le juge était lié par une présomption légale et tenu d'y plier sa conviction. D'ailleurs, on dérogeait au système général des preuves. Or s'il ne faut pas, en général, déroger au droit commun, même pour ceux qui vivent de leur travail manuel, il est encore plus regrettable, il est peu généreux, il est impolitique d'y déroger contre eux. Nous donnons donc raison aux pouvoirs publics contre les chambres d'agriculture et de commerce, les conseils-généraux, etc., qui, dans l'enquête agricole ouverte à la même époque, avaient réclamé le maintien d'une disposition surannée, empruntée par les rédacteurs du code civil aux édits du XVIe siècle.

Mais on s'est à bon droit demandé si le législateur de 1868, en se contentant d'abroger l'article 1781, avait tenu compte des usages établis dans la vie journalière. Tout le monde sait que, si l'intérêt d'un litige excède 150 francs, le code de 1804 exige une preuve écrite, à l'exclusion de la preuve testimoniale et des présomptions. Or il arrive le plus souvent que, dans les rapports des maîtres avec les prestataires de services manuels, ni les conventions ni les quittances ne sont rédigées par écrit. On n'impose guère,

soit à son valet de chambre, soit à son cocher, soit à ses ouvriers, en leur remettant des gages ou des salaires, même supérieurs à 150 francs, la formalité d'un acte libératoire. Cependant que faire si, le louage de services étant établi (presque jamais, en fait, il ne sera dénié), le domestique ou l'ouvrier prétend faussement n'avoir pas été payé? Le maître sera pris au piège, étant réduit à déférer le serment. C'est un petit malheur, diront peut-être quelques démocrates, et ce n'est pas, à coup sûr, pour les patrons qu'on va corriger la loi. Mais les prestataires de services manuels ne seront pas dans un moindre embarras quand, pour se faire payer plus de 150 francs, ils devront entamer une contestation sur les conditions essentielles du pacte, ou sur le montant de la rémunération promise. Il est donc, à notre avis, conforme à l'intérêt des uns et des autres d'étendre au litige qui sera, dans bien des cas, industriel et quasi commercial, les franchises du droit commercial, c'est-à-dire d'admettre la preuve par témoins et par présomptions; tout au moins, si l'on juge cette réforme trop hardie, d'élever le chiffre au-dessus duquel la preuve de la créance doit être établie par écrit. L'argent s'est avili depuis quatre-vingts ans, et la barrière qu'ont posée les rédacteurs du code civil doit être déplacée, si l'on ne veut dénaturer la pensée même du code. Nous croyons, en outre, que, dans la sphère du pur droit civil, il y aurait lieu d'élargir la place aujourd'hui réservée à la preuve testimoniale et aux présomptions. Sur ce point, en un mot, le droit commun lui-même devrait être changé.

Il y a, chacun le sait, dans toutes les législations civiles de l'Europe, à côté des créanciers ordinaires réduits à toucher un simple dividende dans l'actif de leur débiteur insolvable, des créanciers privilégiés, qui exercent un droit de préférence sur cet actif. Parmi ces derniers figurent, d'après un article du code civil, les moissonneurs, les journaliers, domestiques ou valets employés ou préposés à l'ensemencement des terres ou à la levée des récoltes. Un autre article déclare privilégiés les salaires des gens de service « pour l'année échue et pour ce qui est dû sur l'année courante. » Mais le législateur du premier empire, après avoir ainsi traité les domestiques et les ouvriers employés à certains travaux agricoles, a passé sous silence les ouvriers en général. Est-ce une lacune qu'il faut combler? La question est à l'ordre du jour, et débattue.

M. de Courcy ne s'explique, à proprement parler, que sur le privilège réclamé pour des indemnitaires à la suite d'un accident. Mais il se demande à ce propos s'il est juste de sacrifier aux ouvriers tous les autres créanciers antérieurs en date, et si ces derniers n'ont pas, eux aussi, une femme ou des enfans. Cet argument

a, sans aucun doute, une portée très générale. Mais, en le généralisant à outrance, on arriverait à supprimer tous les privilèges. Le droit, comme les autres sciences morales, ne consiste pas dans une suite de syllogismes, et le législateur se laisse toucher tantôt par la nature des services rendus, tantôt par la situation précaire de ceux qui les rendent. Donc si, pour n'avoir pas été payés intégralement, les uns, pris en bloc, doivent être simplement appauvris, les autres sont exposés à mourir de faim, il peut préférer légitimement, dans la distribution de l'actif d'un insolvable, ceux-ci à ceux-là. Il doit seulement faire en sorte de ne pas dépasser le but, c'est-à-dire de ne pas rompre sans une nécessité stricte l'égalité naturelle des créances et de ne pas la rompre au-delà de cette nécessité. Or on s'avisa de songer, en 1838, alors que l'industrie française prenait son essor, à tous ceux qui vivent de leur travail manuel, et la grande loi sur les faillites, à laquelle M. Renouard a si glorieusement collaboré, déclara privilégiés, au même rang que les gages des gens de service, les salaires dus aux ouvriers quelconques, employés directement par le failli, pour le mois qui précède la déclaration de faillite, ainsi que les appointemens dus aux commis pour les six mois antérieurs à cette déclaration. Le principe de cette réforme est bon, et l'application m'en paraît sage. D'abord se figure-t-on des ouvriers, auxquels l'épargne est si difficile et qui comptent absolument, pour donner du pain à leur famille, sur tout le salaire mensuel, brusquement réduits à ne toucher qu'un dividende de 10 ou de 5 pour 100? Que veut-on qu'ils fassent, et croit-on, par hasard, qu'ils pourront contracter un emprunt hypothécaire? Ensuite on a gardé la mesure exacte en réduisant au mois la durée du privilège, parce que les longs arriérés ne sont pas en usage dans les rapports du capital et du travail industriel. Si l'on a bien fait en 1838, il semble assez naturel de ne pas confiner une aussi utile disposition dans le code des faillites, mais d'en faire un article de la législation civile. Les ouvriers ont été, je le suppose, employés par un patron non commerçant, qui ne peut pas être mis en faillite : si l'on veut, par une société civile constituée pour l'exploitation d'une mine ; pourquoi seraient-ils exclus du privilège?

On demande encore que les salaires des ouvriers soient déclarés insaisissables. C'est une question très importante, mais qu'on ne peut tenter de résoudre sans se heurter à deux obstacles. Le premier, que j'ai déjà signalé, consiste dans la difficulté de distinguer les ouvriers des autres mortels. Ces favoris de la loi, qui seront-ils? Faudra-t-il aussi soustraire au droit commun, d'après lequel tous les biens d'un débiteur sont le gage de ses créanciers, la « grande ou-

vrière, » signalée naguère à l'Académie des Sciences morales, qui gagne 1,500 francs par soirée? Faudra-t-il y soustraire toute la classe des « travailleurs, » en prenant cette expression dans le sens étendu que M. Giffen donne aux mots *working class?* En outre, il est mauvais, dans l'ordre économique comme dans l'ordre moral, qu'un débiteur puisse se moquer légalement de ses créanciers, d'abord parce que cette perspective l'encourage à s'endetter, ensuite parce que les créanciers finissent par prendre leur revanche et qu'il perd lui-même tout crédit. Il ne faut donc pas, à ce second point de vue, abuser de l'insaisissabilité.

Toutefois, plusieurs législations étrangères ont frayé la voie. Par exemple, l'*act* de 1881 pour la province de Québec exempte de la saisie la moitié des gages des journaliers, et désigne par ce dernier terme tous ceux qui, travaillant à la journée, sont payés par jour, à la semaine ou au mois. Le règlement adopté en 1886 même par le conseil de l'empire russe, outre qu'il défend au patron de déduire les dettes des salaires, sauf dans deux cas exceptionnels, protège contre toute saisie, même ordonnée par justice, le tiers du salaire de l'ouvrier célibataire et le quart du salaire de l'ouvrier marié. Enfin, M. Brugeilles et quelques-uns de ses collègues ont essayé, dans une proposition de loi présentée à la chambre des députés, le 12 décembre 1885, d'adapter une nouvelle formule législative aux vœux et aux besoins des travailleurs français, en rédigeant comme il suit l'article 580 du code de procédure : « Les pensions et traitemens dus par l'état, les appointemens et salaires des employés de tout ordre et de toutes professions ne pourront être saisis-arrêtés qu'à concurrence d'un cinquième, s'ils n'excèdent pas 3,000 francs par an, du quart au-dessus de cette somme, à quelque chiffre qu'ils s'élèvent, et ce jusqu'à l'entier acquittement des créances. » Quoi! tous les fonctionnaires de l'état! quoi! les employés de tout ordre et de toutes professions! Voilà bien des gens mis hors du droit commun et dont le crédit est, par contre-coup, à moitié ruiné, car les prêteurs et les fournisseurs auxquels ils s'adressent se tiendront évidemment sur leurs gardes. Cette formule est beaucoup trop large.

La loi qu'on veut corriger est-elle si défectueuse? Notre code de procédure, en déclarant insaisissables, soit « les provisions alimentaires adjugées par justice, » soit « les sommes et pensions pour alimens, » ne permet-il pas au juge français d'arracher les salaires à la saisie, soit pour le tout, soit en partie, lorsqu'ils peuvent être, à raison des circonstances, regardés comme « alimentaires? » La chambre des requêtes de la cour de cassation avait cru devoir, en 1853, les déclarer indistinctement saisissables, par une interprétation peut-être un peu trop précipitée des textes. Mais la chambre

civile, à qui le dernier mot appartient dans le travail régulateur de la cour suprême, arriva, par une analyse plus approfondie des mêmes textes (10 avril 1860), à les protéger contre la saisie dès qu'on pourrait leur reconnaître, en fait, un caractère alimentaire. Ainsi, dans la pratique actuelle, ce qui est alimentaire est insaisissable. Cette jurisprudence, unanimement acceptée, répond à tout, car elle permet en même temps au juge de pourvoir aux besoins urgens du débiteur et de déjouer les calculs de la mauvaise foi. Dans beaucoup de pays, on s'en contenterait, sans s'exposer à en compromettre les bons résultats par l'intervention du pouvoir législatif, que son désir de mieux faire peut entraîner à faire moins bien. Cependant, si le législateur a des loisirs, rien ne l'empêche de donner à la jurisprudence des cours et des tribunaux le sceau de son autorité toute-puissante.

Enfin quelques publicistes attirent l'attention du législateur sur la femme de l'ouvrier. Celle-ci se marie ordinairement sans faire régler par un contrat, quant aux biens, l'association conjugale, et, par conséquent, est placée sous le régime de la communauté légale. Le mari, chef de cette communauté, a le droit non-seulement de garder ses propres salaires, mais encore de se faire remettre ceux de sa femme. Celle-ci peut assurément, si le mari dépense à tort et à travers l'argent qu'elle gagne, demander la séparation de biens. Mais il suffit, d'après M. Glasson, de connaître cette procédure de la séparation avec ministère d'avoué, d'avocat, d'huissier, renvoi devant un notaire, etc., pour se convaincre qu'elle ne saurait profiter aux pauvres gens : le code civil n'a d'efficacité que si le ménage possède une certaine fortune, et la femme de l'ouvrier, privée de ressources par son mari, n'aurait plus aujourd'hui qu'à invoquer le secours de l'assistance publique. Il faudrait donc remédier à cet état de choses, et l'on se tourne alors, selon l'habitude des jurisconsultes contemporains, vers les législateurs des pays voisins pour leur demander un conseil. On pouvait encore, il y a quelques années, invoquer l'exemple de l'Angleterre. L'*act* du 9 août 1870 avait permis aux femmes mariées de conserver la propriété de divers biens meubles existant au jour du mariage ou même acquis plus tard, parmi lesquels les sommes d'argent provenant de leur travail personnel, et la femme de l'ouvrier semblait aux juristes français avoir conquis par là même toute l'indépendance dont elle avait besoin. Mais cette loi, paraît-il, ne répondit pas à l'attente des pouvoirs publics, car elle fut bientôt remplacée par une loi beaucoup plus radicale : l'*act* du 18 août 1882, qui autorise toute femme mariée à contracter et à disposer de ses biens comme si elle n'était pas mariée. Cette innovation hardie intimide généralement nos légistes, et c'est de préfé-

rence l'exemple du Danemark qu'ils nous proposent aujourd'hui. En effet, la loi danoise du 7 mai 1880 établit une séparation de plein droit entre les époux quant aux salaires. On remarque, d'ailleurs, que la loi française de 1881 sur les caisses d'épargne postales applique déjà le même principe, lorsqu'elle admet les femmes mariées à se faire ouvrir des livrets et à retirer les sommes inscrites à ces livrets sans l'assistance de leurs maris. Donc, même en France, l'impulsion est donnée! Il ne s'agit plus que de savoir s'il faut y céder ou y résister.

Il est plus sage, à notre avis, d'y résister. La femme de l'ouvrier français est quelquefois réduite à une situation pitoyable, tout le monde en convient, et nous concevons qu'on cherche à prendre en main ses intérêts. Mais il paraît douteux qu'on doive, pour atteindre ce but, ouvrir une brèche dans le système des régimes matrimoniaux établi par le code civil. Et d'abord quelle brèche? Car on est toujours arrêté, dans ces divers projets de réforme, par le même obstacle : où commence, où finit la classe ouvrière? Peut-on, demande M. Paul Leroy-Beaulieu, après avoir institué pour les femmes des ouvriers proprement dits une séparation de biens anticipée, laisser de côté « la couturière à domicile, la modiste entrepreneuse, l'institutrice, la maîtresse de langue ou de musique, la sage-femme, la femme médecin, la femme artiste? » Mais, si l'on étend à ce point l'exception, subsiste-t-il encore une règle? L'embarras est grand, si l'on entend maintenir les anciens principes du code civil et si l'on blâme le législateur anglais d'avoir oublié que la toute-puissance est du côté de la barbe, en proclamant l'émancipation générale des femmes mariées. Admettons, toutefois, qu'on ait trouvé la formule introuvable. La ligne de démarcation est tracée.

De deux choses l'une : les époux renoncent à la vie commune ou continuent à vivre ensemble. Dans le premier cas, la séparation de biens judiciaire, dont on pourrait d'ailleurs accélérer et simplifier la marche, répond à toutes les exigences. Il ne faut pas oublier que, depuis plus d'un demi-siècle, la femme salariée, demanderesse en séparation, arrive très facilement à plaider sans frais en obtenant l'assistance judiciaire. Dans le second cas, à quoi pourrait servir la séparation de biens, même anticipée, conformément aux prévisions de la loi danoise? Si le mari n'est pas un tyran brutal, la femme de bonne volonté emploiera, sous l'empire de n'importe quelle législation, le produit de son travail aux besoins du ménage; mais, si le mari veut abuser de sa force, il en abusera, quoi qu'aient prévu les lois, ce qui veut dire que tous les salaires appartiendront au plus

fort. Quelle précaution législative peut empêcher le plus faible de céder à la violence ou de plier sous la peur? Supposons, néanmoins, que le législateur intimide, à force d'habileté, les maris eux-mêmes, et qu'aucune femme ne soit désormais battue. Le vœu du législateur est exaucé : la femme du salarié garde, en fait comme en droit, la libre disposition de ses propres salaires; le mari n'y peut plus compter! Croit-on que le salarié s'accommode d'un tel régime? La femme elle-même peut être paresseuse, légère, prodigue, et c'est en liant les mains au mari qu'on aura, dans tel ménage, compromis les intérêts communs. Voilà de quoi faire beaucoup réfléchir, avant qu'ils contractent un mariage légitime, des hommes déjà peu enclins à se marier. L'union libre n'offrira pas les mêmes inconvéniens, et sera d'autant plus généralement pratiquée. Singulier moyen de régénérer la société française!

La plupart des juristes français ont un respect peut-être superstitieux pour le code civil. Si c'est un travers, nous le confessons, mais sans de grands remords. Depuis près d'un siècle, nous avons connu tant de vicissitudes! On a fait et défait tant de lois! Pourtant celle-ci a défié les tempêtes et, quand tout changeait autour d'elle, n'a guère changé. Elle a pu, sans être atteinte dans une seule de ses parties vitales, abriter tour à tour une dizaine de régimes politiques. Il est donc permis de présumer qu'elle conciliait bien des intérêts divers, peut-être même qu'elle est encore aujourd'hui l'expression des intérêts généraux. C'est pourquoi nous désirons, non pas qu'on s'immobilise à jamais dans l'œuvre de 1804, mais qu'on n'y touche pas sans une grande circonspection. Nous demandons par-dessus tout qu'on respecte, dans les divers projets de réforme, les principes de liberté civile et d'égalité qui sont le fondement même de notre droit et le patrimoine de la France.

ARTHUR DESJARDINS.

MADAME DE CUSTINE

II[1].

CHATEAUBRIAND ET MADAME DE CUSTINE, D'APRÈS DES DOCUMENS INÉDITS.

I.

Le 9 thermidor arrive enfin. Mme de Beauharnais, liée avec Mme Tallien, sort de prison en triomphe. Mmes d'Aiguillon et de Lameth sont aussi promptement délivrées. Les parens, les amis de Mme de Custine étaient dispersés; Gérôme, ancien jacobin dévoué à Robespierre, avait peu d'action. « Deux mortels mois se passèrent dans un abandon plus désolant peut-être que le péril. » Chaque jour, Delphine faisait demander son jeune enfant. C'est alors que Mme de Sabran, ne pouvant de l'émigration écrire à sa fille, lui fit parvenir, aux Carmes, ces vers qu'on chantait sous le Directoire, sur l'air : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître :*

Est bien à moi, car l'ai fait naître,
Ce beau rosier; plaisirs trop courts!
Il a fallu fuir; et peut-être
Plus ne le verrai, de mes jours.
....

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

Beau rosier, cède à la tempête!
Faiblesse désarme fureurs;
Sous les autans, courbe la tête,
Ou bien, c'en est fait de tes fleurs.
....

Rosier, prends soin de ton feuillage,
Sois toujours beau, sois toujours vert,
Afin que voye, après l'orage,
Tes fleurs égayer mon hiver. »

Cette romance, quoique imprimée dans les œuvres complètes du chevalier de Boufflers, était bien de Mme de Sabran; et sa fille avait gardé précieusement le manuscrit avec une fleur fanée. Ce souvenir touchant ne fit qu'aviver toutes ses plaies. La fidèle servante, Nanette Giblain, résolut de faire sortir sa maîtresse de prison. Elle alla chez Dyle, marchand de porcelaine, où travaillaient des ouvriers jadis employés à une manufacture fondée par le général de Custine, à Nidervillers, dans les Vosges. Cette fabrique avait été confisquée comme tous ses autres biens. Les ouvriers étaient venus chercher de l'ouvrage à Paris, chez Dyle. Parmi eux se trouvait le père de Nanette Giblain, Pierre Malriat.

Ils signèrent tous une pétition dans laquelle ils demandaient l'élargissement de Mme de Custine, et ils l'apportèrent à l'ancien boucher Legendre, président du bureau, chargé de statuer sur les pétitions (1). Jetée dans le casier, elle eût été oubliée peut-être; mais un soir les jeunes gens attachés au bureau comme secrétaires, et dont un s'appelait Rossigneux, l'ayant laissée tomber par hasard sur leur table, la lurent et jurèrent de la présenter le soir même à Legendre pour sauver « la belle Custine, une seconde Roland. »

Legendre, un peu aviné, rentrait chez lui à une heure du matin. La demande de mise en liberté de la citoyenne Custine lui est présentée; il la signe, et à trois heures du matin, les jeunes secrétaires frappent à la porte de la cellule de la prisonnière. Elle était seule; elle ne voulut pas ouvrir à cette heure-là. Le lendemain 13 vendémiaire an III, l'arrêté d'élargissement lui était notifié. Il est ainsi conçu :

CONVENTION NATIONALE

Comité de sûreté générale et de surveillance.

« Vu les pièces relatives à la citoyenne Custine, détenue aux

(1) Voyez *la Russie en* 1839, par A. de Custine, lettre III.

Carmes, le comité arrête que ladite Custine sera mise en liberté et les scellés levés au vu du présent arrêté.

« Signé : *Les représentans du peuple,*

« Legendre, Lesage, Senault, Clauzel, Merlin, Collombest, Louis (*du Bas-Rhin*).

« Pour copie conforme :

« Dumont, *greffier* (1). »

Et comme si, jusqu'à la sortie de prison, Gérôme devait se montrer dévoué, nous lisons au-dessous de l'arrêté :

« Nous, administrateurs de police régénérée, certifions les signatures ci-dessus sincères et véritables. A Paris, le 17 vendémiaire, troisième année républicaine.

« Gérôme, Albert. »

Mme de Custine rentre seule dans sa maison dévastée, sans vêtemens, sans ressources; elle y retrouve, pour se reprendre à vivre, son enfant de trois ans, d'une santé délicate. Que va-t-elle devenir?

On faisait, après le 9 thermidor, une sorte de trafic des mises en liberté : une foule d'intrigans rançonnaient, après leur élargissement, les malheureux prisonniers déjà ruinés par la révolution. Une grande dame, alliée d'assez près à Mme de Custine, n'eut pas honte de lui demander 30,000 francs, qu'elle avait dépensés en corruptions, disait-elle, pour obtenir sa sortie de prison. Delphine répondit en racontant l'histoire de Rossigneux, et elle ne revit jamais sa parente (2).

Une autre série de douleurs commença pour elle. Jusqu'alors, le souffle héroïque, la grandeur du sacrifice avaient soutenu son corps et sa volonté; mais elle ne put résister aussi vaillamment à la solitude et à la pauvreté. La jaunisse se déclara le lendemain de son retour chez elle; la maladie dura cinq mois, et il lui en resta une affection du foie dont elle souffrit toute sa vie. Au bout de l'année, elle recouvra quelque argent et se mit en quête d'appuis pour réunir les lambeaux de l'opulente fortune de la famille de Custine.

A la suite de la confiscation, la majeure partie des biens du général avait été vendue; sa belle-fille commença alors ses démarches:

(1) Voyez *Archives nationales.*
(2) Voyez *la Russie en* 1839, lettre III.

des procès, qui durèrent de 1795 à 1801, usèrent les plus belles années de sa vie. Elle put rentrer dans les biens qui n'étaient pas encore aliénés. Deux hommes célèbres à des titres divers, Boissy d'Anglas et Fouché, lui prêtèrent, dans cette œuvre longue et difficile, leur protection et leur dévoûment. Tous les deux devinrent ses amis; malgré des répugnances d'opinions et de sentimens qu'elle éprouvait vis-à-vis de l'un d'eux, elle n'oublia jamais les services rendus.

Boissy d'Anglas, qu'elle avait rencontré chez Mme de Staël, avait alors quarante-deux ans. Député à la Convention, il n'avait pas voté la mort du roi; membre de la commission de constitution après la chute de Robespierre, il avait été le rapporteur clairvoyant et habile de la constitution de l'an III (1). Vraie ou fausse, la légende avait fait de lui le héros de la journée de prairial, où, de l'avis de tous, son attitude avait été ferme et grave. Il venait d'être élu à Paris membre du conseil des Cinq-Cents (avril 1797), lorsqu'il connut Mme de Custine. Il subit, comme tant d'autres, le charme de sa beauté, de sa grâce et de sa voix. Il s'était donné tout entier à la surveillance de ses intérêts, lorsque, prévenu par Delphine qu'il était enveloppé dans le décret de proscription du 18 fructidor, il parvint à s'y soustraire en s'enfuyant en Angleterre; il ne fut rappelé en France qu'après le 18 brumaire et devint président du tribunat. Une correspondance suivie et très affectueuse s'était établie entre Mme de Custine et lui; nous en avons pour gage cet aimable et curieux billet, le seul qui ait été conservé, et que nous eussions voulu un peu plus simple (2) :

« Bougival, 16 fructidor an VIII.

« Me pardonnerez-vous, mon adorable amie, si je n'ai point l'honneur de vous voir le 18, comme je l'avais espéré? Je craindrais de vous porter malheur ce jour-là, et je ne dois pas sortir. Si j'avais besoin de votre amitié pour être excusé par vous, je vous citerais les Romains, qui avaient le prudent usage de ne jamais se montrer les jours malheureux et qui s'en trouvaient fort bien; je pourrais aussi vous dire qu'étant sorti à cheval le 13 vendémiaire qui suivit celui de la fatale journée qui en porte le nom, je fus violemment jeté sur le pavé et ne dus qu'à la miséricorde divine de n'être pas

(1) Voyez *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. III, p. 62.
(2) Nous devons communication de cette lettre et des lettres et billets de Chateaubriand à la bienveillance de M. La Caille, ancien juge d'instruction au tribunal civil de la Seine.

assommé sur place. Je sais bien que vous avez le bonheur de rendre heureux tous les jours qui ne le sont pas ; et que, si vous le vouliez, ce 18 fructidor que je redoute serait le plus heureux jour de ma vie ; mais comme je ne vous crois pas assez de bonté pour cela, permettez que je reste dans ma retraite, et que j'y emploie à penser à vous les momens que j'aurais pu consacrer à jouir de votre adorable présence.

« Je vous prie d'agréer les assurances de mon respect.

« Boissy. »

Certes, cette crainte des fâcheux anniversaires n'eût pas retenu chez lui le second personnage avec qui Mme de Custine entretenait, en 1814 et en 1815, un long commerce épistolaire. Fouché, en effet, commençait à oublier ce qu'il avait dit lors du procès du roi : « Je ne m'attendais pas à énoncer à cette tribune d'autre opinion sur le tyran que son arrêt de mort. Il semble que nous soyons effrayés du courage avec lequel nous avons aboli la royauté : nous chancelons devant l'ombre d'un roi. »

Les troubles civils, quand ils se prolongent, font vivre, à certains hommes politiques, plusieurs existences différentes. On eût déjà étonné Fouché si on lui eût raconté que la Convention l'avait envoyé avec Collot d'Herbois à Lyon pour mettre à exécution le décret de destruction prononcé contre cette malheureuse ville, et si on eût remis sous ses yeux sa lettre du 19 décembre 1793 : « Exerçons la justice à l'exemple de la nature ! Frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté ! » Lorsque les embarras suscités au Directoire par les jacobins firent sentir la nécessité d'opposer à leurs intrigues l'habileté d'un homme qui eût le secret de tous leurs moyens, Fouché fut choisi. Il avait accepté d'être ministre de la police générale le 20 juillet 1799, avec ce sentiment que, les variations de l'opinion publique étant plus brusques et plus fréquentes dans notre pays qu'ailleurs, il fallait le suivre dans ses métamorphoses successives pour le gouverner. Les contemporains assurent qu'en ces années de confusion il imprima à la police générale un caractère relatif de justice et de modération. « Aucune des mesures que la sûreté publique exige, disait-il, ne commande aujourd'hui l'inhumanité. »

Cependant Joséphine de Beauharnais, devenue la femme du général Bonaparte, ouvrait à son ancienne amie des Carmes la porte du cabinet de Fouché. Le ministre de la police aida puissamment Mme de Custine à rentrer dans la portion de ses biens confisqués qui n'était pas vendue. Avec un peu de bien-être, elle reprit goût à la vie sociale et à la conversation. On sait ce qu'était le monde de

Paris à la fin du Directoire : dans la masse à la fois lasse et affolée, les femmes et les jeunes gens précipitant la réaction, la bonne compagnie comme la mauvaise dansant aux bals par abonnement, l'agiotage, au lieu du travail, faisant sa proie du peuple, la délicatesse ayant disparu avec l'art de vivre et l'art de plaire.

De toute manière, que restait-il du XVIIIe siècle? En dehors du salon de Mme de Staël, Delphine de Custine n'aurait su où causer. De la grande éducation du passé, elle avait gardé le tour d'esprit, la simplicité du langage, la noblesse des sentimens.

Aussi son premier soin fut-il de témoigner sa reconnaissance à l'homme obscur dont le dévoûment pour elle était inaltérable : alors que, sortie de prison, elle gisait dans son lit, abandonnée, vivant péniblement des ressources que lui procurait sa servante, Nanette Giblain, Gérôme, obligé de se cacher pour échapper à la réaction thermidorienne, envoyait de temps à autre, du fond de sa cachette, de l'argent à Nanette qui achetait du pain (1). Mme de Custine eut le bonheur, en rendant à Gérôme les sommes qu'il lui avait prêtées, de lui sauver à son tour la vie. D'abord elle lui trouva un abri, puis l'aida par ses nouveaux amis à fuir en Amérique. Il y travailla, amassa une petite fortune et revint à Paris, où il fit d'heureuses spéculations de terrains. Devenu l'ami de la maison, Mme de Custine et sa famille le recevaient à toute heure.

Lorsqu'il rendait visite à sa protégée des jours de la Terreur, il lui disait avec une fierté qui ne se démentit jamais : « Je vous verrai quand vous serez seule. Lorsqu'il y aura du monde chez vous, je n'irai pas. Vos amis me regarderaient comme une bête curieuse; vous me recevriez par bonté, car je connais votre cœur, mais je serais mal à mon aise chez vous, et je ne veux pas de cela. Je ne suis pas né comme vous, je ne parle pas comme vous, nous n'avons pas eu la même éducation. Si j'ai fait quelque chose pour vous, vous avez fait tout autant pour moi; nous sommes quittes. »

Personne n'a aimé Mme de Custine comme ce jacobin désintéressé et farouche; et il ne lui a jamais avoué son amour, il le lui a prouvé. Sa conduite, son langage, ne cessèrent jamais d'être respectueux. Il avait conservé des drames terribles qu'il avait vus, et dont il avait été l'un des acteurs, je ne sais quoi d'étrange et de silencieux. Il ne parlait jamais de politique ni de religion; les événemens passaient au-dessous de lui, il ne s'en préoccupait plus. Ayant placé toute sa confiance dans le caractère et la discrétion de Mme de Custine, il l'avait prise pour confidente de ses chagrins domestiques. Gérôme mourut avant la vieillesse, dans les premières années de l'empire.

(1) *La Russie en* 1839, lettre III.

Il semble, quand on inspire de tels dévoûmens, qu'on ne puisse être malheureuse.

Elle eut bientôt aussi la consolation de voir sa mère. Depuis plusieurs années, la comtesse de Sabran était sans nouvelles directes de Delphine ; elle lui donna rendez-vous en Suisse. Elzéar vint de Coppet les rejoindre. Cette réunion leur fut bien douce, malgré les douleurs qu'elle renouvelait ; Mme de Sabran avait cru sa fille perdue. Que de contrastes entre sa jeunesse si calme, les automnes idylliques passés à Anisy, les fêtes si naïves de son mariage et cette destinée si tragique ! Ce voyage en Suisse fit couler bien des larmes, mais Mme de Sabran, avec son amabilité voilée désormais de mélancolie, retrouva son esprit d'autrefois et fit renaître sa fille à la vie; elle lui montra cette nature grandiose, si nouvelle pour des yeux habitués à d'autres spectacles. Comme elle était devenue, durant l'émigration, l'amie de Lavater, elle voulut lui présenter Delphine ; elles allèrent à Zurich rendre visite au célèbre créateur de la physiognomonie. Lavater, en apercevant Mme de Custine, se tourna vers Mme de Sabran et s'écria : « Votre fille est transparente ! On lit à travers son front ! Jamais je n'ai vu tant de sincérité ! »

Revenue en France, Delphine n'eut plus qu'une pensée, celle de rouvrir les portes de la patrie à sa mère, devenue la marquise de Boufflers, à son beau-père, à son frère Elzéar de Sabran. L'exil leur était de plus en plus amer. Mme de Custine retourna à La Malmaison prier Joséphine de disposer favorablement le maître. Un jour, en 1800, Duroc dit au premier consul : « Boufflers est sur la liste des émigrés, vous devriez ordonner qu'on le rayât. — Oui, sans doute, répondit Bonaparte, il nous fera des chansons. » Et Boufflers rentra. Ce n'était plus le brillant colonel, auteur *Du cœur*; mais, malgré ses soixante ans et les tristesses de l'émigration, il avait gardé les qualités qui donnent à la vie commune le plus de charme : l'aménité et la bienveillance. Ducis pouvait lui adresser l'épître bien connue, dont les vers sans doute sont faibles, mais dont les sentimens honoreront toujours celui qui les exprimait. Boufflers était admis au moment de la réorganisation de l'Institut, en 1804, dans la classe de littérature, comme membre de l'ancienne Académie française. Sa vieille amie et lui ne possédaient même plus de débris de leur bien-être ; et le marquis de Boufflers était trop heureux d'accepter les modestes fonctions d'administrateur adjoint à la bibliothèque Mazarine.

Les survivans de cette incomparable société du XVIIIe siècle essayèrent de reprendre la conversation là où la révolution l'avait interrompue. Mme de Custine et sa mère voyaient souvent Mme de Staël, plus étincelante d'éloquence que jamais. Delphine lui avait

plu si bien qu'elle lui avait emprunté son nom pour le donner à ce roman si plein d'elle-même, de ses idées comme de ses sentimens, vrai miroir de cette âme ardente, si noble jusque dans ses faiblesses et si supérieure à ceux qu'elle a aimés.

Mais, malgré le succès qu'elle rencontrait à chaque pas, malgré l'auréole que lui faisaient les vaillances de sa vie, Mme de Custine n'était plus une mondaine. Le monde, quand il ne l'intimidait pas, l'ennuyait; Elzéar disait qu'elle avait plus peur d'un salon que de l'échafaud. Une précoce expérience lui avait donné cette philosophie que les livres n'apprennent pas. Comme elle avait pour la peinture un goût à qui ne manquaient que des études sérieuses et de bons maîtres, elle s'enfermait des heures entières dans son atelier. D'autre part, son amour pour son unique enfant l'empêchait de se remarier, et puis, suivant une belle parole d'elle : « Devenue veuve par le bourreau, » elle ne se sentait pas libre comme toute autre femme.

Tourmentée par le souci de ses affaires, en procès continuels pour reconquérir ce qui avait été soustrait à l'héritage de son mari, elle n'avait pas alors la sérénité d'esprit qui prépare le cœur aux longues tendresses. Le calme, dont elle avait le plus besoin, lui fit rechercher la campagne; et, dès qu'elle put réunir des ressources suffisantes, elle acheta, le 27 octobre 1803, près de Lisieux, le château et le domaine de Fervaques, non loin du village qui l'avait abritée en 1791 et en 1792 (1).

Il lui restait, au milieu de ses douleurs et de ses inquiétudes, une autre épreuve à subir, celle d'une grande passion vite méconnue et les tortures d'un cœur qui ne se donnait pas aisément.

II.

En 1803, Mme de Custine, à trente-trois ans, était dans tout l'éclat de sa beauté.

Son fils s'est plu à nous la montrer au lendemain de ses détresses et de ses infortunes, avec la finesse de ses traits, avec sa physionomie à la fois passionnée et mélancolique, résignée et mutine, avec ses manières élégantes et une douceur, une netteté dans l'accent qui étaient un charme de plus. Son teint de blonde était resté frais comme du temps où Boufflers l'appelait

(1) La terre de Fervaques appartenait au duc de Montmorency-Laval et à sa sœur la duchesse de Luynes. Mme de Custine l'acheta, en son nom et au nom de son fils, au prix de 418,764 livres et une rente de 8,691 livres.

la reine des roses. Nous avons dit qu'on la rencontrait rarement dans le monde ; sa sauvagerie ne s'adoucissait qu'auprès de Mme de Staël.

Ce ne fut pourtant pas dans le salon de Corinne, mais chez Mme de Rosambo, une de ses compagnes des Carmes, et alliée au frère aîné de Chateaubriand, que Mme de Custine vit celui-ci pour la première fois. Le succès prodigieux du *Génie du christianisme*, qui venait de paraître, avait ouvert à son auteur toutes les portes; comme il l'écrivait à Guéneau de Mussy, il jouissait de tout le succès littéraire qu'un homme peut atteindre dans sa vie ; il semble que son cœur eût dû être plein de l'image de celle qui s'était enfermée six mois avec lui à Savigny, et qui lui avait donné les preuves les plus touchantes d'une tendresse sans limite et sans condition. Ce serait bien peu le connaître. Dès qu'il était aimé, il craignait qu'on ne l'abandonnât et l'idée de l'inconstance humaine venait empoisonner sa joie.

Tandis que Mme de Beaumont se préparait, dans cette année fatale de 1803, à demander aux eaux du Mont-Dore quelques jours de santé, pour aller lui dire une dernière fois qu'il était ce qu'elle avait de plus cher au monde, il écrivait, lui, à Mme de Custine : « L'idée de vous quitter me tue. » Il avait, en effet, accepté la place de secrétaire d'ambassade à Rome, que l'abbé Émery avait eu mission de lui proposer au nom du premier consul. Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, il dit qu'il aurait peut-être reculé si l'idée de Mme de Beaumont n'était venue mettre un terme à ses scrupules. « La fille de M. de Montmorin se mourait; le climat de l'Italie lui serait, dit-on, favorable; moi allant à Rome, elle se résoudrait à passer les Alpes; je me sacrifiai à l'espoir de la sauver. »

Au contraire, dans une lettre datée de Rome, il écrit à Fontanes : « Voilà où m'ont conduit des chagrins domestiques. La crainte de me réunir à ma femme m'a jeté une seconde fois hors de ma patrie. Les plus courtes sottises sont les meilleures. Je compte sur votre amitié pour me tirer du bourbier. »

Il allait partir pour rejoindre son ambassadeur le cardinal Fesch, lorsque sa passion pour Delphine de Custine éclata. Très discret dans ses Mémoires, il consacre à son souvenir à peine quelques lignes :

J'avais une foule de connaissances en dehors de ma société habituelle. J'étais appelé dans les châteaux qu'on rétablissait. Parmi les abeilles qui composaient leur ruche était la marquise de Custine, héritière des longs cheveux de Marguerite de Provence, femme de saint Louis, dont elle avait du sang. J'assistai à sa prise de possession de Fervaques, et j'eus l'honneur de coucher dans le lit du Béarnais. Ce n'était pas une petite affaire que ce

voyage! Il fallait embarquer dans la voiture Astolphe de Custine, enfant, Berstecher, le gouverneur, une vieille bonne alsacienne ne parlant qu'allemand, Jenny, la femme de chambre, et Trim, chien fameux qui mangeait les provisions de la route. J'ai vu celle qui affronta l'échafaud du plus grand courage, je l'ai vue plus blanche qu'une Parque, vêtue de noir, la taille amincie par la mort, la tête ornée de sa seule chevelure de soie, me sourire de ses lèvres pâles et de ses belles dents, lorsqu'elle quittait Sécherons, près Genève, pour expirer à Bex, à l'entrée du Valais.

« J'ai entendu son cercueil passer la nuit dans les rues solitaires de Lausanne, pour aller prendre sa place éternelle à Fervaques. »

C'est tout, et c'est bien peu pour dire la vie et la mort d'une femme qui l'a aimé pendant plus de vingt ans.

Chateaubriand, à la suite de la page que nous venons de citer, raconte qu'il avait lu sur un coin de la cheminée du château ces méchantes rimes attribuées à l'amant de Gabrielle :

La dame de Fervaques
Mérite de vives attaques.

Il semble que, par l'ardeur de son caprice, il eût voulu donner raison au Béarnais. Mais n'oublions pas quel était l'homme. Mme de Custine connaissait-elle cette nature de René, qui faisait une séduction même de ses ennuis et de son désespoir? Savait-elle qu'il avait écrit : « Il y a dans le succès de l'amour un degré de félicité qui me faisait désirer la mort? » Elle devait trop vite apprendre aux dépens de son repos ce que ses caresses d'accent, ses effusions brûlantes de conversation, cachaient de troubles et de tourmens.

Ses lettres et billets à Mme de Custine, conservés par elle, ne portent point de date. Elle les a classés sous le chiffre 1803, et chacune de ces reliques est numérotée de sa main. C'est en avril et mai, dans l'intervalle entre la nomination de Chateaubriand et son départ pour l'Italie, que cette correspondance amoureuse commence et prend fin. Nous la reproduisons dans l'ordre qui lui avait été assigné par celle qui l'avait religieusement gardée :

« N° I. — Je serai chez vous demain à deux heures; n'oubliez pas votre promesse pour lundi. Comment haïrai-je l'avenir, puisqu'il me ramènera près de vous?

« N° II. — Jugez de ma peine; je ne pourrai pas vous recevoir aujourd'hui. Ne serez-vous pas trop fâchée de me voir chez vous à

deux heures? Je crains de vous importuner; vous m'avez traité si mal que je suis tenté de vous appeler madame.

« Lundi matin.

« *A Madame de Custine, rue Martel.* »

« N° III.— Vous ne pouvez pas concevoir ce que je souffre depuis hier; on voulait me faire partir aujourd'hui. J'ai obtenu par faveur spéciale qu'on m'accorderait au moins jusqu'à mercredi. Je suis, je vous assure, à moitié fou, et je crois que je finirai par donner ma démission. L'idée de vous quitter me tue. Je ne pourrai, pour comble de malheur, vous voir avant deux heures, cet après-midi.

« Au nom du ciel, ne partez pas! Que je vous voie au moins encore une fois! Êtes-vous malade?

« Samedi matin.

« *A Madame de Custine, rue Martel.* »

Mme de Custine devait aller à Fervaques; après avoir lu ce billet, elle ne partit pas. Elle alla trouver Chateaubriand dans la chambre d'hôtel qu'il occupait. Le lendemain, dès l'aube, il lui écrit; il n'a pu dormir. Ce n'est pas encore le Chateaubriand guindé, celui de Mme Récamier, c'est René jeune et amoureux.

« N° IV. — Si vous saviez comme je suis heureux et malheureux depuis hier, vous auriez pitié de moi. Il est cinq heures du matin. Je suis seul dans ma cellule. Ma fenêtre est ouverte sur les jardins qui sont si frais, et je vois l'or d'un beau soleil levant qui s'annonce au-dessus du quartier que vous habitez. Je pense que je ne vous verrai pas aujourd'hui et je suis bien triste. Tout cela ressemble à un roman, mais les romans n'ont-ils pas leurs charmes? Et toute la vie n'est-elle pas un roman et souvent un triste roman? Écrivez-moi; que je voie au moins quelque chose qui vienne de vous! Adieu, adieu jusqu'à demain!

« Rien de nouveau sur le maudit voyage.

« Dimanche matin.

« *A Madame de Custine, rue Martel.* »

Son imagination l'emporte, et il rêve d'être aimé à Fervaques, loin de Paris, dans la chambre d'Henri IV. Il rêve même de Rome

avec Mme de Custine, pendant que Pauline de Beaumont, qui habite rue Neuve-du-Luxembourg, tout près de lui, attend sa visite.

Qu'aurait-elle dit si elle eût connu la lettre suivante?

« N° V. A Madame de Custine,

« Je ne vis plus que dans l'espérance de vous revoir. De grâce, un mot, un seul mot, pour m'aider à passer la journée! J'ai erré hier le reste de l'après-midi dans toutes les rues de Paris sans savoir où j'allais. Ah! promettez-moi le château d'Henri IV! Promettez-moi de venir à Rome!

« Il n'y a rien de déterminé pour le jour du départ.

« A demain! »

« N° VI. — Encore un jour sans vous voir! Vous allez le passer bien tranquillement. Vous allez peindre, caresser Trim et oublier qu'il y a dans le monde des personnes qui vous aiment. Comment êtes-vous, ce matin? Ma cellule est bien triste : un vilain soleil sous le nuage, une bise froide, une chambre dépouillée de ses meubles et qui annonce déjà l'absence! Il y a quelque temps, tout cela m'aurait été indifférent. *Mais une sainte apparition qui m'a visité dans ma demeure* (1) m'a rendu l'éloignement insupportable. Songez, je vous en prie, à ce château d'Henri IV, cela peut me consoler. Demain, je serai à onze heures chez vous. Il n'y a rien de nouveau pour le départ.

« Mille joies et plaisirs. »

Il n'était pas possible que l'heure de ce départ pour Rome ne sonnât pas. Les instans de bonheur étaient comptés, mais Chateaubriand ne songeait pas à donner sa démission : Rome l'attirait.

« N° VII. — Je me rendais chez vous. Je reçois l'ordre de passer chez M. de Talleyrand. Il faut obéir. Je serai chez vous, j'espère, à une heure, ou plutôt à deux. Vous ne sauriez croire combien je suis malheureux de ne pas vous voir ce matin!

« Mille souhaits de bonheur.

« *A Madame de Custine, rue Martel, première porte cochère à gauche en entrant par le bas de la rue.* »

Chateaubriand, tiraillé par les sentimens les plus contradictoires, ne parlait pas à ses amis de cette affection qui brusquement avait

(1) Ces mots sont soulignés dans l'original.

envahi sa vie. Tout transparent qu'il était par nature, il était boutonné par système. La *petite société*, celle qui se réunissait chaque soir dans le salon « à peine éclairé » de Mme de Beaumont, Joubert, Molé, Fontanes, Pasquier, Guéneau de Mussy, ne paraît pas avoir connu Mme de Custine. Aucune trace d'elle n'existe dans la correspondance de Joubert. S'il a su l'histoire de cette passion, il l'a cachée à Pauline, dont l'affection absolue prenait ombrage, on s'en souvient, de la prochaine rencontre de Chateaubriand avec sa femme et de leur rapprochement. Il est difficile de croire cependant que ce monde si intimement uni n'ait pas entendu le bruit que faisait à ce moment-là cette liaison; et ne faudrait-il pas alors y trouver un des motifs du jugement sévère prononcé par Joubert dans sa lettre à M. Molé, du 31 octobre 1803? Avec quelle sagacité le grand moraliste parlait de ce fonds d'ennui qui semblait avoir chez Chateaubriand, pour réservoir, l'espace immense vacant entre lui-même et ses pensées, et qui exigeait perpétuellement des distractions qu'aucune occupation, aucune société ne pourraient jamais lui fournir? Ne s'explique-t-on pas aussi, par ces pressentimens secrets qu'a toute femme sincèrement aimante, la mélancolie amère des dernières pages écrites par Pauline de Beaumont, et cette désespérance, s'ajoutant à l'avertissement silencieux donné par la souffrance, qu'il faudrait bientôt quitter la terre?

Cependant Chateaubriand croyait pouvoir prolonger encore quelques semaines son séjour à Paris. Il écrit à Mme de Custine :

« N° VIII. — A minuit, on m'a apporté l'ordre de me rendre à Saint-Cloud ce matin. J'étais si heureux de l'espérance de vous voir aujourd'hui! Demain, à onze heures, voudrez-vous me recevoir et me donner à déjeuner? Une chose cependant me donne bien de la joie : l'époque de notre départ semble devenir chaque jour plus incertaine. Aimez-moi au moins comme M. B...

« Un petit mot de réponse. »

« Dimanche, 7 heures du matin. »

Quel est ce M. B...? Est-ce Boissy d'Anglas, dont nous avons publié plus haut une lettre? L'inquiétude et le doute ne se réveillent-ils pas déjà dans l'âme de Chateaubriand? Il s'agit du jeune gouverneur d'Astolphe, M. Berstecher. Mme de Custine l'avait connu à Bâle durant son voyage en Suisse, et l'avait choisi sur la recommandation de M. de Hardenberg. M. Berstecher témoigna à la mère de son élève le plus absolu dévoûment, et consacra sa vie entière à ses intérêts. Il était considéré comme membre de la famille.

Sans doute, cette respectueuse affection pour une jeune femme, belle, gracieuse, fit un peu jaser; Chateaubriand osait faire allusion à ces médisances et se donnait des airs de jaloux.

La première partie de cette correspondance se termine par les deux billets suivans :

« N° IX. — Demain, je serai chez vous à onze heures; mais je suis dans une grande inquiétude, j'attends une lettre du terrible cardinal (1). Que contiendra-t-elle?

« A demain. Je vous écris au milieu de deux hommes qui me persécutent et ne me laissent pas un moment pour songer à ce que je vous dis.

« A demain.

« *A Madame de Custine.* »

« N° X. — Je ne puis vous voir ce matin. Il faut que je cherche un logement. Je suis de l'humeur du chien Trim : j'ai envie de mordre tout le monde. Il est vrai que je suis fort malheureux.

« A demain matin.

« Jeudi. »

« *P.-S.* — Je ne pourrai être consolé que par la visite de Mlle de Saint-Léon.

« *A Madame de Custine, rue Martel, n° 9, faubourg Poissonnière.* »

Mlle de Saint-Léon était la dame de confiance qui portait les réponses. Un ordre brusque de départ vint mettre un terme à l'expansion de ces premières tendresses. Chateaubriand quitte Paris, et dans une longue lettre adressée collectivement à Chênedollé (2) et à Joubert, il raconte *à la petite société* les incidens et les impressions du voyage. Il avait fait le brave en partant, mais dès qu'il fut seul, il se prit à pleurer. Les larmes coulèrent jusqu'à Melun. En avançant, les distractions de la route emportèrent le chagrin. L'artiste se réveilla. Les beautés du paysage et du coucher de soleil le prirent tout entier. « Un petit bout du croissant de la lune était dans le ciel, tout justement pour m'empêcher de mentir, car je sens que si la lune n'avait pas été là réellement, je l'aurais toujours

(1) Le cardinal Fesch.

(2) Voyez cette lettre publiée par M. de Raynal, *les Correspondans de Joubert.*

mise dans ma lettre ; c'eût été à vous de me convaincre de fausseté, l'almanach à la main. »

Il était déjà, on le voit, guéri de sa peine.

Il arrive à Rome le 25 juin 1803. Nous avons dit ailleurs (1) les tristesses et les soucis qu'il y éprouva, ses démêlés avec le cardinal Fesch, l'arrivée de Mme de Beaumont, la mort de cette amie incomparable, qui n'avait paru dans la vie que pour en souffrir tous les maux ; la conduite chevaleresque de Chateaubriand dans ces délicates circonstances, où l'homme d'honneur qu'il était finit par imposer à tous la considération et l'estime, enfin le retour affectueux du cardinal-ambassadeur, qui changea lui-même de manières à son égard.

Chateaubriand flottait entre mille partis à prendre, lorsqu'il reçut la nouvelle que le premier consul l'avait nommé ministre dans le Valais. Après un court séjour à Naples, il rentre à Paris précédé par cette belle lettre à Fontanes sur la campagne de Rome, où il égale, par l'éclat de son talent, la grandeur des ruines fameuses et la mélancolie des horizons de la Sabine. Il descend rue de Beaune, à l'hôtel de France,le 15 mars 1804. Il renouera pour quelque temps son roman avec Mme de Custine, mais le premier charme a disparu.

III.

Mme de Chateaubriand l'attendait à Paris; leur séparation, qui durait depuis plus de dix années, avait pris fin. La perte de presque toute la fortune de sa femme, perte encore aggravée par la ruine d'un oncle débiteur envers elle, était venue ajouter chez Chateaubriand un motif généreux au sentiment du devoir. Ils se préparaient à partir ensemble pour Sion.

Une amitié très vive unissait alors René à Chênedollé; ils s'étaient connus il y avait trois ans : ils arrivaient l'un de Londres, l'autre de Suisse. Tous deux avaient émigré, ils avaient même âge, mêmes goûts; pendant plus de deux années, pas un jour ne s'était passé sans qu'ils se vissent. Ce fut, pour ainsi dire, la période du Chateaubriand bon enfant, la période où il s'appropriait le mot de Joubert au comte Molé : « La vie est un ouvrage à faire, où il faut, le moins qu'on peut, raturer les affections tendres. » Mme de Beaumont régnait alors, et sa faiblesse touchante faisait subir son influence discrète et douce.

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre 1883.

Chênedollé était un des plus assidus de la petite société; nul n'y portait autant d'enthousiasme et d'ingénuité d'âme; nul n'y révélait davantage ce caractère de noblesse morale que produit une sorte d'intelligence élevée. Nous renvoyons au surplus, pour le mieux connaître, à l'étude que Sainte-Beuve lui a consacrée (1). Sa mélancolie native, augmentée par des peines de cœur, l'avait fait surnommer, dans le salon de la rue Neuve-du-Luxembourg, *le Corbeau*, tandis que la délicate souveraine du logis était appelée *l'Hirondelle*.

Une image douloureuse touchant à peine à la terre, celle de Lucile, avait passé dans le cœur de Chênedollé et l'avait à jamais troublé. Il n'avait pu oublier ces lignes d'elle : « Vous ne pouvez douter que je me ferais un honneur de porter votre nom, mais je suis tout à la fois désintéressée sur mon bonheur et votre amie; en voilà assez pour vous faire concevoir ma conduite envers vous. Je vous le répète, l'engagement que j'ai pris envers vous de ne point me marier a pour moi du charme, parce que je le regarde comme un lien, comme une espèce de manière de vous appartenir. »

Chateaubriand n'en aimait que mieux cet ami plus poète dans ses sentimens que dans ses vers. Quand il alla occuper son poste de secrétaire à Rome, espérant un instant l'aider à entrer dans la carrière diplomatique, il lui écrivait de Lyon : « Je dis bonsoir à la société, et à toi, cher Chênedollé, que j'aime par-dessus tout, que j'attends en peu de temps, et à qui je n'ai autre chose à recommander. »

C'est à lui qu'il fit confidence de ses sentimens pour Mme de Custine.

Il avait repris avec elle ses habitudes d'intimité. Dès que le crieur public avait jeté dans la rue la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien, il s'était empressé de lire à Mme de Custine, avant de l'envoyer, sa démission de ministre plénipotentiaire dans le Valais. Sa conduite avait été chaudement approuvée. Ayant reconquis sa liberté, ses relations avec ses amis de l'ancienne petite société, et particulièrement avec Chênedollé, devinrent plus fréquentes; elles devinrent aussi plus vives, ces sympathies qui déjà l'avaient accueilli dans les débris du monde aristocratique.

Nulle femme, sans excepter Mme de Vintimille, l'amie de Joubert, n'avait été plus fière que Mme de Custine de cet acte courageux. Sa mère, son frère, étaient restés, comme elle, fidèles au culte des souvenirs royalistes. Chateaubriand avait rendu visite à Mme de Sabran, devenue marquise de Boufflers; mais le vieux monde du

(1) Voyez Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II.

XVIIIe siècle, qui était le sien par l'éducation et les sentimens, était bien au-dessous de lui par la culture de l'intelligence et par le tour de l'imagination. Elzéar ne lui avait pas plu du tout : « Il a trop d'esprit pour moi. » La mère, au contraire, quoique très abattue par l'exil et les privations, l'avait charmé par sa bonté et ses manières. Ce ne fut cependant jamais son milieu. Il y avait autant de désaccord entre eux qu'entre les petits vers de M. de Boufflers et les accens passionnés et éloquens de René.

Il avait assisté à la prise de possession de Fervaques; la châtelaine déployait toutes ses grâces pour le fixer. Ces efforts n'étaient pas de trop. La seconde série de leur correspondance diffère en effet singulièrement, par le ton, des petits billets que nous avons donnés plus haut. Ce n'est plus lui, c'est elle qui supplie. Il s'est fait aimer, et il est déjà las de l'affection qu'il a inspirée. On en était à la période des services à demander, des susceptibilités sans cause et des indiscrétions commises.

Nous n'avons pas retrouvé une première lettre que Chateaubriand avait adressée à Mme de Custine depuis son retour. Elle est de juillet; mais voici la seconde, datée du 1er août 1804 :

« Je vois qu'il est impossible que nous nous entendions jamais par lettre. Je ne me rappelais plus pour quel objet je vous avais demandé un service ; mais si c'est pour celui que vous faites entendre, jamais, je crois, preuve plus noble de l'idée que j'avais de votre caractère n'a été donnée ; et c'est une grande pitié que vous ayez pu la prendre dans un sens si opposé; je m'étais trompé.

« Au reste, pour finir tout cela, j'irai vous voir ; mais mon voyage se trouve nécessairement retardé. Je ne puis avoir fini mes affaires au plus tôt à Paris ; je partirai donc de Paris de lundi prochain en huit, je serai une autre huitaine à errer chez mes parens de Normandie, de sorte que j'arriverai à Fervaques du 20 au 30 août. Vous sentez que je vous donnerai des faits plus certains sur ma marche avant ce temps-là.

« Ce que nous avons recueilli de tout ceci, c'est que les langues de certaines gens sont détestables, qu'il ne faut pas s'y fier un moment, et que notre grand tort est d'avoir eu quelque confiance dans leur amitié. De ma vie, au reste, je n'aurais été pris au piège où vous vous êtes laissé prendre ; car de ma vie je ne confierai à personne l'affaire d'un autre, et surtout quand il sera question de certains services ; mais ensevelissons tout cela dans un profond oubli, dénouons sans bruit avec les gens dont nous avons à nous plaindre, sans leur témoigner ni humeur ni soupçon. Heureuse-

ment que leurs mauvais propos sont arrivés dans un temps où l'opinion m'est très favorable, de sorte qu'ils sont morts en naissant. C'est à nous à ne pas les réveiller par nos imprudences. Je n'ai pas dit un mot à personne de ce que je vous avais écrit et j'espère que vous, de votre côté, vous avez gardé le silence.

« Adieu, j'ai encore bien de la peine à vous dire quelques mots aimables, mais ce n'est pas faute d'envie.

« Savez-vous que j'ai vu votre frère et votre mère? Celui-ci a trop d'esprit pour moi. »

Le Chateaubriand quinteux, personnel, méfiant, est tout entier dans cette lettre. Sa mauvaise humeur s'adoucit dans un *post-scriptum*, au souvenir de Chênedollé, alors absent de Paris, à qui il voulait ouvrir la carrière diplomatique. Mme de Custine étant liée avec Fouché, il fallait inspirer à celui-ci de l'intérêt pour un ami si cher. Fouché, au reste, avait été son professeur à Juilly ; quand il s'était agi de le rayer de la liste des émigrés, Mme de Staël, toujours prête à faire une bonne action, l'avait conduit au ministère de la police, Fouché avait reconnu son ancien élève et lui avait tendu les bras.

La lettre brusque et presque dure que nous publions se termine par un appel à l'influence de Mme de Custine sur Fouché :

« Je vous conjure de pousser l'affaire de mon ami. Je ne sais où demeure le ministre, mais il est trop connu pour que ses lettres se soient égarées. Mais prenez garde à présent, il faut que vos lettres soient adressées particulièrement à F... (Fouché) et non pas au ministre, car alors vos lettres seraient simplement ouvertes par les commis de la police, comme une affaire de bureau.

« *A Madame de Custine, au château de Fervaques, par Lisieux.* »

Pas un mot de plus. Un voyage en Normandie était nécessaire pour effacer l'impression de ces sécheresses. Il écrit en route à Chênedollé, le 15 août 1804, de venir le rejoindre. Il le présentera à la dame de Fervaques (1) :

« Mantes.

« Je m'approche de vous et je sors enfin du silence, mon cher Chênedollé ; je n'ai osé vous écrire de peur de vous compromettre

(1) Les lettres de Chateaubriand à Chênedollé ont été publiées par Sainte-Beuve.

pendant tout ce qui m'est arrivé (sa démission après le meurtre du duc d'Enghien). Que j'ai de choses à vous dire! Quel plaisir j'aurai à vous embrasser, si vous voulez ou si vous pouvez faire le petit voyage que je vous propose! Je vais passer quelques jours chez Mme de Custine, au château de Fervaques, près de Lisieux, et vous voyez par la date de ma lettre que je suis déjà sur la route. J'y serai d'aujourd'hui en huit, c'est-à-dire le 22 août. La dame du logis vous recevra avec plaisir ou, si vous voulez ne pas aller chez elle, nous pourrons nous voir à Lisieux.

« Écrivez-moi donc au château de Fervaques, par Lisieux, département du Calvados. Vous ne devez pas être à plus de 15 ou 20 lieues.

« Tâchons de nous voir pour causer encore une fois, avant de mourir, de notre amitié et de nos chagrins. Je vous embrasse les larmes aux yeux. Joubert a été bien malade et n'a pu répondre à une lettre que vous lui écriviez. Tout ce qui reste de *la petite société* s'occupe sans cesse de vous. Mme de Caud est très mal. »

Chênedollé vint à Fervaques; Mme de Custine mit toute son amabilité en œuvre pour adoucir la sauvagerie de l'ami de Chateaubriand. Elle finit, la charmante femme, par gagner sa confiance et lui rendre chères les heures passées près d'elle. Il assista aussi à toutes les angoisses de cette âme qui s'était attachée de plus en plus, et qui ne se sentait plus nécessaire. Chateaubriand, dans ses Mémoires, si on les rouvre à cette date, dit que peu à peu son intelligence fatiguée de repos vit se former de lointains fantômes : sa vie, après la mort de Mme de Beaumont, était demeurée vide. « Des formes aériennes, houris ou songes, sortant de cet abîme, me prenaient par la main et me ramenaient au temps de la sylphide... J'avais ce que les pères de la Thébaïde appelaient des ascensions de cœur. »

C'était le voyage à Grenade qui se préparait dans son imagination. Le séjour à Fervaques fut néanmoins agréable. Il semble même que René fut plus aimable et plus tendre. Une lettre de lui, que nous n'avons pas, rappelait, quelques jours après, à la châtelaine, les beautés du logis qui l'avaient ravi; mais son énumération, il paraît, n'était pas complète, si nous en jugeons par la réponse fine et émue de Mme de Custine (1) :

« 1804. — J'ai reçu votre lettre; j'ai été pénétrée, je vous laisse

(1) Cette lettre a été retrouvée dans les papiers de Chênedollé par Sainte-Beuve. Il a également publié dans un appendice les lettres de Mme de Custine à l'auteur du *Génie de l'homme*.

à penser de quels sentimens. Elle était digne du public de Fervaques, et cependant je me suis gardée d'en donner lecture. J'ai dû être surprise qu'au milieu de votre nombreuse énumération, il n'y ait pas eu le plus petit mot pour la grotte et pour le petit cabinet, orné de deux myrtes superbes. Il me semble que cela ne devait pas s'oublier si vite; je n'ai rien oublié, pas même que vous n'aimez pas les longues lettres.

« Votre ami Chênedollé est encore ici, mais il part demain. J'en suis plus triste que je ne puis vous dire, je ne verrai plus rien de ce que vous aurez aimé. Il y a des endroits dans votre lettre qui m'ont fait bien mal. »

Chateaubriand était troublé par les affections, plutôt que possédé par elles. Avec sa sensibilité d'artiste, il était plus tourmenté du désir de séduire que du besoin de s'attacher. Son ami Chênedollé, plus tendre, plus simple, goûtait l'indulgence d'une femme aussi bonne que Mme de Custine. « Elle donnait un nouvel intérêt à sa vie, qu'il croyait condamnée à une tristesse sans appel et à des regrets sans espoir. »

L'automne arrive. Mme de Custine implorait de Chateaubriand une nouvelle visite à Fervaques. Il lui répond avant d'aller voir Joubert :

« Paris, samedi 15 septembre 1804.

« Je reçois votre lettre au moment même de mon départ pour la Bourgogne. Peut-être avancerai-je le moment de vous voir. Mais il faut que je sache l'époque la plus tardive que vous fixez pour votre retour à Paris. Je me dirigerai là-dessus. Écrivez-moi à Villeneuve-sur-Yonne, département de l'Yonne. Je n'ai que le temps de vous dire mille choses en montant en voiture.

« Souvenir à tous nos amis.

« Mme Bertin est un peu mieux.

« *A Madame de Custine, au château de Fervaques, par Lisieux (Calvados).* »

Les Bertin étaient en effet du petit nombre d'amis qui se réunissaient autour de Mme de Custine. Ils rencontraient dans son salon sa belle-sœur, celle que, dans l'intimité, on nommait *la Souris*, Boissy d'Anglas, Fouché parfois. En dehors de Chênedollé, les anciens amis de Pauline de Beaumont furent éloignés par Chateaubriand de celle qui avait pris un instant la place demeurée vide dans son âme.

Le 10 octobre, il annonce de Villeneuve-sur-Yonne au « cher Corbeau » son départ pour Fervaques, et lui donne rendez-vous pour le 20. Il quitte en effet Joubert, lui laissant Mme de Chateaubriand.

Qu'avait-il dans la tête à ce moment-là? Il fut à ce point maussade, durant son séjour, qu'un soir, en revenant d'une promenade en calèche, où il avait à peine ouvert la bouche, Mme de Custine, désespérée, croyant qu'elle était abandonnée, à la vue d'un fusil avec lequel il avait chassé le matin, fut saisie d'un mouvement de joie et de fureur, dit Chênedollé, et fut près de s'envoyer une balle en plein cœur.

Chateaubriand retournait quelques jours après en Bourgogne, où une douleur inattendue venait le saisir. Mme de Caud mourait dans l'isolement et la pauvreté, le 9 novembre, à Paris. Seul, le vieux Saint-Germain, le domestique de Pauline, avait suivi le cercueil de Lucile. Désormais René n'avait plus personne pour lui parler de sa jeunesse; l'inspiratrice de son génie, celle avec qui il allait dans les bois de Combourg, pendant les nuits d'octobre, entendre le bruit du vent, l'enfant maladive et mélancolique, au toquet d'étoffe noire, au long cou soutenu par un collier de fer garni de velours brun, n'avait même pas un tombeau à elle (1). Elle avait été jetée dans la fosse commune. Son frère ne fut pas seul à la pleurer. Chênedollé, pendant trois mois, passa des jours entiers à bêcher la terre. Ce n'était qu'en fatiguant son corps qu'il rendait un peu de repos à son imagination malade.

IV.

L'empire, cependant, venait d'être constitué. Eloigné du monde officiel, Chateaubriand s'était confiné dans un petit appartement, au second étage, rue de Miroménil. Sous le charme poétique de la conception des *Martyrs*, il ébauchait, dans son cerveau hanté de rêves, les images de Velléda et de Cymodocée; mais le travail ne pouvait que difficilement dissiper les tristesses et calmer les inquiétudes vagues dont il était sans cesse tourmenté. Il allait et venait de Fervaques à Villeneuve. Dans les années 1804 et 1805, il passa de longues semaines chez Joubert; il travaillait et s'apaisait sous l'influence bienfaisante de cette haute et délicate conscience. Joubert lui conseillait de donner au bien les plus beaux noms, et au mal lui-même les plus adoucis, toutes les fois qu'on voulait apprécier les traitemens que nous ont faits les hommes; et il lui rappe-

(1) Voyez lettre à Guéneau de Mussy, janvier 1804.

lait Fénelon disant des bâtards de Lacédémone : « nés de femmes qui avaient oublié leurs maris absens pendant la guerre de Troie. »

Rien ne pouvait agir plus puissamment sur l'imagination de Chateaubriand que la conversation intarissable de ce noble ami, qui voulait faire passer le sens exquis dans le sens commun, et dont les pensées et les paroles avaient des ailes !

Quand il le quittait, Chateaubriand retrouvait Mme de Custine. Pendant l'hiver de 1805, il la fréquenta assidûment. Elle l'appelle familièrement *Colo*, tandis que dans la société de Joubert on le nommait *le Chat*, et Mme de Chateaubriand, qui avait des griffes, *la Chatte*. Delphine confie à Chênedollé qu'à Paris René vient la voir tous les jours ; mais Chênedollé, absorbé dans sa douleur, ne répond plus aux lettres qu'elle lui envoie.

« Paris, 18 janvier 1805.

« Je ne reçois plus de vos nouvelles, je ne sais que penser de votre silence, je crains que vous ne soyez malade ; j'attends votre petite note pour vous obtenir la permission de venir ici. (Il s'agissait d'un passeport à demander à Fouché.) *Colo* vous a écrit. Il dit que sa lettre était charmante et que vous devez en être enchanté. Il vous attend, il vous aime, il parle de vous souvent. Je voudrais bien vous voir ici, ou du moins savoir pourquoi vous ne venez pas.

« Ce n'est pas bien à vous de prendre les mauvaises manières de votre ami ; je suis sérieusement fâchée, mais peut-être êtes-vous malade? Alors je suis toute pitié, tout émoi, je pardonne tout et demande au moins un détail exact de vos souffrances et de vos projets.

« Adieu, mes amis parlent souvent de vous et vous désirent.

« *La Souris* n'est pas encore à Paris. »

Mme de Custine ne savait pas la peine secrète qui rongeait le cœur de Chênedollé. Il n'avait osé confier à personne qu'à Guéneau de Mussy son désespoir silencieux et farouche. Mme de Custine n'avait pas connu Lucile ; elle ne devinait pas que Chênedollé, dans son deuil, avait rompu tout commerce épistolaire ; mais elle ne se décourageait pas de ses sauvageries.

« Mais, mon Dieu, que devenez-vous donc? lui écrit-elle encore le 16 mars 1805 ; plus un mot de vous, plus un souvenir, pas même une jérémiade ; je préfère tout à votre silence. Oh! si vous ne venez pas à Paris, promettez, jurez de venir à Fervaques longtemps cette année! Jurez de me dédommager et de ce silence et de cette absence! Mais que vous arrive-t-il donc? Pourquoi singez-

vous ainsi *Colo?* Changez, croyez-moi, de manière d'être, si vous voulez lui ressembler en tout; car, depuis que je suis ici, il est mieux. Je ne suis pas heureuse, mais je suis un peu moins malheureuse. Est-ce pour cela que vous ne me donnez pas signe de vie? Je vous ai écrit une longue lettre qui est restée sans réponse; comme je crains que celle-ci n'ait le même sort, je vais la faire très courte. Adieu, croyez à mon amitié, puisqu'elle résiste même à votre oubli. »

Dans cette plainte discrète et touchante : « Je ne suis pas heureuse, mais je suis un peu moins malheureuse, » que de révélations! Pour que Chênedollé gardât un silence aussi obstiné, il fallait que sa douleur fût bien profonde! Chateaubriand essaie aussi de la dissiper. Dans cet échange de paroles tristes, c'est Mme de Custine qui apporte dans sa mélancolie le plus de mesure et de résignation; son caractère grandit en même temps que son cœur s'élève. Voici la lettre que René écrivait de son côté, le 12 janvier 1805, au *cher Corbeau :*

« J'ai votre portrait. Vous jugez s'il me fait plaisir. Les gens qu'on aime étant presque toujours éloignés de nous, au moins que leur image les fixe sous nos yeux, comme ils sont dans notre cœur... Je vous attends; votre lit est prêt. Ma femme vous désire; nous irons nous ébattre dans le bois, rêver au passé et gémir sur l'avenir. Si vous êtes triste, je vous préviens que je n'ai jamais été dans un moment plus noir. Nous serons comme deux cerbères aboyant contre le genre humain. Venez donc le plus tôt possible! Mme de Custine doit vous avoir un passeport; venez! Le plaisir que j'aurai à vous embrasser me fera oublier toutes mes peines.

« Mille tendres amitiés.

« Rue de Miroménil, n° 119. »

Chênedollé s'était relevé de son abattement, mais n'était pas venu à Paris. Il s'était décidé à confier sa peine à la femme aimable qui ne s'expliquait pas son mutisme. Elle reprend dès lors sa correspondance avec lui; elle ne peut montrer qu'à lui le déchirement de son cœur. Elle aime plus que jamais; et, plus que jamais, elle est délaissée.

« Ce 28 mars 1805.

« Je suis vraiment bien touchée de vos chagrins. Je vous pardonne votre silence, je serai heureuse de vous revoir et de broyer du noir avec vous; mais ce que j'ai peine à vous pardonner, c'est

que vous ne me dites rien de Fervaques. Vous ne me promettez pas d'y venir, et longtemps. Notre ami dit qu'il y passera six semaines, mais je ne suis pas femme à prendre à ces choses-là. Je suis plus folle que jamais; je l'aime plus que jamais, et je suis plus malheureuse que je ne peux dire.

« *La Souris* arrive dans quelques jours. Il semble réellement que vous vous donniez rendez-vous, mais arriverez-vous? J'espère que je serai une des premières à apprendre cette bonne nouvelle. *Le Génie* (Chateaubriand) se réjouit de vous voir. Il prend part à vos douleurs, et, lorsqu'il parle de vous, on serait tenté de lui croire un bon cœur. »

Le trait de la fin restera.

Mme de Custine quitte Paris et retourne à Fervaques : il y a une accalmie dans ses souffrances morales. Il semble que Chateaubriand ait adouci son humeur. Delphine fait entendre un petit cri de joie à l'oreille de son confident habituel, qui ne sourit ni de sa peine ni de son bonheur d'un jour, et qui ne les raconte pas aux indifférens.

Chateaubriand devait la quitter pour un voyage en Suisse; il y renonce, et elle bat des mains. Cette avant-dernière lettre est du 21 juillet 1805 :

« Je suis fière aujourd'hui, et si vous étiez ici, vous me trouveriez impertinente, comme vous dites quelquefois. A tout cela, vous devriez deviner qu'il n'y a plus de voyage en Suisse; et qu'au lieu de tout cela, *Colo* est ici depuis hier, qu'il vous désire, que nous serons tous charmés de vous voir; que, comme à son ordinaire, il dit qu'il ne restera que quelques jours. Aussi, si vous voulez le trouver encore ici, aussitôt ma lettre reçue, mettez-vous en marche et arrivez le plus tôt que vous pourrez.

« *La Souris* doit venir; mais elle n'arrive pas. Après le départ de *Colo*, j'irai sûrement à Cusson (1). Il dit qu'il reviendra cet automne. Vous reviendrez aussi, n'est-ce pas? Allons, venez! Vous me dites que vous serez ici dès que je le voudrai; ma volonté est bien entière. Aussi je compte sur votre arrivée; *Colo* veut vous écrire à présent, et moi je veux pouvoir vous parler bientôt. »

Sur la même page, Chateaubriand écrit en *post-scriptum* :

« Vous savez peut-être, mon cher ami, que le voyage de Suisse est manqué, du moins pour moi ! Je suis à Fervaques, j'y suis pour quinze jours : vous seriez bien aimable d'y venir. Nous tâcherons de nous rappeler ces vers que vous me demandez. Venez

(1) Maison de campagne de la belle-sœur de Mme de Custine.

donc, mon cher ami, nous parlerons de notre automne. Mais venez vite, car vous ne me trouverez plus.

« Je vous embrasse.

« Tout à vous. »

Ce fut la dernière fois qu'ils se rencontrèrent à Fervaques. Si le voyage de Suisse était manqué, un autre se préparait qui devait mettre fin à toutes les tendresses.

On sait de la bouche même de Chateaubriand ce qu'il allait chercher en Grèce et à Jérusalem. Ce n'étaient pas seulement des images, dont il avait besoin pour *les Martyrs*; ce n'était pas non plus en croisé du moyen âge, avec les dispositions du repentir, qu'il allait s'agenouiller au tombeau du Christ. Une troisième et spirituelle enchanteresse devait l'attendre à son retour à l'Alhambra ; c'était de la gloire « pour se faire aimer » qu'il espérait trouver à Sparte, à Memphis, à Carthage, et apporter aux pieds de sa nouvelle idole.

Le 8 février 1806, il annonce son voyage à Chênedollé :

« Je partirai dans le courant d'avril pour l'Espagne (il fit le grand tour par l'Orient), où je resterai tout au plus deux mois. J'irai voir les antiquités mauresques ; jusque-là, je suis à votre service. Venez débarquer chez moi, vous ferez grand plaisir à Mme de Chateaubriand. Joubert est ici. Tout le monde sera charmé de vous voir. Le poème est-il fini ? Quand l'imprimons-nous?

« Je parle tous les jours de vous à Mme de Custine. Venez donc, mon cher ami ! Vous savez combien les premiers jours du printemps sont beaux à Paris et combien nous vous aimons. »

Il s'agissait du *Génie de l'homme* qu'on ne lit plus, de ce poème qui, parmi les lettrés du temps, soulevait ce grave problème qui nous fait aujourd'hui sourire : *Esménard est-il supérieur à Chênedollé ?*

L'œuvre de Chênedollé ne parut qu'en 1807, mais elle était achevée en 1806, et il donna lecture de deux chants chez Mme de Custine devant quelques amis. Avec sa délicatesse habituelle, il n'avait pas voulu être le premier à lui annoncer le long voyage de son ami. Elle l'apprit de la bouche même de Chateaubriand. Il était allé en juin lui dire adieu à Fervaques. C'est alors qu'elle écrit à Chênedollé cette dernière lettre qui clôt, avec leur correspondance, tout un passé affectueux.

« Fervaques, ce 24 juin 1806.

« Enfin, je reçois de vos nouvelles ; j'y avais réellement renoncé. C'était si bien fini, que vous n'avez rien su et que vous ne savez rien de rien. *Le Génie* est ici depuis quinze jours ; il part dans deux, et ce n'est pas un départ ordinaire, ce n'est pas pour un voyage ordinaire non plus. Cette chimère de Grèce est enfin réalisée. Il part pour remplir tous ses vœux et pour détruire tous les miens. Il va enfin accomplir ce qu'il désire depuis si longtemps. Il sera de retour au mois de novembre, à ce qu'il assure. Je ne puis le croire. Vous savez si j'étais triste, l'année dernière ; jugez donc de ce que je serai cette année. J'ai pourtant pour moi l'assurance d'être mieux aimée ; la preuve n'en est guère frappante : il part d'ici dans deux jours, et, le 1er juillet, pour un grand voyage. Je ne vous engage donc pas à venir à présent, mais si dans le courant de l'été, vous vous en sentez le courage, vous me ferez plaisir ; et d'après ce que vous venez d'apprendre, vous serez, je pense, rassuré sur l'effet que pourrait faire votre tristesse. Je vous quitte, car vous savez dans quelles angoisses je dois être ; je ne puis causer plus longtemps.

« La chère *Souris* est ici aussi.

« Tout a été parfait depuis quinze jours, mais aussi tout est fini. »

Son instinct de femme ne la trompait pas. Elle avait appris à connaître dans Chateaubriand ce quelque chose d'inquiet et de vague qui le portait incessamment aux chimères, et ce désaccord entre les buts avoués et les buts secrets. Tout était bien fini, en effet, et si elle eût espéré dans les heures où elle rêvait, le ramener au temps où il attendait fiévreusement les billets apportés par Mlle de Saint-Léon, les faits devaient brutalement faire évanouir ces illusions.

Chateaubriand quittait la France le 13 juillet 1806, impatient « d'aller mêler ses délaissemens aux ruines d'Athènes, ses pleurs aux larmes de Madeleine, » impatient surtout de rejoindre celle dont il était alors passionnément épris, et qui réunissait aussi, au dire de la duchesse de Duras (1), tout ce que la beauté, la grâce, l'esprit, l'élégance des manières pouvaient inspirer d'admiration.

Mme de Custine ne se consola jamais : elle ne cessa pas d'aimer celui qui l'avait rendue si malheureuse. Elle resta son amie fidèle, lui parlant avec une sincérité qu'il ne rencontrait pas à un même

(1) Voyez *Correspondance de Mme de Swetchine*, t. I, p. 124.

degré dans ses autres affections, ne lui ménageant ni ses critiques, ni ses conseils.

Son amitié pour Chênedollé fut non pas refroidie, mais de plus en plus silencieuse. Nommé, par Fontanes, professeur de littérature à Rouen, puis, deux ans après, fixé dans son pays natal, comme inspecteur de l'académie de Caen, Chênedollé, épousa, en 1810, Mlle de Banville. Il venait rarement à Paris et plus du tout à Fervaques. L'amour des champs, la paix domestique, le culte des souvenirs, lui avaient fait peu à peu oublier ses tristesses (1).

Delphine croyait avoir connu successivement toutes les douleurs humaines, et pourtant d'autres encore lui étaient réservées.

V.

Elle touchait à cet âge de trente-sept ans qu'une belle dame du XVIIIe siècle considérait comme la limite des folies du cœur. Son intimité avec sa mère, ses visites à sa belle-sœur, la campagne et surtout son goût développé pour la peinture, occupent désormais sa vie. Elle copiait les grands maîtres; elle en imitait si bien le coloris et la vigueur, qu'entrant un jour dans son atelier, Mme Vigée-Lebrun prit la copie pour l'original.

Son fils nous apprend qu'elle s'enfermait chaque jour de midi à cinq heures et qu'elle n'aimait plus le monde. « Il l'intimidait, l'ennuyait et la dégoûtait. Elle en avait vu le fond trop vite. Son expérience précoce lui avait donné la philosophie du malheur (2). » Elle était, du reste, du cercle restreint d'opposans à la fortune de Bonaparte; son royalisme ne se dissimulait pas. Depuis la mort du duc d'Enghien, elle n'avait plus mis le pied à La Malmaison, elle ne voulait plus revoir Joséphine devenue impératrice. Tant que Fouché dirigea la police, elle n'eut à subir aucun tracas. Il ne devait plus en être de même avec Savary : n'était-elle pas, au reste, ouvertement l'amie de Mme de Staël? Son frère, Elzéar de Sabran, n'était-il pas un des fidèles de Coppet? Il n'en fallait pas tant pour porter ombrage au duc de Rovigo.

Pendant l'absence de Chateaubriand, elle s'inquiète de ses nouvelles; il ne lui écrivait pas. Elle savait que Mme de Chateaubriand le pleurait déjà comme mort. Elle se rend chez elle en suppliante; et dans une lettre à Joubert, du 14 août 1806, *la Chatte* maligne se plaint des assiduités de Mme de Custine (3).

(1) Voyez l'étude de Sainte-Beuve sur *Chênedollé* dans la *Revue* du 1er et du 15 juin 1849.

(2) Voyez *la Russie en* 1839, par A. de Custine, t. II, let. III.

(3) Voyez lettre à Mme Joubert (29 juillet 1806), et à Joubert (14 août).

Le voyageur revient en mai 1807. Il avait passé trois mois en Espagne avec la spirituelle Mme de Mouchy. « Que de malheurs ont suivi ces jours mystérieux ! Le soleil les éclaire encore. » Ainsi parlent les *Mémoires d'outre-tombe;* et, en 1828, alors qu'il était ambassadeur à Rome, il écrit à Mme Récamier : « Nous avons eu un petit *ricevimento;* l'ambassadrice d'Autriche est charmante et chante aussi. Elle ressemble à la pauvre Mme de Mouchy; aussi ne puis-je la regarder sans une vraie peine. » La fierté blessée, le malaise d'un cœur mal avec lui-même et cependant trop haut pour rien exiger, suivant l'expression de Mme de Duras, devaient égarer sa raison. Il semble que la fatalité antique poursuive toutes les adorables victimes de René.

A peine de retour, il s'était rendu à Villeneuve-sur-Yonne et avait repris le travail avec ardeur. Il rapportait une riche collection d'images et de métaphores pour achever *les Martyrs.*

Il lut, chapitre par chapitre, à ses amis, sa nouvelle œuvre, celle qu'il préférait. Au nombre de ses auditeurs habituels, nous ne voyons pas Mme de Custine; une seule femme était de toutes les réunions et appartenait à la *petite société*, c'était l'ancienne amie de Pauline de Beaumont, Mme de Vintimille.

On se rappelle que Joubert avait reporté sur elle ses tendresses exquises. Même quand il fut mort au monde, indifférent à presque tout ce qu'il voyait, ne comprenant presque plus rien aux choses ni aux hommes, le souvenir de Mme de Vintimille le ranimait. On sait qu'il n'oublia jamais le jour de Sainte-Madeleine. Sa chambre, ce jour-là, était parée de tubéreuses, les fleurs préférées de son amie. Il lui envoyait, chaque année, pour étrennes, un livre coquettement relié qu'il mettait de longs mois à chercher : et, comme tout est délicat avec une âme aussi pure que celle de Joubert, on ne peut pas, en parlant de Mme de Vintimille, oublier le cadeau de ce petit Pétrarque dont la reliure était couleur de bois d'oranger, les signets des rubans du plus beau blond, et les dorures un peu passées. « Enfin, lui écrivait-il, tout annonce que, dans son origine, ce livre fut destiné à la plus piquante des blondes. J'ai dans la tête qu'on le relia pour vous, qu'il vous a appartenu, qu'il vous fut volé ou que vous le perdîtes et que je vous le rends. Je me suis dit dans mes conjectures qu'il vous fut donné il y a longtemps; que, par conséquent, celui qui vous le donna put vous aimer dès sa jeunesse; et c'est un bonheur que je lui envie. Je me dis que, s'il vit encore, il vous aime toujours. »

Que n'eût pas donné Mme de Custine pour recevoir de Chateaubriand une lettre pareille ! Elle n'était pas davantage des soirées de Méréville. Mme de Laborde, sœur de Mme de Vintimille, accueillait dans cette superbe demeure Chateaubriand pendant les étés de

1807 et de 1808, où il était tout enfiévré par la création des *Martyrs*. Ce fut dans le petit enclos qu'il venait d'acheter, — *la Vallée aux loups*, — que Chateaubriand lut d'abord à *la petite société* son poème nouveau. Très docile à la critique de ses amis, il supprimait ou modifiait des pages entières, suivant leurs conseils. Il avait renouvelé sous les ombrages de Méréville, pour plaire à Mme de Laborde, ces lectures devant un cercle de femmes choisies, Mme de Pastoret, Mme de Lévis. La timidité de Mme de Custine l'eût écartée de ces réunions mondaines.

Chateaubriand, très gâté dans les cercles aristocratiques, voulut s'acquitter vis-à-vis de Mme de Laborde d'une dette d'amabilité.

Il faillit, qui ne le sait? payer de sa liberté l'article publié, le 4 juillet, dans *le Mercure*, sur le voyage pittoresque de M. de Laborde en Espagne. Sa course récente en Grèce et en Orient avait éveillé en lui certains accens généreux. Il ne put, malgré l'avis de Joubert, les étouffer; et quelques phrases comme celle-ci: « C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire, » irritèrent violemment Napoléon.

La lettre de Joubert, du 1er septembre 1807, rend un compte fidèle de cet incident:

« Le pauvre garçon a eu pour sa part d'assez grièves tribulations. L'article qui m'avait mis tant en colère est resté quelque temps suspendu sur sa tête, mais à la fin le tonnerre a grondé, le nuage a crevé et la foudre en propre personne a dit à Fontanes que si son ami recommençait, il serait frappé. Tout cela a été vif, même violent, mais court. *Aujourd'hui tout est apaisé, mais on a grêlé sur le Mercure.* »

Ce journal, dont Chateaubriand s'était rendu acquéreur, fut supprimé.

Nous n'aurions pas rappelé cet événement, si Mme de Custine, dont l'affection restait toujours vigilante, n'avait pas été aussi pour quelque chose dans cette modération relative. Elle alla voir Fouché, qui n'avait pas cessé d'être son ami personnel. Grâce à lui, grâce aussi à Fontanes, le coup que l'empereur voulait porter à Chateaubriand fut atténué.

Pendant tout le temps que le manuscrit des *Martyrs* passa aux mains de la censure, le dévoûment de Mme de Custine se fit toujours sentir; mais ces corrections, ces suppressions, quoique faites à l'amiable, irritaient, non sans raison, Chateaubriand. Au mois de novembre 1808, il lui écrit:

« Ah ! bon Dieu ! Pardon ! Je viens d'achever les affaires de l'imprimeur. J'ai été pour vous voir jusqu'aux Champs-Élysées. Cinq heures étaient passées, et je suis revenu recevoir d'autres billets que j'attendais. Demain matin à déjeuner je serai chez vous.

« Je vous écris à table. Ne vous plaignez pas. Vous n'avez pas de raison de vous plaindre.

« Encore une fois, mes tristes affaires me désolent (1). »

Le surlendemain, son humeur change.

Un billet à Mme de Custine lui annonce que la publication des *Martyrs* aura lieu sans encombre, grâce « au grand ami. »

« C'est pour le livre succès complet ; point de censure, grandes louanges, honneurs, flatteries, tout à merveille. Le grand ami, un homme divin !

« A demain, chère. »

Ce grand ami est bien Fouché, encore ministre de la police, et qui ne fut disgracié qu'en 1810. Un autre lettre de Chateaubriand ne laissera aucun doute sur cet épisode de sa vie littéraire.

Si *les Martyrs* purent paraître en mars 1809, il ne fut pas moins prescrit à la presse d'attaquer à fond l'ouvrage. L'ordre était d'autant plus facile à exécuter, que, par-dessus la censure, un décret impérial avait confisqué la propriété des journaux, détruit toute liberté d'appréciation littéraire, et même assigné, sur le produit des abonnemens, des pensions distribuées à des hommes de lettres ou à des fonctionnaires de la police, suivant le degré de la faveur dont ils jouissaient à la cour. Le *Journal des Débats*, fondé par les Bertin, qui avaient salué avec tant de sympathie le début glorieux de Chateaubriand, était ainsi devenu un fief héréditaire.

Les rancunes impériales trouvèrent dans Hoffmann, le spirituel auteur des *Rendez-vous bourgeois*, un interprète mordant, n'ayant d'aucune manière le sentiment poétique des beautés des *Martyrs*. Il mit en pièces les parties faibles ou bizarres de la composition et des caractères. Pour apprécier le ton de ses deux articles, il suffira de citer quelques lignes (2) :

« Je ne reconnais pas souvent dans *les Martyrs* l'auteur qui a comparé une croix posée sur la tombe d'une jeune vierge au mât

(1) Ces lettres et billets de Chateaubriand font partie des précieux documens qu'a bien voulu nous communiquer M. La Caille.

(2) *Annales littéraires* de Dussault ; Hoffmann, *Œuvres complètes*, t. XVI.

d'un vaisseau naufragé, mais celui qui s'est étonné de la quantité de larmes que contiennent les yeux des rois et qui s'est écrié : « Orage du cœur, est-ce une goutte de votre pluie?.. » C'est dans l'Armorique qu'il arrive à notre héros une aventure bien romanesque, et où il succombe à une tentation si attrayante et si naturelle que je ne me sens pas le courage de le gronder. Qui de nous serait assez barbare pour repousser une jeune vierge, belle comme l'Amour, et de plus druidesse, prophétesse, prêtresse et se croyant sorcière?..

« Ce prétendu poème est le mauvais ouvrage d'un homme qui a un grand talent. »

Chateaubriand répond à Mme de Custine, plus affligée que lui des articles d'Hoffmann :

« Je n'ai pu aller chez vous, parce que j'ai couru pour affaires. Le grand ami (Fouché) s'est joué de nous. L'ordre d'attaquer vient de lui, vous pouvez en être sûre.

« Eh bien! il n'y a pas grand mal, l'article est bête et ridicule, et il y a tant de louanges d'ailleurs que je souhaite n'avoir jamais pire ennemi. Je vous verrai demain à déjeuner.

« Vous êtes bonne et aimable, tranquillisez-vous! Je ne fais que rire de cela. Cela m'amuse d'être attaqué littérairement par ordre et par un mouchard. »

On ne peut s'empêcher de jeter un regard en arrière et de se rappeler les articles de l'abbé Morellet sur *Atala*, et surtout ceux de Ginguené, lorsque parut le *Génie du christianisme*. Mme de Beaumont en était malade ; ses amis étaient obligés de les lui cacher. Quand on a eu le bonheur, pendant toute sa vie, d'inspirer de telles affections, a-t-on bien le droit d'étaler avec tant d'affectation le vide de son âme?

Les critiques d'Hoffmann, auxquelles Mme de Custine était si sensible, et que Chateaubriand, au risque de réveiller les haines assoupies, prenait la peine de réfuter, dans les notes accompagnant la seconde édition de son livre, eurent, au milieu du silence de l'empire, un grand retentissement. Les stances célèbres de Fontanes nous disent bien le découragement dans lequel René était plongé. Autour de lui ses amis avaient espéré que le succès des *Martyrs* serait plus complet. L'enthousiasme était sincère parmi eux ; et il y en avait, comme Ballanche, dont l'imagination avait été tellement émue par la douceur de certaines phrases, par exemple, par ce chant mélodieux : « Légers vaisseaux de l'Ausonie, fendez la mer calme et brillante, » qu'ils ne pouvaient prononcer le nom de Cymodocée sans que leurs yeux se remplissent de larmes. Chênedollé, au contraire, avait dit judicieusement à Mme de Custine : « Chateau-

briand ne peut se flatter de faire, avec ses *Martyrs*, le même bruit, d'exciter le même délire qu'avec le *Génie du christianisme*. Il ne peut que confirmer sa réputation et non l'augmenter. Il ne peut espérer que de conquérir définitivement l'estime des gens de goût, de leur arracher cet aveu : nous avions raison. Au moment où le *Génie du christianisme* parut, l'envie n'avait pas encore eu le temps de prendre ses mesures ; on aime à caresser le talent à son aurore ; plus tard, on se venge sur une réputation faite de l'enthousiasme et de l'admiration qu'on a employés à la faire. »

Quelque profondes que fussent ses blessures d'amour-propre, une douleur plus vive vint en ce temps-là inopinément le saisir. Son parent, du même nom que lui, Armand de Chateaubriand, demeuré hors de France, s'était imprudemment engagé, comme correspondant des princes, à débarquer sur les côtes de Normandie. Depuis treize jours, il était au secret. Chateaubriand en fut instruit. Il supplia Mme de Custine de l'accompagner chez Fouché. Elle ne s'y refusa pas. Fouché nia qu'Armand eût été arrêté. Plus tard, quand il fut obligé d'en convenir, il dit qu'il avait voulu cacher son arrestation (1).

Le vendredi-saint de l'année 1809, Armand de Chateaubriand et ses deux coaccusés, le comte de Goyon et un domestique nommé Quintal, furent conduits à la place de Grenelle pour être exécutés.

Averti au dernier moment, René voulut accompagner son camarade, son parent, sur son dernier champ de bataille. Il ne trouva pas de voiture et courut à pied à la plaine de Grenelle. Il arriva tout en sueur, une seconde trop tard. Armand gisait contre le mur d'enceinte de Paris, la tête fracassée. Un chien de boucher léchait son sang et sa cervelle (2). René suivit la charrette qui conduisit le corps d'Armand au cimetière de Vaugirard.

A son retour, il laissa, en passant chez Mme de Custine, ce billet plus éloquent dans sa brièveté qu'une oraison funèbre :

« J'arrive de la plaine de Grenelle. Tout est fini. Je vous verrai dans un moment. »

Astolphe de Custine assure qu'il apportait à sa mère un mouchoir trempé dans le sang du malheureux Armand.

La vie de Mme de Custine dans ces premières années de l'empire est tellement mêlée à la vie de Chateaubriand, qu'il est impossible aussi de passer sous silence le succès de l'*Itinéraire*.

Si *les Martyrs* avaient été moins bien reçus du public, le récit

(1) *Mémoires de Mme de Chateaubriand.*
(2) *Mémoires d'outre-tombe.*

du voyage de Chateaubriand en Grèce et en Orient n'eut que des admirateurs, et Napoléon, se promenant dans la galerie du Louvre, dit autour de lui : « Pourquoi Chateaubriand n'est-il pas de l'Institut? » Il était nommé quelque temps après à l'Académie française, en remplacement de Marie-Joseph Chénier.

L'orage qui sortit du discours de réception a été raconté partout ; les amis de Chateaubriand se communiquèrent des copies. Mme de Custine en avait une : elle la prêta à sa mère, à sa belle-sœur, et l'envoya à son frère, à Coppet, pour Mme de Staël. Cette copie figure dans les documens que Mme de Custine avait précieusement conservés ; nous l'avons tenue entre les mains, avec une feuille de laurier rose cueillie sur le tombeau de Virgile par René.

Ce fut l'époque où le talent de Chateaubriand atteignit son apogée. A l'aisance avec laquelle il portait alors tant de dons brillans, on reconnaissait aisément qu'il était de « ces hommes divins qui chantent les dieux sur la lyre. » Les passions de la politique n'avaient pas encore altéré certaines qualités de bonhomie qui faisaient de lui, quand il le voulait, l'imagination la plus souverainement aimable de son temps ; néanmoins, les dernières années de l'empire étaient tellement lourdes, qu'une crise se préparait dans son esprit. Il était prêt à écrire contre le colosse qui s'écroulait le redoutable pamphlet *Bonaparte et les Bourbons*.

Mme de Custine partageait de plus en plus ses sentimens d'opposition. Fouché n'était plus à la police pour la protéger ; voulant se soustraire aux menaces de Savary, elle fit avec son fils, en 1811, un voyage en Suisse et en Italie ; elle désirait surtout connaître Rome. Tout ce que lui avait dit Chateaubriand de la ville éternellement triste et de la campagne romaine lui montait au cœur. On ne l'a point vue, lui répétait-il, quand on n'a pas parcouru les rues de ses faubourgs mêlées d'espaces vides, de jardins pleins de ruines, d'enclos plantés d'arbres et de vignes, de cloîtres où s'élèvent des cyprès et des palmiers. Il n'y avait pas de petit chemin entre deux haies qu'il ne connût mieux que les sentiers de Combourg.

Arrivée à Rome, Mme de Custine y passa l'hiver et s'y forma bien vite une société charmante.

Rome était encore la patrie de toutes les âmes en deuil, la seule ville qu'on ne voulût point quitter. Mme de Custine vit tous les lieux que la voix de René lui avait décrits, jusqu'au petit chemin derrière Saint-Jean-de-Latran. « La vieille reine, superbe sous ses ruines, » enchaînait le cœur de Delphine rien qu'avec quelques pans de murs, une plaine que hantait la fièvre et des fondrières où trébuchaient les chevaux. Elle se promena, elle aussi, sur la Voie Appienne, jusqu'au mausolée de Cœcilia Metella. Qui sait si elle n'alla

pas à Saint-Louis, s'agenouiller sur la tombe de Pauline de Beaumont?

Bien qu'elle eût quarante ans et que toutes les mélancolies de la vie se fussent gravées sur son front, la pureté de ses traits, l'élégance de sa personne, avaient frappé Canova. Il aimait en elle le sens artistique, si rare alors chez les femmes françaises, et que l'école romantique allait développer. M[me] de Custine était attirée par la naïveté d'esprit du grand sculpteur. Ses récits vénitiens la charmaient (1).

Un jour, son fils lui dit : « Savez-vous, avec votre imagination romanesque, que vous seriez capable d'épouser Canova ! — Ne m'en défie pas, répondit-elle; s'il n'était pas devenu marquis d'Ischia, j'en serais tentée. »

Il ne faut voir là qu'un propos sans importance, qui ne répondait chez M[me] de Custine ni à un sentiment durable, ni à un désir sérieux de changer de nom.

VI.

Quand elle rentra en France et qu'elle revit Chateaubriand, M[me] de Custine ne pouvait même plus espérer qu'elle serait, comme avant, la confidente de ses projets et de ses peines, la conseillère de tous les jours.

A la fin de l'été de 1809, il avait loué un appartement rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Florentin. Ce fut dans cette maison, chez M. de Las Cases, qu'il fit plus tard la connaissance de la duchesse de Duras; et son salon devint le sien, jusqu'au jour où M[me] Récamier ouvrit à l'idole le temple de l'Abbaye-aux-Bois (2).

M[me] de Custine essaya vainement de lutter par son intelligence, par son esprit; elle ne put contre-balancer l'influence souveraine de l'auteur d'*Ourika*.

La duchesse de Duras avait quelques années de moins que Delphine de Custine. Son père, le comte de Kersaint, avait été un de nos plus vaillans hommes de mer, en attendant qu'il devînt, sous la révolution, un intrépide citoyen. Député à la Convention, il avait, dans le procès du roi, voté pour l'appel au peuple et contre la mort. Quand Louis XVI fut condamné, le 18 janvier, Kersaint demanda courageusement la parole, et rappelant son vote au milieu des murmures : « Je veux, ajouta-t-il, épargner un crime aux assassins, en me dépouillant moi-même de mon inviolabilité; je donne ma démis-

(1) *La Russie en 1839*, A. de Custine, lettre III.
(2) *Mémoires de M[me] de Chateaubriand.*

sion et je dépose une lettre contenant les motifs de cette résolution entre les mains du président. »

Sa lettre disait nettement qu'il lui était impossible de « supporter la honte de s'asseoir dans l'enceinte de la Convention avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la Terreur, l'emportait sur celui des gens de bien. » Il avait été mandé à la barre le 22 janvier. La Convention avait passé à l'ordre du jour sur sa démission. Arrêté le 25 septembre 1793, à Ville-d'Avray, Kersaint avait reconnu hautement, dans son interrogatoire, qu'il ne pouvait plus délibérer avec des hommes qui avaient voté la mort de Louis XVI. Il n'en fallait pas tant pour le faire envoyer à l'échafaud. Il y était monté résolument, le 5 décembre.

Sa fille avait reçu de lui une âme ardente, capable de sentimens énergiques et d'indignations généreuses. Elle devait garder, même sous la restauration, alors que son salon était dans tout son éclat, une attitude libérale. Bien qu'elle eût épousé à Londres, pendant l'émigration, l'un des représentans les plus attitrés de l'aristocratie française, le monde royaliste ne lui pardonnait pas d'être la fille d'un girondin ; sa situation dans son milieu était souvent difficile, quand elle n'était pas fausse. Elle ressemblait à Mme de Staël de taille et de figure, et ne négligeait, dit-on, aucun effort pour rendre cette ressemblance plus frappante (1).

Elle vivait sous l'empire, retirée dans son château d'Ussé, se consacrant entièrement à ses deux filles dignes d'elle; pour compléter leur éducation, la duchesse de Duras se décida, vers la fin de 1811, à rentrer à Paris. Chateaubriand avait fort envie de la connaître ; il avait entendu parler d'elle chez Mme de Laborde, à Méréville. Dans ses jours de misère, il avait passé près d'elle à Londres sans l'avoir rencontrée. Il savait qu'elle était une de ses admiratrices passionnées. M. le duc Victor de Broglie, qui a tracé de cette femme à l'esprit délicat et distingué un portrait dans lequel il nous la montre douée d'un cœur sensible et « vivant dans une méfiance, par malheur trop bien fondée, de ses agrémens personnels, » raconte qu'en plein régime impérial, ayant eu l'honneur de passer deux jours au château d'Ussé, où Mme de Duras résidait avec son mari et ses enfans, elle lui lut, avec un enthousiasme qu'il partageait sincèrement, le fameux article du *Mercure*, qui pensa faire arrêter son auteur.

On juge, dès lors, combien des rapports d'intimité s'établirent facilement entre elle et Chateaubriand. Dans la société de Mme de Duras, il prit vite le premier rang. Elle lui permit de l'appeler sa sœur, et elle lui servit plus d'une fois de secrétaire pour écrire sous sa dic-

(1) *Souvenirs du feu duc de Broglie* et *Mémoires d'outre-tombe.*

tée. Ce ne fut plus désormais à Fervaques que René alla passer ses automnes, Villeneuve-sur-Yonne fut aussi négligé ; mais Joubert était un philosophe à qui il semblait, en pensant à un ami, que le monde est plein d'aimans qui se tournent leurs pôles et d'antipathies qui se donnent la main. Mme de Custine ne prit pas aussi facilement son parti. Elle ne pouvait pas rivaliser avec la fastueuse existence de Mme de Duras, avec l'influence politique de son salon ; elle resta l'amie désintéressée, ayant le cœur blessé et ne se plaignant plus.

Cependant, les événemens qui se précipitaient allaient, dans la période de transition, amener Mme de Custine à jouer un rôle qu'elle ne recherchait pas, celui d'être la confidente du principal acteur de la seconde restauration.

Dès 1812, le mécontentement, les inquiétudes se manifestaient, surtout parmi les fonctionnaires de l'empire. Placés plus près du pouvoir, ils voyaient mieux que le vulgaire la folie des projets de Napoléon et l'impossibilité du succès. « Il paraît bien fort! disait, en août 1812, le ministre Decrès à M. Pasquier ; eh bien! il est perdu. » Les excès du despotisme dépassaient toute mesure. Le pouvoir judiciaire lui-même n'était plus respecté. Par une série de mesures audacieuses, l'empereur avait mis ce pouvoir sous sa dépendance absolue. Un sénatus-consulte venait d'annuler une déclaration du jury d'Anvers et de renvoyer devant une autre cour, jugeant sans jury, non-seulement les accusés, mais encore les jurés qui les avaient acquittés.

Le frère de Mme de Custine, Elzéar de Sabran, fut un exemple de ces violations du droit si fréquentes alors. On sait qu'il n'avait pas cessé d'être l'ami de Mme de Staël ; une lettre qu'il lui écrivait fut interceptée et tomba entre les mains de la police impériale. Enfermé à Vincennes, sans jugement, par les ordres de Savary, Elzéar en sortit au bout de quelques mois, grâce aux démarches du maréchal Oudinot, ami de sa sœur, et fut exilé à 50 lieues de Paris.

On se rend aisément compte de la violence des antipathies que le régime impérial accumulait dans le cœur de Mme de Custine. Aussi quand, en janvier 1814, les armées étrangères, surmontant l'effroi que leur inspiraient nos vieilles frontières, eurent débordé dans nos provinces de l'Est, quand le cercle formé autour de Napoléon se resserra de plus en plus, Mme de Custine fut une des femmes du faubourg Saint-Germain qui accueillirent avec le plus d'ardeur la pensée d'une restauration de la maison de Bourbon. Elle avait au premier moment fui les périls de l'invasion et s'était réfugiée à Berne (février 1814) : Astolphe l'avait quittée pour rejoindre le comte d'Artois et s'efforcer d'être attaché à sa personne. Il écrivait à sa mère, le 25 mai : « Reviens! On se fait de toi une si

grande idée que tu aurais beaucoup de crédit. La duchesse d'Angoulême a parlé de toi à plusieurs personne. » Delphine se décida à revenir à Paris, et elle reprit son titre de marquise qu'elle avait négligé, se contentant sous l'empire d'être la comtesse de Custine. Son fils l'avait déterminée à cette résolution. Certes, elle était royaliste; mais il n'y avait dans ses opinions rien de violent ni d'agressif. Elle n'approuva pas l'entrée que fit, la torche à la main, Chateaubriand dans la politique.

Son pamphlet *Bonaparte et les Bourbons*, publié dans les premiers jours d'avril et qui eut tant de retentissement, répondait aux passions du moment sans aucun doute ; mais, par ses imprécations outrées et ses apologies sans mesure, il n'avait pas la complète adhésion de M[me] de Custine. Elle restait par son éducation, par son bon sens, par son expérience, très bonne royaliste constitutionnelle, en-deçà des haines de l'émigration, et elle pensait que Chateaubriand, par ses intempérances, amoindrissait en lui la raison et la dignité du publiciste. Il avait, en effet, dans les premiers temps des deux restaurations, le tort de partager les colères de ceux dont il ne partageait pas les préjugés; mais par ses défauts mêmes, sa brochure éloquente donnait une voix à des sentimens longtemps réduits à se taire. « En général, elle réussit, écrivait M[me] de Rémusat à son fils encore au lycée, parce qu'elle apparaît comme un cri d'indignation (1). » Elle apprenait à Paris et à la France quelle était la famille qui, après plus de vingt ans, allait rentrer aux Tuileries.

Un autre personnage, depuis quelques années hors de France, Fouché, revenait à Paris. Nommé gouverneur des provinces illyriennes, il n'avait pu prendre possession de son poste; n'ayant pas obtenu l'autorisation de revenir à son château de Ferrière, il avait reçu l'ordre de se rendre en Italie auprès de Murat. Ses intrigues commençaient à produire leur effet sur l'esprit versatile du roi de Naples, lorsqu'il apprit la déchéance prononcée par le sénat; il était accouru à tire-d'aile, et il ne tarda pas à faire parler de lui.

Le 14 avril, Talleyrand avait réuni au pavillon Marsan une sorte de conseil intime auquel assistaient les membres du gouvernement provisoire, de plus M. Lainé, M. de Vitrolles et quelques autres personnes. Après une longue discussion, M. de Vitrolles demandait formellement que le gouvernement provisoire allât déposer son autorité aux pieds du comte d'Artois, et le priât « de prendre les rênes de l'état en sa qualité de lieutenant-général du royaume. » Talleyrand ne disait rien, lorsqu'une des personnes présentes à l'entretien et qui, jusque-là, n'y avait pris aucune part, se leva avec vivacité, et, s'adressant à M. de Vitrolles, lui dit brusquement : « Ce

(1) *Correspondance de M[me] de Rémusat*, t. I, lettre d'août 1814.

que vous proposez ne signifie rien. Il n'y a qu'une manière de lever toutes les difficultés, c'est que le sénat défère lui-même à M. le comte d'Artois la lieutenance-générale du royaume. »

C'était Fouché qui rentrait tout à coup en scène. « Au moins, répondit Vitrolles, vous avancez quelque chose. Jusqu'à présent, on ne m'a présenté que des impossibilités. Nous sommes patiens, parce que nous connaissons notre force et que les moyens de conciliation nous paraissent les meilleurs. Je ne saurais préjuger l'opinion de *Monsieur* sur votre idée improvisée, mais s'il adoptait quelque chose de semblable, qui nous garantirait l'acceptation du sénat?

« — Moi! répliqua vivement Fouché, si M. le comte d'Artois consent à faire une déclaration de principes qui satisfasse les esprits. »

Puis, sans perdre de temps, il se mit à écrire sur un guéridon un projet de déclaration et il en donna lecture (1).

Vitrolles s'en empara et courut le porter à *Monsieur*. Bien que le nom du duc d'Otrante lui fît froncer le sourcil, il approuva la déclaration après quelques corrections; avec son esprit moins brillant, mais plus décidé que M. de Talleyrand, Fouché venait de trancher le nœud que d'autres, depuis deux jours, s'efforçaient en vain de défaire.

Installé à son château de Ferrière avec ses enfans, il avait repris son commerce épistolaire avec Mme de Custine. Cette correspondance éclaire d'un jour nouveau son rôle si discuté durant la période encore imparfaitement étudiée qui s'étend du mois de septembre 1814 au mois d'octobre 1816, et embrasse ainsi sa vie politique la plus active jusqu'aux approches de sa mort. Les premières lettres écrites de septembre à novembre montrent Fouché observateur sagace des fautes qui se commettaient, et les signalant dans des pages destinées à être mises sous les yeux de Louis XVIII. Il ne joue pas encore un rôle dans la pièce, mais il le prépare.

La nation n'avait pas été hostile au retour des Bourbons, et il semblait cependant que l'on prît plaisir à élargir la brèche entre la famille royale et l'armée. On faisait tout pour encourager et fomenter une insurrection militaire. Par légèreté et imprévoyance, on réussissait à semer dans le pays les germes d'une méfiance funeste. Mais tout était réparable, puisque le livre auquel Napoléon avait mis « le signet, » comme on l'a dit, se rouvrait après quatorze ans, et que la France se retrouvait en présence d'une tribune libre.

Il nous reste à montrer le Fouché père de famille tout occupé de l'éducation de ses enfans. Une lettre suffira pour satisfaire sur ce point la curiosité :

(1) Voir *Mémoires de Vitrolles*, t. II.

« *A Madame de Custine. — Ferrière.*

« 9 septembre 1814.

« J'avais le projet d'aller à Paris, et je comptais avoir le plaisir de vous voir et de vous emmener dîner à Suresnes (1), mais des affaires particulières me retiennent à la campagne... Vous seriez bien aimable de venir y passer quelques jours avec votre fils. Mes enfans lui procureront des parties de chasse et de pêche. Il y a d'ailleurs ici une bonne bibliothèque, même des livres allemands, un maître de langue allemande. Je vous prie de croire que nous ne négligeons pas l'instruction ; nous savons qu'elle est nécessaire sous tous les gouvernemens et même dans les pays où l'on ne gouverne pas.

« Si vous avez le courage de faire le petit voyage de Ferrière, vous prendrez votre itinéraire chez mon concierge, à Paris. Vous me préviendrez. J'irai au-devant de vous. Adieu, je vous renouvelle tous mes anciens sentimens et toutes leurs expressions.

« Mille complimens et mille amitiés à votre fils, que j'adopterais volontiers pour le mien, toutefois avec la permission de la maman, car il faut être deux pour avoir un enfant.

« Je vous embrasse de tout mon cœur.

« Duc d'Otrante. »

Mme de Custine ne put aller à Ferrière, et elle donna pour excuse qu'elle achevait un tableau. Elle reçut bientôt une nouvelle invitation non moins pressante, non moins familière, non moins paternelle.

On ne reconnaît guère dans ces premières lettres le Fouché si activement mêlé, quelques mois après, à toutes les trames qui vont se nouer. Sa résignation passagère n'est que le sentiment de son impuissance momentanée.

Bardoux.

(1) Suresnes était la maison de campagne de la princesse de Vaudemont, amie de Mme de Custine et de Fouché.

LA

PUISSANCE DES TÉNÈBRES

RÉFLEXIONS D'UN SPECTATEUR.

Quand les gens d'aujourd'hui publieront leurs mémoires, — soyons tranquilles, il n'en manquera pas, — quelques-uns noteront peut-être la date du 10 février 1888 comme digne d'attention. Il y eut ce soir-là une coïncidence tout à fait réjouissante pour le philosophe. A l'Éden-Théâtre, on célébrait avec les grands rites une solennité artistique : la reprise d'une opérette fameuse, par deux divas fameuses, devant ce public « bien parisien » qui commence à Singapour et finit à Rio-de-Janeiro. C'était un événement. — A l'autre bout de la ville, deux ou trois cents lettrés s'aventuraient en des parages inquiétans, rue de la Gaîté, près le cimetière Montparnasse, pour entendre « craquer les os du petit enfant, aplati comme une galette. » Pareils aux chercheurs d'or du poète, ces lettrés

Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal,

à la découverte du Théâtre-Libre et du drame inconnu de Tolstoï qu'on y devait représenter. Voyant passer tant de voitures inusi-

tées, les habitans du quartier croyaient à un enterrement nocturne. J'y croyais aussi. D'accord avec tous les maîtres de la scène française, bien que pour des raisons un peu différentes des leurs, je prévoyais un morne insuccès. Nous avons assisté à une apothéose. Une fois de plus j'ai dû reconnaître ce que je me suis avoué bien souvent, avec un peu de mortification et beaucoup de joie, depuis que je plaide ici la cause d'une littérature nouvelle : chaque fois que j'ai mis en doute l'intelligence de notre jeunesse française, sa rapidité à comprendre les œuvres les plus opposées à notre goût, je me suis lourdement trompé.

Après la représentation, j'attendis impatiemment la critique, pour m'éclairer. Il y eut du flottement dans la critique. On ne pouvait pas nier le triomphe éclatant de la pièce; mais pour les uns c'était du Shakspeare, pour les autres un vulgaire mélodrame. Les intentions de l'auteur, l'école où il le fallait ranger, l'exactitude de ses peintures, leur transposition en français, les œuvres similaires dans notre littérature, la persistance du succès devant un autre public, autant de sujets où la discussion se donnait carrière. Ces divergences des connaisseurs encouragent un spectateur à proposer ses réflexions. Il attend quelque secours de l'étude du texte original et d'un commerce suivi avec le peuple russe; son inexpérience du théâtre lui permettra d'avancer des hérésies interdites à ceux qui professent cet art. Au risque de méconnaître les règles suivant lesquelles on doit s'amuser, s'émouvoir, penser, rire ou pleurer, il demande la permission de toucher, dans la liberté de cette causerie, à certaines questions incidentes : elles peuvent se rattacher au drame de Tolstoï, elles occupent en ce moment le monde littéraire.

I.

Je dois d'abord exposer les raisons qui m'avaient prévenu contre la représentation de la pièce. Tout me faisait craindre qu'ils ne courussent à un malentendu colossal, ces lettrés, ces gens de théâtre, préoccupés d'esthétique pure, qui allaient chercher là des impressions *artistiques*, une nouvelle formule *littéraire*, dans le sens factice que nous donnons de plus en plus à ces mots.

On sait l'histoire de *la Puissance des Ténèbres*. Tolstoï a rejeté tout souci d'écrivain; il ne perd aucune occasion d'afficher son mépris pour la littérature, son repentir pour les années gaspillées à ce vain labeur. L'âme du réformateur appartient tout entière à un

vague idéal de néo-christianisme et de socialisme rudimentaire. Il tient qu'on ne saurait trop réagir contre l'hypertrophie cérébrale et qu'il faut la combattre par le travail manuel. Ce qui ne l'empêche point de poursuivre son apostolat dans un cycle de publications où il emprunte toutes les formes, dissertations philosophiques, controverses théologiques, tableaux de mœurs, contes populaires. En dernier lieu, il s'est souvenu que la *moralité* dramatique, telle que l'entendait le moyen âge, était le meilleur moyen de parler à l'imagination du peuple. Pour combattre l'ivrognerie, il a écrit *le Premier distillateur*, diablerie naïve, volontairement enfantine ; et enfin, au commencement de l'année dernière, *la Puissance des Ténèbres*. Son intention est manifeste ; il a d'ailleurs pris le soin de la commenter. Cette sombre peinture doit montrer au peuple russe la dégradation où il vit, sous la double fatalité de l'ignorance et des mauvais instincts ; elle doit lui rappeler la nécessité d'une loi morale et, pour celui qui a manqué à cette loi, la seule voie de réhabilitation, le sacrifice expiatoire librement consenti.

Je passerai rapidement sur l'analyse de la pièce : ceux qui s'intéressent à ces études la connaissent par les traductions déjà publiées. Le premier acte nous introduit dans l'intérieur de la famille Piotre ; le mari est un paysan sur l'âge, de santé chétive ; sa femme Anissia vit avec le valet de ferme Nikita, un coureur et un ivrogne, qui repousse cruellement une pauvre fille séduite par lui et à laquelle il avait promis mariage. La mère de Nikita, uniquement occupée d'enrichir son fils, donne des poudres à Anissia et lui persuade de hâter la fin du moribond qui les gêne. Il expire au second acte ; les deux femmes s'emparent de son argent et le confient à Nikita. Au troisième, nous retrouvons ce vaurien marié à Anissia, maître à son tour dans la maison ; il se grise, brutalise la malheureuse qui a commis le crime pour lui, et courtise sa belle-fille Akoulina. Au quatrième acte, Akoulina met au monde un enfant ; Nikita, harcelé par sa mère et sa femme, les aide à faire disparaître le petit être, qu'on enfouit dans la cave sous les yeux du spectateur ; on se débarrassera d'Akoulina en lui faisant épouser quelque va-nu-pieds. Au cinquième acte, ce mariage s'est arrangé ; nous assistons au repas de noces. Nikita, bourrelé d'ennui et de remords, refuse de s'y rendre ; comme on l'y traîne, son âme éclate dans une confession publique : il se dénonce à l'officier de police, en demandant pardon à Dieu et aux hommes. Tandis que sa mère domine toute l'action comme le mauvais génie de ces misérables, son père, le vieil Akim, un humble manouvrier d'intelligence obscure et de cœur droit, traverse cette même action comme la voix de la conscience morale ; il morigène son coquin de fils, à la fin il l'en-

courage à l'aveu. Je néglige quelques méfaits accessoires qui viennent grossir cette série de crimes, logiquement engendrés les uns par les autres. Leur succession régulière, la chute lente des coupables dans les ténèbres du mal, telles sont les seules péripéties de la pièce.

Si Tolstoï nous voyait extraire de sa *Moralité* un plaisir raffiné de l'intelligence, une conception particulière de la rhétorique théâtrale, il sourirait; oh! sans doute, comme pouvait sourire Corneille pénitent, quand on louait devant lui sa traduction poétique de l'*Imitation*; comme devaient sourire les grands avocats convertis, M. Le Maître ou M. Arnauld, quand on vantait l'éloquence de leurs oraisons. La vanité de l'auteur meurt-elle jamais? Cependant, il est certain qu'en écrivant son drame, Tolstoï n'a pas cherché à faire une œuvre scénique, une œuvre d'art pur; il a fait ou cru faire un acte moral. Je ne sais même s'il a pensé d'abord à la possibilité d'aborder la scène, les paysans pour qui ce drame est composé n'en ayant pas.

Imprimée dans une plaquette à bas prix, *la Puissance des Ténèbres* fit fureur; elle provoqua des admirations et des dénigremens passionnés. On en vendit 60,000 exemplaires, jusqu'au jour où la censure crut devoir l'interdire. Le monde littéraire de Pétersbourg ne se résigne pas à la désertion de son plus illustre écrivain; il continue de chercher dans l'apôtre l'artiste que cet apôtre ne veut plus être. Ce monde fit alors ce que nous faisons aujourd'hui: il ne pensa qu'à utiliser pour son plaisir l'œuvre conçue dans un tout autre dessein. Un vif débat naquit : pouvait-on mettre à la scène *la Puissance des Ténèbres?* Un instant, ce débat parut tranché par la volonté du tsar, le seul Russe des hautes classes, soit dit en passant, qui pût comprendre la tentative de Tolstoï comme l'auteur lui-même la comprenait, avec la même simplicité, la même insouciance de l'effet artistique. On décida d'exhiber Nikita au peuple, avec le sentiment des anciens qui montraient à leurs enfans l'ilote ivre. D'autres influences prévalurent et changèrent ce premier mouvement. La représentation fut prohibée. Les lettrés, jugeant à leur point de vue, ne regrettèrent pas cette prohibition. La plupart estimaient que le drame, poignant à la lecture, ne supporterait pas le jour de la rampe.

Ainsi, dans le pays d'origine, le public « éclairé » tenait la pièce pour injouable. Dieu sait pourtant si le théâtre russe abonde en situations brutales que le nôtre ne tolérerait pas! Que serait-ce donc, pensai-je, le jour où cette paysannerie, métamorphosée par des transpositions fabuleuses, passerait dans notre langue, dans la voix et les gestes d'acteurs parisiens, dans les oreilles d'un public

qui ne recevrait pas une seule de ces phrases avec le sens qu'elles ont pour le bas peuple moscovite? Je m'étais souvent demandé comment on pourrait traduire *la Puissance des Ténèbres*. Les idées et les sentimens exprimés là en langage populaire, si on les précisait en russe dans le parler de la bonne compagnie, subiraient une première déformation. Qu'en resterait-il en français? Disons-nous bien que les langues ne sont pas, comme semblent le croire les gens qui demandent des traductions, une garde-robe d'habits variés, bons à revêtir indifféremment une même pensée. Les langues sont des moules où la pensée prend sa forme, et qui se modèlent à leur tour sur la pensée par une opération double et indécomposable. Introduire une idée dans un moule étranger, c'est déjà chose difficile quand l'échange se fait entre des familles humaines très voisines, contemporaines, façonnées par la même civilisation; c'est chose impossible entre les parties extrêmes de l'humanité, celles que sépare trop d'espace ou trop de temps. Cela est si vrai que, dans nos traités avec les Orientaux, quand les interprètes les plus compétens croient avoir pris un calque parfait du texte convenu, on voit naître sans cesse des contestations; on s'accuse réciproquement de mauvaise foi, et souvent les reproches ne sont pas fondés : les mots qu'on tenait pour adéquats recevaient des acceptions différentes dans le cerveau de l'Oriental et dans le nôtre. Or, peut-on imaginer deux êtres plus éloignés qu'un Parisien de nos jours et un moujik de Toula, ce triste et obscur enfant d'une race orientale, demeuré en plein moyen âge? Son idiome, fidèlement reproduit par Tolstoï, est fait de balbutiemens, de proverbes vagues, de phrases inachevées qui contiennent des larves d'idées, des indications de sentimens toujours répétées et jamais éclaircies, à la manière des enfans. Et nous voulons transporter ces vagissemens de la pensée dans la langue la plus analytique, la plus précise qui soit au monde?

Je n'en veux prendre qu'un exemple, dans le titre même de la pièce, car les équivoques ont commencé avec ce titre. Des critiques subtils en ont donné trois interprétations différentes. Quelques-uns y ont vu la terreur du criminel dans la nuit. Ceci est un pur contresens, excusé par notre mot *ténèbres*, qui n'est pas l'équivalent exact de celui qu'il veut traduire. D'autres se sont demandé si « la puissance des ténèbres » signifiait la fatalité de l'ignorance, ou bien l'esprit du mal. Ces deux notions, distinctes pour nous, sont confondues dans le vocable russe, qui éveille en outre l'idée de multitude. Tolstoï s'est servi d'un vieux mot du slavon liturgique, mot resté populaire, *tma;* c'est le terme employé dans les versions de la Genèse pour désigner le chaos, l'abîme; l'enfer est appelé parfois, dans le style théologique, *tma kromièchnaïa*, « les ténèbres dernières. »

Le mot plonge ses racines dans les anciens mythes orientaux, où l'idée de la nuit et l'idée du mal étaient inséparables. Faites donc passer ces grandes synthèses primitives, avec toute leur indétermination, dans nos petits signes, aux sens restreints par la division croissante de nos idées !

La traduction est surtout perfide pour les termes grossiers, les injures qu'échangent les paysans du drame. Vous n'en rendrez jamais l'accent vrai. Il y a là un monde de nuances infinies, plus faciles à sentir qu'à exprimer. Dans la même langue, tel mot fait sourire si on l'entend au village et révolte si on le répète dans un salon ; tel autre est plaisant dans la bouche d'un enfant, dégoûtant ou obscène sur les lèvres d'un homme fait. Dès que vous changez de langue, c'est-à-dire de mœurs et d'état social, les interprétations de l'injure, de la grossièreté, sont purement arbitraires. Ce qui était là-bas simplicité de nature, archaïsme d'expression, devient vulgarité ou raffinement d'argot dans un milieu plus cultivé. C'est comme le vêtement du corps : le haillon d'un pâtre turc est pittoresque, noble, « prix de Rome ; » la loque d'un rôdeur de barrière est répugnante, parce qu'elle crie la déchéance de ce civilisé. Dans l'*Iliade,* Mars traite Minerve de « chienne, » Junon renvoie à Vénus cette épithète et bien d'autres. Les gens simples et religieux à qui l'on chanta d'abord ces poèmes n'y trouvaient pas matière à plaisanterie ou à scandale ; les modernes qui lisent une traduction d'Homère ont besoin d'un effort de réflexion pour réformer leur impression première ; si vous mettiez la querelle des dieux au théâtre, qui ne laisse pas le temps de la réflexion et qui agit plus vivement sur une foule, vous obtiendriez une scène d'opérette-bouffe, et dans l'effet de rire qu'elle provoquerait, il ne resterait rien de l'intention du vieil aède.

Ainsi pour ces homérides qui nous viennent de Russie. En présence de mœurs étrangères, le rire à contre-temps est le plus sûr indice de nos méprises, et il est inévitable. L'autre soir, un public très intelligent, un public d'initiés, a gardé son sérieux pendant les deux premiers actes. Une salle moins bien préparée eût souri dès le premier, à certains *idiotismes.* Au troisième acte, quand l'ivrogne est apparu, on n'a pu se retenir de rire. C'est que l'ivrognerie est le plus souvent pour nous un vice drôle dans ses manifestations, tandis qu'elle est là-bas un vice triste. J'ai entendu des enthousiastes vanter le génie de Tolstoï, qui sait balancer si habilement les effets comiques et les tragiques. Je puis leur affirmer, sans crainte d'être contredit par les Russes, qu'il n'y a pas dans tout le drame une intention comique, ni qui parût telle à l'auditoire dans un faubourg de Moscou. Le seul effet cherché par l'au-

teur, et qu'il produirait sur cet auditoire, serait une impression accablante, toujours croissante, de tristesse et de pitié. Notre tempérament français, qui supporterait mal une pareille tension, interprète certains passages pour les besoins de sa bonne humeur.

Le jeu probable des acteurs était un autre motif de défiance. Quoi qu'on attendît de leur intelligence, on ne pouvait présumer qu'ils retrouveraient dans l'attitude, le geste, la voix, cette lenteur, cette gravité hiératique, cette impersonnalité, qu'avaient peut-être leurs aïeux du XIIe siècle, qu'ont encore des paysans russes, masse grise où les individus sont à peine différenciés, même dans la discussion, même dans la colère. Et s'ils atteignaient cet idéal de vérité, la salle se viderait, car le théâtre commande un grossissement d'optique, une exagération de sonorité, sous peine de nullité d'effet. L'acteur type, pour jouer *la Puissance des Ténèbres*, ce serait le paysan façonné aux représentations d'Oberammergau, puisque le drame de Tolstoï est avant tout un Mystère.

J'indique seulement quelques-unes des transpositions capitales qu'il était facile de prévoir, en plus du malentendu originel sur la portée et le caractère de l'œuvre. Comment accueillerait-on le peu qui allait subsister de cette œuvre, ses crudités, aggravées dans notre langue, et son excès d'horreur? Austerlitz ou Waterloo? Je pariais pour Waterloo, quand la toile se leva, et je regardais les naturalistes, qui semblaient venus là pour gémir le mot de la défaite.

II.

Ce fut Austerlitz. Quand cette toile retomba sur le tableau final, dans une tempête d'acclamations, le public était transporté; je n'ai pas surpris un instant d'arrêt ou d'hésitation durant ces quatre heures. — Oublions le dessein primitif de l'auteur et ce qu'il y avait d'abord dans ces pages imprimées à Moscou, sur lesquelles je raisonnais tout à l'heure. Une œuvre de théâtre en est sortie pour nous, un autre monde de formes et d'idées recréées à notre usage. C'est ce produit que nous devons discuter, sans plus nous préoccuper de ce qu'a voulu Tolstoï. Quelle puissance y a-t-il donc dans ces idées, dans ces arrangemens de faits si simples pour qu'à travers tant de voiles on ait pu discerner les lueurs de génie? D'où vient cette puissance? Il n'est pas inutile de le chercher, d'autant plus que certains critiques la nient, et que d'autres la constatent sans en dire, je crois, les véritables sources.

Faisons d'abord la part des élémens accidentels qui ont contribué au succès. On a tenté de l'expliquer par la composition de la salle. Elle était curieuse à observer, cette salle. Elle offrait une réduction assez exacte de notre armée littéraire, telle qu'on la voit s'échelonner entre l'Institut et Charenton, avec ses réserves solides, ses jeunes troupes, son avant-garde, ses tirailleurs perdus. La critique était là au grand complet, et l'on reconnaissait des écrivains de toutes les écoles, quelques-uns peu suspects d'une prévention favorable. Il y avait des naturalistes, des symbolistes, des décadens, et de ce côté un peu de fanatisme préconçu. J'imagine que si l'on eût regardé de près leurs contre-marques, on y aurait lu quelque chose comme *hierro,..* en caractères russes. Ceux-là avaient l'enthousiasme sombre. Comme je risquais mon opinion sur certains détails révoltans pour les spectatrices, un inconnu s'approcha et me dévisagea d'un regard méprisant. Je crus qu'il allait m'appeler « vieil as de pique! » en souvenir des temps héroïques. Il se borna à dire : « On n'écrit pas des pièces pour les femmes. » Son assertion était discutable, mais je l'aurais embrassé pour son fanatisme. Où en serions-nous, si quelque fanatisme n'échauffait plus les âmes de vingt ans? Il y avait aussi, il y avait surtout des jeunes gens sans parti-pris, ouverts et mûris par l'étude des choses étrangères, des représentans de la génération nouvelle, si intéressante et si difficile à définir; elle ne ressemble à aucune de ses aînées, et nous devrons lui remettre demain la conduite de l'esprit français. On ne la voit guère dans les théâtres, car c'est une maladie qui fait de grands ravages dans la jeunesse lettrée, la lassitude du théâtre actuel. Ces indépendans, — ils le sont très fort, — ont écouté avec curiosité d'abord, avec intérêt ensuite; peu à peu, on a senti venir cette vague irrésistible qui roule une assemblée d'hommes sous le pouvoir d'une pensée.

Les acteurs ont été pour beaucoup dans la victoire. Ils jouaient avec intelligence, parce qu'ils *jouaient peu*. Ce rôle impossible du vieil Akim, M. Antoine lui a donné juste ce qu'il fallait de relief: un peu plus, et il en dénaturait la simplicité; un peu moins, et le caractère du bonhomme ne se dégageait pas pour le spectateur. Les femmes s'étaient suffisamment approprié la résignation passive, l'abandon fataliste des paysannes russes. Quelques-uns de ces acteurs, — et ce n'étaient pas ceux qu'on a le plus loués, — semblaient comprendre que les véritables personnages du drame sont des forces obscures, abstraites, la Destinée, le Mal, la Justice, et qu'eux, les hommes, ils devaient subordonner à ces « puissances » leur individu, leur vivacité de sentiment, qu'ils devaient nous ap-

paraître comme des pantins, mus par ces ressorts formidables, serfs inconsciens d'une volonté supérieure. L'accessoire du spectacle était irréprochable. On voyait pour la première fois, sur une scène française, un décor et des costumes empruntés aux habitudes quotidiennes de la vie russe, sans enjolivemens d'opéra comique, sans ce goût du clinquant et du faux qui semble inhérent à l'atmosphère du théâtre.

Quant aux traducteurs, ils avaient fait de leur mieux. J'ai assez dit pourquoi aucune version de *la Puissance des Ténèbres* ne peut être satisfaisante. J'en ai reçu plusieurs : je ne voudrais pas comparer leurs mérites; je sens là-dessous des questions commerciales déplaisantes à toucher. Celle de MM. Pavlovsky et Méténier a de la force, de la précision ; on pourra s'en contenter, quand ils lui auront fait subir quelques retouches. Passe pour les gros mots d'un usage général, malgré tout ce qu'il y a de faux dans l'illusion de vérité qu'on leur demande. Mais les dissonances d'argot faubourien, ces moujiks qui se traitent de « chameau, » de « crampon, » de « traînée, » qui parlent de leurs yeux « pochés au beurre noir,» de « potins, » de « toupet, » et cela un instant après qu'ils se sont appelés « mon aigle, mon pigeon, ma petite fraise ! » Il faudrait s'en tenir à un système de transcription unique, opter pour la couleur russe ou pour la couleur française. On pourrait employer le vocabulaire de nos paysans, mais à la condition de l'aller prendre plus loin que Saint-Mandé, de le ramener autant que possible, pour les parties risquées, aux plus vieux mots de la langue. La perspective du temps équivaut dans une certaine mesure à celle de l'espace : elle éteint et harmonise les tons trop crus. Si l'on admet cette équivalence, et je crois qu'elle s'impose, le mieux serait peut-être de traduire tout simplement en honnête français classique, comme nous le faisons pour les violences des œuvres anciennes, pour Plaute ou Aristophane. Mais faites donc accepter cette convention à des gens persuadés qu'ils peuvent étreindre l'insaisissable ! Vous ne les convaincrez pas qu'ils ont seulement le choix entre divers modes de transposition. De quelque façon qu'on résolve le problème, tout est préférable au néo-poissard. Ce public si attentif a souffert et regimbé, chaque fois qu'on lui faisait avaler un de ces crapauds.

C'est aussi l'avis général qu'on a commis une erreur en ne jouant pas la variante proposée par Tolstoï pour la terrible scène du quatrième acte. On nous a montré le meurtre et l'enterrement du nouveau-né dans la cave, avec une longue insistance sur « les os qui craquent, » avec l'attirail obligé, petit mannequin, bêche, lanterne sourde. C'est le seul point par où le drame rappelle trop les effets

de scène en faveur à l'Ambigu. S'il n'y avait pas d'autre texte, nous comprendrions qu'on respectât la volonté du poète ; mais comment hésiter, quand il nous offre lui-même une variante d'une beauté antique, conforme aux meilleures traditions de notre goût, un « récit de Théramène » plus effrayant encore que la réalité, de cet effroi qui entre dans l'âme sans blesser les yeux ? Selon la variante, on ne voit pas la cuisine du crime : c'est une petite fille, enfermée dans l'isba avec le valet de ferme, qui nous le révèle au fur et à mesure qu'il s'accomplit. Avec les terreurs vagues et les intuitions de l'enfance, elle se serre contre cet homme, elle le presse de questions : des bruits lui arrivent, pour sûr on creuse dans le sous-sol, on se querelle, un pauvre être crie ; elle demande au valet ce qu'on fait de sombre, là, dans la cour, et en le lui demandant, elle nous le laisse deviner. L'homme essaie de distraire l'enfant par des contes, et entre temps, lui aussi, il cherche, il soupçonne, il achève de nous éclairer. Qu'on joue cette admirable scène, on en verra le pouvoir.

Je me permettrai encore une critique. Tous ceux qui avaient lu le drame ont été déçus par la mutilation du tableau final. On a écourté cette confession publique où l'auteur condense toute la moralité de sa pièce; on a réduit le rôle d'Akim, alors qu'il pousse son fils à l'aveu, qu'il retient l'officier de police pour laisser s'accomplir l'œuvre divine. Les champions du naturalisme, qui ont présidé aux répétitions et fait écarter la variante, revendiquent *la Puissance des Ténèbres* pour leur école ; il y a un devoir de bonne foi à ne rien retrancher dans le texte de ce qui peut ruiner leurs prétentions.

Ces réserves une fois faites, il me sera plus facile de répondre aux objections que je dois passer en revue. On a dit : C'est un mélodrame banal; il y a beau temps que le drame populaire a exploité chez nous toutes ces situations; notre théâtre ne compte plus les pièces bâties sur le même plan. — Je le crois bien ! Seulement je cherche la donnée dramatique qui échapperait à ces accusations. Qu'est-ce que le mélodrame, sinon la mise en œuvre de tous les moyens, — moins le génie, — qui ont servi aux tragiques de tous les temps pour produire leurs effets de terreur et de pitié ? A ne considérer que les ressorts extérieurs et la charpente, l'*Orestie* est un mélodrame, comme le *Prométhée enchaîné* est une féerie à grand spectacle. Mélodrames, *Hamleth, Othello, Macbeth, le Roi Lear* ; mélodrames, toutes les pièces de toutes les écoles où des péripéties violentes agissent sur les nerfs du spectateur. Vouloir renouveler ces péripéties, en inventer quelqu'une dont les dramaturges du passé ne se soient pas avisés, ce serait là une prétention plaisante. Si ingénieuse qu'elle soit à tourmenter les hommes, la

douleur ne dispose que d'un nombre limité de combinaisons, toutes observées et reproduites au théâtre par ces étranges patiens qui prennent plaisir à se mirer dans leurs souffrances. Il est trop aisé à réfuter, cet éternel reproche du « déjà fait, » du « déjà vu. » Il y a au bas mot, dans les églises et les musées d'Europe, mille *Descentes de croix*, qui toutes reproduisent le même sujet, avec les mêmes personnages, les mêmes attitudes. Il y en a quelques-unes signées Rembrandt, Rubens, Tintoret, Titien. Ce sont les seules qui comptent. Par quoi diffèrent-elles des autres? Par un trait de physionomie, un accent de vie, souvent par un éclairage. Si cet éclairage se rencontre dans les tableaux de Tolstoï, la vieille fable en est toute neuve.

Entend-on par mélodrame une forme grossière de terreur, où l'art n'a rien à voir, parce que l'horrible est poussé trop loin? Mais qui se chargera de marquer les limites de l'horrible permis? Laissons de côté tout le drame romantique; il nous offrirait vingt exemples de monstruosités qui font pâlir celles du Russe. Prenons le théâtre réputé classique, et dans ce théâtre l'époque la plus délicate, la plus timorée sur le chapitre des convenances scéniques. Voici la *Sémiramis* de Voltaire: que dites-vous de Ninias sortant les mains sanglantes, les cheveux hérissés, du tombeau de son père où il vient d'égorger sa mère? Pourquoi le tolérons-nous? Est-ce parce que le génie a manqué au poète pour inspirer une réelle épouvante? Alors, c'est lui faire un mérite de la non-réussite. Rappelez-vous maintenant la même situation chez un véritable tragique, dans l'*Orestie*, où Voltaire l'a empruntée: Oreste, poursuivant l'épée à la main sa mère Clytemnestre, sur le cadavre d'Egisthe... Et ce n'est là qu'une des douceurs de ce long cauchemar, où tout le théâtre antique a puisé ses inspirations. On connaît les autres, « ces enfans assis dans le palais, tenant dans leurs mains leur chair, leurs entrailles, leurs cœurs, mets effroyable, dont le père a goûté... » L'habitude a émoussé pour nous ces horreurs. Que l'imagination essaie d'en restituer l'effet sur le premier auditoire qui les a subies, toutes neuves et toutes vives. On conviendra que le dossier de la famille Piotre lui eût paru anodin, après celui de la famille des Atrides. — Mais, dira-t-on, il s'agissait là de rois et de princes, reculés dans le temps, fort au-dessus du public par leur condition: ce double éloignement estompait les brutalités. — Il s'agit ici pour nous de paysans des confins asiatiques, fort au-dessous de notre public par leur condition: l'effet d'éloignement est le même pour d'autres causes. D'ailleurs, les sentimens et le degré de civilisation diffèrent-ils beaucoup entre le véritable Agamemnon, ce pasteur primitif, et le laboureur Akim?

Ne cherchons pas de mauvaises excuses pour le cruel et divin

Eschyle. Écoutons plutôt Diderot, en un passage du *Paradoxe* où chaque ligne semble viser notre drame : « Je vous répondrai qu'il faut être conséquent, et que, quand on se révolte contre ce spectacle, il ne faut pas souffrir qu'OEdipe se montre avec ses yeux crevés, et qu'il faut chasser de la scène Philoctète tourmenté de sa blessure, exhalant sa douleur par des cris inarticulés. Les anciens avaient, ce me semble, une autre idée de la tragédie que nous, et ces anciens-là, c'étaient les Grecs, c'étaient les Athéniens, ce peuple si délicat, qui nous a laissé en tout genre des modèles que les autres nations n'ont point encore égalés. Eschyle, Sophocle, Euripide ne veillaient pas des années entières pour ne produire que de ces petites impressions passagères qui se dissipent dans la gaîté d'un souper. Ils voulaient profondément attrister sur le sort des malheureux ; ils voulaient, non pas amuser seulement leurs concitoyens, mais les rendre meilleurs... Ils avaient trop de jugement pour applaudir à ces imbroglios, à ces escamotages de poignards, qui ne sont bons que pour des enfans. »

On a dit encore : Ou cette abominable famille est un échantillon exact du peuple russe, et des raisons de convenance défendaient de le présenter sous ce jour ; ou elle est une exception, et Tolstoï a péché contre la vérité, contre les règles de l'art, qui ne vit pas d'exceptions ; il a en outre calomnié son peuple. — Je peux rassurer les amis trop susceptibles de la Russie ; j'ai vécu parmi ses populations rurales, je n'ai jamais entendu parler d'une pareille accumulation de crimes. Dans ce pays, comme dans le nôtre, de telles monstruosités sont possibles sans doute, fort rares assurément. Tolstoï doit s'exagérer leur fréquence ; il y a chez ce Voyant de l'Ézéchiel, à tout le moins du Bridaine ; la vision d'un réformateur enfle et noircit toujours l'objet qu'il veut réformer. — Mais alors, c'est l'exception, le fait divers, et la « vérité documentaire » y perd tout ce que regagne la morale ? — Prenons, depuis les catalogues antiques jusqu'aux affiches de ce soir, cent tragédies, drames ou mélodrames : nous en trouverons quatre-vingt-dix où le nœud de l'action est un meurtre, peu importe sous quelle forme, assassinat, exécution, duel, suicide. On peut établir en principe que presque toutes les passions étudiées dans le théâtre classique, et de nos jours dans le théâtre populaire, sont mises en branle par ce ressort, la suppression violente d'une vie humaine, ou aboutissent à cette suppression. Pourtant, parmi les milliers de spectateurs qui se succèdent dans cette salle, il n'en est peut-être pas un seul qui ait sur la conscience le cadavre d'un de ses semblables. Nous devons donc admettre que le théâtre vit d'exceptions, et il n'en saurait être autrement ; nous allons lui demander des émotions intenses, très rares dans la vie réelle ; s'il ne nous les donnait pas,

nous resterions chez nous. On y est mieux pour voir couler le flot monotone des jours gris, passer les gens et les choses d'habitude. Si, par un caprice contraire, nous cherchons au théâtre une idylle, c'est encore une exception que nous exigeons, un rêve d'amour et de bonheur au-dessus de la vie moyenne. Nous menons notre cœur et notre esprit dans une salle de spectacle comme nous menons notre corps dans une salle de gymnastique, pour leur donner ce surcroît d'exercice dont nous sentons le besoin. Ceux qui prennent un fait anormal pour sujet de leurs peintures, comme c'est le cas de Tolstoï, ne contreviennent pas aux lois essentielles de l'art, dont ce même Tolstoï se soucie d'ailleurs si peu; ils suivent la plus naturelle et la plus ancienne de ces lois, ce que Diderot appelait fort bien « un protocole de trois mille ans. » Il suffit de l'énoncer pour montrer l'erreur où l'on tombe en mesurant sur le théâtre l'étiage des mœurs d'un pays. Ainsi font les étrangers, quand ils jugent la société française d'après notre comédie contemporaine, qui évolue tout entière autour de l'adultère.

Je viens à l'argument par excellence, à celui que j'ai lu partout, sans en croire mes yeux : *la Puissance des Ténèbres*, nous dit-on, ce n'est pas autre chose que *la Terre* russe. Est-il possible que la conformité des sujets égare à ce point de bons juges sur la différence radicale des procédés et des intentions? Je comprendrais plutôt qu'on mît en avant George Sand; ses paysans mystiques et socialistes ont une certaine parenté avec le vieil Akim; il n'a pas son semblable dans toute l'histoire naturelle des Rougon-Macquart. Où voit-on dans notre drame les procédés de M. Zola? Les scènes d'ivresse pouvaient prêter à la confusion ; prenez la plus caractéristique, le monologue du valet de ferme, au cinquième acte : son état ne se traduit point à notre vue par des hoquets, et ce n'est pas, si j'ose le dire, dans l'estomac de cet homme que Tolstoï a regardé; c'est dans le cerveau, pour y observer la façon dont les idées se dévident. Un médecin nous disait son admiration pour la rigueur de cette étude sur la logique spéciale des alcoolisés. Laissons d'ailleurs les procédés, c'est chose secondaire. Mais l'intention, qui crée seule le vrai caractère d'une œuvre, *l'éclairage* dont nous parlions plus haut! M. Zola décrit les maladies de l'esprit et du corps pour le plaisir de les décrire; son esthétique est formelle à cet égard : il serait le premier à nous accuser de dénaturer sa pensée, si nous y cherchions une tendance moralisatrice. Tolstoï décrit les mêmes maux avec la passion d'y remédier. S'il y réussit, c'est une autre affaire; mais toute l'action de son drame converge vers ce but. Ajoutez, — et la différence est capitale, — qu'il parvient à exprimer avec chasteté le cynisme inconscient de ses personnages; les promiscuités qu'il dépeint, de

la manière dont il les dépeint, n'inspirent que la répulsion, sans un instant de complaisance, sans le moindre appel aux imaginations sensuelles. Les figures du musée de cire qu'on entr'ouvre aux adolescens ressemblent parfois aux sujets anatomiques sur lesquels travaille un chirurgien : qui s'avisa jamais de comparer deux ordres de choses aussi distincts?

Les naturalistes se sont imaginé qu'ils retrouvaient leur bien dans l'œuvre du Russe; on les a crus sur parole. Si j'essaie de dissiper cette équivoque, ce n'est point pour rabaisser le talent de M. Zola : les attaques banales contre cet écrivain ne sont le plus souvent qu'un hommage à l'hypocrisie bourgeoise. En développant la suite de ces réflexions, j'aurai l'occasion de lui faire large justice. Mais il importe de ne pas s'égarer sur les analogies, si l'on veut discerner les raisons du bon accueil que Tolstoï a rencontré. Ces analogies, ce n'est pas dans les récentes écoles réalistes qu'il les faut chercher; ce n'est pas davantage dans Shakspeare, dont le nom me semble invoqué mal à propos par les enthousiastes; c'est dans le théâtre antique, dans le plus vieux, le plus rude, le plus philosophique, celui d'Eschyle. En justifiant ce rapprochement, nous apercevrons, je crois, ce qui donne un intérêt profond et durable à la pièce représentée l'autre soir.

III.

Je vais au-devant d'un malentendu : on aurait trop beau jeu à ridiculiser ma pensée en l'exagérant. Je n'entends pas comparer les mérites du vieux tragique grec et ceux de notre contemporain russe. Une pareille comparaison serait puérile, comme l'a toujours été la querelle des anciens et des modernes. Les disputeurs méconnaissaient les conditions mêmes de la vie. Une œuvre d'art, si elle naît viable, est un organisme comme les autres, qui se développe, grandit et fructifie avec le temps. Il n'y a pas de commune mesure entre l'enfant et le vieillard, quand même celui-là devrait un jour atteindre ou dépasser celui-ci; il n'y en a pas entre ce petit plant de chêne et l'arbre magnifique, trois fois séculaire, qui l'abrite de son ombre. Les deux glands qui leur donnèrent naissance contenaient peut-être en germe la même puissance de développement; mais rien ne peut remplacer le travail des siècles. Durant ces siècles, le vieil arbre a tiré, pour se les approprier, les meilleurs sucs de tout le pays d'alentour; ils ont centuplé sa force première. Ainsi l'œuvre d'art : sa vie s'accroît incessamment de notre vie, de nos pensées, de nos rêves; chaque génération qui passe enrichit de sa substance

la moelle et la frondaison du géant. En sera-t-il de même pour cette jeune pousse? Oui, si elle vit. Mais combien vivra-t-elle, jusqu'à quelle taille? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que rien ne reste immobile, dans l'état de création première. La loi de mouvement, d'accroissement et de décadence, cette loi gouverne tous les êtres, ceux du monde intellectuel comme ceux du monde physique. Donc, nous ne pouvons pas comparer les valeurs, changeantes avec la durée. Mais nous pouvons comparer l'esprit, les tendances. Nous pouvons dire, à l'inspection des premières feuilles : ce petit plant est de la famille du chêne, non de celle du saule ou du tremble.

Tolstoï est de celle d'Eschyle. Il a en moins la beauté du style : c'est le même corps, sans ailes. Ne vous arrêtez pas à ce défaut, regardez de près la pensée et les procédés. Chez ce Grec et chez ce Russe, même simplicité, même profondeur dans la vision des hommes et des faits. Comme le disait hier un critique, en parlant d'un autre grand tragique, ils voient les aspects généraux et éternels des choses. Des deux parts, même habileté instinctive du génie, qui se borne à nous montrer nos caractères et nos passions dans leur germe, par indications sommaires : nous partons de là pour les amplifier à notre fantaisie. Le talent développe ces caractères et ces passions en nuances infinies ; comme leurs développemens diffèrent avec chaque individu, avec chaque circonstance, le talent rencontre dans une assemblée d'hommes beaucoup de contradictions, de négations. Le génie nous met tous d'accord, puisqu'il ne nous fait voir que l'œuf commun où nous nous reconnaissons. Ces paysans de Tolstoï sont de simples ébauches au fusain, mais d'un trait si juste, si vivant, que nous ajoutons spontanément les couleurs, les accidens particuliers qui sont les nôtres, et nous nous écrions aussitôt : « C'est l'homme, c'est moi ! » Enfin, chez l'un et l'autre poète, même préoccupation du mystère ambiant : les humains ne sont que des ombres vaines, projetées sur le rideau du monde, et que font mouvoir des forces cachées, fatales ou religieuses. L'action dramatique ne sert qu'à *illustrer*, pour ainsi dire, les sombres vérités qui dominent toute l'histoire de notre race, que nous retrouvons à tous les tournans de la vie ou du raisonnement, quand nous essayons de les fuir ou de les nier : la femme, source originelle de tout mal, l'éternelle faiblesse de l'homme devant elle, la multiplication hideuse d'un premier crime (1), le dogme universel du ra-

(1) *Orestie, Agamemnon* : « Oui, une antique faute fait naître d'ordinaire une faute nouvelle, chez les mortels méchans. La nouvelle est mère à son tour. Ténèbres, invincible génie des crimes... » C'est la *tma*, l'idée-mère et le titre du drame de Tolstoï.

chat par l'expiation. La morale de Tolstoï, comme celle de la plupart des écrivains russes, pourrait se résumer dans ces deux mots adorables d'Eschyle : πάθος ἀνθεῖ, la souffrance fleurit.

Je ne fais qu'indiquer l'analogie : libre à chacun de la vérifier en y ajoutant des traits plus détaillés. J'en voudrais tirer la conclusion. Le théâtre conçu de la sorte répond à des besoin nouveaux dans l'élite des jeunes générations. Je ne parle pas de leur fameuse chimère, la vérité de la vie sur la scène; laissons-les poursuivre ce mirage irréalisable au pays de la fiction et de la convention. La vérité peut tout au plus se rencontrer au théâtre dans la peinture des caractères et dans le langage; encore faut-il aviver l'une et forcer l'autre, pour les exigences de l'optique, de l'acoustique. Écartons un mot trop ambitieux; contentons-nous de la simplicité, de cette magistrale simplicité qui nous avait émerveillés dans les romans de Tolstoï, qui se retrouve dans son drame. C'est elle qu'applaudissaient l'autre soir ceux qui ne cherchaient ou ne croyaient chercher qu'une impression d'esthétique. Mais je suis persuadé que, si la majorité du public a été saisie, c'est qu'elle apercevait, plus ou moins confusément, les grandes évocations morales suscitées devant nous. Le public est si singulier, si changeant! Les individus qui le composent vont au spectacle pour s'amuser, pour s'émouvoir d'une aventure quelconque; cependant, ils portent là comme partout les problèmes qui dorment au fond de leur cerveau, sous les mille distractions de la vie; que le poète touche à ces problèmes, qu'il fasse intervenir subitement le grand, l'unique drame, celui de la destinée humaine, et chacun rentre en soi, oubliant l'action secondaire qui l'intéressait; chacun sent qu'à ce moment la vraie tragédie commence et le prend aux entrailles, la tragédie où il est acteur et victime. Les Grecs la comprenaient ainsi. Leur théâtre ne peut plus s'accommoder à nos habitudes : il suppose la connaissance préalable de la fable mythologique, et les chœurs suffiraient pour nous dérouter en faisant languir l'action; n'étaient ces difficultés de forme, j'imagine que ce théâtre retrouverait aujourd'hui un regain de succès. Qui sait même si un directeur audacieux se tromperait en montant *le Prométhée enchaîné*, avec de la musique d'harmonie et toutes les ressources des machines actuelles? Il ferait, en tout cas, plusieurs chambrées d'honnêtes gens. Ce seraient les mêmes qui accourraient à *la Puissance des Ténèbres*, tous ces jeunes lettrés travaillés des besoins nouveaux que je cherche à définir. Mais ceci touche à une question de littérature générale, où la question du théâtre est englobée.

Cette génération a de bonne heure le tour d'esprit philosophique. Elle est entrée dans le monde pour penser et vivre à un moment où

de grandes découvertes scientifiques, sortant des livres spéciaux et des applications techniques, modifiaient les conditions de la pensée et de la vie. L'ensemble d'idées plus ou moins arbitrairement groupées autour du nom de Darwin a pénétré les esprits avec une force prodigieuse. Nous les respirons dans l'air; elles envahissent ceux-là même qui n'ont pas lu une page sur ces matières. Elles ont notablement transformé les rapports des hommes entre eux, ou du moins elles ont réglé sur un type raisonné ce qui était auparavant calcul d'instinct; elles déterminent la plupart de nos conceptions et de nos créations, en politique, en économie sociale, en droit, en histoire. Le philosophe et le négociant, l'ingénieur et le médecin, l'éleveur de moutons et le pasteur de peuples, tous témoignent pour Darwin, quelques-uns sans même connaître son nom. Abstraites et décharnées dans l'entendement du savant, ces idées revêtent une forme plus plastique quand elles atteignent les intelligences de culture moins spéciale, où l'imagination reprend ses droits. Un grand nombre de nos contemporains reviennent à une vue du monde peu différente de celle qui prévalait dans les écoles grecques, au temps d'Épicure. L'univers leur apparaît comme une grande mécanique tournant fatalement sur ces axes de fer, les lois naturelles, entraînant un pêle-mêle d'atomes en lutte, où la force, la richesse, la jouissance, broient impitoyablement la faiblesse, la misère, la souffrance. Quelques-unes des idées scientifiques descendent jusque dans le peuple. Voyez par exemple la théorie des microbes, et comment elle travaille l'imagination populaire à l'annonce d'une épidémie : pour la foule, c'est une puissance invisible, malfaisante, répandue dans les airs et dans les eaux, qui assiège l'homme de toutes parts. De là à personnifier ces puissances de la nature, à recréer une mythologie élémentaire, il n'y a qu'un pas. Il sera peut-être franchi.

Tandis que notre démocratie s'organisait et raisonnait selon les lois promulguées par la science nouvelle, son image se fixait sur les miroirs que la littérature présente aux sociétés. Il s'est trouvé qu'à ce moment c'était M. Zola qui tenait le miroir le plus large et le plus fidèle. Il a reflété l'image : non point, comme il le présume, dans les parties de son œuvre où il parle le plus haut de méthodes scientifiques, d'hérédité, d'instincts irrésistibles ; mais dans les parties inconscientes, dans celles où il redevient un poète épique, où il traduit en faits et en caractères la conception actuelle du monde et de la vie. Je crois que son nom dominera les créations littéraires de ces derniers vingt ans, comme domine toujours le nom de l'écrivain qui a eu la bonne fortune de faire passer dans une œuvre d'imagination le courant philosophique de son époque.

Une conception qui contient une aussi grande part de vérité était bien faite pour nous éblouir ; un instant, elle a triomphé seule. Puis on s'est aperçu qu'elle était incomplète, partant peu durable, si on ne corrigeait pas ce qu'elle a de trop absolu. Elle enjoint à l'homme de se conformer en tout aux lois naturelles, alors qu'il se sent fait pour réagir contre ces lois au nom de certains principes abstraits de justice, de pitié, de morale. Elle ne compte pas avec la faible part de liberté et le petit pouvoir de redressement que l'homme constate dans ses moindres actions. Comment on accordera une dérogation nécessaire avec des lois aussi bien démontrées, comment la logique rigoureuse en prendra son parti, c'est l'affaire des métaphysiciens de l'avenir. Qui possède le dernier secret de la logique? Mais dans la pratique quotidienne de ses raisonnemens et de ses actes, l'homme, tout en s'inclinant devant l'ordre immuable de la nature, ne supporte pas cette élimination totale de ce qu'il sent en lui de plus fort et de meilleur. Placé entre deux évidences, il n'entend sacrifier ni l'une ni l'autre aux exigences de la logique; il préfère sacrifier celle-ci.

Une réaction devait donc se produire dans la littérature pour donner satisfaction à ces sentimens. Auprès d'esprits prévenus, elle ne pouvait réussir qu'à la condition de jeter par-dessus bord le spiritualisme dogmatique, celui qui refuse de transiger avec la doctrine victorieuse. Elle devait se borner d'abord à reverser timidement un peu de liberté et de bonté morales dans les rouages de l'aveugle et rude machine dont on a déchiré les voiles ; elle devait y réintroduire quelque chose d'humain, et à la suite quelque chose de divin. Car il serait trop grotesque de faire résider dans l'homme seul un pouvoir rectificatif du grand pouvoir de la nature ; et l'unique compromis acceptable avec la logique, c'est de concevoir dans l'infini un directeur commun, un conciliateur suprême des lois naturelles et de la liberté humaine. Les symptômes de la réaction apparaissent nombreux. Le plus décisif, c'est la fortune croissante des écrivains russes, venus à l'heure propice ; en face de la convention matérialiste sur laquelle nous vivions, et que M. Zola a représentée avec éclat, ils élèvent leur convention morale et mystique. Elle se heurte dans leurs livres à notre explication rationnelle du monde, qui leur est familière ; et par là ces livres répondent à un ensemble de besoins contradictoires ; ils contiennent le plus vieux, le plus passionnant des drames, celui qui, sous des noms divers, occupe l'homme depuis qu'il pense : l'antagonisme entre sa conscience et la fatalité des choses.

C'est ce drame dont on voudrait retrouver plus souvent le frisson au théâtre. Malgré des efforts répétés, la convention ma-

térialiste n'a jamais pu s'y installer franchement : elle est contraire aux exigences essentielles de cet art. Quand les hommes se réunissent en grand nombre, c'est pour se croire meilleurs qu'ils ne sont, pour communier dans la vertu. L'orateur dans un parlement se fait applaudir en parlant de tolérance à des fanatiques, de liberté à des autoritaires. A la représentation d'une pièce de M. Augier, vous verrez des gens tarés applaudir aux larmes le poète de l'honnêteté. Si l'on donnait la comédie aux forçats, il faudrait pour leur plaire choisir les plus nobles rôles du répertoire: qu'on essayât de leur présenter un tableau de leur condition et une apologie de leurs vices, ils demanderaient à retourner aux cabanons. Mais par cela même que notre théâtre a résisté aux doctrines désolantes qui triomphaient dans la littérature romanesque, les esprits en quête de nouveauté l'accusent d'être resté stationnaire; ils lui reprochent de n'avoir rien emprunté aux méthodes du naturalisme, où il y avait des principes justes et féconds. Ils lui imputent à crime l'excès même de l'art, l'excès d'ingéniosité et d'adresse. La morale et la philosophie du théâtre leur paraissent alambiquées, factices comme le jour de la rampe, restreintes à des problèmes de casuistique. Ils se plaignent de voir l'action et les personnages toujours conduits par la main habile de l'auteur, jamais par les caprices obscurs de la Destinée. Rien ne trouve grâce devant ces jeunes réformateurs, pas même le jeu des meilleurs comédiens. Leur dédain ne fait pas de différence entre ce qu'ils appellent le *ron-ron* de la Comédie-Française et le ron-ron de l'Ambigu. L'un d'eux prétendait qu'il y aurait un gros livre à écrire sur le peuple qui entretient une institution d'état sous ce titre: Conservatoire national de déclamation. Et ils puisent des argumens dans Diderot, eux aussi; ce curieux homme a remué la graine de toutes les idées qui fleurissent pour nous. Ne disait-il pas: « S'il arrive un jour qu'un homme de génie ose donner à ses personnages le ton simple de l'héroïsme antique, l'art du comédien en sera autrement difficile, car la déclamation cessera d'être une espèce de chant. » — Bref, lecteurs naturalistes de M. Zola ou lecteurs mystiques du roman russe, tout ce clan de lettrés va de moins en moins au théâtre, parce que le théâtre ne leur donne pas l'impression de la vie telle qu'ils la ressentent, l'image de l'univers telle qu'ils la conçoivent.

On leur objecte avec raison que des griefs trop généralisés perdent leur force; justifiés quand ils s'appliquent à un genre agonisant, celui qui s'appela jadis la tragédie, plus récemment le drame et le mélodrame, ces griefs n'ont que peu de prise sur d'autres formes plus vaillamment défendues, la comédie de mœurs et d'in-

trigue, par exemple; ils n'en ont plus aucune dans les joyeux domaines de l'art dramatique, vaudeville, farce, imbroglio, où il se trouve encore des bienfaiteurs de l'humanité pour suspendre les soucis du pauvre monde en lui communiquant l'éclat de rire. — On leur remontre, à ces fâcheux, que le théâtre a été, depuis quarante ans, la branche la plus vivace de notre littérature, celle où le génie français, avec ses qualités d'invention, de force, d'esprit, d'élégance, s'est le mieux maintenu et le plus victorieusement imposé à tout le monde civilisé. Ils persistent dans leur injustice, ou, pour parler plus exactement, dans leur ingratitude. L'enfant n'est pas injuste, quand il sent et affirme son droit de vivre à sa façon, il est ingrat. Ces « jeunes » sont las de ce qui nous a divertis, parce que ce n'est pas leur œuvre et qu'ils ont d'autres aspirations. Éternelle superbe du petit être qui entre dans l'existence comme dans une ville prise, avec la volonté d'avoir son joujou à lui, de briser celui des autres! Il faudra bien qu'on découvre et qu'on leur donne le joujou dont ils ont envie. — Nous sommes sur le pont d'un paquebot qui passe la ligne, à l'instant où apparaissent les étoiles du ciel nouveau. Une vigie les aperçoit et les signale : personne ne l'écoute. On avance encore; ceux qui ont la connaissance du ciel et l'habitude de le regarder discernent enfin les constellations du Sud. Des sentimens divers se font jour : enchantement et admiration chez les jeunes voyageurs, remplis d'espoir et de projets, impatiens d'arriver, curieux du pays inconnu où ils vont; tristesse et regrets chez les vieillards qui s'exilent, qui disent un adieu mélancolique au ciel familier, le seul beau, puisqu'il avait éclairé leurs joies; ils n'attendent plus rien de l'autre, aussi le trouvent-ils sombre. Le gros des passagers demeure inattentif : beaucoup ne distinguent pas ce qui a changé, là-haut; d'autres ne lèvent même pas la tête; occupés aux choses habituelles, ils dînent, jouent, dorment. Les derniers astres connus disparaissent; peu à peu, tout le monde regarde, s'instruit et s'accoutume aux aspects étranges de l'horizon. Cependant le navire avance toujours sur la mer, sans qu'on ait la sensation de sa marche; au-dessus des joies, des regrets, des ignorances, les étoiles australes ont conquis le firmament; elles poursuivent leur route, indifférentes, soumises à la loi mystérieuse qui les a distribuées dans l'espace, qui a réglé leur lever et leur déclin.

IV.

Les livres des Russes nous ont offert une nourriture au goût du jour; il était à prévoir qu'on chercherait bientôt dans leur théâtre la satis-

faction de ce même goût. — Depuis quelque temps, on demande tout aux Russes, dans tous les ordres d'idées : souvent plus qu'ils ne peuvent donner. — Le drame de Tolstoï a ouvert la marche; j'entends dire maintenant qu'on projette de représenter à Paris une pièce d'Ostrovsky, *l'Orage*, je crois. Ceci est une autre question, et l'on se prépare de grands étonnemens.

Jusqu'à notre époque, en Russie, la société cultivée a vécu presque exclusivement sur le répertoire français. Le théâtre national, s'adressant à des classes inférieures, s'est maintenu très primitif, malhabile et fruste, parfois inintelligible pour nous. Il y a douze ou quinze ans, un Russe du bon ton n'allait guère à la comédie russe, sauf aux deux chefs-d'œuvre classiques de Griboïédof et de Gogol ; le reste, on ne l'avouait pas devant les étrangers, tant on sentait l'humilité littéraire de ce genre, demeuré fort en retard sur le roman. Tandis que ce dernier, avec Tourguénef et Tolstoï, s'appliquait à l'étude des milieux aristocratiques et des âmes les plus complexes, le théâtre n'osait mettre en scène que le petit monde, marchands et fonctionnaires subalternes; il ignorait le grand, on ne lui eût pas permis d'y toucher. Pour mesurer la distance qui sépare ce peuple de nos mœurs et de nos idées, il suffit de passer, à Pétersbourg, du théâtre Michel au théâtre Alexandre. Dans le premier, nos pièces, jouées par nos acteurs, sont comprises et applaudies comme elles le seraient à Paris, par une société formée à notre école. Dans le second, ces mêmes pièces, quand on les adapte en russe, rencontrent souvent l'indifférence et parfois la réprobation marquée de l'auditoire. Nos passions raffinées, nos perversités élégantes, nos mots à double entente, autant d'objets de scandale pour ce public. Le lendemain, il reviendra là applaudir des situations crues, franchement abordées, qui offenseraient notre délicatesse et seraient certainement sifflées par une salle de bourgeoisie française. Ce sont tantôt des parades où le fonctionnaire gruge ses administrés avec une parfaite inconscience, d'éternelles plaisanteries sur le voleur et sur le volé, le fonds théâtral de *Maître Pathelin;* tantôt des pastorales barbares, où Daphnis et Chloé en caftan laissent parler la nature avec une liberté candide.

L'*Orage* est la meilleure comédie d'un auteur qui en a fait d'autres absolument enfantines,— *le Fol argent*, par exemple. Elle perdra pour nous son principal intérêt, tant il est local et voilé ; sous le masque d'une tragédie domestique, Ostrovsky a su enfermer une de ces allusions insidieuses, amenées de très loin, que les Russes sont habiles à saisir à demi-mot, à quart de mot : une satire contenue du despotisme et des malheurs qu'il engendre. Si l'*Orage* nous est montré, on y verra se mouvoir, dans un agencement dramatique assez

gauche, des personnages tout d'une pièce, coloriés durement et sans nuances, comme ceux de l'imagerie populaire : un vieux richard toujours en colère, une belle-mère despote que rien ne peut fléchir, un vertueux inventeur du mouvement perpétuel, qui personnifie le libéralisme éclairé et opprimé. On y verra une jeune fille dont l'impudeur naïve nous révoltera, à moins qu'elle ne nous désarme à force d'inconscience ; elle organise froidement des rendez-vous nocturnes pour elle d'abord, pour la femme de son frère ensuite, et ces dames viennent se faire caresser sur la scène. Tout cela peut sombrer du premier coup dans l'éclat de rire d'un public français ; tout cela peut se soutenir, si ce public franchit les écueils du troisième acte, s'il est conquis par la figure touchante et passionnée de la femme coupable, qui passe et repasse sans transition des angoisses du remords au délire de l'amour. Celle-là, c'est la passion au naturel, rendue avec une force incomparable, sans phrases, sans grimaces. S'il se trouve une grande actrice qui prête son démon à cette Phèdre moscovite, l'ébauche informe et puissante d'Ostrovsky peut aller aux nues, ensorceler tout Paris. Est-ce qu'on sait jamais avec le public !

Laissons-là le théâtre russe, qui nous entraînerait trop loin. La *Puissance des Ténèbres* n'a rien à démêler avec ce théâtre, non plus qu'avec le nôtre. C'est une tentative originale, unique, comme le génie de Tolstoï. Son succès ne saurait faire préjuger celui de ses compatriotes. Ce succès se maintiendrait-il devant une salle recrutée sans préparation ? Pourrait-on risquer la pièce sur une de nos grandes scènes ? La question est à l'étude : je ne me charge pas d'y répondre. Une première épreuve a été favorable : redonné au Théâtre-Libre devant un public payant, le drame a recueilli de nouveaux applaudissemens. Il les retrouve à Bruxelles, où M. Antoine le joue en ce moment. Pourquoi un de nos directeurs n'essaierait-il pas ? Ses risques seraient minimes : le décor est très simple, et je m'étonnerais qu'on eût l'idée touchante d'envoyer un sou de la recette à l'auteur. Mais si l'on veut tenter l'expérience avec les meilleures chances, deux précautions me paraissent indispensables : la substitution de la belle variante, au quatrième acte, et la revision sévère des termes d'argot.

J'ajouterai, dussé-je être lapidé par la garde particulière de Tolstoï, que je verrais sans indignation deux ou trois coups d'un rabot sacrilège ; mettons d'une estompe, si l'on préfère. Oh ! des riens ; une phrase par-ci par-là, voire même les dix lignes qui ont fait donner à l'oncle Akim, laboureur de son état, le sobriquet de « vieux vidangeur. » Nous les rétablirons une autre année. Quand on veut gagner quelque chose sur les préjugés des hommes, il ne faut pas

les heurter de front : on ne peut faire en même temps œuvre de fétichisme et œuvre de propagande. Sait-on bien que le respect minutieux des productions étrangères est l'indice d'une santé littéraire très compromise ? Rappelons-nous les époques robustes ; le XVIIe siècle puisait dans le théâtre italien, dans l'espagnol, il se les assimilait sans scrupules pour en tirer des créations vivantes. Depuis lors, les procédés d'assimilation sont devenus toujours plus timides, le souci critique s'est affiné en raison directe de la débilité de notre organisme. On arrive ainsi à faire de belles collections de muséum, on ne renouvelle pas son sang.

Si *la Puissance des Ténèbres* ne devait pas trouver une scène où se produire, si même, l'ayant trouvée, elle y devait échouer, on n'en pourrait rien inférer pour ou contre la valeur de ce drame. Il aurait sombré dans la gigantesque usine du plaisir parisien : elle ne se pique pas d'être le temple de l'art, mais de gérer sagement les intérêts d'une immense industrie, dont vivent tant de milliers de personnes. Comme dans les grands magasins, la foule y vient demander les modèles connus. Tous les vingt-cinq ou trente ans, la foule refait son éducation ; elle est lentement façonnée par un petit groupe d'esprits aventureux, qu'elle a généralement conspués le premier jour. Parfois elle est extraordinaire d'intelligence, de bonne volonté ; voyez comme elle a vite appris et goûté, dans l'art musical, les œuvres les plus difficiles d'accès ! Le plus souvent, la résistance ne vient pas de la foule, mais de ceux qui lui donnent une direction et ne veulent pas la changer. Si le drame de Tolstoï ne désarme pas la critique, ses partisans pourront se consoler avec d'illustres souvenirs ; ils se diront que le 26 février 1830, chez M. Viennet ou chez M. Baour-Lormian, pour condamner les horreurs débitées la veille au Théâtre-Français et le petit groupe d'énergumènes qui les avait applaudies, on devait tenir des propos fort semblables à ceux que la représentation du Théâtre-Libre a suscités. Ils reliront, dans le récit qu'en faisait naguère M. Larroumet, l'histoire des étapes de Shakspeare en France depuis un siècle et demi, de ses tribulations et de ses progrès continus, jusqu'au jour récent où nous l'avons accepté tout entier. Ils prendront quelque espoir en retrouvant mot pour mot, dans les jugemens de nos critiques sur Tolstoï, le libellé des jugemens de Voltaire sur le vieux Will. — « C'est dommage qu'il y ait beaucoup plus de barbarie encore que de génie dans les œuvres de Shakspeare. » — Je voudrais pouvoir citer tout au long la lettre à d'Argental : « Avez-vous une haine assez vigoureuse contre cet impudent imbécile (le traducteur de Shakspeare, Tourneur), et souffrirez-vous l'affront qu'il fait à la France ? Il n'y a point en France assez de camouflets, assez de bon-

nets d'âne, assez de piloris pour un pareil faquin... Ce qu'il y a d'affreux, c'est que le monstre a un parti en France... » — Il ne manquait que les remontrances sur l'engouement anglais, pour faire pendant à celles que nous entendons sur « l'engouement russe. » Je me sers de l'expression adoptée, sans la bien comprendre, car elle signifie en bon français l'engouement des Russes pour quelque chose.

Encore une fois, si je rappelle quelques exemples de la routine qui a toujours résisté aux œuvres nouvelles, ce n'est point que je prétende égaler *la Puissance des Ténèbres* aux modèles consacrés par l'admiration universelle. Il faut résumer ici l'opinion qu'on peut s'en former. Je la cherche de bonne foi, comme j'ai toujours fait en entretenant nos lecteurs des livres que la Russie nous envoie. Quand, il y a neuf ans, la *Revue* leur parla pour la première fois de *Guerre et Paix*, quand elle y revint avec plus de détails il y a quatre ans, en annonçant la première édition du roman imprimée en France, je n'hésitai pas dans mon admiration pour cette œuvre de génie, je ne craignis pas de risquer le mot. Je continue à penser que, si notre siècle a produit des livres aussi beaux, il n'en a pas donné de supérieurs. *La Puissance des Ténèbres* commande plus de réserve dans l'adhésion. La griffe du génie s'y retrouve, l'homme qui la possède la met partout; mais comme son esprit n'a plus l'équilibre des années anciennes, comme il aborde, avec des préoccupations systématiques, un genre littéraire auquel il n'était point préparé, son drame est une tentative curieuse, non une création achevée. L'appropriation de ce drame à des besoins très particuliers, le choix d'une langue spéciale qui est une notation plus qu'un style, la tension formidable de l'idée directrice et la monotonie qu'elle engendre, tout cela n'est point pour établir une œuvre sur les larges sommets de l'art, accessibles aux hommes de toutes les conditions et de tous les temps. Il n'en fallait pas moins protester contre des accusations de banalité et de réalisme vulgaire que Tolstoï ne méritera jamais. La pensée actuelle de l'apôtre de Toula est trouble, bizarre, parfois très naïve; elle est toujours singulière, forte et élevée. On peut dire les mêmes choses de la forme qu'il donne à sa pensée. Je crois que nous avons intérêt à étudier avec précaution l'une et l'autre, dans cette période transitoire où nous attendons; non point, comme le voudrait l'enthousiasme servile de quelques-uns, pour aller calquer sur cette esquisse des pastiches où l'on ne retrouverait que l'étrange et le grossier, sans la sincérité; non point pour demander à cet initiateur une révélation nouvelle du métier théâtral, car c'est nous qui pouvons ap-

prendre aux Russes les secrets de ce métier; mais pour rendre une vie plus jeune aux formules épuisées du drame, pour y ramener le naturel, la simplicité ; et surtout pour tâcher de remettre dans ces vieilles outres, qui sont excellentes, un peu du vin nouveau; pour déposer tout au fond nos conceptions philosophiques et nos aspirations morales, en un mot tout ce qui fit du théâtre, à ses lointaines origines, le plus noble des arts, le plus représentatif de la vie générale, le plus suggestif pour l'intelligence, le plus fortifiant pour l'âme.

Alors même qu'on ne reverrait pas sur une de nos scènes la pièce que le Théâtre-Libre nous a montrée, il resterait de cette représentation des souvenirs encourageans à plus d'un point de vue. Tandis qu'on jetait au public, l'autre soir, entre deux salves d'acclamations ardentes, ce nom de Tolstoï encore inconnu il y a si peu d'années, tandis que nous nous éloignions avec l'obsession de la pensée étrangère qui venait de s'imposer à la nôtre, je me reportais aux lieux où cette pensée naquit, sous les bouleaux solitaires de Yasnaïa-Poliana. Je la suivais dans son vol rapide, à travers tant d'espaces, tant d'obstacles, jusqu'à l'instant où elle était venue prendre corps parmi nous. J'admirais notre temps, ce temps vraiment humain, puisqu'il a créé ces communications soudaines entre les hommes, puisqu'il a fait du globe une machine intelligente, toute frémissante de vie spirituelle, dressée à recueillir sans cesse chaque idée particulière pour en former l'idée universelle. J'admirais notre pays, foyer collecteur et rayonnant de cette idée; peu de jours auparavant, on nous dénonçait au monde comme un peuple de haine, un brandon de discorde; je regardais autour de moi, je ne trouvais que liberté d'esprit, bonne volonté et générosité intellectuelle, désir d'apprendre, de comprendre, d'admirer. Avec cette force, malgré tout, on est encore une « grande puissance, » si ce mot signifie quelque chose; à coup sûr, on n'est pas et nous ne serons jamais une « puissance de ténèbres. »

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

REVUE DRAMATIQUE

Ambigu : *la Jeunesse des Mousquetaires*. — Comédie-Française : *la Princesse Georges*. — Renaissance : *Coquard et Bicoquet*, vaudeville en 3 actes, de MM. Maxime Boucheron et Maurice Ordonneau. — Vaudeville : *les Surprises du divorce*, vaudeville en 3 actes, de MM. Alexandre Bisson et Antony Mars.

« Vive la Russie, monsieur !.. » Au nez des puissans de la critique parisienne, qui ont relégué le récent ouvrage du comte Léon Tolstoï parmi les mélodrames ordinaires ou parmi les plus répugnans, j'aurais poussé ce cri, ma foi, d'aussi bon cœur qu'un autre ; mais j'ai cédé cet honneur à quelqu'un de nos amis : avec plus de connaissance que je n'en ai de la bonté de la cause, il a certainement une plus belle voix.

La Russie, ainsi défendue, se passe de mes services ; je profiterai du congé qu'elle me donne pour crier un peu : « Vive la France ! » Deux reprises, tout simplement, celle de *la Jeunesse des Mousquetaires*, celle de *la Princesse Georges*, il n'en faut pas davantage pour m'inspirer cette allégresse. Non qu'elles soient triomphantes, ces reprises : à l'Ambigu, l'œuvre de Dumas père est jouée honnêtement, mais qu'est-ce que l'honnêteté en cette affaire ? Ces mousquetaires-là sont des mousquetaires à pied, de bons troupiers de ligne ; ils n'enlèvent pas à la diable, comme il faudrait, les cœurs du public. Dans la maison de Molière, l'œuvre de M. Dumas fils n'a rencontré pour l'introduire que des co-

médiens dont M. Coquelin cadet est l'aîné : à l'exception d'une débutante, qui a charmé violemment, si je puis dire, les spectateurs les plus rétifs, ces jeunes gens n'ont pas obtenu l'indulgence ni seulement le crédit auquel peut-être ils avaient droit; contre l'un d'eux, vers la fin, la mauvaise humeur est devenue de la cruauté. En plusieurs points, d'ailleurs, par-delà les interprètes, trop faciles à percer, la colère de l'assistance a paru viser l'auteur. Bah ! quel que soit aujourd'hui le sort de *la Jeunesse des Mousquetaires* et de *la Princesse Georges*, quelque rang que l'une et l'autre pièce doivent prendre dans le répertoire du père et du fils (et j'estime que ceux-là au moins sont téméraires qui, dans ces conditions, prétendent rabaisser la seconde pour toujours), je bénis le hasard qui les réunit sous mes yeux : aussi bien que deux générations d'une même race, elles auront marqué, sur la pente du XIXe siècle, deux âges du génie dramatique français.

Le voici d'abord, juste en amont de 1850, aussi libre en ses débordemens qu'il ait jamais pu l'être depuis la rupture des digues classiques. C'est en 1849 que l'auteur d'*Henri III* et d'*Antony* s'avise de porter sur le théâtre le plus populaire de ses romans : *les Trois Mousquetaires*. Considérez un peu l'étendue de ce drame, la variété de sa matière, la masse de chacun de ses élémens : n'est-ce pas la liquidation d'un monde et même de plusieurs, de tout le système romantique? Essayons de dresser l'inventaire : 1° les aventures de « Milady, » ses crimes, son châtiment (à propos, je demande à M. le directeur de l'Ambigu la restitution du prologue, où l'on voit les origines de ce personnage); 2° les amours d'Anne d'Autriche et de Buckingham, traversées par la politique de Richelieu; 3° les équipées du chevalier d'Artagnan et de ses camarades, hommes de grand courage et de bel appétit. Un drame privé, un drame historique, un drame héroï-comique, le tout selon le goût de l'époque, c'est le moins que nous puissions noter ici; et ce ne sont point des exemplaires douteux de chacun de ces genres : le premier, le second, le troisième, à l'envi, outreraient plutôt la mode.

Oh! l'horreur de ce début!.. En moins d'un quart d'heure, sous le toit d'un presbytère de campagne, que d'événemens exceptionnels! Traits de passion forcenée ! coups de foudre dans un ciel noir! — Une jeune fille, un gentilhomme : c'est la sœur du curé, c'est le fils du seigneur. En l'absence de son frère, disparu depuis quelque temps, elle consent à un mariage secret : elle ira tout à l'heure à la chapelle du château. A peine le fiancé a-t-il tourné les talons, un autre homme survient... « Lui, lui, que je ne croyais jamais revoir ! » Celui-ci est misérable et proscrit; vainement il invoque le passé : « Tout nous lie l'un à l'autre : notre amour, nos douleurs, notre crime ! » Elle refuse de le suivre, elle écoute la cloche qui tinte, elle s'en va se marier. Mais il n'est pas venu seul; il a un compagnon, qui porte des pisto-

lets à sa ceinture : « Frère, lui dit-il, tu me connais, je suis las de la vie, de la vie qui pèse sur moi et sur les autres... » Le frère ne fait qu'une objection : « Mourir ! c'est une idée grave et sérieuse, songes-y ! » Après quoi, il donne au désespéré un de ses pistolets : « Tiens, frère,.. et embrasse-moi. — Adieu ! » crie l'autre, et il s'enfuit. Rentre la mariée; alors, par ses reproches, l'homme qui est resté nous donne le mot de l'énigme : le malheureux qui vient de sortir était le curé ; sa prétendue sœur était sa maîtresse : le démon, sous les traits de cette jeune fille, avait séduit cet ange !.. Pour elle, naguère, « le prêtre vola les vases sacrés. » Arrêté secrètement, conduit « dans les prisons de Béthune, » il fut condamné aux galères et à la flétrissure. « Il y avait une chose terrible dans tout cela :.. c'est que son frère était bourreau, bourreau de Béthune ;.. et que, par conséquent, c'était le frère qui devait marquer le frère... » Un coup de pistolet résonne au dehors; l'homme, prestement, saisit un fer qu'il a mis dans le feu et l'applique sur l'épaule de la femme : « Je suis le bourreau de Béthune ! » Il saute par la fenêtre. Le gentilhomme, aussitôt, reparaît sur le seuil de la porte : « Entrez, monsieur le vicomte, votre femme vous attend. »

Ainsi devenue vicomtesse de la Fère, cette aimable personne, dans l'intervalle du prologue au premier tableau, se sera transformée en « Milady. » Par quel moyen ? Oh ! le plus simplement du monde. Un accident de chasse découvre à son mari la fleur de lis marquée sur son épaule; comme il est grand seigneur, il la fait pendre haut et court; un passant la décroche; elle se réfugie en Angleterre, épouse lord de Winter, l'empoisonne savamment et revient en France. Par la suite, elle poussera le poignard d'un assassin politique ; elle versera la mort subite, en quelques gouttes, à une innocente petite femme. Mais attendons la fin !.. Un beau jour, ou plutôt une belle nuit, dans un site farouche, elle sera cernée par des justiciers ; chacune de ses victimes sera représentée par un vengeur; chacun, à son tour (on connaît sa *Lucrèce Borgia !*), lui reprochera un de ses crimes, en remontant du plus récent jusqu'au plus ancien. Le dernier de ces accusateurs, de ces témoins, de ces juges, un homme masqué, ôtera tout à coup son masque : le bourreau de Béthune !.. Le glaive est tiré, la rivière est proche : « Laissez passer la justice de Dieu ! »

Bon ! cette histoire-là n'est que pour servir de cadre à une autre, infiniment plus illustre ! Celle-ci n'est pas seulement une histoire : c'est de l'histoire !.. Le duc de Buckingham, premier ministre du roi d'Angleterre, est amoureux d'Anne d'Autriche, reine de France : il prépare la guerre pour revenir ensuite négocier la paix à Paris. La reine, de son côté, conspire avec son frère, le roi d'Espagne, contre le gouvernement de Richelieu. Celui-ci, pour la perdre dans l'esprit de son époux, entreprend de la convaincre d'adultère, au moins d'intrigue

amoureuse. Par une fausse lettre, il attire Buckingham en France et même au Louvre. Le galant s'échappe du piège; mais il n'a consenti à repartir qu'avec un souvenir de sa dame : des ferrets de diamans que lui avait donnés le roi. Renseigné par sa police, Richelieu conseille à Louis XIII de mener la reine au bal de l'Hôtel de Ville, dans quatre jours: ce sera une occasion pour elle de mettre ses beaux ferrets... Le cardinal répète, sans s'expliquer davantage : « Votre Majesté insistera pour que la reine se pare des ferrets... » Ah! cette fois, Anne d'Autriche serait bien perdue, si elle n'avait pour lingère et pour amie la petite Mme Bonacieux, la femme d'un épicier. Mme Bonacieux a sous la main, sous sa jolie main, un gaillard capable d'aller chercher les ferrets : « Mais ton messager, dit la reine, on l'arrêtera. — Celui que j'enverrai, madame, quand on l'arrête, il passe!.. » Elle s'est tout de même un peu avancée, la petite Mme Bonacieux, en garantissant le zèle de ce mousquetaire qui loge au-dessus de la boutique de son mari; écoutez-la plutôt : « Monsieur, je vous connais à peine, mais j'ai toute confiance en vous;.. pourquoi? je n'en sais rien. — Je le sais, moi! réplique d'Artagnan. C'est parce que je vous aime... » Et, parce qu'il l'aime, le voilà qui part, qui arrive : de Douvres à Portsmouth, il a crevé trois chevaux; on n'est pas bien sûr qu'avec le premier il n'ait pas sauté la Manche. Il reçoit les ferrets de la main de Buckingham; il était temps! il voit tomber le duc sous le poignard de Felton. Il n'a plus que vingt-quatre heures pour refaire 125 lieues : un bon voilier, cette fois, et puis à franc étrier!.. — Quelles angoisses, à présent, au milieu de ce bal! La reine n'a pas ses ferrets : le cardinal, sans avoir l'air d'y toucher, fait remarquer au roi cette négligence. Il glisse un avis en douceur : « On peut les envoyer chercher. » Et, pour gagner du temps, la malheureuse envoie au Louvre... Soudain, une rumeur s'élève : un homme a forcé la consigne, il monte par le petit escalier! C'est lui, d'Artagnan, qui sort de la muraille et prend la place d'un mousquetaire de garde; poudreux, ruisselant de sueur, presque défaillant, il présente les armes en serrant un coffret sur son cœur. Sans que personne s'en aperçoive, il le remet à la reine, ce précieux coffret : sauvée! elle est sauvée! Richelieu en est tout pâle!.. Et nous, donc! Mal remis de cette alarme, nous adorons en frémissant les bons tours que la Providence joue aux hommes d'État.

Mais, si graves que soient ces événemens, je doute qu'on y prenne plus d'intérêt qu'aux affaires privées de ce héros, M. d'Artagnan, et de ses camarades. Entre les atrocités du prologue et les émouvantes péripéties du drame historique, c'est d'abord une joyeuse éclaircie que ce morceau de pantomime chevaleresque et d'épopée familière : l'arrivée à la cour de ce cadet de Gascogne, ses maladresses, ses trois querelles, coup sur coup, avec trois mousquetaires, ses trois duels fixés à midi,

à une heure, à deux heures, sa rencontre avec le premier de ses adversaires, qui a pour témoins les deux autres, et ses fières excuses : « M. Athos a le droit de me tuer le premier, ce qui ôte beaucoup de valeur à votre créance, monsieur Porthos, et rend la vôtre à peu près nulle, monsieur Aramis !.. Je ferai donc banqueroute à l'un de vous, à deux peut-être... Voilà de quoi je m'excusais... » Et puis, l'intervention des gardes du cardinal ; et, pour que les partis soient égaux, notre homme se rangeant du côté de ses adversaires contre les intrus : « Ah ! bah !.. j'ai le cœur mousquetaire !.. » Oh ! le beau combat !.. Et, bientôt après, chez d'Artagnan, l'amusante matinée ! Sa délibération avec son valet, « monsieur Planchet, » devant le garde-manger vide ; son projet d'aller déjeuner chez Aramis ;.. mais voici une lettre d'Aramis, pareillement dépourvu et affamé, qui s'invite et s'annonce !.. Chez Porthos, alors ;.. même lettre de Porthos ! Chez Athos ;.. troisième billet, troisième contretemps ! Sur ces entrefaites, le maître surprend le valet qui se régale d'une cuisse de volaille et d'un rouge-bord : c'est que la chambre est située au-dessus du magasin de M. Bonacieux, et que monsieur Planchet a découvert une trappe. « Malheureux, j'espère bien que vous ne descendez pas par cette trappe pour faire vos provisions ? — Fi donc, monsieur ! descendre, moi ? Ce serait voler ! Non, monsieur, ce sont les provisions qui montent. » Et le malin compère joint la preuve à la parole, pour le réconfort de son maître : il harponne un jambon et un pain avec une hallebarde, il prend une bouteille au lasso, il pêche un poulet à la ligne. Quoi donc ?.. A la guerre comme à la guerre ! L'estomac d'un mousquetaire, et d'un mousquetaire gascon, à l'heure du déjeuner, n'est pas en temps de paix ; aussi brave, mais moins naïf, d'Artagnan n'est pas don Quichotte ! — Et c'est ce matin-là, par surcroît, que nous faisons la connaissance de M. Bonacieux : il rend visite à son locataire, à son débiteur, comme ferait M. Dimanche, si, marié à une jolie femme et compromis par elle en des manigances politiques, il venait se mettre sous la protection de don Juan. Notre ami, pour le bien de son propriétaire, le laisse arrêter ; et comme il a raison ! Cela nous vaudra, tout à l'heure, l'interrogatoire de Bonacieux : « Vous savez sans doute pourquoi vous êtes à la Bastille ? — Parce qu'on m'y a conduit. » Ensuite, l'entretien du bonhomme et du cardinal ; la mise en liberté de cet imbécile, que Richelieu a reçu en l'appelant « mon ami ; » le récit qu'il fait de ce colloque, pour imposer à sa femme : « Ah ! madame, vous ne saviez pas que je connusse votre complot ?.. M. le cardinal m'a éclairé là-dessus. — Le cardinal ! Vous avez vu le cardinal ? — Il m'a fait appeler, madame ! » Mais pour atténuer les effets du zèle de Bonacieux, passé au service de Son Eminence, les trois mousquetaires se trouvent à point ; partant pour l'Angleterre, d'Artagnan le recommande à ses amis : « Enfermez-le dans sa cave

et qu'il n'en sorte qu'à mon retour... — Qu'à votre retour!.. gémit l'infortuné. Et quand revenez-vous? — Je n'en sais rien! »

Ai-je donné une idée de l'énormité, de la diversité de ce drame? D'Artagnan lui-même en est presque effrayé; il s'arrête, un moment, reprend haleine et s'écrie : « Eh bien! je déclare que celui qui verra clair dans tout ce qui m'arrive aura de bons yeux : Aramis, la reine, le duc de Buckingham, le cardinal, Mme Bonacieux... Comment diable tous ces gens-là sont-ils mêlés ensemble? » Il le demande, lui, d'Artagnan, qui circule dans toutes les parties de l'ouvrage et met en relation un ressort de la machine avec l'autre! Ayant fait grâce de la vie, sur le terrain, à lord de Winter, le beau-frère de Milady, il n'a pas perdu de temps pour serrer de près la belle-sœur et découvrir galamment la fleur de lis marquée sur son épaule; elle veut se venger de l'indiscrétion, elle propose un pacte au cardinal : « Troc pour troc, existence pour existence, homme pour homme; donnez-moi d'Artagnan, je vous donne Buckingham... » Ce n'est pas plus compliqué que cela, non, sans doute; c'est déjà de quoi exercer un assez bon esprit! A l'auberge du *Colombier rouge*, lorsque le mystérieux Athos succède au cardinal dans la chambre où Milady donne ses rendez-vous politiques (Athos, de son vrai nom, le vicomte de La Fère!), je conçois la perplexité d'Aramis, qui, de l'étage inférieur, écoute la conversation par le tuyau du poêle : « Que diable cette femme peut-elle être à Athos? » Et je ne m'étonne pas que Porthos, moins subtil et plus décidé dans ses conjectures, réponde bravement : « Je crois que c'est sa tante! »

Cette abracadabrante histoire de Milady, à ne la connaître que par l'analyse, on peut supposer que l'auteur, en la mettant sur la scène, y croit tout de bon ou qu'il n'y croit pas; dans le premier cas, on peut craindre qu'il ne s'assombrisse et ne devienne furieux, et que son œuvre ne soit pénible comme les vociférations d'un loup-garou; dans le second, il ne sera qu'un mystificateur assez déplaisant, et son œuvre une mauvaise farce. De même, selon qu'il sera sincère ou non, le narrateur de l'expédition de M. d'Artagnan suscité par une gentille épicière contre la politique de Richelieu et pour le salut d'Anne d'Autriche, — ce narrateur risquera d'être un niais fastidieux ou un insupportable hâbleur. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'historiographe des prouesses et des facéties de MM. les mousquetaires qui ne soit exposé au reproche d'enfantillage ou bien à celui de rodomontade littéraire et de turlupinade... Voilà une série de doubles écueils où se perdraient une demi-douzaine d'écrivains. Mais, Dieu merci, nous n'avons affaire qu'à un seul, qui passe avec une facilité admirable entre tous ces dangers. Il a juste la bonne foi que donne la bonne humeur, ni plus ni moins; et c'est précisément, dans la traversée qu'il fait, cette foi-là qui le sauve! Naturellement conteur, il est si aise

de parler et de s'entendre ! je ne dis pas : de s'écouter. Il croit à sa parole par reconnaissance, pour le plaisir qu'elle lui donne ; il y croit aussi pour pouvoir continuer. Et nous, ses auditeurs, nous y croyons de même, par les mêmes raisons. Il n'est pas ennemi de sa joie au point d'examiner sa conscience et de se demander s'il n'est pas naïf ou menteur : il faudrait, pour cela, s'arrêter. Et nous, pareillement, nous nous gardons de l'interpeller : ce serait l'interrompre. Il va, et nous le suivons. — Il conte les forfaits, la flétrissure et le supplice de Milady : l'aimable montreur d'horribles choses !.. Naguère, chez Pétrus Borel, n'est-ce pas lui qui buvait de la crème dans un crâne d'homme ? — Il conte les secrets desseins de Richelieu... N'a-t-il pas déclaré à Louis-Philippe : « Sire, il y a longtemps que j'ai écrit et imprimé que, chez moi, l'homme littéraire n'était que la préface de l'homme politique ?.. » — Il conte l'amitié d'Anne d'Autriche et de Mme Bonacieux... Est-ce que, dans *le Constitutionnel*, sur la foi d'une somnambule, il ne va pas annoncer la restauration d'Henri V et son mariage avec la fille d'un menuisier ?.. — Il conte l'intervention d'un mousquetaire dans les affaires de deux royaumes... Mais lui-même, avec Garibaldi, ne doit-il pas conquérir les Deux-Siciles ? Fiction et vérité se mêlent dans ses récits comme dans sa vie ; l'une et l'autre ne sont que des alimens pour la flamme inextinguible de sa verve.

Ah ! le rude compagnon ! Il n'est embarrassé, quand la mode les lui jette, ni d'un sujet de drame patibulaire, ni d'un sujet de drame historique, ni d'un sujet de drame de cape et d'épée. Il ne se laisse ni attrister par le premier, ni appesantir par le second, ni dissiper par le troisième. Et il ne se moque d'aucun des trois ; mais il les gouverne en se jouant. Il leur communique sans effort, comme à tout ce qu'il touche, sa joie de vivre : et voilà autant d'organismes liés à sa personne et qui obéissent à son impulsion. — Dans le fleuve débordé, une avalanche pareille à la ruine d'un monde a été précipitée brutalement : elle a roulé de loin, de pays étrangers, à moins qu'elle ne soit tombée du ciel... Blocs de forme bizarre et de substance inconnue, débris de palais, tourbillons de sable, — un chaos ! Cette masse va barrer le fleuve et le boire... N'ayez crainte : il est le plus fort. Il soulève toute cette matière, il l'entraîne, il la façonne, il la pénètre : et voilà que ces îlots flottans, pétris de ces eaux généreuses, commencent de vivre et de verdoyer. Le fleuve est si large qu'il n'est guère profond : cette végétation improvisée, à peine si elle a des racines ; disons mieux, elle est toute en fleurs ! Et c'est un spectacle amusant que cette nappe limpide et agile qui porte avec bonne grâce et fait avancer d'un seul mouvement ce merveilleux archipel. Chaque partie de ce monde voyageur a sa forme, et toutes ensemble offrent une figure ; chacune a sa flore, ou plus sombre ou plus riante, et cette bigarrure est harmonieuse : partout se reconnaît la même sève, par-

tout éclate la puissance du fleuve berceur et nourricier... Il coule depuis des siècles, ce flot de vie, sous des noms divers : en cette région, à cette heure, c'est le génie de Dumas père ; c'est toujours, ce sera éternellement le génie dramatique français !

Au moins n'est-il pas près de tarir : après Dumas père, Dumas fils ; à vingt années de distance (il n'y a guère davantage entre *la Jeunesse des Mousquetaires* et *la Princesse Georges*), voici la même force qui passe : elle n'agit pas de même, par exemple ! Tant mieux ! elle varie nos plaisirs. Autant le fleuve était répandu, autant il s'est encaissé : il n'en a que plus d'énergie, et surtout il est plus profond. Si rapide qu'il soit, il laisse des germes éclore et se développer ; bien plus, il leur permet de jeter de plongeantes racines. Douze tableaux, sans compter le prologue et l'épilogue, et tout un peuple de personnages, — c'est *la Jeunesse des Mousquetaires !* Trois petits actes et une poignée de personnages, — je dirais presque un seul, — c'est *la Princesse Georges !* Mais ces mousquetaires et leurs compagnons, tout gesticulans, tout animés qu'ils sont, ne vivent qu'à fleur de peau ; cette unique héroïne, au contraire, est imprégnée d'humanité jusqu'aux moelles.

La *Princesse Georges*, à n'en considérer que la forme, est une tragédie ; une tragédie tellement régulière, tellement sévère que celles du XVIIe siècle, *Andromaque*, *Bajazet* et même *Phèdre*, où domine un seul rôle, paraissent auprès d'elles des drames libertins. Dans un salon, en moins d'une demi-journée, la destinée d'une personne subit une crise : un thème si simple a sa beauté. Après les complications de la scène romantique, elle paraît nouvelle ; au fait, ne l'est-elle pas ? Il était réservé à ce temps-ci d'inventer la tragédie express.

Mais regardons la substance de l'œuvre. Il se peut que M. Dumas fils, en l'imaginant, ait voulu composer un poème symbolique : je n'y contredis point. Mme de Terremonde, c'est « le féminin ; » M. de Terremonde, c'est « la passion ; » la princesse Georges, c'est « l'amour... porté à son point culminant et à sa preuve irrécusable : le pardon. » A la bonne heure ! J'en crois les deux préfaces et les notes ; ainsi averti, je n'ai garde de méconnaître l'intérêt de cette *moralité* moderne. Mais parmi ces *figures*, il s'en trouve une, au moins, qui est une personne humaine ; l'auteur me pardonnera si ma sympathie s'attache à elle. En certains points de son cours, le génie de M. Dumas fils ne s'est pas contenté de se resserrer : il s'est forcé à des travaux d'art, pour s'élever plus haut ; soit ! Vous connaissez la machine de Marly ? Supposez que, dans un de ses tuyaux presque perpendiculaires, un bel arbre ait poussé, qu'une hamadryade y respire : — c'est la princesse Georges !

Oh ! je vois bien que devant cet ouvrage, même devant l'héroïne, plus d'un spectateur hésite. Est-ce les intentions de M. Dumas qui tra-

cassent trop de conciences? Non pas! La majorité ne s'avise guère qu'il y ait rien de symbolique là-dedans. Mais, à quelques traits de l'entourage, des gens qui ont la vue courte et la parole prompte se demandent si l'héroïne existe : « Où sommes-nous? s'écrient-ils. Voici un prince que son valet de chambre appelle monseigneur... Dans la principauté de Birac, alors?.. Elle n'est marquée sur aucune carte. Au demeurant, ce n'est que là que des femmes bien nées et bien élevées tiennent de pareils discours en sortant de table... » Hé! mon Dieu, il faut prendre ces détails pour ce qu'ils valent. Ce « monseigneur » qui vous inquiète n'est qu'une dernière trace de romantisme; ce notaire même, s'il définit la princesse : « une noble dame qui a épousé par amour un des plus nobles gentilshommes de son pays, » c'est qu'étant issu de M. Dumas fils, il est un peu le neveu de Buridan. Quoi encore? Cet assaut de cynisme?.. Il y a là quelques paroles prêtées à des personnages accessoires par un satirique; prenez votre parti de cette exagération de langage comme de ces formules surannées, et ne vous laissez pas déconcerter pour si peu. Regardez le fond; et ne vous privez pas, cependant, de jouir de beaucoup d'autres détails semés à la surface!

« Où sommes-nous?.. » A Paris, de nos jours, dans une société oisive où les sentimens naturels sont rares, où les vertus ont dégénéré en principes de parade (encore, dès qu'on est en confiance, dépouille-t-on volontiers ce harnais), dans le milieu, enfin, le plus défavorable à l'amour, j'entends à l'amour sincère et légitime : si, d'aventure, il s'y produit, il n'y trouve qu'ennemis conjurés. Une jeune femme est-elle avertie que son mari la trompe, que sa rivale est une de ses amies intimes, elle n'a que l'embarras du choix pour faire une conjecture, elle trouve aussitôt trois noms : « Valentine? Berthe? La baronne? » C'est que Valentine, Berthe et la baronne sont mariées depuis plus d'un an : or, il arrive que l'épouse aime l'époux, « il n'y a pas de mal à commencer par là, mais on sait bien que cela ne peut pas durer toujours. » C'est aussi que Berthe n'a pas d'enfans, et sans doute Valentine non plus, et que la baronne n'en a qu'un, — à peine! Écoutez-la qui admire, comme un prodige, le petit d'une charbonnière : « Comment ces gens-là font-ils pour avoir de si beaux enfans? Et ils en ont des douzaines! Moi, je n'en ai qu'un, et tout ce qu'il peut faire, c'est de ne pas mourir... » Voilà pour les sentimens naturels; voici pour les principes. Une personne d'âge mûr et de mœurs paisibles, mais qui habite ces parages, a reçu d'un prêtre un petit livre où devait se trouver la consolation de toutes les misères : « C'est tout bonnement l'*Imitation!* » dit-elle en souriant de sa déconvenue. Religion et morale, ici, ne sont plus que lettre morte. Faut-il s'étonner de ce dialogue, surpris à la fin d'une soirée : « Le Baron : Je

vais vous renvoyer la voiture. — La Baronne : C'est cela. A demain, alors? — Le Baron : A demain... Ah! non, demain c'est jeudi, je chasse chez les Champclos et je pars de très bonne heure. — La Baronne : A après-demain, alors. Enfin, à un de ces jours. — Cervières, *au baron :* Je m'en vais avec vous, attendez-moi. — La Baronne, *bas à Cervières :* Vous vous en allez aussi? — Cervières, *de même :* Il m'a demandé de l'accompagner. — La Baronne : Ah! très bien. Quand vous reverrai-je? — Cervières : Demain... Oh! non, demain, je vais à la chasse avec lui. C'était convenu, vous savez. — La Baronne : Parfaitement. A après-demain, alors. Enfin, à un de ces jours. — Cervières : Nous reviendrons vendredi dans la journée. — La Baronne, *à part :* Ils aiment mieux être ensemble. Eh bien! maintenant, je crois que j'aime autant ça aussi... » Hé! hé! sommes-nous encore dans une principauté chimérique?

Dans cette pernicieuse atmosphère de serre chaude, voici une plante saine et de plein vent; au milieu de ce monde, qui se tient hors de la nature et se met au-dessus de la loi, voici une femme selon le vœu de la nature et de la loi, Séverine de Birac, dite la princesse Georges. L'auteur, dans la préface, désigne ainsi le personnage et son rôle : « Une Ame qui se débat au milieu d'Instincts. » Les « Instincts » dont il s'agit sont au moins des instincts corrompus, — mais ne soulevons pas une querelle de mots; disons plutôt que cette sommaire étiquette, imposée après coup à l'héroïne, lui fait tort d'une partie de son être, et non de la moins active. « Ils avaient pris deux appartemens? » demande Séverine à sa femme de chambre, qui lui raconte que son mari et Mme de Terremonde sont descendus hier soir au même hôtel : est-ce « l'Ame » toute seule qui parle?.. Séverine, un peu plus loin, ouvrant son cœur à sa mère, s'explique sans fausse honte : « Le jour où j'ai déclaré devant Dieu, devant les hommes et devant ma conscience, que je prenais un homme pour époux, je me donnais tout entière à cet homme, corps et âme... » Corps et âme! entendez-vous? Elle n'est ni ange ni bête : « Je ne suis ni un ange ni une courtisane, je suis une femme, et je veux rester femme avec tous mes devoirs, mais avec tous mes droits. » Elle y fait allusion, à ces droits, lorsqu'elle dit à l'infidèle : « Il y a des souvenirs et des espérances qu'une femme de ma sorte ne saurait effacer tout à coup de sa vie. » Elle y revient, elle insiste une dernière fois sur ce point dans la grande scène où, par complaisance pour l'auteur, qui est philosophe, elle interroge « la loi » et « la famille » sur les secours qu'elles peuvent offrir à l'épouse trahie : « Mais le dernier des animaux vit de sa vie pleine, il a des petits, il les couve, il les allaite, il les protège, il les aime, et toi, créature de Dieu, pour laquelle un Dieu est mort, tu n'auras pas ce que la nature

a donné aux animaux. A vingt ans, tu ne seras plus une femme, tu ne seras même plus une femelle... »

N'en doutons plus, n'est-ce pas? Séverine est une femme. Étant amoureuse, elle s'est mariée; étant mariée, elle reste amoureuse : c'est sa fonction naturelle et sociale. Etant trompée, elle est jalouse : c'est sa fonction dramatique. Pas un moment, durant cette crise, elle ne manque à l'une ni à l'autre. Comme elle écoute ce récit de la femme de chambre, comme elle est suspendue à ses lèvres, et de quel souffle bref elle lui réplique! Elle reprend haleine, et voilà sa mère toute suffoquée, ainsi que par un vent d'orage, par le jaillissement de sa confidence et de sa plainte. Elle se trouve en face de son mari; du premier mot, elle lui reproche l'adultère de cette nuit, mais ce reproche même est amoureux; elle en veut à sa rivale, assurément, plus qu'à cet homme dont elle réclame le désir : « Je ne suis pas aussi belle qu'elle, c'est vrai, mais je suis plus jeune. » Et soudain, ce cri : « Mais dis-moi donc que tu m'aimes! » Lui, lorsqu'elle se jette dans ses bras, murmure : « Prends garde, si quelqu'un entrait! » Elle, aussitôt : « Et que m'importent les autres! » C'est un mondain et c'est une amoureuse; et l'amour se moque du monde. Elle a parlé de se tuer tout à l'heure; elle a parlé aussi de punir de mort la trahison; sa mère lui a répondu : « C'est une bien grosse affaire! Te représentes-tu une femme comme il faut ayant tué son mari par jalousie? » Mais il s'agit bien de « femme comme il faut! » C'est ici une femme qui souffre, et qui a peur elle-même des emportemens de sa douleur : « Je veux pardonner, je veux oublier... Je serais trop malheureuse sans cela! Et puis je te tuerais, je le sens! » C'est une femme qui implore, comme un enfant, le remède qu'il faut à ses angoisses, à ses craintes : « C'est cela, parle, dis-moi quelque chose. Prends-moi dans tes bras, j'ai froid... Oui, dis-moi : tu. Je croirai tout ce que tu voudras, si tu me dis : tu. » Et, en effet, elle le croit, si grossière que soit sa fable. Et elle s'attendrit, elle s'assouplit; elle n'a plus que des malices gentilles : « Tu ne lui parleras pas tout bas... Tu ne lui feras pas de signes... — Je ne lui parlerai pas du tout. — Si! parle-lui, tu sais, comme on parle à toutes les femmes, tout haut, mais le moins possible. » Elle n'a plus que des méchancetés d'amoureuse triomphante : « Comme je t'aime! s'écrie-t-elle en prenant la tête de son mari dans ses mains... Ah! je voudrais qu'elle entrât en ce moment! » Et, à peine seule, à peine refroidie du contact de l'homme, elle recouvre sa raison, elle soupçonne le mensonge : « Oh! je suis lâche et une malheureuse! »

Non, elle n'est pas une lâche; mais elle n'est pas non plus une Hermione ni une Roxane (sa mère lui disait tout à l'heure : « Laissons là les Roxane et les Hermione! »). Elle ne ressemble vraiment

ni à cette virago antique, à cette prêtresse d'abattoir, ni à cette tigresse de sérail, dont le rugissement perpétuel demande l'amour ou la vie. Elle est plus faible et plus gracieuse : elle est plus femme! Rassurée à nouveau, elle babille avec tendresse, avec gaîté : « Comme tu m'as comprise! Comme tu es bon pour moi! Tu vas voir maintenant, je vais rire... Tu peux lui parler, du moment que tu me répètes ce que tu lui dis. Il ne faut pas non plus qu'elle croie que je suis jalouse, elle serait trop fière... » Son âme, ainsi détendue et reposée, ne se bande qu'avec plus de violence, ne se lâche qu'avec plus de ressort à l'heure du combat; remonté à ces hauteurs sereines, son amour en redescend comme la foudre. D'un coup d'œil, elle a lu son malheur, appris son abandon; elle marche droit sur sa rivale : « Va-t'en! » Le mari de cette femme la cherche : par une inspiration soudaine, pour qu'il empêche sa fuite (elle ne fuirait pas seule!), Séverine crie à cet homme, tourmenté de jalousie, lui aussi : « Je l'ai chassée! » Puis, lorsqu'elle aperçoit le danger que sa révélation attire sur le coupable, elle s'arrête par une saccade... « Ma femme a un amant!.. Son nom? — Cherchez! »

Une heure après, c'est encore pour se gouverner selon l'intérêt de son amour qu'elle s'est contrainte à reprendre son sang-froid. Au tribunal de sa conscience, elle a jugé le traître; elle sait qu'un justicier, l'arme à la main, l'attend derrière cette porte; elle lui donne le choix entre deux partis : vivre avec elle, absous et renonçant au démon, ou bien y retourner, aller décidément vers sa rivale... Il y va : ah! Dieu! Ni le ressentiment ni l'équité ne tiennent contre l'amour; éperdue, Séverine montre à son mari l'embûche que son imprudence a préparée : « Vous m'avez dénoncé! » fait-il. Et, se cramponnant à cet homme qui la repousse et veut s'arracher de ses bras pour jamais : « Je ne t'ai pas nommé, *heureusement!..* » Il la renverse, il sort, il est sorti : du seul généreux élan dont il soit capable, il se précipite au secours de sa maîtresse, c'est-à-dire au-devant de la mort. Un coup de feu!.. Séverine terrifiée recule, droite et raide sur ses talons, en jetant trois fois ce cri, — celui de l'âme féminine qui se déchire : « Maman!.. » M. de Terremonde paraît, avec son pistolet fumant; Séverine court sur lui comme une lionne. Mais voici le prince, — vivant!.. « Toi? » s'écrie Séverine, et elle s'élance au cou de l'enfant prodigue, pour qui un autre enfant est mort, — on sait par quel tour de passe-passe tragique... L'ironie de ce dénoûment, s'il faut l'avouer, ne me déplaît pas : tout ce drame, au fait, qui n'est que l'amour d'une véritable femme pour un semblant d'homme, n'a-t-il pas une ironie intime, qui ressemble fort à celle de la nature? Et c'est pourquoi, d'ailleurs, la suite ne m'inquiète pas trop : la princesse Georges et le prince pourront vivre ensemble, après cette alerte, aussi bien, pour

le moins, que plusieurs ménages de ma connaissance. Ils ont de quoi vivre, au sens moral, comme au sens matériel; la nature aime ces compensations, elle admet le régime de la communauté pour les âmes : celle de Séverine est riche pour deux.

Mlle Brandès, elle aussi, est femme jusqu'au bout des ongles; — surtout au bout des ongles, diraient ceux de ses admirateurs, qui l'acclament le plus volontiers quand elle montre les griffes. Pour ma part, je lui sais gré plutôt d'avoir appris déjà, depuis qu'elle est pensionnaire du Théâtre-Français, à faire quelquefois patte de velours. Dramatique par nature, elle devient comédienne. J'ai frissonné, comme tout le monde, lorsqu'elle a poussé d'une voix étranglée cet appel : « Maman! maman! maman! » Mais je la remercierai particulièrement de l'art dont elle a fait preuve dans une scène précédente, lorsque lancée à toute vitesse, elle a renversé la vapeur; — je veux dire qu'après des accens de terreur forcenés, elle a retrouvé soudain un accent de tendresse presque riante, elle a quitté le ton d'une certaine folie pour celui d'une autre plus douce, et jeté à merveille cet adverbe à la fin de cette phrase: « Je ne t'ai pas nommé, heureusement!.. » Et, sans folie aucune, au deuxième acte, elle a fort bien dit ces gentillesses : « Tu vas voir, maintenant, je vais rire. Tu peux lui pardonner du moment que tu me répètes ce que tu lui dis... » — On a bien fait de l'encourager par des bravos : ce n'était pas une raison pour négliger ceux de ses camarades, hommes ou femmes, dont le mérite avait une moins bonne occasion d'éclater, ni pour accabler un acteur dont les forces physiques même étaient soumises à une trop rude épreuve. M. Dumas fils a dédié *la Princesse Georges* « au public. » S'il voulait venger aujourd'hui ses interprètes et se venger un peu lui-même, il pourrait retirer cet hommage. Mais non! qu'il en appelle de ce jugement d'un public maussade à un public mieux disposé, voilà tout. Sa pièce attendra; elle garde en elle ce principe de vie : une personne humaine, — celle de l'héroïne.

Cependant, presque aux deux bouts du boulevard, deux pièces nouvelles font fureur; — et je crains bien qu'il n'y ait guère d'humanité dans *Coquard et Bicoquet*, et que dans les *Surprises du divorce* il n'y en ait pas du tout!.. Aussi, malgré la vogue de ces ouvrages, n'ai-je pas grand'chose à en dire : n'allez pas croire, pour cela, que je me sois privé d'en rire! L'idée, au moins, de *Coquard et Bicoquet*, ne laisse pas que d'être conforme à la réalité : le prestige du crime sur l'imagination publique, la fierté des habitans de l'endroit où un meurtre a pu être commis, leur gratitude envers l'assassin, MM. Boucheron et Ordonneau, en hommes d'esprit, ont emprunté ces données aux mœurs du jour. Le véritable fond des *Surprises du divorce* n'est que la haine du gendre pour la belle-mère : vieille tradition de théâtre, dont l'emploi

dispense MM. Bisson et Mars de tous frais d'invention ou d'observation. Mais si le premier de ces vaudevilles est bien construit, bien conduit, le second l'est à miracle. Vous connaissez la série de raisonnemens par laquelle, même sans le secours du divorce, on arrive à trouver qu'un homme est son propre grand'père. Le divorce aidant, concevez un peu où parvient un auteur, s'il est hardi et habile! Mais vous ne pouvez le concevoir à moins d'égaler cet auteur, — ou de connaître sa pièce. — Réunir bravement les conditions les plus invraisemblables pour ménager les coups de théâtre les plus bouffons, préparer clairement des quiproquos, les prolonger avec facilité, les résoudre avec élégance, mener une parade gauloise (je dis : gauloise, pour la bonne humeur, pour la rondeur) du train d'une pantomime anglaise, tout cela n'est qu'un jeu pour MM. Bisson et Mars; et, au service de leur verve, quel mime prodigieux que M. Joly! Ayant divorcé pour fuir sa belle-mère et s'étant remarié, vous dire la figure qu'il fait lorsque, son nouveau beau-père ayant épousé sa première femme, il retrouve dans son propre salon le monstre lui-même, — non! j'y renonce! Comment évoquer par des mots ces traits décomposés, ces cheveux dressés sur la tête, cette bouche ouverte et ces yeux écarquillés d'un Oreste comique apercevant une Euménide!.. Autant essayer, par une lente analyse, de vous rendre l'allure de la pièce. Je vous dis que sa drôlerie et celle de l'acteur sont irrésistibles; je ne vous demande pas de me croire, mais d'y aller voir.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

La mort de l'empereur Guillaume, qui vient de retentir en Europe, eût été à toute heure sans doute un événement mémorable. Toujours attendue désormais comme une inexorable fatalité de l'âge, elle devait être une épreuve pour le monde, on le savait bien. Si cette disparition à la fois prévue et si soudaine du vieux souverain prend aujourd'hui un caractère plus particulièrement saisissant, c'est qu'elle se produit dans des circonstances extraordinaires ; c'est qu'elle n'est qu'une péripétie de plus dans ce drame semi-public, semi-intime, qui s'est déroulé depuis quelques mois entre San-Remo et Berlin, que l'Allemagne, l'Europe, tous les peuples n'ont cessé de suivre avec une attention émue.

Rien de plus tragique, en effet, que cette situation, peut-être unique, où tant de problèmes, tant de calculs et de passions s'agitaient autour du premier héritier de l'empire d'Allemagne, retenu dans une petite ville des bords de la Méditerranée, aux prises avec un mal redoutable, loin de son père, le vieil empereur, penchant lui-même de plus en plus vers la tombe. Tout s'est réuni, et le malheur d'un prince frappé dans sa virilité, et le dévoûment pathétique d'une princesse disputant son mari à la mort, et les conflits de la science autour du patient, et les ambitions de famille, et les luttes de la raison d'état contre une fierté invincible, et tous ces doutes qui sont comme la moralité du drame, qui se sont reproduits jusqu'à la dernière heure : qui régnera en Allemagne ? Le malade de San-Remo, le prince Frédéric-Guillaume, vivra-t-il assez pour succéder à son père, pour être à son tour, ne fût-ce qu'un instant, empereur et roi ? La couronne du nonagénaire de Berlin passera-t-elle, sans s'arrêter sur le front du premier héritier, à

un jeune homme impatient de règne, au prince Guillaume? Depuis quelques mois, on en est là; le monde a sans cesse sous les yeux cet étonnant contraste de la plus prodigieuse puissance et de toutes les fragilités humaines, de l'orgueil d'un empire et des incertitudes d'une succession toujours près de s'ouvrir. C'est dans ces conditions si étrangement émouvantes qu'a éclaté le grand événement, cette mort de l'empereur Guillaume, qui tranche momentanément, il est vrai, la question du règne pour l'Allemagne, qui a mis fin au drame de San-Remo. Le vieux prince, qui vient d'entrer dans l'histoire, s'est éteint doucement, en quelques heures, « par épuisement, » nous dit-on, — vaincu peut-être par les peines autant que par l'âge; il a quitté la scène comblé de jours et de puissance, laissant à son fils sa double couronne, à l'Allemagne le souvenir de ses actions et la périlleuse solidarité d'une politique de conquête, à l'Europe un avenir chargé d'obscurités assez menaçantes.

Peu de destinées, assurément, auront été aussi étranges que celle de ce fils des Hohenzollern, qui ne s'est révélé qu'à soixante ans dans son rôle politique et dans ses ambitions, qui a connu dans sa longue carrière, tour à tour obscure ou éclatante, toutes les diversités, tous les contrastes de la vie humaine. De ses yeux d'enfant, il avait vu Iéna, — et il a pu voir Sedan. Il avait été longtemps l'homme de l'absolutisme traditionnel, de toutes les légitimités, de la sainte-alliance, et il est devenu le plus révolutionnaire des souverains. Avant de conquérir la popularité qui l'accompagne au tombeau et qui lui survit, il avait été un moment le plus impopulaire des princes. — Il datait de l'autre siècle, de 1797; il était le second fils de celui qui fut l'honnête et médiocre roi Frédéric-Guillaume III et de cette belle reine Louise, la vraie vaincue d'Iéna, qui ne pouvait réussir à désarmer Napoléon à Tilsit, et qui allait mourir bientôt dans le désespoir à trente-quatre ans. Élevé militairement, comme tous les Hohenzollern, le prince Guillaume, malgré sa jeunesse, avait pu déjà marcher aux campagnes de 1813, de 1814, sous Blücher, faire son entrée à Paris dans le cortège de son père et des souverains alliés. Il faisait ses premières armes contre la France! La paix lui laissait le temps de se former à son métier de soldat, qu'il aimait et qu'il pratiquait avec zèle. C'était un prince modeste et sensé. Pendant ces longues années de paix qui succédaient à d'effroyables guerres, il suivait avec intérêt les affaires militaires. Il voyageait quelquefois : il allait, en 1828, passer quelques mois à Saint-Pétersbourg, auprès de l'empereur Nicolas, qui avait épousé sa sœur, une fille du roi Frédéric-Guillaume III, et avec qui il s'était lié d'une amitié particulière. Il se rendait à des camps d'instruction en Autriche. Il fixait aussi sa vie par un mariage avec une princesse de la maison de Saxe-Weimar, la princesse Augusta, qui portait à son foyer le goût des lettres et des choses de l'esprit, aux-

quelles il était peut-être peu sensible. Jusque-là, le prince Guillaume avait été peu mêlé à la politique. L'élévation au trône de son frère aîné, le fantasque, spirituel et romantique Frédéric-Guillaume IV, qui n'avait pas d'enfans, lui créait une position nouvelle en faisant de lui l'héritier de la couronne.

On était en 1840. Le prince Guillaume n'était plus déjà un jeune homme. Il avait été nourri des opinions absolutistes et féodales qui régnaient encore à la cour, et quoiqu'il fût toujours le plus soumis des sujets du roi, il ne cachait pas ses craintes au sujet des réformes constitutionnelles que méditait l'imagination nuageuse de son frère. Il se montrait surtout opposé à tout ce qui pourrait limiter les droits de la couronne, en mettant à la discrétion d'un parlement les dépenses essentielles de l'état ou les affaires étrangères. Il allait presque jusqu'à une protestation; il était, dans tous les cas, si publiquement désigné comme le chef des adversaires des réformes libérales, que bientôt, dans les mouvemens révolutionnaires de Berlin, au mois de mars 1848, il devenait l'objet des animadversions populaires, et le roi, pour le préserver, ne trouvait rien de mieux que de lui infliger une sorte d'exil en Angleterre. Ce n'est qu'après quelque temps, lorsque les réactions étaient partout victorieuses, que le prince de Prusse pouvait rentrer en Allemagne. Encore restait-il le plus souvent à Bade, où il était d'abord chargé de réprimer une échauffourée peu sérieuse, et à Coblentz, où il avait, où il a gardé longtemps un grand commandement militaire. Chose curieuse! le prince Guillaume avait été exilé un moment, en 1848, pour ses opinions réactionnaires, et avant que quelques années fussent passées, il se voyait disgracié, mis en suspicion à la cour, pour ses opinions libérales ; tout avait déjà changé de face. Ces années n'avaient pas été heureuses pour la Prusse, obligée de renoncer à des ambitions un instant caressées, réduite à s'humilier devant l'attitude hautaine de l'Autriche à Olmütz. La guerre d'Orient venait d'éclater : le prince Guillaume aurait voulu que la Prusse saisît cette occasion de se relever, de prendre un rôle plus actif. Il paraissait personnellement favorable aux puissances occidentales, surtout à l'Angleterre, avec qui il allait bientôt se créer un lien de plus par le mariage projeté de son fils avec la fille aînée de la reine Victoria. Retiré dans sa petite cour de Coblentz, où régnait la princesse Augusta, objet des jalousies de la reine de Prusse, le prince Guillaume ressemblait à un chef d'opposition. Il avait pour amis et alliés des libéraux, les Bonin, les Bethmann-Hollweg, les Bunsen, les Usedom. La situation ne laissait pas d'être tendue quelquefois entre Berlin et Coblentz, lorsqu'un nouveau coup de théâtre simplifiait tout ou changeait tout. Le roi venait d'être frappé d'un mal incurable; le prince Guillaume se trouvait appelé à prendre la direction des affaires, d'abord comme régent en 1858, puis comme roi lui-même à la place

de Frédéric-Guillaume IV, mort à l'aube de 1861. Le nouveau souverain avait soixante-trois ans. C'est alors que commence réellement ce règne, qui allait précipiter les destinées de la Prusse, de l'Allemagne et de l'Europe.

Était-ce un prince absolutiste et réactionnaire qui arrivait au gouvernement, comme auraient pu le faire supposer ses opinions d'autrefois? Était-ce un prince libéral qui allait régner, comme auraient pu le laisser croire ses liaisons plus récentes? Ce n'était ni l'un ni l'autre. Le prince Guillaume, régent ou roi, était simplement un Prussien, animé de l'esprit des Hohenzollern, portant au pouvoir des instincts vagues d'ambition traditionnelle et quelques idées arrêtées. Il rêvait certainement un rôle agrandi, prépondérant pour son pays, et il sentait bien que la Prusse, pour remplir ses destinées, aurait à se dégager des liens d'une confédération contraire à ses desseins, qu'elle aurait à vider un jour ou l'autre la querelle avec l'Autriche. Il gardait le souvenir amer d'Olmütz, et s'il avait toujours la haine nationale contre la France, la première ennemie, il voyait aussi dans l'Autriche l'autre ennemie. Il avait dans plus d'une occasion laissé percer ses ressentimens contre la puissance qui restait le principal obstacle à la grandeur de la Prusse. D'un autre côté, dans sa carrière de soldat, dans ses divers commandemens, il avait remarqué avec sagacité tout ce qui manquait à l'armée prussienne, devenue un instrument vieilli, et il voulait avant tout refaire l'organisation de cette armée, rajeunir « l'instrument, » comme il l'a avoué depuis. C'était tout son programme le jour où il avait pris possession de la régence. Son premier mot était pour les « conquêtes morales » que devait poursuivre la Prusse, et pour les « réformes militaires » qu'il fallait immédiatement accomplir, qui exigeaient « une politique calme et de l'argent. » Que signifiait ce mot de « conquêtes morales? » On ne le savait pas encore; l'expression était assez flexible ou assez équivoque pour déguiser au besoin les conquêtes matérielles. C'est pour suivre cette politique que le nouveau souverain appelait, dès 1862, à la présidence du conseil, M. de Bismarck, comme il avait appelé, dès les premiers jours de la régence, le général de Roon au ministère de la guerre et M. de Moltke à la direction de l'état-major de l'armée. C'est pour réaliser cette pensée fixe, obstinée, que le prince Guillaume, devenu roi, ne craignait pas d'engager une lutte de quatre années contre son parlement, contre ses anciens amis les libéraux qui lui refusaient son budget militaire. Vainement on dissolvait le parlement, les électeurs renvoyaient à Berlin les mêmes députés, le gouvernement montrait la même obstination, continuant son œuvre comme si le parlement n'eût pas existé, opposant à tout les droits de la couronne. Les députés ne voyaient que le goût du pays pour la paix, l'inutilité de dépenses démesurées qui ressemblaient à un caprice, qui ne faisaient qu'aggra-

ver des charges militaires et financières déjà assez lourdes; le roi et ses conseillers ne voyaient que les agitations de l'Europe, le trouble de toutes les politiques, la perspective d'événemens qui pouvaient servir à l'influence de la Prusse, et la nécessité d'avoir une armée toujours prête à l'action. Le secret de cette lutte, c'est qu'on ne pouvait pas dire ce qu'on voulait, pourquoi on s'armait, quel usage on entendait faire de cet « instrument » qu'on s'occupait à perfectionner.

Que, dans l'exécution de ce plan, qui conduisait à d'inévitables conflits, qui supposait même ces conflits, le roi Guillaume n'ait pas vu du premier coup toutes les conséquences de sa politique et qu'il ait eu assez souvent des hésitations aux momens décisifs; que, plus d'une fois, notamment à la veille de trancher par l'épée ses démêlés avec l'Autriche, il ait été ressaisi par les souvenirs de la sainte-alliance, des anciennes intimités avec la cour de Vienne ou même par la crainte de passer pour un prince révolutionnaire en se servant d'alliés révolutionnaires, c'est possible. Il avait la chance d'avoir désormais, auprès de lui, un directeur de conscience qui savait apaiser ses scrupules et lui démontrer que les annexions, qui sont le fruit de la guerre, sont aussi des « conquêtes morales, » un ministre habile à embrouiller les questions, à saisir les occasions ou à les faire naître. Et c'est ainsi que du simple programme des premiers jours du règne sortait bientôt une série de conflits noués et préparés avec un art puissant : la petite guerre contre le Danemark, qui n'était qu'une sorte d'essai de « l'instrument perfectionné, » — la guerre plus décisive avec l'Autriche, qui assurait aux Hohenzollern la domination de l'Allemagne, — la guerre avec la France, qui donnait à la Prusse la suprématie en Europe. M. de Bismarck jouait cette redoutable partie, allant d'un adversaire à l'autre, redoublant d'audace à mesure que la lutte grandissait, profitant de ses premières victoires de 1870 pour intimider toutes les politiques et rester en tête-à-tête avec la France, — jusqu'au jour où, dans la galerie des Glaces, à Versailles, son souverain était proclamé chef de l'empire allemand reconstitué! Il avait fallu six années à peine pour la réalisation de cette œuvre à laquelle reste attaché le nom du vieil empereur qui vient de s'éteindre!

Comment a-t-elle pu s'accomplir, cette œuvre prodigieuse, dont la mort de l'empereur Guillaume ravive les souvenirs? On peut dire sans doute que ces succès sont dus surtout aux faiblesses et aux fautes de ceux que les chefs prussiens ont rencontrés devant eux. On peut dire encore, si l'on veut, qu'il s'est trouvé fort à propos à Berlin un serviteur puissant du prince, un homme qui a su conduire les affaires de la Prusse et de l'Allemagne avec une singulière force d'esprit et de volonté. La vérité est que rien de ce qui s'est accompli n'aurait été vraisemblablement possible sans cet empereur qu'on vient d'ensevelir

dans son manteau de guerre. Ce n'était point sans doute un prince de génie. Il n'était pas de ceux qui ont l'inspiration du champ de bataille ou qui transforment les nations par leur intelligence. Il avait gardé un certain mysticisme soldatesque, et il mettait parfois une bizarre subtilité dans la manière d'interpréter ses droits et ce qu'il appelait la « justice de sa cause. » Il était homme à mettre de la religion et de la légitimité jusque dans la façon de prendre une province ou de disposer d'une couronne. A part ces faiblesses du piétiste cuirassé, c'était assurément un souverain prudent et sensé, fixe dans son devoir comme dans son uniforme, alliant à un sentiment profond de son état de roi la simplicité, l'exactitude, une raison ferme et droite. Il n'a eu qu'une idée, il l'a suivie jusqu'au bout sans dévier, sans se laisser ébranler par les résistances : c'est lui évidemment qui a donné à la Prusse une armée devenue l'instrument de ses victoires et de sa puissance. Si l'empereur Guillaume n'avait pas les dons supérieurs du commandement personnel, il avait le premier art du gouvernement, l'art de choisir les hommes, de les contenir quelquefois, de les soutenir toujours, en leur prêtant la force de son autorité, en décourageant les intrigues. Il alliait aussi la modestie au discernement, et M. Thiers, cherchant un jour à expliquer les causes des malheurs de la France, voulant montrer comment une de ces causes avait été qu'il n'y avait pas de gouvernement à Paris, tandis qu'il y avait eu un gouvernement à Berlin, M. Thiers a pu dire avec finesse : « ... Ce gouvernement se composait d'un grand politique, d'un de ces hommes de guerre qu'on appelle organisateurs de la victoire, de généraux d'armée très énergiques, d'un habile ministre de la guerre ; au-dessus de tous, d'un roi ferme, sage, habile, ne s'offusquant pas de la gloire des hommes placés autour de lui, mais prenant leur gloire pour la sienne, leur servant de lien, de plusieurs hommes n'en faisant qu'un et étant parvenu, pour ainsi dire, à rendre à la Prusse le grand Frédéric... »

C'est l'explication aussi juste que fine des événemens. Et cette œuvre accomplie par la guerre, avec tous ces hommes qui ont été ses coopérateurs ou ses complices, le souverain allemand s'est efforcé de la maintenir par la paix avec une autorité que l'âge et les succès ont grandie. Depuis dix-sept ans, en effet, tout semble indiquer que l'empereur Guillaume a été le premier partisan de la paix, et il était certainement sincère dans les sentimens qu'il ne cessait d'exprimer, puisque ces sentimens s'accordaient avec ses intérêts. Il a pu, par instans, laisser s'agiter autour de lui des passions guerrières qui essayaient de se déchaîner de nouveau : il les a contenues. Il a prudemment compris qu'il avait beaucoup fait, plus peut-être qu'il n'avait espéré, en peu de temps, que c'était déjà une tâche assez difficile de fortifier et de consolider l'édifice improvisé d'une si grande puissance. Il s'est défendu du goût des aventures, et il est certain du moins qu'il

n'y a pas si longtemps encore il a contribué, plus que tout autre, à apaiser des incidens qui auraient pu facilement s'envenimer. Il a maintenu la paix par sa sagesse, par le sentiment de ses intérêts, et aussi, pour ainsi dire, par le poids des années qui s'accumulaient sur lui. L'erreur ou l'illusion de l'empereur Guillaume et de son puissant conseiller a été de croire que le meilleur moyen d'assurer la paix pour demain, comme pour aujourd'hui, était de se barricader derrière toute sorte d'alliances d'ostentation, et, mieux encore, derrière la plus formidable organisation militaire que les peuples aient jamais connue, à l'abri du septennat et des armemens nouveaux récemment votés. Le chancelier disait au Reichstag, il y a trois jours, avec une émotion à peine contenue, que l'union avec laquelle avait été voté tout ce qu'on avait proposé pour préserver l'avenir de l'empire allemand avait éclairé et embelli le soir de la vie de l'empereur, que cette pensée avait réjoui ses dernières heures. C'est possible. Souverain et ministre n'ont pas remarqué seulement que, par cette tension organisée et démesurée de toutes les forces d'une nation, ils rendaient d'autant plus sensible le prodigieux artifice de cette création qu'ils s'efforçaient d'étayer et de garantir. Ils n'ont pas vu que, par toutes ces mesures et ces précautions, ils avouaient leurs inquiétudes, ils signalaient eux-mêmes les dangers de la crise qu'ils prévoyaient, qui ne pouvait plus tarder. C'est ce qui fait que de tous les côtés, par une sorte de mouvement universel, tous les regards se sont tournés vers ce moment encore indistinct où le vieux monarque pouvait manquer, où l'épreuve allait commencer. Elle a commencé en effet!

Et maintenant qu'en sera-t-il de cette succession ouverte dans des conditions si tragiques, de ce passage d'un règne à un autre règne? Le vieil empereur est mort! l'empereur nouveau est vivant ou à peu près! Il était ces jours derniers encore à San-Remo, il est maintenant à Berlin! Par une sorte de bienfait inattendu de la nature, ce prince qu'on croyait, qu'on disait mourant, a pu accomplir un voyage pénible, arriver à Charlottenbourg à travers des rafales de neige, sans paraître pour le moment trop éprouvé dans sa santé. Il a pris possession de la couronne sous le nom de Frédéric III; il a fait acte de souverain! M. de Bismarck, dans sa récente allocution au Reichstag, a dit que la maladie de celui qui allait être empereur avait excité des sympathies dans tous les pays, et on peut ajouter, pour être juste, que la France elle-même n'a cessé de témoigner un respectueux intérêt pour le malade de San-Remo, pour la vaillante princesse qui est à ses côtés. Les sympathies sont d'abord pour le malheur, pour de grandes souffrances stoïquement supportées; elles vont aussi au prince qui a su depuis longtemps donner une idée favorable de son caractère et de ses intentions. Le prince Frédéric-Guillaume a toujours passé pour un esprit éclairé, libéral, désireux de paix, et sa première proclamation, en res-

pirant la confiance dans la grandeur de l'Allemagne, ne dément pas les présages pacifiques. Malheureusement, il reste toujours un doute qui tient à la maladie du nouveau souverain. Celui qui s'appelle aujourd'hui Frédéric III vivra-t-il assez pour marquer son passage dans les affaires du monde? Aura-t-il fatalement avant peu un successeur plus jeune, plus impétueux, dont l'inexpérience même ne laisse pas d'être une énigme? De toute façon, au surplus, que Frédéric III soit destiné à vivre quelque temps ou qu'il doive suivre bientôt son vieux père, la vraie, la grave question reste entière; il s'agit de savoir ce qui résultera pour l'Allemagne de cette transition, de ces troubles de règne, quelle sera l'influence de la mort de Guillaume sur la politique et les relations de l'empire, sur tous les pays allemands.

Ce n'est point sans doute que des changemens immédiats soient vraisemblables. Ce qui existait hier existe aujourd'hui et existera demain. L'appareil constitutionnel de l'empire subsiste tout entier. La politique, les alliances de l'Allemagne restent ce qu'elles étaient. M. de Bismarck n'est probablement pas destiné à disparaître de sitôt comme son vieux maître ou à prendre sa retraite à Varzin, et tant qu'il sera vivant, tant qu'il sera au pouvoir, il restera le garant de son œuvre. Non, rien n'est changé et ne changera sans doute pour le moment. Ce serait peut-être pourtant une singulière méprise de croire que la disparition de l'empereur Guillaume, de celui qui a fait l'empire, qui en a été jusqu'ici « l'incarnation, » selon le mot du chancelier, puisse être sans conséquence dans les affaires allemandes. Le vieux souverain, populaire en Prusse, respecté dans tous les états, était l'objet d'une déférence personnelle qui devenait un gage de stabilité. Quelle que soit toujours la puissance du gouvernement de Berlin, il y a des impatiences libérales, des mouvemens croissans d'opinion auxquels il sera difficile de mettre un frein; il y a dans certaines parties de l'Allemagne des velléités, non pas de scission ou de séparation, mais d'autonomie, d'indépendance plus libre, avec lesquelles on peut être obligé de compter. D'un autre côté, on ne se méprendrait pas moins sans doute si on croyait que la politique extérieure elle-même ne pourra pas se ressentir un jour ou l'autre de cette crise de règne. La paix demeurât-elle le principe, l'objet essentiel de la politique allemande, et c'est provisoirement vraisemblable, il peut y avoir des froissemens, des hésitations dans les alliances, parce qu'il y a des intérêts différens, comme il peut y avoir à Berlin des vues ou des préférences nouvelles; mais, dans les affaires extérieures comme dans les affaires intérieures, les changemens, s'ils se produisent, ne peuvent être que l'œuvre du temps, des circonstances; ils dépendent de la marche incessante des choses, de la situation générale de l'Europe, qui peut toujours se modifier, de l'imprévu, des incidens qui peuvent naître à tout instant.

Pour le moment, cette disparition du souverain, qui, depuis dix-sept ans, a eu le plus de poids sur la politique du continent, a visiblement provoqué un peu partout un certain sentiment d'attente et de réserve, en ralentissant, ne fût-ce que pour quelques jours, l'action de la diplomatie. Quelle sera, en réalité, l'influence du grand événement sur la seule question assez saisissable qui touche à la paix générale et aux rapports généraux des cabinets, sur l'éternelle question bulgare? Évidemment, l'empereur Guillaume, aux derniers temps de sa vie, avait employé ce qui lui restait de forces, ce qu'il avait toujours de crédit, à empêcher cette singulière querelle de s'envenimer, à apaiser les susceptibilités russes. C'est probablement même sous l'inspiration du vieux souverain que M. de Bismarck, dans son discours retentissant du 6 février, faisait des déclarations par lesquelles il reconnaissait les droits de la Russie dans les Balkans et offrait au cabinet de Saint-Pétersbourg l'appui de sa diplomatie. De là, entre Pétersbourg et Berlin, des pourparlers intimes et une négociation préliminaire dont le résultat a été ce qu'on pourrait appeler une évolution nouvelle de l'affaire bulgare. Le cabinet du tsar, qui avait gardé depuis longtemps une silencieuse et froide réserve, n'a plus hésité, en effet, à se remettre à l'œuvre, en provoquant le sultan à frapper d'un nouveau décret d'illégalité le gouvernement du prince Ferdinand de Cobourg à Sofia. Comme il l'avait dit, M. de Bismarck s'est empressé d'appuyer la Russie auprès du divan; la France s'est jointe aux deux cabinets, et la Porte, pressée par les trois puissances, particulièrement peut-être par l'Allemagne, s'est exécutée : elle a envoyé par le télégraphe son arrêt d'illégalité au prince Ferdinand de Cobourg! Malheureusement, il manque toujours dans cette démarche une chose essentielle, l'accord de tous les signataires du traité de Berlin. Trois puissances signifient à Sofia une illégalité qui est trop claire; trois autres puissances, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie, gardent jusqu'ici un silence qui est trop significatif. Entre les deux camps, le prince Ferdinand s'est dit, sans doute, qu'il n'avait pas à s'émouvoir d'une déclaration sans conséquence.

Il reste maintenant à savoir ce que fera le cabinet de Pétersbourg et dans quelle mesure, jusqu'à quel point, le cabinet de Berlin se décidera à suivre le tsar. Tout dépend évidemment des nouveaux rapports que l'Allemagne va avoir avec la Russie dans le nouveau règne, de la pression que M. de Bismarck pourra exercer sur l'Autriche, du degré de résistance qu'opposera la cour de Vienne. Une chose est certaine, c'est que cette situation, presque aussi ridicule que dangereuse, ne peut pourtant pas durer. Si on en reste là, s'il n'y a aucun dénoûment, la Russie n'interviendra peut-être pas par les armes; mais elle rentrera dans sa réserve assez menaçante, elle ne reconnaîtra rien, elle attendra avec son imperturbable vigilance les événemens, peut-être une ré-

volution en Bulgarie, ou l'imprévu. Que feront les trois puissances récalcitrantes? En prolongeant leur abstention, elles se font les complices d'une violation flagrante du droit diplomatique, elles laissent entrevoir d'autres desseins que la Russie peut prendre pour de l'hostilité; mais alors c'est le traité de Berlin qui est tout entier en cause, et ce n'est plus à une question bulgare, c'est à un problème européen qu'on a affaire. Et voilà la paix toujours bien en sûreté !

Cependant, au moment même où se déroulent des événemens qui peuvent décider du sort du monde, des affaires sérieuses qui intéressent tous les peuples, nos politiques, nos orateurs, nos chefs de parti, s'agitent toujours dans le vide ou se perdent dans des débats sans issue et sans profit. La pire des choses est qu'on en vient à ne plus savoir positivement ce qu'on fait, où l'on va, que le ministère ne le sait pas plus que ceux qui le combattent ou que ceux qui le défendent, et qu'on serait bien embarrassé pour faire un ministère nouveau à peu près sûr de vivre quelques mois.

Depuis que la session est ouverte en France, on est à éplucher, à discuter un budget où l'on finit bien évidemment par ne plus se reconnaître, et on arrive jour par jour, d'un pas plus ou moins léger, au moment où vont expirer les trois douzièmes provisoires qui ont été déjà accordés au gouvernement; on va probablement être dans la nécessité d'en voter de nouveaux, et le budget de l'année courante ne sera pas encore adopté lorsque le budget de l'année prochaine devrait être déjà préparé, étudié. Les affaires du pays ne sont le plus souvent qu'un prétexte ou une apparence, la réalité est du temps perdu. Ce n'est point assurément, pour ne rien exagérer, que, dans ces débats indéfiniment prolongés, diffus et inutiles, engagés à propos de tout, il n'y ait pas parfois des éclairs, de sérieuses et instructives manifestations. Il y a eu certainement l'autre jour, au sénat, à propos de la disjonction du conseil municipal de Paris et du conseil-général de la Seine, une lumineuse et forte discussion, où M. Bardoux, M. Buffet, M. Léon Renault, ont eu raison, par la vigueur décisive de leur parole, d'un projet qui conduisait droit à la mairie centrale. A la chambre même, au Palais-Bourbon, dans cette interminable discussion du budget, il y a eu, nous en convenons, d'habiles exposés financiers, et il y a eu aussi, notamment à propos de la politique extérieure, deux discours aussi brillans que sérieux : l'un où M. de Breteuil a retracé avec un sentiment juste, fin et patriotique, les affaires de notre diplomatie en Europe; — l'autre où un jeune homme, qui mérite le nom d'orateur, M. Paul Deschanel, a exposé avec une éloquence précise et entraînante nos intérêts d'influence en Orient. Ce sont les bons jours, nous l'avouons sans peine. Malheureusement, les bonnes fortunes sont rares, et le plus souvent, pourvu qu'on pérore et qu'on vote dans la confusion, pourvu qu'on ait saisi l'occasion de supprimer les inspecteurs-généraux de l'enseigne-

ment supérieur, ou d'ébrécher une fois de plus la dotation des évêques, ou de démanteler quelque institution administrative, ou de soulever des questions qu'on ne peut pas résoudre, on croit avoir bien travaillé; au besoin, on a même deux séances par jour pour cette besogne. On ne fait, en réalité, que du désordre, en affaiblissant de plus en plus le gouvernement dans son action, en déconsidérant tout et en fatiguant l'opinion; on n'arrive à rien, pas même à voter le budget, qu'il faudra reprendre par le commencement, quand on voudra travailler d'une manière sérieuse aux affaires du pays.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que tous ces abus, ces confusions, ces désordres stériles, sont exploités effrontément par les déclamateurs vulgaires et les fauteurs de dictature contre les institutions parlementaires, qui seraient, à ce qu'il paraît, la cause de tout le mal. On convient qu'il y a une sorte d'impuissance agitée et brouillonne en toute chose, — c'est la faute du régime parlementaire! Mais le malheur, précisément, le vice de cette situation où l'on se débat aujourd'hui sans arriver à rien, c'est qu'on n'est plus depuis longtemps dans l'ordre parlementaire; c'est qu'on est sorti de ce régime de justes et prévoyantes garanties publiques, pour entrer on ne sait dans quel régime où tout est confondu, où il n'y a plus qu'une chambre qui se livre à ses caprices de désorganisation, et dans cette chambre une commission du budget usurpatrice, qui dispose de tout, tranche tout et brouille tout. Il n'y a que quelques jours à peine, cette étonnante commission, chargée de préparer la loi financière de la France, ne déclarait-elle pas solennellement qu'elle ne connaissait pas le budget des cultes? Elle avait décidé la question dans sa sagesse : elle ouvrait simplement au budget un chapitre de liquidation de la dotation des cultes, elle abrogeait de sa propre autorité le concordat! Elle allait, à ce qu'il paraît, trop vite pour le moment. Aujourd'hui encore, en dépit du temps qui passe et des nécessités de service public qui ne peuvent attendre, elle tient à toute sorte de réformes ou de prétendues réformes qui touchent à toute une partie de l'organisation financière et à la législation des successions. Vainement on lui a fait remarquer que le plus pressé serait peut-être d'expédier le budget tout d'abord, en ajournant à un temps plus opportun des discussions difficiles, laborieuses, sur des questions compliquées, délicates, qui intéressent l'ordre économique et l'ordre civil. La commission n'a pas voulu s'avouer vaincue; elle tient à ses projets, sur lesquels la chambre bataille encore. Et remarquez bien qu'à l'heure présente on est en plein exercice courant, que dépenses et recettes sont déjà engagées depuis près de trois mois, que, les projets de la commission fussent-ils adoptés, ils seraient nécessairement ajournés dans leur application ou ils seraient la source d'un immense désordre.

Non, en vérité, ce n'est là qu'une image dérisoire et infidèle des

institutions parlementaires, qui ne sont pas responsables de ces confusions, qui n'ont pas cessé d'être l'idéal des esprits à la fois libéraux et conservateurs. C'est peut-être le régime du radicalisme agitateur et anarchique; ce n'est pas sûrement le régime parlementaire, qui est le régime des libertés réglées, des pouvoirs maintenus dans leurs limites, des lois respectées, — le seul après tout qui reste une garantie contre les convulsions et les dictatures, qui réponde toujours aux instincts et aux intérêts de la France.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Le mois de février s'est terminé par une liquidation en hausse sur nos fonds publics.

Le rapprochement de plus en plus manifeste des deux cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, et l'heureuse constatation d'un temps d'arrêt dans le développement de la maladie du kronprinz, étaient considérés sur les places de Paris et de Londres, aussi bien qu'à Berlin et à Vienne, comme des élémens sérieux d'accentuation pour les chances du maintien de la paix.

De là, le 1er mars, le pas en avant fait sur la cote de nos fonds publics. D'un mois à l'autre, après un mouvement de réaction assez vif au commencement de février, la rente perpétuelle regagnait 0 fr. 75. Les acheteurs n'osèrent aller plus loin, les fonds étrangers ayant été entraînés dans un mouvement inverse. Le gouvernement de M. Crispi avait laissé arriver l'échéance du traité de commerce franco-italien sans faire parvenir à notre ministre des affaires étrangères des contre-propositions acceptables; les relations commerciales entre les deux pays se sont donc trouvées modifiées à partir du 1er mars par l'application d'un double tarif de guerre. La rente italienne n'en ressentit pas trop vivement le contre-coup, l'événement ayant été prévu et escompté.

A Berlin, la spéculation locale continuait sa campagne contre les fonds russes, campagne qui n'aurait cependant quelques chances d'un succès définitif que par la certitude d'une guerre où la Russie se

trouverait engagée. Or les baissiers berlinois précipitaient le rouble à marks 162.50 (francs 203.12) et le 4 pour 100 russe 1880 à 76 francs, au moment même où la Russie donnait clairement à entendre qu'elle ne rechercherait que par des moyens diplomatiques à obtenir la solution de la question bulgare.

C'est dans cette situation que les marchés financiers ont été surpris par l'annonce de la mort de l'empereur Guillaume. Les fonds publics n'en furent nulle part affectés. La Bourse resta fermée à Berlin; mais à Vienne, aucune velléité de baisse. A Paris, la rente se releva de quelques centimes. Le fait accompli était sans effet sur la spéculation.

Le nouvel empereur Frédéric III ayant heureusement accompli son long voyage de San-Remo à Charlottenbourg, et ses premiers actes, la proclamation et le rescrit au prince de Bismarck, ne démentant nullement l'opinion favorable qui régnait partout en Europe touchant les intentions libérales et pacifiques du nouveau souverain, les acheteurs s'enhardirent, et une nouvelle avance de la plupart des fonds d'états témoigna de la confiance avec laquelle le public financier considérait sur toutes les places les perspectives de l'avenir au moins le plus rapproché.

Notre 3 pour 100 s'est avancé jusqu'à 82.82, l'amortissable à 85.90, le 4 1/2 à 106.80, le rouble à 165, le Russe à 77 1/4, le Hongrois à 77 3/4, l'Extérieure à 67 3/4, le Portugais à 59 1/4, le Turc à 14.25, l'Unifiée à 386.25. L'Italien a été, de son côté, élevé à 94.25, sur la nouvelle que le gouvernement italien venait de faire parvenir au cabinet français, au sujet du traité de commerce, des contre-propositions représentant une réelle avance sur le terrain de la conciliation.

En ce qui concerne nos affaires intérieures, la Bourse n'a eu que de faibles sujets de préoccupation. La chambre, après avoir fait le grand effort de doubler ses séances pendant quelques jours, est arrivée péniblement au terme de l'examen du budget des dépenses. Il lui reste à voter le budget des recettes, et le sénat peut enfin aborder la tâche que lui impose la constitution. Il est clair qu'il ne pourra l'achever dans les délais voulus. Dans moins de trois semaines, on aura épuisé les trois douzièmes provisoires votés à la fin de 1887, et il faudra vraisemblablement en voter deux autres.

Bien que cette impuissance de nos chambres à constituer un budget soit passablement humiliante pour notre pays, la Bourse ne s'en émeut guère, non plus que des élections partielles et du plébiscite en miniature auquel elles ont donné lieu, ou que des chances d'une prochaine crise ministérielle.

Les capitaux sont toujours très abondans, et la cote des obligations, qui restent au premier rang des valeurs de placement, en fournit la preuve indéniable. Les obligations de nos grandes compagnies de che-

mins de fer, sauf celles de l'Est, qui se tiennent encore à 390, ont maintenant dépassé légèrement le cours de 400 francs.

Deux émissions ont été lancées pendant cette première quinzaine de mars : l'une par la compagnie du Canal de Corinthe, la seconde par la compagnie du Canal de Panama. Le public était invité à souscrire, le 8 courant, à 60,000 obligations de la première de ces entreprises, émises à 490 francs, rapportant 30 francs et remboursables à 500 fr. en soixante-quinze ans. Le produit de l'émission est destiné à certains travaux complémentaires reconnus indispensables et qui doivent retarder jusqu'en 1890 ou 1891 l'ouverture du Canal à l'exploitation. Les actions, qui s'étaient élevées à 260 avant l'émission, sont retombées depuis à 225.

La compagnie de Panama a mis, de son côté, en souscription publique, jusqu'au 14 courant, 350,000 obligations nouvelles (3e série), rapportant annuellement 30 francs, payables par trimestre et remboursables à 1,000 francs. Voulant présenter aux souscripteurs des obligations nouvelles un système de remboursement qui fût absolument garanti contre tout aléa, M. de Lesseps a imaginé la combinaison suivante : sur le prix d'émission des obligations, qui est de 460 francs, 390 francs sont attribués à la compagnie pour l'exécution des travaux, 70 francs par titre sont réservés, remis à une société civile formée de tous les souscripteurs, et employés en achats de rentes françaises 3 pour 100 perpétuelles ou amortissables. Les intérêts capitalisés pendant quatre-vingt-deux, quatre-vingt-six ou quatre-vingt-dix-neuf ans, selon le prix d'achat, s'ajoutant au capital, constitueront finalement et sûrement la somme nécessaire pour le remboursement de toutes les obligations à 1,000 fr. Pendant soixante-quinze ans, il sera remboursé, par tirage au sort, 300 obligations chaque année. Ajoutons que, si les chambres accordent ultérieurement l'autorisation d'émettre des obligations à lots, les personnes qui auront souscrit les titres en cours actuel d'émission auront un privilège de souscription ou d'échange sur les titres à lots. Le marché des actions et des obligations de Panama a été très agité pendant toute la durée de la souscription. Une vive reprise a été suivie d'une réaction non moins importante. L'action, finalement, perd 6.25 à 261.25.

Parmi les titres des établissemens de crédit, plusieurs ont donné lieu à des transactions suivies et bénéficié d'une plus-value sur les derniers cours de compensation. Les résultats de 1887 sont en général assez satisfaisans, et les rapports aux assemblées d'actionnaires attesteront de sérieux symptômes d'amélioration dans la situation et dans la tendance des affaires. La Banque de Paris et des Pays-Bas, qui donnera 40 francs pour le dernier exercice, s'est avancée de 17 francs à 762. Le Crédit foncier est en reprise de 11 francs à 1,381. La Com-

pagnie foncière de France accuse une plus-value de 25 francs à 365, les Immeubles de France ont monté de 60 francs. Ce mouvement des actions de sociétés immobilières est l'indice de quelque combinaison qui s'élabore sous le patronage du Crédit foncier. La Rente foncière a monté également, et pour la même cause, de 25 francs. Le Crédit mobilier est en progrès de 7.50 à 312.50. La Société générale, le Crédit lyonnais, le Comptoir d'escompte, les titres d'établissemens de crédit étrangers, comme la Banque ottomane, la Lænderbank, la Banque du Mexique, le Crédit foncier d'Autriche, ont conservé leurs prix de fin février.

Les actions des chemins français s'avancent lentement vers de meilleurs cours, le Lyon gagnant 11 francs à 1,271, le Nord 12 à 1,542, l'Orléans 5 à 1,340. Les recettes des chemins espagnols sont encore en diminution depuis le commencement de l'exercice ; il en faut accuser en partie la rigueur de l'hiver et les encombremens de neige. Les Autrichiens et les Lombards sont négligés, les Méridionaux fermes, mais sans changement à 775.

Le Suez a une avance de 11 francs à 2,126, le Gaz de 15 francs a 1,435, les Omnibus de 20 francs à 1,185, les Voitures de 7 francs à 705.

Les fluctuations de cours des titres miniers commencent à perdre de leur amplitude. Les Rio-Tinto ne se sont plus que faiblement éloignés de 480 et les Tharsis de 155. La Société des Métaux a de nouveau progressé de 100 francs et s'est établie entre 1,180 et 1,200. Les actionnaires de cette société se sont réunis le samedi 10 mars en assemblée générale et ont reçu communication des résultats de l'exercice 1887. Ces résultats sont remarquables. On sait que la Société des Métaux est le centre du syndicat qui a effectué dans le dernier trimestre de 1887 la hausse du cuivre, de 40 à 80 livres sterling la tonne. Avec un capital entièrement libéré de 25 millions, la compagnie a fait un bénéfice net de 16,897,000 francs. Après constitution d'une réserve de 12 millions et l'attribution de 1,166,000 francs au conseil et à la direction, il est resté de quoi répartir à chaque action un dividende de 12 pour 100 ou 60 francs, y compris les 20 francs payés en acompte en janvier dernier. L'assemblée a décidé d'élever le capital de 25 à 50 millions, par la création de 50,000 actions nouvelles de 500 francs, qui seront émises à 750 francs, ce qui établira comme suit la situation financière de la société : capital social, 50 millions; obligations non encore remboursées, 18,480,000 ; amortissemens et réserves diverses, 15,108,486 ; prime de 250 francs par action sur 50,000 actions, 12,500,000 francs. — Total : 96,188,486 francs.

A Londres, les Consolidés ont fléchi d'une légère fraction à 102 5/16 après 102 1/2, mais le 2 1/2 et le 2 3/4 pour 100 ont monté. Il n'existe d'ailleurs que des stocks peu importans de ces deux derniers fonds,

surtout du 2 3/4 pour 100. Mais il est probable que ces stocks vont prochainement grossir dans de respectables proportions. M. Goschen, ministre des finances en Angleterre, a présenté en effet, à la chambre des communes, vendredi dernier, le jour même de la mort de l'empereur Guillaume, son projet de conversion du 3 pour 100 britannique. Voici les traits principaux de ce projet : il n'y a aucune augmentation de capital; les titres 3 pour 100 seront échangés au pair contre un nouveau fonds portant un intérêt de 2 3/4 pour 100, qui, après une période de quinze années, sera automatiquement réduit à 2 1/2 pour 100 et restera fixé à ce taux pendant au moins vingt années. La conversion est facultative. Il est proposé de réserver au parlement la faculté de fixer la date et le mode des remboursemens.

Les chemins de fer anglais ont été en hausse au Stock-Exchange, de même toutes les valeurs égyptiennes, obligations unifiées, privilégiées et domaniales. Les chemins de fer américains, au contraire, ont fléchi sensiblement. Parmi les titres de sociétés diamantifères, l'action de Beers a été exceptionnellement animée, s'élevant de 37 à 45 livres.

A Berlin, la baisse a prévalu au commencement du mois; tout est en grande reprise depuis deux jours. Le rouble, après avoir reculé de 165 à 162, s'est relevé à 165. Les Consolidés prussiens sont immobiles, le 4 pour 100 à 106.80, le 3 1/2 à 101.35. Les valeurs locales, Disconto-Gesellshaft, Crédit mobilier d'Autriche, n'ont eu que des variations insignifiantes. Les Tabacs turcs ont monté de 79 à 84.

Le marché de Vienne suit docilement l'impulsion donnée de Berlin. Les titres des quelques banques locales, notamment le Bankverein et la Banque anglo-autrichienne, ont été plus recherchés; les chemins lombards ont reculé. La rente autrichienne or s'est relevée de 108 à 109.

A Saint-Pétersbourg, un point de hausse sur la rente russe or 6 pour 100, deux points sur quelques autres catégories des fonds publics. La grande Société des chemins de fer russes a progressé de 267 à 273, la Banque d'escompte de 645 à 672, la Banque internationale de commerce de 450 à 461.

A New-York, recul sur presque toute la ligne. Les actions des principales compagnies de chemins de fer ont perdu de un à deux points; le New-York central est à 105 après 107, le Central Pacific à 28 après 29, l'Érie à 23 après 25, le Philadelphia-Reading à 62 après 64. Le 4 pour 100 américain se tient toujours à 125.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

